

**FAIRE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
LA PLUS BELLE RÉGION D'EUROPE
ET UN MODÈLE EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DURABLE ET RÉSILIENT**

SCHÉMA RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION
2022 - 2028



Table des matières

Faire de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur la plus belle région d’Europe et un modèle européen de développement économique durable et résilient..... 6

AXE 1 : Vers une croissance régionale 100% climat positif 10

I. Produire une énergie décarbonée 10

I.1 - Développer les énergies renouvelables..... 10

I.2 - Faire de la Région le hub hydrogène d’Europe du sud..... 11

I.3 - Conforter l’expertise régionale sur le nucléaire 12

II. Décarboner l’industrie et les transports, en s’appuyant sur nos filières innovantes 13

II.1 - Renforcer la décarbonation de l’industrie régionale 13

II.2 - Décarboner les transports de voyageurs et de marchandises 14

III. Soutenir de nouveaux modèles de développement économique et favoriser l’économie circulaire 15

III.1 - Valoriser les ressources et les déchets comme leviers de richesse 16

III.2 - Mobiliser les filières régionales sur les enjeux climatiques 17

III.3 - Accompagner le développement de modèles économiques collaboratifs et résilients 17

III.4 - Soutenir les filières valorisant les ressources naturelles : eau, bois-forêt, éco-matériaux, agriculture 18

IV - Réussir la transition écologique des entreprises..... 20

IV.1 - Accompagner la transition écologique des entreprises par des dispositifs adaptés 20

IV.2 - Renforcer l’éco-conditionnalité et critères environnementaux des aides régionales..... 20

IV.3 - Répondre aux besoins d’évolution en compétences en matière de transitions écologique et énergétique..... 20

AXE 2 : Vers une région industrielle souveraine plus résiliente face aux crises..... 22

I - Assurer la souveraineté sur les besoins essentiels 22

I.1 - Renforcer la souveraineté de nos filières stratégiques : santé et thérapies innovantes, énergies, nouvelles technologies, défense et alimentation..... 22

I.2 - Rendre l’agriculture régionale résiliente au changement climatique et assurer la transition écologique des exploitations agricoles..... 23

II - Réindustrialiser et consolider nos filières d’excellence 24

II.1 - Consolider les filières industrielles d’excellence par le renforcement des Opérations d’Intérêt Régional 24

II.2 - Accompagner la croissance des entreprises industrielles notamment vers l’industrie du futur 25

II.3 - Miser sur les technologies clés, de rupture et sur les approches inter-filières..... 25

II.4 - Accompagner l’évolution des métiers et des compétences au service de l’industrie 26

III - Sécuriser l’approvisionnement de l’économie régionale..... 27

III.1 - Renforcer les échanges dans l’espace euro-méditerranéen et avec les territoires limitrophes 27

III.2 – Accompagner le développement des circuits courts et la logistique du premier/dernier Km 28

IV - Développer une politique d’attractivité dynamique pour doper l’économie régionale..... 29

IV.1 - Promouvoir le caractère différenciant de notre territoire régional 29

IV.2 - Concentrer et prioriser les politiques d'attractivité sur les filières stratégiques de la Région.....	30
IV.3 - Développer les accompagnements et cibler des aides financières à l'implantation.....	30
V - Optimiser et adapter l'offre foncière et immobilière	31
V.1 - Identifier le foncier économique régional immédiatement disponible.....	32
V.2 - Optimiser la ressource foncière disponible : redynamiser et faire monter en gamme les espaces économiques disponibles	32
V.3 - Renforcer les ressources foncières et l'immobilier d'entreprises	32
V.4 - Promouvoir le foncier stratégique régional pour les OIR et l'industrie	33
Axe 3 : Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des régions les plus innovantes d'Europe	34
I - Rapprocher les acteurs de la recherche et de l'innovation des entreprises	34
I.1 – Renforcer les outils d'attractivité et de fidélisation des talents.....	35
I.2 - Favoriser le transfert de technologies au profit des filières stratégiques.....	35
II - Favoriser la création d'entreprises innovantes	36
II.1 - Sensibiliser la population de chercheurs et les étudiants à l'entrepreneuriat	37
II.2 – Détecter et accompagner la création d'entreprises innovantes	37
II.3 - Ouvrir à l'innovation de service, sociale, par l'usage	37
III. Accompagner l'accélération des entreprises et l'industrialisation des innovations.....	38
III.1 - Renforcer les outils de financement et d'accompagnement, dont les outils d'amorçage	38
III.2 - Accompagner les projets de démonstrateurs	39
III.3 - Mobiliser les grands fonds d'investissement privés autour des thématiques prioritaires	40
III.4 - Protéger les savoir-faire des entreprises en termes de propriété intellectuelle	40
IV - Accélérer la transformation numérique des entreprises	41
IV.1 Disposer de réseaux de communications électroniques performants dans tous les territoires	41
IV.2 Favoriser et structurer les liens entre acteurs et territoires grâce au numérique	42
IV.3 - Intensifier l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises.....	42
IV.4 - Sensibiliser au risque numérique et protéger face aux cybermenaces	43
AXE 4 : Accélérer la croissance des entreprises : compétences, international, développement et transmission	44
I - Adapter les compétences aux transitions et aux besoins des entreprises	45
I.1 – Renforcer les coopérations entre les acteurs pour aligner l'offre de formation aux besoins des entreprises	45
I.2 - Orienter les formations régionales vers les métiers en tension et les métiers de demain	46
II - Faciliter l'accès à l'emploi, à la mobilité et aux transitions professionnelles	47
II.1 - Former les jeunes et les actifs sur les compétences de base et les compétences transverses.....	47
II.2- Renforcer l'attractivité et la visibilité des secteurs et des métiers en tension	48
II.3 - Amplifier les passerelles inter sectorielles et inter métiers pour les salariés et les demandeurs d'emploi	48
II.4 - Accompagner les PME dans la montée en gamme et le renforcement de leur politique RH	49
III - Soutenir les entreprises dans chaque phase de leur vie	50

III.1 - Promouvoir l'entrepreneuriat notamment des femmes et des jeunes	50
III.2 – Soutenir la création d'entreprise	51
III.3 - Accompagner et financer la croissance des TPE/PME et leur structuration face aux transitions économiques.....	51
III.4- Détecter et aider les PME fragiles dans leur stratégie de rebond ou de développement.....	52
III.5 - Faciliter et sécuriser la transmission & reprise d'entreprise.....	52
IV - Aider les TPE et PME à grandir et à s'internationaliser.....	54
IV.1 - Favoriser l'émergence de PME au sein des TPE à potentiel de croissance.....	54
IV.2 - Repérer les PME de 150 à 250 salariés à « potentiel ETI »	55
IV.3 - Appuyer davantage le développement international des entreprises notamment dans l'espace euroméditerranéen et africain ainsi que dans les pays limitrophes	55
AXE 5 : Une Région plus simple, plus proche et plus lisible au service d'une croissance équilibrée des territoires.....	57
I. S'appuyer sur et soutenir les territoires	57
I.1 Permettre la coopération et les dialogues territoriaux selon une approche différenciée.....	58
I.2 - Soutenir les projets économiques des territoires en incluant un soutien en ingénierie	59
I.3 - Mettre à disposition des capacités d'observation et de diagnostic (foncier, smart data...)	59
II - Soutenir l'économie résidentielle et de proximité	60
II.1 - Soutenir l'artisanat et le commerce pour la revitalisation des centres-villes.....	60
II.2 - Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS).....	61
III - Accompagner l'économie touristique vers un tourisme durable.....	62
III.1 - Poursuivre la structuration et l'animation des marques et des filières au service de l'attractivité et de l'excellence touristique.....	63
III.2 - Renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme par la valorisation des métiers et le développement des compétences	63
III.3 - Soutenir l'investissement et l'innovation pour des entreprises performantes	63
III.4 - Permettre de nouvelles dynamiques territoriales pour une économie touristique innovante et résiliente	64
IV - Simplifier la « relation-entreprises ».....	65
IV.1 - Simplifier les modalités d'accès aux aides pour les entreprises	65
IV.2 - Renforcer la visibilité et l'accessibilité des aides régionales pour élargir le panel d'entreprises accompagnées	66
Gouvernance.....	67
I - Mieux structurer l'action collective en développant les conventionnements	67
I.1 Convention avec les Métropoles et les EPCI en matière économique.....	67
I.2 Conventionnement avec les chambres consulaires et la CRESS.....	67
I.3 Action concertée avec les Départements : tourisme, aides agricoles, insertion	67
I.4 Conventionnement avec les partenaires économiques	68
II. Partager et mutualiser l'information économique.....	68
II.1 Une démarche régionale d'intelligence économique	68

II.2 Construire de façon partenariale un observatoire économique régional.....	69
III - Partager des outils concrets de mise en œuvre	69
III.1 Une coopération étroite avec les services de l'Etat en région	69
III.2 Des feuilles de routes thématiques partagées	69
III.3 Une coopération pour la détection, l'émergence et l'accompagnement des projets et des entreprises au sein des territoires	70
IV - Mettre en œuvre une gouvernance simplifiée de suivi	70
IV.1 Une conférence régionale du développement économique et de l'emploi	70
IV.2 Réunir régulièrement une task-force économique régionale sous l'égide de la Région et de l'Etat.....	71
IV.3 La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).....	71
V – Evaluer le SRDEII.....	71
Annexes	72
ANNEXE 1 - Bilan de la concertation territoriale.....	73
ANNEXE 2 - Indicateurs d'impact	80
ANNEXE 3 - Se spécialiser, se concentrer : les Opérations d'Intérêt Régional, l'approche filières en région	90
ANNEXE 4 - Bassins d'emploi et secteurs impactés par la transition écologique.....	96
ANNEXE 5 - Panorama de l'économie régionale	100

Faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur la plus belle région d'Europe et un modèle européen de développement économique durable et résilient

Des atouts exceptionnels à consolider et à préserver

Positionnée sur deux grands corridors européens stratégiques, la Région porte **l'ambition de devenir la capitale de l'Euroméditerranée**. Grâce à la présence du port de Marseille Fos, 1^{er} port de France et l'un des principaux hubs logistiques et industrialo-portuaires de Méditerranée, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue le pivot des échanges internationaux et méditerranéens.

Avec 50% des territoires couverts par des espaces protégés, 30% couverts par des espaces naturels, une production d'énergies les plus diversifiées au monde et 1 000 kilomètres de côtes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est également **un écrin de biodiversité entre mer et montagne**.

Elle dispose en effet d'une situation géographique et stratégique unique à la croisée des Alpes et de la Méditerranée. C'est un territoire contrasté, tant par sa géographie (littoral, montagne, vallée...), ses espaces de vie (métropoles, villes moyennes, campagne) que par sa trajectoire démographique et économique. Plus encore que la plupart des autres régions, elle se caractérise par l'extrême diversité des territoires qui la composent.

C'est pourquoi le Président Muselier entend inscrire la croissance régionale dans une dynamique « 100% climat positif » qui préserve et protège cet écosystème régional unique et diversifié, dans la droite ligne de la stratégie plan climat traduite au travers de la « Cop d'avance ».

Cette objectif climatique doit servir l'ambition d'une région à l'économie encore plus forte, attractive, innovante. Dans ce domaine, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut s'appuyer sur de nombreux atouts : sa capacité de recherche, son écosystème d'innovation et les talents qui le composent, sa capacité d'entreprendre et ses filières d'excellence, qui lui permettent de rivaliser avec les régions les plus innovantes d'Europe.

Elle dispose en effet d'un **écosystème de recherche dense et performant** articulé autour de 4 universités (Aix-Marseille Université, Université d'Avignon, Université de Toulon, Université de Côte d'Azur), de centres de recherches spécialisés dans des domaines très variés (CNRS, INRAE, INSERM, IRD, IFSTTAR) et d'infrastructures de recherche de pointe (ITER, 3IA, etc.), sans compter un réseau dynamique d'acteurs de la valorisation, du transfert technologique et de l'innovation, mais aussi de 8 pôles de compétitivité et de clusters qui contribuent à la structuration des filières d'excellence régionales et à l'animation de son écosystème d'innovation. **La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région la plus innovante en termes de dépôt de brevets.**

3^e région française également par le nombre de créations d'entreprises (10,4 % des créations françaises en 2021), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait figure de championne avec 20,5 créations d'entreprises pour 1.000 habitants (14,9 en France). Preuve de son dynamisme économique, elle se place ainsi la **5^e région française par la richesse produite**.

L'industrie occupe également une place à part dans l'économie et la stratégie régionale : 17 Mrds de PIB, 12 % du PIB industriel national et 11 % du PIB régional, près d'un tiers des emplois (426 000 dont 174 000 emplois directs) et plus de 50 % du chiffre d'affaires export (13.8 Mrds €). Son positionnement diversifié, multi-filières, avec des secteurs forts dynamiques tels que la production et la distribution d'eau et d'électricité, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie chimique, des emplois industriels qualifiés et une faible dépendance des établissements aux multinationales étrangères, en font un secteur d'activité clé pour la résolution des grands enjeux des années à venir, en particulier les enjeux climatiques, énergétiques, d'innovation et d'emploi dans les territoires. Notre ambition est de conserver une industrie forte, innovante, engagée dans la transition environnementale et **bâtir ainsi la région industrielle du 21^e siècle**.

Des fragilités et des défis à relever

- **Booster la création d'emplois et le développement des entreprises**

D'un point de vue démographique, **la population régionale vieillit**. Au 1^{er} janvier 2021, près de 30 % de ses habitants sont âgés de 60 ans et plus, soit 3 points de plus que la moyenne nationale ; 11.6 % ont plus de 75 ans, la moyenne nationale étant à 9,5% sur cette tranche d'âge. **La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est aussi la première région attractive pour les seniors.**

Si cette évolution démographique constitue une opportunité pour structurer et développer une « silver économie » dans le sud, à l'instar des travaux menés dans le cadre de l'opération d'intérêt régional (OIR) « Silver Economie », la part plus faible de jeunes (<25 ans) et d'actifs (26-64 ans) reste **un facteur de fragilité de l'économie régionale sur lequel la Région entend agir.**

Également, **l'emploi créé sur le territoire régional reste faible comparativement au niveau national**, puisqu'avec moins de 2 millions d'emplois (1 916 445 emplois en 2018), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 7,2 % de l'emploi en France. Elle présente un **taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale** (9,1 % contre 8 % au niveau national), même si **ce dernier a baissé ces dernières années notamment chez les jeunes** (11.5 % à mars 2022).

Les entreprises sont globalement plus petites dans notre région qu'ailleurs en France : En moyenne les entreprises du Sud comptent moins de 8 salariés (contre 8,47 en Occitanie, 9,62 Auvergne Rhône-Alpes, et 8,74 en Nouvelle Aquitaine).

La configuration du territoire régional et la répartition des activités créent en outre **des tensions fortes sur le foncier, économique notamment**, qui peuvent constituer un frein important à l'implantation de nouvelles entreprises mais également à la croissance et à la pérennisation des entreprises.

Enfin, la crise économique consécutive à la pandémie de la Covid-19 a produit un choc sans précédent sur l'économie régionale. L'économie résidentielle et le tourisme, constituants des vecteurs de stabilisation de l'économie, ont été fortement touchés.

- **Réduire la pauvreté et les inégalités sociales et territoriales**

En outre le territoire est touché par des **inégalités de niveau de vie particulièrement marquées**. Avec un taux de pauvreté de 17,1% en 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région de métropole la plus défavorisée. Dans tous les départements, à l'exception des Hautes-Alpes, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne métropolitaine (14,5%), particulièrement dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Ces deux départements concentrent, notamment au sein de leurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), d'importantes poches de pauvreté où se cumulent des difficultés socio-économiques (faiblesse du niveau de revenus et de diplôme, faiblesse du taux d'activité et d'emploi) plus marquées en comparaison des autres QPV de France métropolitaine.

- **Réduire la dépendance extérieure et s'engager à grande échelle dans la lutte contre le changement climatique**

Cette crise a mis en lumière la **dépendance aux flux internationaux de biens et de personnes** et le **positionnement fragile sur les chaînes de valeur de pans entiers de l'économie régionale**. Si la mobilisation sans précédent de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Etat ont permis, à la plupart des secteurs économiques, de traverser la crise et de préparer leur rebond, **l'enjeu de résilience des entreprises** et de **souveraineté** autour de la maîtrise des chaînes de valeur et de la **relocalisation industrielle** ont émergé brutalement et durablement, dessinant une partie de la feuille de route régionale à venir.

Le contexte politique russo-ukrainien a réaffirmé cet enjeu de souveraineté économique mais également énergétique, avec des impacts forts sur les sources d'approvisionnement en gaz et en pétrole.

Des changements majeurs sont donc déjà à l'œuvre, au premier rang desquels l'accélération du changement climatique.

La Région a fait de la lutte contre le changement climatique un fil rouge de sa politique au travers du Plan Climat. L'accompagnement de cette transition doit donc s'inscrire fortement dans le développement de l'économie régionale. Il s'agira d'un marqueur fort de ce nouveau schéma, pour une région « 100% climat positif ».

Ambitions et enjeux de la nouvelle feuille de route

Le travail de concertation, débuté avec les Etats Régionaux de la Relance et mené pendant 6 mois auprès de l'ensemble de l'écosystème économique régional (600 partenaires réunis sur les différentes étapes et 60 contributions déposées) a permis de faire émerger les grands enjeux du territoire régional et de partager les réponses à apporter pour proposer un modèle de développement économique durable et résilient.

Ils s'inscrivent en cohérence avec **le cap fixé par le Président Muselier pour la Région :**

- **Une Région plus simple, plus proche et plus lisible**
- **Une Région capitale de l'Euroméditerranée**
- **Une Région-phare de l'industrie du XXI^e siècle**
- **La Région du bonheur**
- **La Région terre de jeux**
- **La Région avec une « Cop d'avance »**

La Région fixe aujourd'hui une ambition forte pour le territoire qui est de « *Faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur la plus belle région d'Europe et un modèle de développement économique durable et résilient* », et affirme au travers de ce schéma deux principes d'actions clés :

- **Se spécialiser et concentrer les moyens publics et privés sur les filières fortement pourvoyeuses d'emplois et les enjeux d'avenir.** Afin de soutenir cette stratégie de spécialisation, les 8 opérations d'intérêt régional (OIR), qui ont fait leurs preuves, seront renforcées pour élargir leur champ d'action en amont et en aval de la chaîne de valeur et devenir des OIR 2.0 autour d'objectifs significativement réhaussés.
- **Renforcer le tissu économique et accompagner ses mutations** en mettant en œuvre des actions **adressant l'ensemble des entreprises, des territoires et des secteurs** (économie présentielle, artisanat-commerce, etc.). La constitution d'un réseau d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) solide, en relation étroite avec la Région et les acteurs du territoire constituera un enjeu clé.

Cette logique de renforcement et d'accompagnement caractérise le nouveau Schéma et résonne avec ce que la crise économique consécutive à la crise sanitaire a mis en lumière : La nécessité d'un tissu économique diversifié et équilibré au sein des territoires.

Pour cela, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mettra en œuvre avec ses partenaires, acteurs institutionnels publics et privés, grandes entreprises, réseaux associatifs et consulaires, des actions bénéficiant à l'ensemble de l'économie, des territoires et des entreprises, afin de répondre à des enjeux communs, partout et pour tous.

Une attention particulière sera portée aux filières locales, à l'économie présentielle et de proximité, à l'économie sociale et solidaire.

La Région sera soucieuse de s'appuyer et de faire vivre les spécificités et les complémentarités des territoires qui sont nécessaires à l'équilibre et au développement de l'emploi pour **une région apaisée**.

Ainsi, le schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation dont l'élaboration est confiée à la Région, est structuré en **5 axes stratégiques**, répondant aux enjeux et principes d'actions précités et au bénéfice des territoires, des filières et des entreprises :

AXE 1 : Vers une région 100% Climat positif

AXE 2 : Vers une région industrielle souveraine et résiliente face aux crises

AXE 3 : Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'une des régions les plus innovantes d'Europe

AXE 4 : Accélérer la croissance des entreprises : compétences, international, développement et transmission

AXE 5 : Une Région plus simple, plus proche et plus lisible au service d'une croissance équilibrée des territoires

AXE 1 : Vers une croissance régionale 100% climat positif

La crise climatique s'accélère : 2021 a été une année sans précédent en termes de catastrophes climatiques à l'échelle planétaire. La région est particulièrement exposée aux risques naturels et les habitants sont encore marqués par les derniers événements, comme le passage de la tempête Alex et les incendies de forêt. La rareté de plus en plus marquée de certaines ressources engendre des pénuries de matières premières et des difficultés d'approvisionnement. La perte accélérée de la biodiversité touche de nombreux secteurs économiques.

La question environnementale est au cœur de l'économie. Pour revoir en profondeur nos façons de consommer, de produire, de travailler et construire une croissance durable, facteur d'attractivité et de compétitivité, la transition environnementale doit s'inscrire de manière prioritaire dans les politiques de développement économique. C'est le sens des orientations fixées par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et des plans Climats « Une Cop d'avance », adopté par la Région dès 2017, et « Gardons une Cop d'avance », adopté en 2021. L'exécutif régional vise une économie régionale 100% climat positif. Au regard des enjeux spécifiques du territoire régional et des chantiers engagés ces dernières années, la stratégie régionale pour une transition environnementale au service de la croissance se décline selon quatre priorités : produire une énergie décarbonée, décarboner l'industrie et les transports, soutenir l'économie circulaire et favoriser la transition écologique des entreprises.

I. Produire une énergie décarbonée

Avec près de 13 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep) d'énergie finale consommées chaque année, la région représente près de 10% de la demande énergétique française, contre 7,6% des habitants et 7% du PIB. L'énergie primaire produite sur le territoire de notre région est entièrement d'origine renouvelable, mais ne couvre que 10% de sa consommation.

Le potentiel d'énergies renouvelables, extrêmement riche et varié en région, doit être davantage exploité : 1^{er} gisement solaire en France avec 300 jours d'ensoleillement par an, 2^e région forestière de France, 2^e région hydraulique de France, des ressources d'énergies marines encore inexploitées, etc.

Changer de mix-énergétique par le développement de filières régionales d'énergies décarbonées est primordial dans l'objectif de neutralité carbone. C'est notamment l'ambition des Opérations d'intérêt régional « Energies de demain » et « Economie de la Mer ». Le développement de l'économie régionale sur ces filières passe également par un **soutien aux innovations, à l'industrialisation et à l'émergence de nouveaux modèles économiques**.

I.1 - Développer les énergies renouvelables

L'enjeu est de **développer les énergies renouvelables tirant parti des ressources naturelles locales**, en travaillant à la fois sur le développement de projets territoriaux et la maîtrise des technologies vertes.

Les priorités régionales portent sur le solaire photovoltaïque, l'éolien offshore flottant, la récupération de chaleur (thalassothermie, géothermie), le bois-énergie et l'utilisation des co-produits de l'agriculture et la méthanisation. D'autres formes d'énergies renouvelables connues (solaire thermique) ou nouvelles, pourront être soutenues. Cette **massification et la répartition sur le territoire des productions locales d'énergie** renouvelable devraient permettre de renforcer considérablement la production d'énergie du territoire régional et de consolider l'indépendance énergétique de la région.

Néanmoins l'intégration des énergies renouvelables nécessite de relever les défis pour optimiser les systèmes énergétiques, en incluant les enjeux sur les infrastructures des réseaux (électricité, gaz, chaleur), notamment via les réseaux énergétiques intelligents, « smart grid ». Pionnière en la matière, à l'image du programme Flexgrid labélisé par l'Etat dès 2016 qui permet le déploiement à grande échelle des systèmes énergétiques optimisés, la région continuera d'être une référence sur ces sujets.

La question du **stockage** pour pallier l’intermittence est également au cœur des préoccupations régionales et les technologies de stockage par la transformation des surplus d’électricité produits en méthane ou hydrogène, tel que le Power-to-gas, constituent des solutions sur lesquelles la région va continuer d’investir.

Pour mettre en œuvre le déploiement des ENR et l’optimisation des systèmes énergétiques, la région dispose d’un écosystème avec de nombreux atouts (centres de recherche, entreprises innovantes, développeurs, grands groupes) pouvant être soutenu dans le développement de solutions et ainsi toucher des marchés au-delà du territoire régional.

La Région a également créé le fonds public-privé **Terra Nea** dont la constitution sera finalisée dans l’année 2022. Il permettra d’intervenir au capital de sociétés de projets et d’entreprises pépites dans les domaines de la transition énergétique et écologique. L’objectif est d’atteindre une cinquantaine de millions d’euros sur un premier tour de table.

I.2 - Faire de la Région le hub hydrogène d’Europe du sud

L’enjeu est de soutenir la **production locale d’hydrogène** renouvelable et/ou bas carbone, en structurant la filière régionale, et en massifiant son utilisation dans l’industrie et le transport.

L’hydrogène ciblé est vert ou décarboné. La région offre un terreau fertile pour le passage à l’échelle de la filière hydrogène : potentiel photovoltaïque exceptionnel à coupler à la production d’hydrogène ; façade maritime regroupant une série d’usages lourds convertibles à l’hydrogène (ou devant convertir l’hydrogène gris utilisé en hydrogène décarboné) concentré dans la zone industrielle portuaire ; capacités de stockage massif, notamment souterraines dans des cavités salines de fortes capacités ; besoins de décarboner la logistique.

Après de premières initiatives dès 2015-16 (Jupiter 1000, Hynovar, Hygreen), la période 2016-21 a été une réelle amorce pour la filière hydrogène. La région possède un écosystème fédéré autour de ses Opérations d’Intérêt Régional dont l’OIR Energies de Demain avec plus de 150 acteurs (grandes entreprises, PME, startups, établissements de formation, d’enseignement supérieur et de recherche) qui sont déjà mobilisés au sein du « Club H2 SUD » qu’anime le pôle de compétitivité Capenergies. La Région porte également un groupe de « **Coordination Hydrogène** » rassemblant les acteurs majeurs de la filière.

En quelques années, ce sont plus de 30 projets qui ont émergé (R&D, mobilité hydrogène, production & transport d’hydrogène) et qui témoignent des dynamiques d’innovation et du potentiel d’expertise existant en région (académique, industriel, coopérations internationales...). Les premiers projets territoriaux orientés d’abord pour la mobilité constituent des écosystèmes autonomes, mais avec des volumes de consommations encore faibles (par exemple, la 1ère étape d’Hynovar, la mobilité lourde avec HyAmmed, ou le volet mobilité d’Hygreen). En parallèle, des projets de grande ampleur de **production industrielle d’hydrogène** (ex : usage d’H2 coproduit, MassHylia, H2V) ont été amorcés pour des usages industriels massifs (nouvelles consommations comme pour la sidérurgie, ou bien substitution à l’H2 gris).

Les prochaines étapes consisteront à **mettre en cohérence les approches de systèmes territoriaux hydrogène et les projets de production plus massifs pour la consommation industrielle**. C’est dans cette perspective que prend racine l’approche bassin hydrogène pour développer l’hydrogène là où la consommation est concentrée (Bassin H2 Marseille Fos). Le développement de ce bassin devra s’articuler avec l’ensemble du territoire et les écosystèmes plus locaux. Ces approches devront inclure les usages de l’économie de la mer (les ports, les navires, la logistique), sans oublier le potentiel de la filière aéronautique et la question de la pertinence de développer les e-carburants.

Pour l’économie régionale, développer la filière hydrogène c’est à la fois :

- Préserver une activité industrielle en contribuant à la décarboner notamment grâce à l’hydrogène ;
- Lancer de nouvelles activités autour des nouvelles mobilités à base d’hydrogène : terrestre, maritime, aéronautique, logistique avec la zone portuaire l’hinterland et la distribution sur le territoire ;
- Accompagner les entreprises régionales qui portent des solutions pour l’hydrogène, pour qu’elles se développent et créent de l’activité et des emplois
- Attirer des entreprises de la filière sur le territoire régional.

I.3 - Conforter l'expertise régionale sur le nucléaire

Le nucléaire tient une place importante dans la stratégie d'alimentation énergétique de la France et de l'Europe, et contribue à l'**objectif de souveraineté énergétique**. Notre région est un moteur et un fleuron de l'expertise française en la matière. L'enjeu est de soutenir le développement de briques technologiques et d'écosystèmes territoriaux sur les SMR (petits réacteurs modulaires), les réacteurs 4^{ème} génération et la fusion nucléaire.

En effet, la région héberge une **installation d'envergure mondiale dans le nucléaire** : le centre de recherche et développement de **Cadarache** dans les Bouches-du-Rhône, plus important centre de R&D nucléaire au monde. Le territoire régional accueille également un tissu d'entreprises à dimension nationale et internationale, avec notamment une densité d'acteurs de la maintenance du nucléaire : CNIM, la DIPDE (Division ingénierie du Parc nucléaire, de la Déconstruction et de l'Environnement) d'EDF, Onet technologies, TechnicAtome, Orano, Ortec, Nuvia... mais également des acteurs du nucléaire militaire : Thales, la base navale de Toulon, l'Armée de l'Air et de l'Espace à Istres. Au total, la filière nucléaire génère 18 800 emplois directs et indirects. Enfin, le campus des métiers de des qualifications (CMQ) Industries du futur – Excellence nucléaire Sud, récent lauréat du plan de relance, répond aux besoins de montée en compétences et forme aux métiers du nucléaire, notamment en tension.

Dans un contexte d'électrification croissante, la filière nucléaire porte de belles promesses pour **produire massivement de l'électricité décarbonée** (EPR, petits réacteurs modulaires - SMR, réacteurs innovants produisant moins de déchets, ...). L'arrivée de start-ups sur cette filière pourrait accélérer la mise sur le marché de certaines technologies, particulièrement celles liées aux petits réacteurs modulaires

La **fusion nucléaire** est une innovation qui à horizon 2050 pourrait aboutir à une énergie sans limite et moins émettrice de déchet. Le **réacteur ITER** est en cours de construction sur le site de Cadarache. Ce projet de recherche fondamentale international vise à démontrer la faisabilité de la fusion nucléaire. Il mobilise un millier de chercheurs, ingénieurs et techniciens, de 25 pays différents. La réussite d'ITER pourrait faire de la région l'avant-garde de la plus grande révolution énergétique du nouveau millénaire. Il sera important de structurer un écosystème économique et d'innovation autour de ces technologies de rupture.

Exemples de modalités d'intervention

Développement des énergies renouvelables

- ➔ Renforcer les filières énergies renouvelables et de récupération en tirant parti des ressources locales
- ➔ S'appuyer sur les Opérations d'Intérêt Régional « Energies de demain », « Economie de la mer » et « Industries du futur » pour innover, développer et industrialiser la production d'énergies décarbonées, optimiser les systèmes énergétiques, accompagner la décarbonation des usages et structurer la filière « Éolien Offshore Flottant »

Finaliser la création d'un fonds de participation pour la transition énergétique et écologique : Terra Nea

Faire de la région le hub hydrogène de l'Europe du sud

- ➔ Renforcer la filière sur les segments spécifiques dont le secteur maritime, la logistique, l'aéronautique pour répondre à l'enjeu de mobilité et accélérer la décarbonation de l'industrie
- ➔ Développer les solutions de production, infrastructures de transport/distribution et stockage

Affirmer et conforter l'expertise nucléaire régionale

- ➔ Soutenir le développement de briques technologiques sur les SMR, les réacteurs de nouvelles générations et de fusion nucléaire, en réaffirmant notamment le soutien au projet ITER
- ➔ Soutenir le développement d'écosystèmes territoriaux et de startups, porteuses d'innovation
- ➔ Information et formation aux métiers du nucléaire, CMQ
- ➔ Inscrire ce soutien dans les Plans nationaux et européens, en recherchant les financements

II. Décarboner l'industrie et les transports, en s'appuyant sur nos filières innovantes

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en région représentent environ 10 % des émissions nationales d'origine énergétique là où le territoire représente 7,5% des habitants à l'échelle nationale. La répartition montre un fort poids du secteur industriel (40%), suivi du transport (30%), de la production d'énergie (20%) et du bâtiment (10%).

Les secteurs industriels et des transports représentent 70% des émissions de GES régionales. Les décarboner, en s'appuyant sur les filières innovantes régionales est indispensable pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

II.1 - Renforcer la décarbonation de l'industrie régionale

La décarbonation de l'industrie est indispensable pour atteindre l'objectif de **neutralité carbone en 2050**, et doit passer par la baisse des émissions de GES à la fois via les **améliorations des procédés et la réduction de la consommation d'énergie, la substitution des énergies fossiles, la consommation de matières** (moins de matière première, recyclage). Plus qu'une simple contrainte ou engagement environnemental, la mutation vers la décarbonation de l'industrie est également une absolue nécessité pour rester compétitif et bâtir la **région industrielle du 21^{ème} siècle**.

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre montre une forte concentration autour de quelques secteurs économiques et géographiques. A cet égard, une attention particulière devra être portée aux **mutations vers la décarbonation de la Zone industrialo-portuaire (ZIP)** de Fos-sur-Mer, premier hub industrialo-portuaire d'Europe du Sud, de l'Etang de Berre et du Bassin Minier qui concentre une forte densité industrielle dans les filières de la chimie et pétrochimie, des énergies et de la sidérurgie. La **décarbonation des industries maritime et aéronautique** est également un levier important et répond à des enjeux majeurs de compétitivité, alignés sur les stratégies nationales.

La décarbonation de l'industrie sera au cœur de l'Opération d'Intérêt Régional « Industries du futur » qui accompagne les filières et acteurs régionaux sur cet enjeu. Elle favorisera l'émergence et le déploiement de solutions de transition écologique et énergétique et intensifiera les efforts d'innovation notamment sur l'hydrogène. Elle accompagnera les mutations des filières industrielles (aéronautique et spatial, chimie et matériaux, sidérurgie, sécurité-défense, optique photonique, ...) et la structuration de nouvelles filières vertes. Elle accompagnera, enfin, les stratégies de décarbonation industrielle portées à l'échelle de territoires à enjeux, telle que la **démarche Zone Industrielle Bas Carbone** portée par l'Association PICTO et un ensemble d'industriels, cette zone constituant le premier hub industrialo-portuaire d'Europe du Sud et concentrant une forte densité industrielle dans les filières de la chimie et pétrochimie, des énergies et de la sidérurgie. Elle permettra notamment l'accompagnement en ingénierie et le financement public-privé des projets structurants en la matière.

La Région s'attachera également à **accompagner les TPI/PMI** dans leurs démarches de décarbonation, notamment en intégrant un volet transition énergétique et décarbonation au Parcours Sud Industries 4.0.

L'envergure financière requise pour accompagner les sites industriels les plus émetteurs sur une trajectoire de décarbonation nécessite une intervention publique, règlementaire ou financière. Le **financement des projets de décarbonation sera partenarial, public - privé**. La mobilisation financière sera protéiforme (en capital, subventions de l'Etat ou européennes...), et les effets de levier et synergies recherchés. Notamment, le **Fonds de Transition Juste** qui crée des possibilités inédites de financement (200M€ sur 7 ans), ou le **fonds Terra Nea** seront mobilisés. Ils permettront d'accompagner et de favoriser la transition des territoires et entreprises industrielles.

Le plan de transition juste, fondé sur un diagnostic des territoires est également en cours de réalisation avec les partenaires. Ce plan permettra d'identifier les secteurs et bassins d'emplois impactés par la transition écologique et environnementale, en particulier dans les Bouches-du-Rhône, et d'aider ces territoires à se reconverter, à se dépolluer, à assurer un accompagnement social de cette transition, en offrant aux salariés de ces industries de nouvelles perspectives.

Enfin, le **déploiement des nouvelles technologies dans l'industrie** sera essentiel. Ces technologies sont nombreuses et complémentaires. Elles peuvent être énergétiques : sur la production, le stockage, le transport, le pilotage et la gestion. Elles peuvent couvrir d'autres champs : l'utilisation et le stockage du CO₂, l'utilisation de matières recyclées dans les productions, la recherche de procédés industriels moins émetteurs, etc. La mobilisation de la recherche et développement sur ces technologies de rupture sera renforcée. La région s'inscrit et s'appuiera sur les plans de transition nationaux des secteurs industriels.

II.2 - Décarboner les transports de voyageurs et de marchandises

En région, le secteur des transports est à l'origine de 35% de la consommation énergétique globale, issue du pétrole dans la quasi-totalité. Les émissions associées sont très importantes : 32% des émissions régionales de gaz à effet de serre, 25% des particules fines, et plus de 50% des NOx (Oxyde d'Azote).

Le respect de la stratégie nationale bas carbone (2050) représente un défi considérable pour le système de transport, faisant apparaître de nombreux risques de transition (émergence de réseaux d'avitaillement en énergie décarbonée, remplacement des parcs de véhicules associés à ces énergies, augmentation des coûts de l'énergie etc.). Aux enjeux climatiques et économiques s'ajoute un enjeu sanitaire, le territoire régional connaissant une forte pollution atmosphérique.

Afin de **réduire l'empreinte carbone liée à la mobilité des personnes et des marchandises** et de tendre vers un modèle économique plus résilient vis-à-vis des augmentations pérennes des coûts de l'énergie, notamment pour les déplacements contraints domicile-travail, pour la logistique liée à l'activité économique régionale et celle des produits de consommation courante, la Région doit favoriser la réduction de certains déplacements motorisés, **encourager des changements de pratique vers le covoiturage et le vélo, inciter au report modal** vers le train notamment ainsi qu'à la mutualisation logistique.

Concernant la réduction des déplacements motorisés, en fréquence et / ou distance, tant voyageurs que marchandises, la Région souhaite accompagner les changements d'usage en favorisant le télétravail, la mise en place de tiers lieux ou zones de travail plus proches du domicile, mais également d'enseignement, de médecine, d'e-administration et de loisirs, la valorisation d'un tourisme plus local ou la mise en place de circuits courts dans les circuits de production et de consommation.

Les principales politiques régionales et chantiers menés actuellement nécessaires à la décarbonation des transports et visant le report modal sont les suivantes :

En matière d'infrastructures ferroviaires, la Région est très fortement engagée dans le projet de **ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, couplé à la modernisation de la signalisation** (ERTMS). Il doit permettre de créer un système ferroviaire performant, de type réseau express métropolitain en particulier pour les déplacements contraints domicile-travail autour de Marseille, Toulon et Nice, et d'irriguer la zone littorale très densément peuplée. En complément, les pôles d'échanges multimodaux ferroviaires et routiers visent à faciliter le report modal pour des déplacements du quotidien plus résilients face à l'augmentation du coût de l'énergie.

Un programme de rupture, comportant des investissements massifs doit être engagé en faveur du vélo par les collectivités avec un appui sur la durée de l'État et de la Région (ainsi que l'Union Européenne). Notamment, la finalisation du **schéma régional véloroutes et voies vertes d'ici 2025** reste une priorité pour la Région et le développement d'un tourisme local.

Concernant la **décarbonation de la logistique** pour l'activité économique régionale, la mise en œuvre du protocole « fret ferroviaire » signé entre l'État et la Région en 2020 vise d'une part à accélérer la dynamique du transport combiné longue distance et d'autre part à consolider le fret ferroviaire conventionnel par la rénovation de la gare de triage de Miramas dont les flux proviennent des sites sidérurgiques et pétrochimiques de Fos-sur-Mer et par le soutien aux installations terminales embranchées privés des industriels et logisticiens de la région. Il s'agit également de garantir la fluidité et la performance des accès et des infrastructures ferroviaires des ports de la région et consolider leur *hinterland*. De plus, l'engagement de la Région dans le Plan Rhône-Saône vise à **augmenter la part du fret fluvial dans les échanges le long de l'axe rhodanien concomitamment à l'amélioration de la performance multimodale et environnementale des ports et au verdissement des flottes**. A ce titre, la transition écologique et énergétique des ports constitue une priorité régionale au travers du Plan « Escales Zéro Fumée », notamment des infrastructures de connexion électrique des navires à quai.

Concernant la résilience de la logistique pour les produits de consommation courante, la Région doit promouvoir des **démarches de logistique du dernier kilomètre innovante, verte, collaborative et circulaire**.

De manière transversale, l'atténuation des impacts environnementaux des transports et la résilience du système régional seront favorisées par l'innovation, en favorisant une filière « transport-mobilité » qui développe des technologies innovantes au service de la transition écologique. Par exemple des acteurs et projets émergent sur le territoire autour du moteur à hydrogène, du train à batterie, de la mobilité partagée et de l'intermodalité notamment, en connexion avec d'autres écosystèmes (numérique, énergie). Il sera important de **promouvoir l'innovation dans les transports** via l'animation de la chaîne R&D et les réseaux d'acteurs (pôles SCS, Capénergies, Mer Méditerranée, Safe ...) et ainsi **développer en région de nouvelles solutions de mobilités innovantes pour se déplacer et déplacer les marchandises, à moindre coût environnemental, climatique et sociétal**.

Exemples de modalités d'intervention

Décarbonation de l'industrie

- ➔ Mobiliser les fonds sur la décarbonation (Fonds de transition juste, Terra Nea, financements France 2030, GreenDeal...) pour soutenir les entreprises portant des solutions de décarbonation, diffuser les technologies énergétiques et les nouveaux procédés de production
- ➔ Favoriser, au travers des feuilles de routes des OIR « Industries du futur » et « Energies de demain », le financement et l'accompagnement des projets de décarbonation, intégrant l'hydrogène comme vecteur de décarbonation
- ➔ Intégrer un volet Transition Energétique et Ecologique (TEE) / décarbonation dans les outils d'accompagnement des entreprises industrielles

Décarbonation des transports

- ➔ Prioriser les financements sur les chantiers et infrastructures nécessaires à la décarbonation du transport et au report modal
- ➔ Mettre en œuvre le Programme « Escales Zéro Fumée »
- ➔ Soutenir et diffuser les technologies énergétiques dans le transport
- ➔ Favoriser l'hydrogène comme vecteur de décarbonation du transport
- ➔ Plan vélo

III. Soutenir de nouveaux modèles de développement économique et favoriser l'économie circulaire

Le contexte stratégique et réglementaire français (Loi biodiversité, Loi GAEC, Loi Climat et résilience) et européen (Pacte Vert pour l'Europe) tend à promouvoir l'économie vers une économie plus respectueuse de l'environnement, plus efficace dans l'utilisation des ressources tout en maintenant sa compétitivité. Ce changement de paradigme engage les entreprises, les filières et les territoires à repenser leurs modèles de développement, et à pivoter vers de nouvelles manières de construire (Zéro Artificialisation Nette, Réglementation Thermique, Rénovation énergétique des bâtiments), de produire (écoconception, recyclage, matières biosourcées et consommation de matière...), de consommer (vrac, consigne, circuits courts, réparer, réemployer, réutiliser...).

A l'échelle de la Région, la **Plateforme de l'économie circulaire (PRECI)**, forte de ses 150 parties prenantes économiques, structure ses actions autour des axes suivants :

- La valorisation des déchets en tant que ressource et levier de richesse ;
- L'implication de ces filières régionales dans l'adaptation aux enjeux climatiques ;
- Le développement de modèles économiques collaboratifs et résilients ;
- Le soutien aux filières valorisant les ressources naturelles.

III.1 - Valoriser les ressources et les déchets comme leviers de richesse

Le constat partagé du caractère stratégique de l'accès aux ressources amène la Région à conduire simultanément des actions de prévention de la production des déchets (économiser les ressources) et des actions de valorisation des déchets produits (fabriquer des matières recyclées de qualité).

La Région développera une **politique de prévention volontariste sur le sujet du réemploi et de la réparation**. Le réemploi se heurte à des obstacles bien identifiés : habitudes et nécessaire changement de perception, accès au foncier des structures en cours de développement, évolution des modèles économiques. La Région mobilisera ses politiques publiques de façon transversale pour faire émerger des sites de réemploi et/ou de réparation à la fois dans le champ classique du secteur de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion, mais également relevant de l'économie de marché.

Par ailleurs, le **recyclage** constitue un levier majeur de diminution de la pression sur les ressources naturelles. Pour qu'il trouve tout son sens, il convient de transformer les déchets en matières premières dites « secondaires » ou des produits transformés correspondant à un besoin des entreprises notamment régionales. Sur des secteurs ou filières pour lesquels la région est très dépendante des intrants (engrais, métaux rares, pétrole etc.), le recyclage sous toutes ses formes contribue de fait, à l'effort de souveraineté désormais très engagé aux niveaux français et européen. Les efforts déjà réalisés en matière de valorisation des déchets ménagers (+8% entre 2018 et 2020) et d'orientation des déchets dangereux vers des filières adaptées à leur dangerosité (près de 60%) seront poursuivis, en s'appuyant notamment sur le renforcement du maillage d'installations de gestion des déchets sur certains territoires et des débouchés pour la valorisation des matériaux triés dans la région (métaux, plastiques, biomasse, bois...)

La création de filières régionalisées de **valorisation des déchets** nécessite un dialogue et une coordination permanente de l'amont et de l'aval de la chaîne de valeur, du producteur de déchet, en passant par le transformateur et l'utilisateur. Ces chaînes s'entendent à des échelles différentes, parfois très locales (par exemple sur les biodéchets), parfois suprarégionales sur des flux très spécifiques (par exemple plastiques composites). Les stratégies mises en œuvre doivent permettre de compléter la chaîne des opérateurs des boucles de matières, de consolider les investissements à programmer, d'inscrire dans le temps le principe et la contractualisation d'approvisionnements locaux en matières premières secondaires.

Outre leur intérêt immédiat en matière de gestion des déchets, de diminution des consommations carbone (transport et extraction), de dépendance à des approvisionnements parfois instables, les entreprises de transformation des déchets sont génératrices d'**emplois non délocalisables**.

Pour aller encore plus loin, la Région priorise les axes suivants :

- Compléter le maillage territorial permettant de mobiliser les déchets et les transformer en nouvelles ressources, ce maillage étant par ailleurs prescrit dans le SRADDET ;
- Organiser la filière biodéchets, pour en faire une filière d'excellence au service de l'OIR « Energies de demain » ;
- Accélérer la mise en place de la filière des combustibles solides de récupération (CSR), pour contribuer à la transition énergétique et la décarbonation, en cohérence avec la feuille de route de l'OIR « Energies de demain » ;
- Améliorer les modalités de collecte et recyclage des métaux critiques en soutenant l'innovation ;
- Prolonger les expérimentations en vue d'accélérer la robotisation et le numérique dans les métiers du déchet ;
- Développer et soutenir, le tri, la transformation et l'incorporation de matières premières de recyclage : plastique, bois, papier/cartons, métaux, textiles et produits du bâtiment, au service notamment de l'OIR « Industries du futur ».

III.2 - Mobiliser les filières régionales sur les enjeux climatiques

Les **enjeux de transition écologique diffèrent selon les filières** et nécessitent de raisonner de manière spécifique selon les chaînes de valeurs propres à chacune. Certaines doivent **muer** car particulièrement émettrices en gaz à effet de serre (BTP, transport, énergie, industrie). D'autres doivent **repenser leurs modèles** aux vues des nouvelles contraintes réglementaires (agriculture, BTP, plastique) ou de modification de l'environnement (tourisme de montagne, agriculture). D'autres encore émergent et tirent parti des nouveaux paradigmes de développement (éco-matériaux, énergies renouvelables, réemploi, réparation).

Le BTP pourra axer sa transition sur l'utilisation d'éco-matériaux et sur le recyclage et réemploi des déchets de chantier. Les filières industrielles répondront aux enjeux de la transition écologique et énergétique par la recherche d'efficacité matière par la substitution de matériaux et de recours à de la matière recyclée ou biosourcée. La filière énergie se réinvente autour des énergies renouvelables avec le développement de l'hydrogène vert, de l'éolien, du biogaz et de la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR). La valorisation des co-produits ou déchets de l'agriculture et/ou de la filière bois est une source de développement de nouveaux produits durables dans l'industrie, le BTP, la chimie biosourcée, les biocarburants notamment. Ces dernières ont également l'avantage de favoriser les circuits courts de production et de distribution. Enfin, l'écotourisme est reconnu comme un levier permettant de promouvoir un autre type de tourisme, alternatif au tourisme de masse fortement concentré sur la zone littorale et la haute saison estivale.

C'est aussi l'enjeu dans la filière culturelle et des industries culturelles et créatives. Nombre de structures culturelles (festivals, ensembles artistiques, lieux permanents du spectacle vivant, du cinéma ou des arts plastiques et visuels) ont débuté leur transition écologique. Avec un grand nombre d'entre eux, l'agence culturelle régionale « ARSUD » a entamé une collaboration au long cours pour accompagner cette transformation qui concerne aussi bien les pratiques professionnelles que les modalités d'accueil des publics.

Il s'agit pour tout le secteur culturel de prendre des engagements écologiques forts et de s'engager dans une démarche innovante construite sur les axes suivants :

- Organisation & management
- Evaluation « impact carbone » - analyse - constat & solution
- Economie numérique
- Formation aux nouveaux usages

Ce travail avec les filières s'opérera au travers des Opérations d'intérêt régional, avec les pôles de compétitivité et clusters, et les fédérations. Par exemple, la Région a intégré dans le cadre d'intervention dédié aux Pôles de compétitivité un **objectif de contribution croissante au Plan Climat Régional**, notamment via la **labellisation de projets innovants en faveur de l'environnement**, la **mobilisation de fonds européens au profit de la transition écologique**. Les OIR 2.0 intègrent des objectifs en matière de transitions digitale, industrielle, écologique et énergétique, qui sont intégrés aux feuilles de routes définies au niveau de chaque OIR et des segments ciblés.

III.3 - Accompagner le développement de modèles économiques collaboratifs et résilients

L'économie est aujourd'hui riche d'alternatives qui permettent au consommateur et au producteur de faire de leur façon de consommer et de produire des actes responsables. Les démarches collaboratives territoriales visent un triple objectif de **proximité, de coopération et mise en réseau, et de réduction de l'empreinte environnementale**. Elles peuvent s'appliquer à la production comme à la consommation et à la distribution.

Les démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) visent à mettre en réseau les entreprises pour faire émerger des synergies profitables à la fois sur le plan économique, écologique et territorial et ainsi développer durablement le territoire. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pionnière, fait partie des régions les plus actives, avec déjà une vingtaine de démarches structurées.

L'économie de la fonctionnalité repose sur une contractualisation autour d'une performance d'usage en lieu et place de la vente de biens. Des **réseaux régionaux se mettent en place pour créer du lien entre acteurs publics et privés et favoriser les initiatives dans les territoires**, comme le réseau anti-gaspillage alimentaire régional « REGAL'im ». Des initiatives se développent autour de la consommation collaborative. Les attentes des citoyens

et leur implication dans la transition écologique et l'émergence de nouveaux modèles doivent également être pris en compte dans le développement économique régional.

Notamment, le maintien et le développement de la production agricole ne se fera pas sans changement du comportement des consommateurs. Les consommateurs peuvent agir à deux niveaux : en participant au financement des projets vertueux et en modifiant leur comportement d'achat. L'implication des consommateurs se fera d'abord à travers la **promotion des démarches équitables**. La région encouragera ces démarches par la **sensibilisation et l'accompagnement** notamment pour l'émergence de nouveaux contrats ou circuits de commercialisation assurant une juste rémunération des producteurs et une communication orientée vers les consommateurs pour promouvoir et inciter les achats responsables.

III.4 - Soutenir les filières valorisant les ressources naturelles : eau, bois-forêt, éco-matériaux, agriculture

Les espaces naturels sont une des richesses de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et un facteur d'attractivité pour le territoire, tant en termes de dynamisme touristique que de cadre de vie pour les actifs et les entreprises. Neuf Parcs naturels régionaux (Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Sainte-Baume, Verdon, Mont Ventoux), sept réserves naturelles régionales, dix réserves naturelles nationales et quatre parcs nationaux couvrent 46% du territoire. Les sites « Natura 2000 », terrestres ou marins, couvrent quant à eux 23 739 km². A ces espaces protégés, s'ajoutent les grands espaces naturels emblématiques que sont la montagne et la mer qui attirent chaque année plusieurs millions de visiteurs.

L'agriculture, la forêt, l'eau, les matériaux, la pêche, l'aquaculture notamment dépendent particulièrement de ce patrimoine naturel et de sa préservation.

La forêt occupe plus de la moitié de la surface régionale, faisant de Provence-Alpes-Côte d'Azur la seconde région la plus boisée de France. La filière bois-forêt est en plein développement, notamment sur les segments bois-énergie, bois d'œuvre, et doit être structurée et soutenue, notamment dans sa démarche de diversification pour exploiter toutes les potentialités sur de nouveaux usages et débouchés : construction bois et biosourcée, chimie biosourcée, biocarburants (2G, hydrogène...). En parallèle, il est important de **créer et soutenir les conditions d'une demande locale pour assurer des débouchés aux exploitants et transformateurs**.

L'agriculture, avec 25% des surfaces régionales, joue un rôle essentiel pour l'alimentation de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur et bien au-delà, en France, en Europe et dans le monde. Couplée à une industrie agro-alimentaire performante, elle participe du rayonnement de la région, en même temps qu'elle dessine le territoire et structure les paysages ruraux. La région possède la part de surface agricole utile convertie à l'agriculture biologique la plus élevée de France (28,8 % contre une moyenne nationale de 8,3%), mais cette part reste insuffisante dans certaines filières où le saut technique à franchir est plus important. En parallèle, le développement de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) doit permettre aux exploitations de faire valoir leurs progrès dans **l'adoption de pratiques durables**.

La **consommation d'eau**, en prévision des diminutions des réserves disponibles dans les prochaines décennies, doit faire l'objet d'économies notamment par le soutien à la modernisation des réseaux d'irrigation agricoles, et aux démarches territoriales engagées par les collectivités. Il s'agit également de s'appuyer sur les compétences et innovations en région en favorisant la mise en œuvre de projets de réutilisation d'eaux usées traitées, en développant la filière eau en s'appuyant sur les acteurs économiques et de l'eau, le Pôle de compétitivité « Eau France Water Team », le cluster Ea-écoentreprises et les Opérations d'intérêt régional.

La structuration de filière des éco-matériaux (paille, laine, chanvre, ...) doit être poursuivie. Elle représente notamment une alternative au ciment et au béton dans la construction, un gisement d'emplois et de croissance économique et un facteur de réduction des émissions carbone.

Exemples de modalités d'intervention

Valoriser les ressources comme levier de richesse

- Soutenir la création d'infrastructures territoriales permettant la collecte et le tri des déchets
- Soutien à la mobilisation et à la valorisation des déchets dans les territoires via les dispositifs Contrats d'objectifs déchets et « Nos territoires d'abord »
- Accompagnement des projets et filières d'économie circulaire présentant un fort potentiel de développement, en cohérence avec les feuilles de route des OIR « Naturalité », « Industries du futur » et « Energies de demain » en s'appuyant notamment sur une démarche partenariale avec l'ADEME
- Accompagner les projets et filières de valorisation des ressources naturelles présentant un fort potentiel de développement sur le territoire (éco-matériaux/biosourcés, forêt-bois...)
- Soutenir le secteur agricole pour la transition des exploitations agricoles et la structuration des filières bio et Haute Valeur Environnementale

Favoriser le développement de nouveaux modèles économiques

- Soutenir les projets de recherche appliquée, de développement ou d'innovation dans l'éco conception et l'éco production industrielle, et le renforcement des dispositifs d'accompagnement des solutions technologiques innovantes
- Accompagner les démarches d'EIT et d'économie de la fonctionnalité
- Favoriser l'incubation et l'accélération de projets d'économie circulaire
- Dans le cadre de sa mission d'observation et de suivi des pratiques culturelles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ARSUD propose un plan d'action concret conduit en étroite partenariat avec tous les acteurs de la filière. Il sera valorisé par un site internet évolutif comprenant un répertoire des actions, une base de données active et un guide de solutions baptisé « le Référentiel Écolo ».

Ce site internet, disponible en ligne dès l'automne 2022, sera le recueil valorisant de toutes les démarches engagées et permettra progressivement de les étendre à toutes celles et ceux qui reçoivent une subvention de la Région pour créer, diffuser ou transmettre l'art et la culture au bénéfice du plus grand nombre possible d'habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

S'adapter aux changements climatiques à venir

- Assurer une surveillance environnementale et anticiper les risques climatiques par des stratégies de prévention et d'adaptation
- Favoriser l'expérimentation de solutions de prévention et stratégies d'adaptation aux risques climatiques et la sensibilisation des acteurs économiques à ces nouveaux modèles
- Promouvoir et soutenir les projets locaux et collaboratifs (agriculture urbaine, plateforme d'achat local, achats groupés, logistique durable, initiatives citoyennes...)

IV - Réussir la transition écologique des entreprises

La transition écologique est plus que jamais à l'agenda des entreprises et des financeurs. Moteur essentiel d'une croissance plus vertueuse et responsable, les entreprises régionales doivent être soutenues dans leur transition écologique et les investissements engendrés. L'enjeu est de **massifier les aides** en couvrant la diversité des besoins et des cibles, en structurant avec l'ensemble des partenaires des solutions d'accompagnement et de financement, et en formant sur les nouveaux métiers et pratiques. L'éco-conditionnalité des aides régionales et les critères environnementaux seront rendus nécessaires pour inciter le plus grand nombre d'entreprises à s'inscrire dans cette stratégie.

IV.1 - Accompagner la transition écologique des entreprises par des dispositifs adaptés

Pour favoriser et accompagner la transition écologique des entreprises, il s'agit à la fois d'intégrer la **transition écologique dans l'ensemble des parcours d'accompagnement** proposés aux entreprises et de créer des dispositifs dédiés à la transition écologique.

La Région et ses partenaires travaillent ainsi en complémentarité pour apporter aux entreprises un véritable **parcours de la transition écologique des entreprises accessible et lisible, regroupant l'ensemble des solutions d'accompagnement et de financement disponibles**. Accélérateur emblématique d'une transition écologique ambitieuse des entreprises, le **dispositif CEDRE**, avec sa communauté de plus de 200 entreprises, est au cœur de cette démarche. Il sera complété par une nouvelle offre d'accompagnement des entreprises dans leurs premières actions de transition écologique. Le **Parcours Sud Industrie 4.0** sera adapté dans ses accompagnements des entreprises industrielles vers les transitions écologiques et environnementales. D'autres dispositifs pourront être initiés et ajustés pour accompagner la transition écologique des entreprises et renforcer leur démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), à l'exemple du dispositif « entreprise engagée pour la nature », déployé en partenariat avec l'ARBE. De façon générale, l'ensemble des aides et dispositifs régionaux seront adaptés pour inciter les entreprises à s'engager dans des enjeux de transition écologique.

IV.2 - Renforcer l'éco-conditionnalité et critères environnementaux des aides régionales

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée, dans son 2^e plan climat, à **consacrer 50% des financements du volet économie à la lutte contre le changement climatique**. L'enjeu est de devenir une région « **100% climat positif** ». Il apparaît donc indispensable de conditionner les aides aux pratiques vertueuses adoptées en faveur de la transition environnementale. La Région entend **embarquer l'ensemble des partenaires vers ce type de démarche** qui peut prendre plusieurs formes : Exclusion de certaines activités polluantes ou projets, bonus/malus selon l'engagement de l'entreprise, priorisation de certaines cibles, notamment lors de l'implantation d'entreprises exogènes....L'engagement des entreprises pourrait être multiple : démarches de progrès de type RSE, labélisation ou niveau 1 de ISO 14001, charte volontaire, réalisation et suivi de diagnostics et scoring, montée en compétences par la participation à des formations ou un accompagnement de type conseil- sensibilisation sur la transition écologique notamment. L'éco conditionnalité doit être adaptée selon la cible, la nature de l'aide et la maturité écologique des entreprises concernées pour leur permettre de s'engager progressivement et de façon pérenne dans une démarche de transition.

IV.3 - Répondre aux besoins d'évolution en compétences en matière de transitions écologique et énergétique

La transition écologique fait émerger de nouveaux marchés, de nouvelles activités et transforme les métiers. Elle requiert et requerra plus encore des compétences spécifiques.

La **formation aux enjeux socio-écologiques** concerne ainsi les étudiants, les salariés, les chefs d'entreprises... Selon une étude du Shift Project de 2019, seulement 24 % des formations abordent les enjeux climat-énergie. Pourtant, pas moins de 92 % des diplômés estiment qu'il est important de travailler dans une entreprise responsable (Cabinet Accenture, 2016).

La Région souhaite renforcer l'efficacité de l'accès à l'emploi des stagiaires au sortir de leur formation, notamment par une **meilleure prise en compte des enjeux majeurs d'évolution des métiers et activités**. Pour ce faire, elle priorise sur l'ensemble de ses dispositifs de formation et d'information aux métiers les actions et projets qui s'inscrivent dans une dynamique de transition écologique. Ainsi, le marché « **compétences professionnelles 2022-2026** » est construit autour de l'acquisition de savoirs et compétences essentiels pour répondre aux besoins actuels des entreprises et anticiper les évolutions des métiers liés aux enjeux écologiques et énergétiques. La **tension sur les métiers de l'économie verte** nécessite un travail rapproché avec les acteurs économiques du territoire régional pour anticiper, coconstruire et innover dans les formations délivrées et renforcer ainsi **l'employabilité des stagiaires dans des secteurs porteurs, la mixité ainsi que l'insertion de public en situation de handicap**.

En parallèle de la **commande publique**, la Région a souhaité approfondir, massifier et accélérer la transition écologique en adaptant l'ensemble de ses dispositifs en matière d'information aux métiers et de formation.

Ainsi, pour favoriser l'accès d'un large public à ces formations, la Région veille à sensibiliser, en faisant connaître les métiers « verts » dans les actions d'orientation et d'information métiers, les collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille et à **mettre en visibilité ces nouveaux métiers**, notamment sur son **site ensemble www.orientation-regionsud.fr**. De même, la Région incite les porteurs à s'inscrire dans cette démarche via ses appels à projets (fonds d'innovation pour la formation, « rencontre ton métier »).

Enfin, **l'observation et l'analyse de l'évolution** des métiers vers la transition écologique sont réalisées pour mieux **anticiper les besoins en compétences et ainsi adapter l'offre de formation proposée**.

Exemples de modalités d'intervention

Favoriser la transition écologique des entreprises

- ➔ Conditionner les financements et l'accompagnement de toutes les entreprises, en intégrant la transition écologique dans tous les accompagnements
- ➔ Préparer l'adaptation des entreprises aux impacts du changement climatique en faisant monter en compétence l'écosystème d'accompagnement des entreprises
- ➔ Valoriser l'engagement des entreprises par une reconnaissance régionale
- ➔ Intégration de la dimension écologique dans la requalification de toutes les zones d'activités existantes pour attirer des éco-entreprises
- ➔ Faire émerger de nouvelles expérimentations en matière de comptabilité durable, d'achats responsables

Renforcer l'éco-conditionnalité des aides régionales

- ➔ Initier une éco-conditionnalité des aides selon la cible et la nature de l'aide
- ➔ Réfléchir à de nouveaux outils de financement dédiés aux projets d'entreprises s'inscrivant dans les objectifs de la transition écologique
- ➔ Favoriser le suivi et l'évaluation de l'engagement des entreprises en termes de transition écologique
- ➔ Intégrer les critères environnementaux de tous les grands chantiers d'avenir / marchés publics / aides publiques
- ➔ Contribuer au développement de la transition écologique par le biais de la commande publique (notamment dans les secteurs du BTP, construction, requalification de zones d'activité cf Label Parc+)
- ➔ Promouvoir les bonnes pratiques et impliquer les entreprises (charte écologique, démarche et outils de sensibilisation, scoring...)

Former aux enjeux socio-écologiques

- ➔ Favoriser la création d'un campus de l'environnement
- ➔ Soutenir la mise en place de modules « compétences climat » dans la majorité des formations professionnelles pour répondre aux besoins de demain et renforcer le rôle des entreprises dans le parcours des stagiaires,
- ➔ Soutenir des actions des formations innovantes sur le champ de la transition écologique et pour une meilleure connaissance des métiers verts et verdissants

AXE 2 : Vers une région industrielle souveraine plus résiliente face aux crises

Souveraineté, résilience et réindustrialisation sont des enjeux majeurs pour orienter et transformer l'économie régionale à horizon 2028 et bâtir la région industrielle du 21^e siècle :

- Résilience, en renforçant la capacité des entreprises, des filières et des territoires à faire face aux crises, en améliorant leur capacité d'anticipation, de réaction à court terme pour limiter l'impact sur l'activité et l'emploi et faciliter leur rebond ;
- Souveraineté, en repensant et complétant les chaînes de valeur et en visant la diversification et la sécurisation des approvisionnements et de la distribution sur les filières stratégiques de l'énergie, l'alimentation, la santé, en matière industrielle ou encore de numérique... Il s'agira pour la région de prendre sa part à un effort collectif, national et européen. La position géostratégique de porte d'entrée de la Méditerranée est un atout essentiel ;
- Réindustrialisation, en concentrant l'effort sur les segments stratégiques des Opérations d'Intérêt Régional et en mobilisant l'ensemble des leviers d'appui : Foncier productif et immobilier d'entreprises, infrastructures de transport et de communication, attractivité du territoire et internationalisation, compétences et formation

Il s'agit de développer une vision intégrée des enjeux, y compris en termes d'attractivité, d'anticiper les risques et de consolider le positionnement économique et technologique d'une industrie plus résiliente et souveraine. Il convient également de conforter le positionnement géostratégique de la région pour en faire une base avancée au service de ces enjeux.

La Région veillera à coordonner ses actions de développement économique avec celles de l'Europe et de l'Etat, particulièrement avec la démarche France 2030.

I - Assurer la souveraineté sur les besoins essentiels

La Région poursuivra une action forte autour de l'**accompagnement et de la structuration des filières vitales** comme la santé, l'énergie, la défense ou encore l'alimentaire, et les aidera à faire face aux nombreux défis qui les concernent à travers les OIR dédiées et leur feuille de route. Une attention particulière devra donc être portée à ces filières, en termes **de sécurisation des chaînes de valeur, des approvisionnements et d'actions de relocalisation** si nécessaire.

I.1 - Renforcer la souveraineté de nos filières stratégiques : santé et thérapies innovantes, énergies, nouvelles technologies, défense et alimentation...

Au travers des OIR et de leur feuille de route, la **Région accompagne les filières clés pour la souveraineté** :

- L'OIR « Energies de demain » vise à consolider la dynamique économique régionale sur les marchés de la transition énergétique et de l'hydrogène, à travers le soutien aux filières énergétiques industrielles, aux innovations et à l'émergence de nouveaux modèles économiques. 4^{ème} région en matière de production d'énergie électrique renouvelable, la région dispose d'un positionnement historique en matière d'hydraulique (2^e région de France) et en pointe sur le photovoltaïque (3^e région en puissance photovoltaïque installée raccordée au réseau). Par son soutien aux projets structurants de la filière et avec le soutien du Pôle Capénergies, elle contribue à construire de nouveaux modèles de production, de stockage, de valorisation et de consommations d'énergies décarbonées.
- En matière de santé, la région dispose d'un écosystème de premier plan sur les segments des biothérapies et de la bioproduction, de l'immunologie, l'oncologie, la santé numérique, le diagnostic, l'imagerie médicale ou encore les dispositifs médicaux. Cela lui permet notamment de se situer au deuxième rang des pôles de recherche scientifique publique en matière de santé, sur la concentration de recherche scientifique en neurosciences, ainsi que pour les essais cliniques en France. Acteurs de la

recherche et de l'enseignement supérieur, startups et PME innovantes, projets structurants se concentrent autour des hubs marseillais et azuréen et bénéficient de l'appui de l'OIR « Thérapies innovantes » qui vise à faire de la région un leader mondial des thérapies de demain avec le soutien du Pôle Eurobiomed. Au travers de son deuxième « plan cancer » adopté le 25 février 2022 et doté d'un budget de 40 M€ sur la période 2022-2027, la Région vise à mutualiser les moyens alloués à l'échelle du territoire.

- La région est forte d'un écosystème de premier plan en matière de nouvelles technologies, de défense, de cyber sécurité avec notamment l'OIR « Industries du futur ». Adossée à un important potentiel scientifique et technique (59 laboratoires et centres de recherches représentant 4.000 chercheurs, deux centres spatiaux universitaires labélisés par le CNES à Marseille et Nice) elle forme le 2^e pôle aéronautique et spatial français. La filière est structurée autour de grands groupes leaders mondiaux et de TPE-PME industrielles. L'écosystème régional couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, tant sur la partie infrastructures (Satellites, optique, Telecom) que sur les applications. Elle constitue également une référence en matière de sécurité-défense (2^e région de France en termes d'effectifs défense, 46 000 emplois), de sidérurgie et de chimie-matériaux (3^e région de production chimique). Appuyée par les pôles Safe et Optitec, le cluster Novachim, l'OIR « Industries du futur » peut notamment capitaliser sur des hubs d'excellence (technocentre Henri-Fabre, plateforme d'accélération vers l'industrie du futur (PRACCIIS), PIICTO, la structuration de la filière drones...).
- La politique agricole régionale aura d'abord comme objectif de renforcer la structuration des filières comme les céréales, les légumineuses, pour augmenter la valorisation des productions et sécuriser la chaîne de valeur en faveur des agriculteurs. L'enjeu est sur cette base d'augmenter le potentiel productif en faveur de la souveraineté alimentaire. Il s'agit de saisir les opportunités des marchés aval et de renouveler les générations d'agriculteurs à court terme. La pérennité de l'agriculture régionale passera également par l'incitation aux changements dans les comportements d'achat à travers notamment l'implication des consommateurs dans l'achat responsable et la massification des ventes directes.
- Avec l'OIR « Naturalité », la Région, 1^{ère} productrice de fruits et légumes frais, de plantes à parfum aromatiques et médicinales, 1^{er} bassin horticole, 2^e région viticole de France et seule région rizicole de métropole, souhaite également renforcer le leadership et la souveraineté régionale sur les marchés de la Naturalité, en développant des filières locales, écoresponsables et en renforçant la structuration, la compétitivité des entreprises et industries. Elle cible les acteurs de l'agriculture durable, agritech, les marchés du biocontrôle et de la bio-stimulation dont les usages s'avèrent d'autant plus essentiels pour fournir une alternative écologique efficace pour faire face aux pénuries et au renchérissement des produits phytosanitaires, les acteurs de l'agroalimentaire et de l'alimentation de qualité, de la cosmétique naturelle et parfumerie ainsi que de la nutraceutique et des ingrédients naturels. Elle souhaite contribuer à l'évolution du modèle économique agri-agro en prenant en compte les mutations et diverses évolutions en cours.

I.2 - Rendre l'agriculture régionale résiliente au changement climatique et assurer la transition écologique des exploitations agricoles

L'agriculture, un des secteurs majeurs de l'économie de notre région, se révèle plus que jamais vitale pour tous, en ce qu'elle doit permettre de nourrir la population. S'il possède de nombreux atouts permettant de faire valoir sa valeur environnementale (forte part de la surface en agriculture biologique, climat limitant le recours aux intrants, développement de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), etc.), ce secteur fait aujourd'hui face à des **défis importants, liés au changement climatique et aux attentes sociétales de performance environnementale**.

Pour y pallier, la Région apporte une réponse forte via la **stratégie agricole 2022-2027** mise en place.

A l'aide de plusieurs leviers structurants, notamment le FEADER, la Région incite à la transition environnementale, soutient les investissements dans les infrastructures hydrauliques et accompagne le monde agricole dans sa mutation.

Les aides aux exploitations agricoles seront attribuées sous la forme d'un contrat de transition. Les bénéficiaires devront présenter un plan d'entreprise permettant de s'assurer de l'existence d'une stratégie et de sa cohérence avec les plans de filière et des objectifs de transition environnementale.

A long terme, la relance doit s'inscrire dans l'objectif d'**adaptation au changement climatique**. La stratégie régionale est axée sur les priorités que constituent le soutien à la recherche expérimentation et le financement des infrastructures hydrauliques collectives. La Région accompagnera aussi les entreprises agricoles dans la recherche de marchés, débouchés et approvisionnements adaptés.

Exemples de modalités d'intervention

Répondre aux besoins essentiels

- ➔ Soutenir les filières permettant d'assurer la souveraineté régionale sur les besoins essentiels, au travers des feuilles de route, actions et projets structurants des OIR, et notamment « Energies de demain », « Thérapies Innovantes », « Naturalité », « Silver économie », et " « Smart tech" ».

Soutenir l'agriculture régionale

- ➔ Mettre en œuvre la stratégie agricole régionale 2022-2027, en mobilisant de nouveaux leviers de financement (fonds souverain et FEADER) plans de filières, implication des consommateurs, soutien de projets de structuration de nouvelles filières et filières à enjeux, développement de nouveaux modes de contractualisation amont aval, financement des investissements dans les industries agroalimentaires transformant des produits locaux, soutien de projets de coopération entre producteurs et distributeurs pour la création de magasins de vente directe
- ➔ Favoriser les investissements massifs dans les réseaux hydrauliques
- ➔ Poursuite de l'effort de recherche – expérimentation notamment sur les intrants et les éco produits
- ➔ Mesure Agroenvironnementale et climatique FEADER pour contribuer au financement de transition

II - Réindustrialiser et consolider nos filières d'excellence

La reconquête industrielle constitue un objectif partagé des territoires et acteurs régionaux, dont les crises actuelles ne font que souligner l'enjeu. Les Opérations d'Intérêt Régional ont permis de structurer l'animation, l'accompagnement et le financement des grands projets des filières industrielles, avec le soutien des Pôles de compétitivité et clusters. Plusieurs actions-phares telles que la création du Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région, ou encore le Fonds d'Innovation pour la Formation ont permis d'adresser les problématiques de financement, de mutation ou encore de compétences.

II.1 - Consolider les filières industrielles d'excellence par le renforcement des Opérations d'Intérêt Régional

Lancées lors du dernier Schéma, les **Opérations d'Intérêt Régional** (OIR) permettent une politique de spécialisation au service des filières d'avenir. Elles fédèrent les acteurs et concentrent les moyens financiers pour faire émerger et concrétiser des projets structurants. Les OIR permettent à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de se démarquer et de démontrer son excellence sur un ensemble de filières clés pour la souveraineté économique et la réindustrialisation avec l'implication des Pôles de compétitivité et des clusters, acteurs majeurs de structuration et d'animation des filières et des entreprises, et l'ensemble des organismes professionnels et acteurs clés concernés.

Les enjeux de résilience, de souveraineté et de réindustrialisation seront au cœur des feuilles de route actualisées de ces OIR qui embrasseront l'ensemble des leviers nécessaires au développement des filières industrielles : R&D et innovation, international et attractivité, accompagnement et financement des projets

structurants, compétences-emploi-formation, infrastructures, foncier et immobilier d'entreprises, et bien sûr transition écologique.

La revue des **feuilles de route**, **l'élargissement de la gouvernance des OIR 2.0** doit encore renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs au service des objectifs de réindustrialisation, en cherchant à maximiser les sources de financements pour les projets régionaux. Une articulation particulière sera recherchée avec France 2030.

Les **Pôles de compétitivité et clusters du territoire régional**, dont la Région a la charge du pilotage et du financement depuis 2020, doivent appuyer la consolidation des filières industrielles et les Opérations d'Intérêt Régional au travers de leurs missions d'animation, labellisation, appui à l'émergence de projets innovants, à la mobilisation de financements... Ils sont ainsi des acteurs clefs de la transition industrielle et écologique dans nos territoires.

II.2 - Accompagner la croissance des entreprises industrielles notamment vers l'industrie du futur

Le tissu industriel régional est riche et diversifié. On compte la présence de grands groupes (Airbus Helicopters, ST Microelectronic, Naval Group, ArcelorMittal, Thalès...), mais il est également composé de plus de 21 000 TPE et PME industrielles sur un large éventail de secteurs, qui offrent une capacité de sous-traitance essentielle dans la stratégie de réindustrialisation régionale et pour la résilience du tissu économique.

Outre les enjeux d'innovation, de collaboration et d'innovation entre grands donneurs d'ordre et sous-traitants, de développement de startups industrielles, il est nécessaire pour la Région d'**accompagner la croissance et le changement d'échelle** (scale-up) des industries du territoire et de favoriser le développement d'**Entreprises de Taille Intermédiaire** (ETI). La Région propose des outils de financement et des dispositifs mobilisables tout au long du cycle de vie de l'entreprise par l'intermédiaire du Fonds d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER), ainsi que divers **dispositifs d'accélération** (Sud Accélérateur) ou d'appui à la levée de fonds (Comité d'ingénierie financière des OIR). En complément, la mobilisation d'outils de financement afin d'accompagner les phases d'industrialisation sera recherchée. **Terra Nea**, nouvel instrument financier développé par la Région interviendra au capital de sociétés de projets, ainsi que dans des pépites industrielles stratégiques, dans les secteurs en croissance de la transition énergétique et écologique.

Par ailleurs, il est essentiel que les industries régionales franchissent le cap du 4.0. Il s'agira de sensibiliser 20% des entreprises industrielles de la région à l'industrie du futur (OIR « Industries du futur »). La Région a également accompagné la conception et le déploiement de la **plateforme d'accélération vers l'industrie du futur – PRACCIS** – qui par son offre de services aux industriels, devra soutenir cette mutation. Outre l'accompagnement et le soutien financier au passage au 4.0, le déploiement de solutions régionales pour l'industrie du futur et le recours aux offreurs de solutions régionaux seront recherchés, notamment au travers de l'OIR Industries du futur et via l'action des Pôles de compétitivité.

II.3 - Miser sur les technologies clés, de rupture et sur les approches inter-filières

Afin de relever le défi de la **reconquête industrielle et de la souveraineté**, il est nécessaire de se positionner et de maîtriser un ensemble de technologies clés. Leur intégration permettra l'accélération de l'ensemble des filières industrielles au travers de briques technologiques et d'architectures qui permettront la diffusion des nouveaux usages numérisés, automatisés, robotisés, intelligents et décarbonés.

Au travers de l'OIR « Smart tech » et de l'action des pôles de compétitivité (SCS en particulier), il s'agira de consolider le positionnement de la région sur l'Intelligence Artificielle (IA), la cybersécurité, l'internet des objets (IOT) et la microélectronique et de la positionner sur les filières en émergence de la 5G industrielle et du quantique notamment. L'OIR « Industries du futur » visera également l'intégration des solutions technologiques nécessaire au passage au 4.0 et à la décarbonation de l'industrie, tout comme les technologies de fabrication et de conception des composants et des systèmes embarqués, la robotique ou encore les biotechnologies industrielles, et les matériaux avancés.

Le pari des **technologies de rupture** nécessitera également de maintenir, développer et coordonner les actions de recherche et innovation, le développement de startups et l'attraction des talents (chercheurs, entrepreneurs, salariés). L'innovation et la création de startups se fait souvent par une approche ouverte et décloisonnée, aux croisements de filières et technologies clés en lien avec les opportunités marché.

La Région veillera à créer les conditions, au travers d'outils d'**animation et de financement**, pour favoriser l'approche inter filière et faire émerger de nouvelles opportunités et projets. Les fertilisations croisées inter-filières et la diffusion des technologies clés (ex : IA appliquée à la santé, applications de l'hydrogène vert dans les industries aéronautique et maritime, usages des données spatiales dans l'agriculture ou la santé, l'usage des nouvelles technologies en matière de gestion de l'eau agricole, etc.) seront favorisées, notamment dans le cadre des OIR et au travers des actions conjointes des pôles de compétitivité.

II.4 - Accompagner l'évolution des métiers et des compétences au service de l'industrie

Les ressources humaines et la vision prospective des besoins en compétences constituent un enjeu majeur du développement des entreprises de l'industrie.

Les acteurs de la formation ont besoin de disposer d'une visibilité précise des attentes des industriels. La mise en place de **GPEC collectives ou au niveau des filières** devrait y participer. A cet effet, la Région pourra **faciliter les échanges entre les acteurs de la sphère orientation et formation et le monde économique**. Plus précisément, les **campus des métiers et des qualifications et les OIR** seront mobilisés pour favoriser ce rapprochement. Les outils développés par France Compétences à partir des observatoires de branches (bibliothèque de référence des études et analyses à l'aide d'outils d'intelligence artificielle) pourront également être mobilisés pour permettre une bonne connaissance et diffusion des études et enquêtes. Le prochain **contrat de plan régional de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)** proposera des modalités d'action.

Exemples de modalités d'intervention

Consolider les filières industrielles

- ➔ Confirmer les Opérations d'Intérêt Régional comme fondement de la politique régionale de soutien aux filières industrielles : « Energies de demain », « Economie de la Mer », « Industries du futur », « Naturalité », « Thérapies innovantes », « Smart tech »
- ➔ Développer une stratégie 2.0 pour les opérations d'intérêt régional, en renforçant et en élargissant leurs feuilles de route et leurs actions d'accompagnement, notamment aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ➔ Soutenir les Pôles de compétitivité et les Clusters
- ➔ Créer un comité régional de l'industrie en miroir du comité stratégique de la filière industrie (CSF) au niveau national,
- ➔ Inscrire le soutien régional dans les démarches France 2030 et 4^{ème} programme d'investissements d'avenir, et mobiliser les opportunités de financement européennes (PIIEC, FEDER, Fonds de Transition Juste, ...)

Soutenir les entreprises industrielles

- ➔ Favoriser l'accompagnement des entreprises par les French tech, les Pôles de compétitivité et clusters, et mettre en œuvre la plateforme Sud Place
- ➔ Soutenir la croissance des entreprises avec le Fonds d'Investissements pour les Entreprises Régionales (FIER), Région Sud Attractivité, Sud Accélérateur, le fonds Terra Nea
- ➔ Favoriser la coopération entre acteurs de la formation, de l'emploi et les industriels pour ajuster l'offre de formation (Campus des Métiers et des Qualifications, GT...)

III - Sécuriser l'approvisionnement de l'économie régionale

La crise COVID a été un révélateur de la fragilité des chaînes logistiques largement mondialisées. A l'échelle régionale, c'est plus de la moitié des entreprises qui ont été pénalisées par ce grippement des chaînes d'approvisionnement.

Pour y répondre, la Région dispose d'atouts uniques comme son **positionnement au cœur de l'Europe** et sa connexion à la Méditerranée. Elle est le pivot des échanges internationaux et méditerranéens grâce à son positionnement sur deux grands corridors européens de fret (Nord Sud et Arc Méditerranéen) et à la présence du grand Port de Marseille Fos. 1^{er} port de France, 7^e port européen, le Grand Port de Marseille Fos est l'un des principaux hubs logistiques et industrialo-portuaires de Méditerranée. Il est un moteur clé de l'économie régionale.

Outre le développement du **Grand Port Maritime de Marseille**, la sécurisation des approvisionnements se joue aussi en développant les circuits courts dans une logique de proximité.

L'ambition régionale sera notamment traduite dans une stratégie régionale de la logistique qui viendra enrichir le Schéma Régional de l'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

III.1 - Renforcer les échanges dans l'espace euro-méditerranéen et avec les territoires limitrophes

La Région favorisera l'**amélioration de la fluidité des connexions vers les autres territoires en soutenant le report modal ferroviaire et fluvial dans le cadre d'un vaste programme d'infrastructure**. Il s'agit également d'**accroître la portée de l'hinterland du Grand port maritime de Marseille** avec une priorité sur le développement des dessertes ferroviaires à destination du Nord de la France et de l'Europe de l'Est. En exploitant cet atout majeur, elle se positionne comme chef de file sur de nombreux programmes européens et méditerranéens et souhaite mettre en place une véritable **politique macro régionale**, favorisant les échanges avec ces acteurs.

La Région portera son action pour **sécuriser et fluidifier les chaînes d'approvisionnement** également via l'intermodalité. Au regard de l'urgence climatique et de l'incertitude sur les ressources futures, les systèmes de production, de transport et logistique devront s'adapter, notamment s'engager dans une démarche de sortie des énergies fossiles et se préparer aux impacts à venir du changement climatique, tout en préservant la robustesse des chaînes d'approvisionnement, ce jusqu'au dernier kilomètre. Ce constat appelle à réinventer la filière logistique afin qu'elle soit toujours plus agile, mais aussi plus résiliente, sobre et respectueuse de l'environnement et du climat. Aujourd'hui, le transport dépend encore presque exclusivement du pétrole (à près de 95%). Il est nécessaire de trouver d'autres modalités au transport de marchandises pour consommer moins d'énergie fossile.

La Région favorisera l'**adaptation et la structuration de l'activité logistique** aux besoins de la sphère productive. En région, les principaux secteurs industriels générant des flux de transport et des organisations logistiques spécifiques sont : L'industrie agro-alimentaire, l'aéronautique, la métallurgie, la chimie et industrie pharmaceutique, les produits et composants informatiques.

Dans les industries lourdes (métallurgie, chimie, construction navale...), les schémas logistiques sont directement en lien avec le process industriel, le pilotage est européen et supra national et il est nécessaire de **bien articuler les flux internationaux avec les flux régionaux**. Des schémas plus complexes sont à développer pour des industries requérant de nombreux composants, telle que celle de la pharmacie ainsi que des schémas spécifiques pour la logistique agricole, agroalimentaire et froid.

III.2 – Accompagner le développement des circuits courts et la logistique du premier/dernier Km

La logistique, au plus fort de la crise sanitaire, s'est révélée comme une fonction essentielle, mais certaines fragilités des chaînes logistiques mondialisées ont été mises en lumière. La **relocalisation de certaines activités stratégiques ou de souveraineté s'est imposée, ainsi que le renforcement des filières locales**. La crise a également fait émerger de **nouveaux schémas collaboratifs fondés sur la mutualisation, les circuits courts et les réseaux de proximité**, aux modes d'organisation souvent empiriques qu'il convient de consolider et des nouveaux schémas de distribution associés à des espaces logistiques de proximité, notamment en centres urbains.

L'effort engagé en faveur de la massification des ventes en circuits courts sera poursuivi. Afin d'accélérer l'atteinte de cet objectif, il est nécessaire d'expérimenter des solutions innovantes de points de vente et de nouvelles coopérations entre les producteurs et les distributeurs, de saisir l'évolution en cours de la distribution alimentaire en soutenant les réseaux qui investissent dans de nouveaux magasins et en facilitant leur implantation dans les centres urbains, en particulier dans le cadre de politique de revitalisation de centre-ville.

Il s'agira également de favoriser les collaborations et les boucles courtes d'approvisionnement pour l'industrie régionale et les synergies entre acteurs de l'industrie régionale.

Par ailleurs, avec la généralisation du e-commerce ces dernières années (près de 42 millions de cyberacheteurs au 4^{ème} trimestre 2020¹.), **la logistique du dernier kilomètre** a pris une place prépondérante dans les flux logistiques. Ce développement entraîne des bouleversements d'ordre économiques, écologique mais impacte aussi fortement l'engorgement des villes et la nécessaire massification des flux.

Au travers de sa vision régionale de la logistique, la Région supporte **l'émergence de nouveaux modèles de distribution**. Plus innovants, plus verts, plus collaboratifs et circulaires à l'échelle des bassins de vie, ces nouveaux modèles viendront concilier qualité de vie et développement économique maîtrisé.

L'objectif est de susciter, d'accompagner et d'essaimer les innovations et expérimentations logistiques (rationalisation des systèmes logistiques et de livraisons, décarbonation de la logistique, report modal et changements de pratique).

Exemples de modalités d'intervention

- ➔ Inscrire et développer la stratégie régionale dans le futur programme Interreg Europe, la nouvelle contractualisation Contrat d'avenir/Contrats de Plan Etat-Région, le Protocole Etat Région pour le développement du fret ferroviaire ou le Plan Rhône...
- ➔ Favoriser la création d'une stratégie macro régionale pour la Méditerranée
- ➔ Accompagner les projets du Grand Port Maritime de Marseille
- ➔ Mettre en œuvre le plan régional de la logistique à horizon 2030
- ➔ Densifier, rationaliser, requalifier les surfaces disponibles pour la logistique à travers les territoires
- ➔ Accompagner et rationaliser la logistique du dernier kilomètre
- ➔ Soutenir les projets de coopération entre producteurs et distributeurs pour la création de magasins de vente directe

IV - Développer une politique d'attractivité dynamique pour doper l'économie régionale

La politique d'attractivité s'appuie, au sein d'un environnement concurrentiel international, national et interrégional exacerbé, sur la mobilisation des acteurs clés de l'écosystème au sein d'un collectif agissant sur le parcours d'accueil et d'implantation de projets et d'entreprises, la Team France Invest. Leader en France dans la mise en place de la **Team Invest**, la Région a également installé en 2021 un **comité régional de l'attractivité** pour conforter cette ambition.

La Région déploie cette politique par une action de promotion forte et assure un rôle de coordination permettant d'appuyer un parcours d'implantation et d'accueil structuré intégrant pleinement les acteurs stratégiques concernés.

IV.1 - Promouvoir le caractère différenciant de notre territoire régional

La promotion du territoire régional mobilise une palette d'actions et outils complémentaires (actions d'influence, actions de communication physique et digitale, élaborations d'argumentaires Invest, ...) destinés à faire connaître les atouts dans différents cercles de décisions en France et à l'international.

La région bénéficie d'une **situation géographique** offrant un cadre de vie exceptionnel au sein d'une mosaïque de territoires, un climat clément, des côtes ouvertures sur la méditerranée et d'espaces naturels exceptionnels (5 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, des parcs régionaux nationaux).

Forte de son **positionnement euroméditerranéen**, elle offre un environnement cosmopolite entre l'Europe et l'Afrique s'appuyant sur des **infrastructures** de premier plan : 2 aéroports internationaux, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), 1^{er} port de France, un maillage routier et ferroviaire resserré, 15 câbles sous-marins passant par Marseille pour relier l'Afrique et l'Europe ...

Avec de grandes **métropoles** dynamiques, un réseau d'entreprises dense dont 2 300 entreprises internationales (PME, ETI, grands groupes internationaux), la 1^{ère} technopole européenne à Sophia Antipolis, une offre de formation internationale reconnue avec la 1^{ère} université francophone en nombre d'étudiants, elle constitue un terreau favorable à l'innovation et à l'émergence de jeunes talents.

La région accueille chaque année des **événements à forte notoriété** qu'ils soient culturels, sportifs ou économiques (grands congrès internationaux tels que « Méditerranée du futur », grands événements professionnels tels que ITER Business Forum ou MIPIM). Elle est également un berceau du cinéma et la 2^e région pour l'accueil de tournages.

Forte de ces atouts, la région est la 2^e région française la plus attractive pour les cadres et la 3^e pour les étudiants et la création d'entreprises.

L'attractivité du territoire s'appuie également sur un marketing territorial fort et reconnu autour d'une **marque unique**, « Région Sud », de trois **marques mondiales**, Provence, Alpes et Côte d'azur, et d'autres marques reconnues (ITER, Sophia Antipolis).

L'efficacité de la politique régionale d'attractivité doit s'appuyer sur une mutualisation et une structuration des discours, partagés par l'ensemble des acteurs de l'attractivité. Les stratégies d'attractivité et de promotion territoriale de tous les territoires de la région doivent être cohérentes avec la stratégie régionale et intégrer et diffuser cette dernière. C'est l'une des missions qu'assure l'agence d'attractivité et de développement économique de la Région, **risingSud**.

La Région entend s'appuyer également sur la mobilisation d'un **collectif d'ambassadeurs** à l'échelle régionale, illustrant les atouts régionaux (tourisme, recherche, jeunesse, économie...) chargés de promouvoir le savoir-faire, la spécialisation et les conditions d'accueil de projets et d'entreprises en région.

IV.2 - Concentrer et prioriser les politiques d'attractivité sur les filières stratégiques de la Région

La Région coordonne avec l'Etat et Business France, et avec l'appui de son agence risingSud et des agences départementales et métropolitaines de développement, le *sourcing* d'établissements stratégiques à **attirer et de projets d'implantation par des missions de prospection**.

Afin de cibler au mieux les projets répondant aux besoins des filières stratégiques régionales, les acteurs de la prospection doivent identifier les briques manquantes des chaînes de valeur des segments et filières des OIR en les couplant à des éléments d'intelligence économique. Seront notamment ciblées **les entreprises porteuses d'une brique technologique clé, d'un savoir-faire particulier nécessaire à la consolidation du tissu industriel régional**.

La Région bénéficie, grâce à ses écosystèmes et son cadre de vie attractifs, d'un flux naturel d'accueil de talents et de demandes d'implantation d'établissements. La coordination des partenaires régionaux et la mise en place de conditions d'accompagnement adaptées à un **accueil de qualités pour les investisseurs, leurs collaborateurs et leurs familles permettra de renforcer le vivier de compétences et de talents** en région. Cela résulte notamment de l'action de formation, en particulier sur les métiers émergents, en lien avec les établissements d'enseignement présents en région.

Un enjeu spécifique existe vis-à-vis des **licornes et des start-ups**, particulièrement créatrices d'emplois, pour lesquelles la démarche de prospection ciblée d'ores et déjà engagée, s'appuyant sur la valorisation de notre écosystème (acteurs, atouts, filières différenciantes, ...) et des dispositifs d'accompagnement dédiés, doit être confortée et amplifiée.

La nouvelle structuration de l'agence risingSud qui identifie un pôle attractivité, n'existant pas jusqu'alors, contribuera à cette nouvelle dynamique.

IV.3 - Développer les accompagnements et cibler des aides financières à l'implantation

Mise en place en 2021 et pilotée par la Région, la **Team France de l'Invest**, a pour objet de rassembler et structurer l'ensemble des acteurs régionaux de l'attractivité afin de définir une stratégie régionale et d'impulser une dynamique commune. Cette initiative régionale permet de mettre en œuvre une stratégie partagée autour de l'attractivité du territoire, des projets d'implantation et du rayonnement international (renforcer les investissements étrangers, ancrer les entreprises étrangères, attirer les compétences en mettant en place une offre d'accueil des talents) en lien étroit avec l'agence régionale risingSud.

Parmi les outils déployés la création d'une « **Task Force régionale Projets à enjeux** » a permis d'améliorer la coordination des acteurs dédiés à l'accueil et à l'implantation d'entreprises. La Région souhaite capitaliser sur ce groupe d'acteurs clés de l'écosystème régional pour renforcer les échanges (consultation, orientation, conseil) entre structures impliquées ou concernées (financier, prestataire, accompagnateur) sur les dossiers suivis par chacun, tout en respectant la confidentialité des données sensibles et l'application du RGPD.

Des efforts seront maintenus sur la simplification du parcours d'implantation et sur sa temporalité. L'objectif étant de proposer un parcours le plus cohérent possible avec la réalité et les contraintes des entreprises.

Certains projets identifiés comme structurants pour une OIR ou pour l'écosystème, feront l'objet d'un suivi et d'une gestion renforcée et individualisée, grâce à la mise en place d'un « **Parcours d'implantation premium** » (ingénierie financière, recherche de foncier, accompagnement RH renforcés). Ceci, dans une **logique d'amélioration de l'attractivité régionale** dans un contexte concurrentiel exacerbé.

Exemples de modalités d'intervention

Coordination et animation du collectif régional Team France Invest Région Sud

- Améliorer le processus et le parcours d'implantation des entreprises
- Développer un « *Parcours d'implantation premium* » pour les projets les plus stratégiques
- Renforcer une approche attractivité des Opérations d'intérêt régional, en s'appuyant sur nos filières d'excellence

Promotion des atouts différenciants de la région :

- Engager une campagne d'influence, valorisant les atouts économiques de notre territoire
- Promouvoir la marque « Région Sud », pour faciliter la visibilité de la région et ses atouts
- Créer et animer un réseau de 50 ambassadeurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Renforcement de l'attractivité :

- S'appuyer sur les opérations d'intérêt régional pour préciser et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité ciblée et destinée à renforcer à nos filières
- Valoriser l'écosystème d'innovation et d'accompagnement des entreprises auprès des startups et des licornes pour favoriser leur implantation
- Coordonner les actions d'attraction et de formation de talents et favoriser l'accompagnement à l'accueil (*Cap au Sud et Welcome to Région Sud*)

V - Optimiser et adapter l'offre foncière et immobilière

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 1 356 Zones d'Activités Economiques, pour près de la moitié mixte, d'envergure très diverse et dont les disponibilités restent limitées. Elle bénéficie d'espaces industriels structurants pour les filières stratégiques avec la présence de ZAE d'envergure nationale et de renommée internationale (ZIP de Fos, Sophia Antipolis), de deux opérations d'intérêt national (Euroméditerranée et Ecovallée), et de technopôles spécialisés et innovants (Technopôle de l'Arbois [Bouches-du-Rhône], Avignon Technopôle [Vaucluse], Technopôle Château-Gombert [Bouches-du-Rhône], Technopôle de la mer [Var], Nice Méridia [Alpes-Maritimes]). Toutefois, le foncier économique régional et notamment productif apparaît insuffisant, peu qualitatif au regard des attentes des prospects à l'implantation (que ce soit en termes d'aménités ou de délais de disponibilité) et peu visible. Ce déficit de foncier productif qualifié, commun à toutes les régions, freine les capacités de développement des entreprises du territoire ainsi que la réactivité et la qualité des réponses apportées en matière d'implantation et, globalement, l'attractivité industrielle de la région.

La loi climat et résilience du 22 août 2021 rappelle l'objectif national de réduction de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 et de toute artificialisation nette des sols en 2050. Au niveau régional, la consommation de foncier économique représente environ 3200 ha sur 2010-2020. Ainsi, le potentiel de consommation de foncier économique sur 2021-2031 s'élèvera à 1600 ha au maximum.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) s'inscrit dans cette **ambition de sobriété foncière** : Préservation des ressources foncières et renforcement des pôles et centralités économiques, optimisation et requalification des ZAE existantes, recyclage des friches, etc.

Dans ce contexte, la recherche d'une plus grande cohérence dans la localisation des activités économiques, la sanctuarisation des espaces à vocation industrielle/filière ainsi que leur densification sont des prérequis nécessaires à la **construction d'une stratégie foncière qui devra renforcer et optimiser les ressources en évitant l'étalement**.

Au travers du nouveau schéma, la Région s'engage donc **au côté des Métropoles et intercommunalités**, compétentes en matière d'aménagement économique, pour **proposer une stratégie qui concilie attractivité, développement économique et sobriété foncière**. Quatre leviers prioritaires d'action permettront le déploiement de cette stratégie foncière : **Identifier, Optimiser, Renforcer et Promouvoir**.

V.1 - Identifier le foncier économique régional immédiatement disponible

En complément de l'outil de **webcartographie** et de la démarche partenariale de connaissance « **Sud Foncier éco** » développés par la Région pour observer le foncier économique, et afin de répondre à l'urgence de recenser plus précisément les fonciers industriels prêts à l'implantation, la Région mobilisera les territoires afin d'**identifier les fonciers industriels immédiatement disponibles ou disponibles** à court terme et considérés comme **stratégiques** en lien avec nos OIR.

Cette démarche sera complémentaire de la labélisation nationale « **sites clés en main** ». Elle permettra d'accélérer leur commercialisation et d'en assurer une promotion renforcée.

V.2 - Optimiser la ressource foncière disponible : redynamiser et faire monter en gamme les espaces économiques disponibles

Pour aller plus loin sur le foncier productif, il conviendra, en collaboration avec les EPCI, de s'assurer de la **qualité des sites identifiés comme « commercialisables »** et d'analyser leur performance (évaluation de leur compétitivité, adéquation au marché, définition de marges de progression). La Région engagera, sur les fonciers industriels recensés dont la qualité reste à renforcer, un **travail de montée en gamme en accompagnant certains sites stratégiques via un appui en ingénierie économique** (positionnement, optimisation d'offres de services, marketing territorial) lorsqu'ils s'inscrivent dans la structuration d'un écosystème territorial OIR ou à caractère industriel fort.

Les contrats « **nos territoires d'abord** » permettront également d'agir sur le foncier économique en cofinancement de travaux d'investissement de requalification et densification de ZAE ou de redynamisation des espaces économiques des filières stratégiques OIR.

Enfin, la **démarche « Parc + »** opérée par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement permettra d'accompagner et labeliser les projets d'aménagement économique durables, label gage de qualité et d'attractivité.

V.3 - Renforcer les ressources foncières et l'immobilier d'entreprises

Afin de renforcer le foncier économique productif, et eu égard à l'impératif de sobriété foncière, la réhabilitation des friches doit constituer une priorité d'action collective. Ainsi, la Région s'appuiera sur son dispositif « **identification et reconversion des friches** » ainsi que sur le Fonds de Transition Juste pour accompagner les projets de réhabilitation de friches industrielles. La Région poursuivra sa **veille et l'accompagnement des candidatures régionales** sur les appels à projets nationaux de l'Etat et de ses opérateurs. Une attention spécifique sera portée aux projets à vocation économique, notamment industrielle.

En complément, il est essentiel d'adresser les projets d'immobiliers d'entreprises innovants dans leur offre de service, leur forme ou leur portage. La Région poursuivra l'**accompagnement en ingénierie des projets immobiliers totem/tiers-lieux structurant pour les OIR et l'industrie au travers du plateau d'ingénierie des OIR**. Ces projets seront également accompagnés par la Région dans leur recherche de financeurs publics et privés via le Comité d'ingénierie financière des OIR. Les modalités de cofinancements régionaux seront étudiées, via les contrats « Nos territoires d'abord » par exemple.

Enfin, la Région engagera une réflexion partenariale sur l'opportunité d'assurer le portage de certains projets immobiliers stratégiques pour les OIR et l'industrie. Une étude d'opportunité et de faisabilité sera lancée pour définir l'outil le plus adapté.

V.4 - Promouvoir le foncier stratégique régional pour les OIR et l'industrie

La faible lisibilité des fonciers disponibles en région est aujourd'hui un constat partagé. Sur la base du recensement des fonciers stratégiques opérés par la Région, une action de promotion renforcée sera engagée avec l'agence risingSud pour le compte de la Région, au service de leur commercialisation.

Pour ce faire, une **plateforme de promotion en ligne des fonciers plug&play** sera mise en place permettant de les valoriser et constituant un produit d'appel pour l'implantation. Cette plateforme permettra dès 2022 la promotion des 10 sites d'ores et déjà labellisés « sites clés en Main » et visera, dans un deuxième temps, à intégrer l'ensemble des sites stratégiques supplémentaires identifiés. Elle constituera une vitrine promotionnelle du foncier pour attirer et répondre aux projets majeurs d'implantation industrielle et pourra ensuite, être renforcée sur des items spécifiques dont la vocation logistique.

Une « prospection inversée » sera également engagée sur la base des fonciers recensés et qualifiés en allant chasser des entreprises cibles industrielles qui correspondent à la fois aux capacités d'accueil des sites et aux chaînes de valeur des OIR.

Enfin, un **accompagnement « premium » à l'implantation** sera déployé par risingSud pour les projets jugés les plus stratégiques, incluant un accompagnement renforcé sur le volet foncier mais également sur les volets ingénierie financière et RH (cf. *supra*).

Exemples de modalités d'intervention

Identification du foncier stratégique immédiatement disponible

- Favoriser la connaissance du foncier économique régional par la mise en œuvre d'outils de connaissance dédiés (Sud Foncier Eco, démarche « sites clés en main »)
- Recensement des fonciers stratégiques immédiatement disponibles en lien avec les territoires
- Favoriser le partage des données entre la Région, les Métropoles et les EPCI

Redynamiser et favoriser la montée en gamme des espaces économiques disponibles

- Aider à la qualification des zones économiques, via un plateau d'ingénierie pour faire monter en gamme les fonciers industriels stratégiques
- Requalifier et redynamiser des ZAE existantes avec des co-financements des Contrats « Nos territoires d'abord »
- Intégrer les espaces économiques dans un projet d'aménagement de territoire durable : démarche « Parc+ »

Renforcement des ressources foncières et de l'immobilier

- Construire sur l'existant en réhabilitant les friches via l'AMI régional « identification et reconversion des friches » ou l'AAP de l'Etat et de l'Ademe
- Conduire une étude d'opportunité pour la création d'un véhicule de portage à l'échelle régionale
- Favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'immobilier d'entreprise innovants : appui en ingénierie, recherche de cofinancements publics et privés (OIR)

Promotion du foncier stratégiques pour les OIR et l'industrie

- Promouvoir les sites stratégiques recensés au travers d'une plateforme de valorisation en ligne
- Développer un accompagnement premium à l'implantation incluant un volet foncier, déployé par l'agence risingSud

Axe 3 : Faire de Provence-Alpes-Côte d’Azur l’une des régions les plus innovantes d’Europe

Enjeux fondamentaux du XXI^e siècle, l’innovation et la digitalisation de l’économie, avec le développement exponentiel des outils numériques, apparaissent comme des éléments fondateurs de la création de richesses, de bien-être et de réponses aux défis sociétaux.

Se situant entre la 3^e ou la 4^e place nationale sur de nombreux indicateurs de recherche, la région dispose d’un potentiel scientifique et d’innovation de premier rang et de large spectre disciplinaire. De nombreux succès aux appels à projets très sélectifs (programmes d’avenir, projets européens...) et sa présence dans le trio de tête des régions françaises en matière de dépôt de brevets (458 en 2020) témoignent de cette excellence.

Elle bénéficie également d’un écosystème d’innovation maillant l’ensemble du territoire et la valorisation de la recherche, dotée de différents outils complémentaires, (SATT sud EST, institut Carnot, CeaTech, InriaTech) contribue à irriguer les filières d’excellence régionales. La région est d’autre part caractérisée par une dynamique entrepreneuriale favorable à la création de startups innovantes notamment issues de la recherche.

Toutefois, malgré la valeur et la reconnaissance de ce potentiel de recherche dans de nombreux domaines stratégiques, le taux de transformation des résultats de la recherche en innovation vers le monde économique doit être fortement renforcé. Ce qui s’explique notamment par une offre de transfert de technologies insuffisamment lisible et structurée, un déficit de relation durable entre entreprises et laboratoires ainsi qu’un tissu industriel marqué par un nombre encore trop limité d’ETI en capacité d’investir dans des programmes de R&D ambitieux.

Les startups, essentielles au renouvellement et à l’enrichissement du tissu économique, constituent pour leur part des acteurs incontournables d’une innovation tirée par le digital. (5^{ème} région en matière d’accueil de startups). Celle-ci connaît une nouvelle impulsion avec les technologies de rupture « deeptech » mais les projets qui en découle, plus risqués et s’inscrivant dans des temps de développement longs, nécessitent de lourds investissements.

Un accent particulier doit être mis sur la diffusion et l’accélération des innovations pour que, d’ici à 2050, les territoires, les entreprises et les filières puissent profiter pleinement des investissements et des compétences issues des technologies et du numérique, et accélérer ainsi leur croissance. Le territoire, actuellement classé en région « strong » dans le classement européen des régions, pourra se hisser parmi les régions les plus innovantes « strong+ » et ainsi figurer au top 50, en s’appuyant sur une mobilisation accrue des financements européens.

Les orientations stratégiques présentées ci-après seront approfondies et déclinées en mesures opérationnelles dans le cadre de la révision du schéma régional de l’enseignement supérieur de la recherche et de l’innovation en cours

I - Rapprocher les acteurs de la recherche et de l’innovation des entreprises

La région Provence-Alpes-Côte d’Azur dispose d’atouts majeurs en termes d’innovation :

- Un potentiel d’enseignement supérieur et de recherche la plaçant au 4^{ème} rang en nombre de chercheurs (2016) avec 4 universités dont deux lauréates du label national « initiative d’excellence » (IDEX), 3 instituts Carnot
- Top 4 des régions françaises les plus innovantes avec 621 demandes de brevets déposés en 2021
- Seule région française bénéficiaire du prix des Régions Européennes Entreprenantes en mars 2021
- Une des régions leader en santé thérapies innovantes : 2^{ème} région française pour le dépôt de brevets et les essais cliniques (plus de 4 700 brevets déposés de 2001 à 2018)

Le territoire se situe cependant au 10^e rang national pour la part des entreprises dans la DIRD (Dépenses Intérieures de R&D) (59,9%) avec une prépondérance de TPE/PME ainsi qu’un taux d’innovation des PME de 45.8%).

La Région souhaite poursuivre l'accompagnement de la montée en puissance du système régional de recherche et d'innovation afin de consolider et renforcer son potentiel pour mieux irriguer et soutenir les besoins de R&D des entreprises, en particulier des startups, PME et ETI.

L'enjeu est de transformer davantage la recherche en innovation et ce dans des délais courts, afin d'accroître la compétitivité du territoire. Une telle démarche suppose d'amplifier le nombre et la qualité des rapprochements entre académiques et industriels et d'intervenir le plus en amont possible des projets.

L'effort d'innovation se concentrera sur les filières stratégiques et les technologies clés prioritaires identifiées dans la S3 afin d'accélérer la mise en marché des solutions et produits issus de l'innovation.

I.1 – Renforcer les outils d'attractivité et de fidélisation des talents

Aujourd'hui et plus que jamais, la compétitivité et la force des territoires et des entreprises dépend largement de la qualité des talents qui s'y trouvent - d'où l'importance de les retenir et de continuer à attirer les meilleurs.

La Région dispose d'un vivier de doctorants et d'ingénieurs formés sur le territoire, qu'il est important de fidéliser pour que leurs compétences puissent irriguer les entreprises locales en recherche de profils spécialisés.

Attirer des talents aux compétences spécifiques et recherchées par les entreprises locales repose par ailleurs sur un double défi :

- Accompagner les établissements déjà implantés pour leur permettre d'augmenter le nombre d'étudiants accueillis au sein des formations spécialisées
- Favoriser l'émergence de nouvelles formations, notamment sur des cursus ingénieurs, proposés par des établissements régionaux ou résultant de l'implantation de nouvelles écoles.

Le rayonnement de la région s'appuie également sur deux autres piliers : **L'attractivité des talents internationaux** (étudiants, chercheurs, entrepreneurs) et la **mobilisation sur des projets nationaux et européens** confortant notamment la dimension euroméditerranéenne de notre territoire.

I.2 - Favoriser le transfert de technologies au profit des filières stratégiques

L'investissement dans les infrastructures de recherche et de transfert de technologies constitue un levier important pour l'attractivité des laboratoires, essentiels dans la chaîne de valeur de l'innovation des filières stratégiques et technologies clés régionales. Dans cette optique, la Région entend poursuivre **son soutien au déploiement de projets structurants de recherche et d'innovation portés par les établissements** (universités, organismes, écoles, fondations...) notamment dans les domaines de la santé et de la lutte contre le cancer, **ou en partenariat avec des entreprises en appui aux Opérations d'Intérêt Régional**.

Cela nécessite :

- De maintenir le **niveau d'excellence des infrastructures** de recherche afin de servir les projets collaboratifs (initiés et en émergence) et de faciliter notamment la réalisation de preuves de concept, d'essais, de prototypages dans des domaines d'excellence tels que la santé, l'hydrogène, le numérique ;
- De se doter de **nouveaux équipements** afin d'accélérer la production de connaissances susceptibles d'alimenter de **nouvelles briques technologiques** nécessaires aux marchés émergents (biothérapies, agri-tech, quantique...).

Ces investissements doivent s'accompagner d'actions d'**animation, de sensibilisation et d'une visibilité accrue auprès des entreprises régionales** afin de leur permettre d'accéder à ces ressources et expertises d'excellence nécessaires à leur développement. Une **articulation plus fine entre l'offre académique et les besoins des entreprises doit être recherchée**, en particulier auprès des PME exploitant insuffisamment ce potentiel.

Ainsi, afin de faciliter l'intégration et/ou le développement de la RDI dans les activités économiques des entreprises s'inscrivant dans les Opérations d'Intérêt Régional, la Région soutiendra les différentes formes de partenariats recherche-entreprises. La Région poursuivra également son **soutien des structures de transfert de technologie, d'accompagnement et de valorisation avec une forte orientation des actions en faveur des PME et TPE**.

Enfin, une meilleure **captation des fonds européens** sur les appels à projet innovation (Horizon Europe, Digital Europe, FEDER...) devra s'appuyer sur des partenariats renforcés entre les acteurs de recherche et les entreprises et sur le développement d'actions de lobbying.

Face à la désaffection des jeunes pour les formations scientifiques et les filières techniques, la nécessité de promouvoir et diffuser au plus tôt une culture de l'innovation apparait de plus en plus prégnante. A cet égard, la Région qui s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions de **diffusion de la culture scientifique** technique et industrielle sur son territoire, ciblera particulièrement cette thématique d'innovation auprès des jeunes.

Exemples de modalités d'intervention

Attirer les talents et les infrastructures associées

- ➔ Développer les programmes de mobilité internationale pour attirer les chercheurs
- ➔ Valoriser l'écosystème entrepreneurial et d'innovation de la région.
- ➔ Appuyer les entreprises avec le dispositif « Ingénierie compétences et talents » mené par risingSud
- ➔ Soutenir la recherche et les grands sites d'excellence en lien avec les filières stratégiques et technologies clés
- ➔ Déploiement du dispositif Start up attractivité

Favoriser la collaboration entre entreprises et écosystème Enseignement Supérieur Recherche

- ➔ Améliorer la visibilité de l'offre de recherche auprès des entreprises
- ➔ Inciter les partenariats entreprises / laboratoires et renforcer les passerelles entre les ressources ESR et les OIR
- ➔ Favoriser les challenges d'innovations ouvertes
- ➔ Favoriser l'accès des entreprises aux capacités régionales de R&D par le développement de nouveaux outils (ex : création d'un programme Vouchers de prestation)

Favoriser l'acculturation à l'innovation

- ➔ Favoriser la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
- ➔ Sensibiliser les jeunes via le dispositif « Cordées de la Réussite »
- ➔ Accélérer la diffusion des connaissances par les jeunes chercheurs : dispositif « Emploi Jeunes Doctorants »

II - Favoriser la création d'entreprises innovantes

Par sa contribution au dynamisme et à la croissance de l'économie, la création d'entreprises est un levier de compétitivité et de croissance des territoires. En quelques années, la création de startups a connu une croissance sans précédent : En France, plus de 10 000 entreprises ont émergé dans des secteurs divers démontrant dynamisme et créativité.

La loi Pacte de 2019 a simplifié le parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise, le statut national d'étudiant-entrepreneur a été créé pour les étudiants et les doctorants souhaitant concrétiser un projet de création de startup, les réseaux French Tech et les outils dédiés se sont déployés. L'ambition de faire de la France une « deeptech nation » a été ainsi consacrée. Dans ce contexte où de plus en plus de jeunes et de chercheurs sont attirés par l'entrepreneuriat, où les startups apportent de nouvelles réponses sur des marchés à enjeux internationaux et voient leur croissance s'accélérer, répondre aux besoins spécifiques de ces innovateurs et leur proposer un écosystème souple et innovant est essentiel.

Si la création d'entreprises innovantes constitue un levier majeur qui contribue au déploiement et mise en marché des innovations en produits et services, à la création d'emplois, au dynamisme et à la croissance, elle représente également un marqueur fort du territoire dont elle renforce l'attractivité et la compétitivité. Aussi le **soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes s'affiche comme un objectif prioritaire** en région.

II.1 - Sensibiliser la population de chercheurs et les étudiants à l'entrepreneuriat

Ces dernières années, l'entrepreneuriat étudiant a connu un réel essor, notamment par la reconnaissance officielle de la formation à l'entrepreneuriat, la création d'un statut national « **d'étudiant entrepreneur** » et la mise en place des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat dits « **PEPITE** » au sein des sites universitaires. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient cette dynamique qui contribue à la fois à la réussite des étudiants, à la croissance économique et à l'emploi, en faisant du renforcement de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès des étudiants et des chercheurs un axe prioritaire.

S'agissant plus spécifiquement de la création d'entreprises issues de la recherche, la Région renforce le **rapprochement des pôles « PEPITE » régionaux avec les collèges doctoraux des universités**. La création de startups est également une des voies possibles de valorisation de la recherche scientifique pour les chercheurs. A l'appui du plan national, les chercheurs seront sensibilisés aux étapes de la création d'entreprises et soutenus dans leurs démarches en lien avec des partenaires de l'écosystème d'innovation tels que les incubateurs, les accélérateurs, l'INPI.

En lien avec l'obtention du label « **Région Européenne Entrepreneur** », une dimension européenne et internationale sera ajoutée aux parcours et dispositifs d'entrepreneuriat étudiant pour leur permettre d'être confrontés à des éco systèmes internationaux et des cadres normatifs différenciés.

II.2 – Détecter et accompagner la création d'entreprises innovantes

La création d'une entreprise innovante, se caractérise par des besoins spécifiques qui nécessitent une préparation et un accompagnement devant lui permettre d'aborder très en amont des sujets stratégiques. En effet, si la technologie est centrale, d'autres questions se révèlent aussi déterminantes en phase de création : Statut du dirigeant, gouvernance de la société, équipe à constituer, protection de l'innovation, business plan, export, financement et particulièrement à la levée de fonds...

La startup innovante peut mobiliser des dispositifs classiques pour financer son démarrage et soutenir son développement, mais, ses besoins concernent également le **soutien aux dépenses de R&D et preuves de concept**. Le développement de ses innovations nécessite aussi d'avoir recours à des équipements spécialisés, du prototypage et des expertises technologiques.

Un **écosystème favorable** est ainsi nécessaire pour répondre aux besoins des innovateurs. Celui-ci est caractérisé en région par une richesse d'acteurs (incubateurs publics et privés, CEEI, pépinières, technopoles...) et une densité de services et de dispositifs dont il faut renforcer la **structuration et l'animation** pour en permettre une meilleure lisibilité et accessibilité, en tout point du territoire.

La Région concentrera ainsi son **soutien sur des structures spécialisées dans la détection et l'accompagnement des innovateurs et poursuivra son action aux côtés des territoires**.

II.3 - Ouvrir à l'innovation de service, sociale, par l'usage

L'innovation fait encore trop souvent référence à l'innovation technologique, de produits, et plus récemment de procédés ; elle ne s'adresserait de fait essentiellement qu'aux secteurs industriels ou à forte intensité technologique.

Or l'innovation est multiple : elle peut concerner les services, les usages, l'organisation (innovation managériale), le modèle d'affaire, les besoins sociaux (innovation sociale). Elle peut donc être source de compétitivité et de différenciation pour tous les secteurs de l'économie, parmi lesquels ceux de l'économie présentielle (artisanat, commerce, tourisme).

La Région est attentive à ces différentes formes et démarches d'innovation, qui reposent une collaboration accrue. Elles sont souvent plus rapides à développer, majoritairement co-conçues avec l'utilisateur final dans le cadre d'un processus dépassant le couple chercheur/industriel. Cela qui nécessite de nouvelles méthodes d'accompagnement, plus agiles et décloisonnées.

Exemples de modalités d'intervention

Création d'entreprises innovantes

- ➔ Soutenir les actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat pour les étudiants et chercheurs pour favoriser la création d'entreprises innovantes issues de la sphère académique
- ➔ Soutenir les structures et développer les outils d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises innovantes
- ➔ Renforcer l'articulation entre acteurs de l'écosystème pour favoriser le continuum de la prématuration, à la maturation, jusqu'à l'incubation du projet
- ➔ Détecter et favoriser l'émergence des technologies de rupture
- ➔ Aider à la faisabilité, au prototypage et aux preuves de concept (POC)

Innovation de service

- ➔ Diversifier les démarches et outils d'accompagnement (open innovation, design thinking...) favorisant les innovations de services
- ➔ Prise en compte de l'innovation de service dans les dispositifs d'accompagnement et de financement

III. Accompagner l'accélération des entreprises et l'industrialisation des innovations

« L'accès à des financements est un préalable essentiel à la création et au développement des TPE/PME, qui rencontrent le plus de difficultés par rapport aux ETI ou aux grandes entreprises dans le financement de leurs projets »¹. Un fort besoin de pérennisation des entreprises nouvellement créées : en 2015, le taux de survie à 3 ans des entreprises de la région reste encore trop peu élevé, à 68% lorsque la moyenne nationale se situe à 71%².

La faiblesse des fonds propres des entreprises, notamment de l'économie présentielle, accroît leur fragilité³. De plus, le choc et la crise économique liés à la COVID-19, renforcé par le conflit en Ukraine ont un impact sur l'accès aux capacités d'investissement des plus petites entreprises et la création d'emplois. Dans ce contexte contraint, les entreprises se sont massivement endettées pour maintenir *a minima* leurs activités et ont souvent dû décaler, ou du moins ralentir, leurs projets d'investissement ou d'innovation.

Il y a donc un enjeu fort à **renforcer et diversifier les outils d'ingénierie de financement** existants et les adapter aux besoins des entreprises, notamment sur l'angle de l'industrialisation des innovations. L'objectif de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de renforcer le potentiel de développement des entreprises en intervenant sur :

- La consolidation, pérennisation, la performance et la croissance des entreprises régionales par le renforcement de leurs leviers de développement et de financement ;
- Le développement et la conquête de nouveaux marchés dans un contexte économique et géopolitique : Endettement important, affaiblissement des fonds propres liés à la baisse d'activité et donc baisse de l'investissement, augmentation du prix des matières premières.

III.1 - Renforcer les outils de financement et d'accompagnement, dont les outils d'amorçage

Le **FIER** (Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région), créé et opérationnel depuis 2017, est un dispositif central de la politique de développement économique de la Région. Il regroupe au sein d'une bannière unique l'ensemble des dispositifs de financement en faveur des entreprises régionales. Il constitue à ce titre une

¹ Etude ANCT « Mise en œuvre du FEDER 14-20 et 21-27 en France Métropolitaine/ éléments de diagnostic » ; p.20

² INSEE 2015 (pas de chiffres plus récents) + Taux de pérennité des entreprises à 5 ans : 55% en région Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 60% en moyenne nationale → INSEE, 2017 (pas de chiffre plus récent)

³ Cf. étude INSEE référence « Les entreprises en France » édition 2020/paru le 10/12/20220

stratégie de financement qui répond à l'ensemble des besoins des entreprises. Il a ainsi mobilisé depuis 2017 plus de 330 millions d'euros en faveur des entreprises. En matière d'innovation, le FIER s'appuie sur plusieurs outils : le financement de projets innovants individuels ou collaboratifs via le **Programme d'Investissement d'Avenir régionalisé** (PIA 4 régionalisé doté de 74 M€ en partenariat avec l'Etat), le fonds d'amorçage dédié spécifiquement aux entreprises en rupture technologique (actuellement en fin de vie), Région Sud Investissement permettant de renforcer les fonds propres des entreprises sous forme de prêts participatifs ou prise de capital ou encore Région Sud Garantie qui permet de garantir les prêts réalisés par les chefs d'entreprise auprès des banques. Cette offre, dont certains dispositifs sont co-financés par l'Etat, est renforcée par des programmes d'accompagnement comme l'Accélérateur Sud animé par Rising Sud, et les services proposés par les incubateurs, pépinières d'entreprises et les pôles de compétitivité.

Fort de ce constat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite **élargir son intervention pour répondre à des besoins croissants et non satisfaits aujourd'hui en matière d'accompagnement au développement et à la recherche de financement et de financement des projets de recherche et développement**. L'offre actuelle pourrait être ainsi complétée et renforcée par la création d'un fonds d'amorçage permettant de financer sous forme de fonds propres ou quasi-fonds propres notamment les premiers stades de développement de l'entreprise. Cet axe d'intervention sur des petits montants permettrait d'obtenir un effet levier sur les autres aides publiques à mobiliser en complément ou dans un second temps.

Enfin, la Région souhaite également accroître le rôle de la **commande publique** pour accompagner les entreprises innovantes et les filières stratégiques. Certains EPCI de la région ont déjà expérimenté ce levier avec des plateformes permettant de faciliter la rencontre entre la demande et l'offre, et cela pourrait permettre de diversifier les méthodes de financement des entreprises.

Dans un contexte où les levées de fonds sont en grande majorité réalisées par des hommes (90% en 2020 selon le baromètre de Sista et du Boston Consulting Group), la Région aura une **attention particulière sur l'accès des femmes créatrices d'entreprise aux levées de fonds**.

Concernant les outils d'accompagnement au service de l'accélération des entreprises, la Région a développé la plateforme **SudPlace**. Elle vise à faciliter les collaborations entre startups/ PME innovantes de la Région et donneurs d'ordre (publics ou privés) du territoire, porteurs de besoins, avec le concours si besoin de structures d'accompagnement du territoire. Le premier enjeu est pour cela d'identifier des besoins émanant de donneurs d'ordre et de leur permettre de les qualifier, grâce aux structures d'accompagnement du territoire, avant de les porter à connaissance de startups/PME ciblées au travers d'offres de collaboration (appels à manifestation d'intérêt, appels à solutions innovantes, appels à projets) ou de *sourcings* directs. Le second est de faire connaître à ces donneurs d'ordre les porteurs de solutions innovantes du territoire afin de leur faire connaître les solutions existantes au niveau régional, les acculturer à ce qui pourrait être mis en place au sein de leurs structures et faciliter le recours à cette offre régionale de solutions (enjeu RSE notamment). Ces mises en relation qualifiées contribueront ainsi à accélérer le développement des PME innovantes et la transformation des donneurs d'ordre.

III.2 - Accompagner les projets de démonstrateurs

La mise en place d'équipements et d'espaces de démonstrateurs à l'échelle régionale permet de donner aux PME des opportunités pour développer leur produit innovant ou leur offre de service dans des conditions réelles pour accélérer leur mise sur le marché.

La Région poursuivra sa politique de développement d'espaces de démonstrateurs et utilisera des AMI pour mieux définir les besoins des entreprises, grâce à un partenariat avec les Pôles de Compétitivité et l'animation des OIR.

Les programmes de financement de la recherche et de l'innovation européens (FEDER, FSE, Horizon 2020, Marittimo, Alcotra, Interreg MED...) peuvent également être ciblés pour accompagner le financement des démonstrateurs et des infrastructures de recherche régionale et donner une meilleure visibilité aux filières porteuses de la Région, identifiées dans sa S3, et aux grands projets régionaux soutenus dans la démarche OIR. Les fonds européens peuvent notamment servir à porter des projets de démonstrateurs sur les grandes transitions de l'industrie et de l'économie : économie circulaire et écologie industrielle.

III.3 - Mobiliser les grands fonds d'investissement privés autour des thématiques prioritaires

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit accroître le nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) celles-ci ayant un rôle majeur dans l'innovation et la création d'emplois. Elles assurent 34% des dépenses de R&D, réalisent 25% de leur chiffre d'affaires à l'international et représentent 23% des emplois créés en France. Il s'agit donc d'une catégorie d'entreprises particulièrement dynamique et bien ancrée dans le territoire qu'il convient d'accompagner, notamment via l'**Accélérateur Sud**.

De nombreuses entreprises de la région sont en manque de fonds propres et donc de moyens financiers pour mettre en œuvre leurs projets de croissance. La Région souhaite donc attirer plus d'investisseurs et fonds privés, d'envergure nationale, notamment au travers du **comité d'ingénierie financière des OIR** pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dans la région. Ceci permettrait de diversifier l'offre d'outils financiers et de services, notamment le partenariat avec les fonds d'investissement privés qui pourrait contribuer à la création d'ETI. Ces partenariats pourraient également se concrétiser autour des stratégies filières avec des outils et fonds dédiés à ces filières, comme la santé ou le numérique et les industries culturelles et créatives. Les pôles de compétitivité seront mieux mobilisés dans des actions de détection et d'accompagnement des entreprises en forte croissance.

La Région veut participer à la création des leaders technologiques dans le domaine numérique – dites **licornes** – grâce à un accompagnement renforcé et un meilleur financement des startups. Cela nécessite la mobilisation de fonds par les investisseurs institutionnels, un accompagnement sur mesure, une attraction de talents et l'intégration dans les réseaux tel que le programme French Tech dédié aux startups en hyper-croissance.

Par ailleurs, la Région a initié une démarche partenariale avec la création d'une **place financière régionale** réunissant les professionnels ayant pour mission de financer, d'accompagner et de former les porteurs de projets et les entreprises de notre région. La mise en place d'une place financière est en effet plus que légitime pour un territoire comme celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, doté d'un réseau d'acteurs financiers significatifs, de centres de recherche sur la finance et de fonds d'investissements reconnus.

III.4 - Protéger les savoir-faire des entreprises en termes de propriété intellectuelle

La capacité d'un territoire à détenir des titres de propriété intellectuelle est un marqueur fort de son dynamisme et de son attractivité. Les entreprises qui protègent leurs innovations s'avèrent plus solides, plus compétitives, plus exportatrices et créatrices d'emplois. La région représente 3,6 % du poids national (3,5% en 2019) en nombre de brevets déposés. Ainsi, hors Ile de France caractérisée par la concentration des sièges sociaux, la région se situait au 3^e rang des régions déposantes avec 522 brevets déposés en 2020 dont 427 par des personnes morales.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est ainsi engagée en **partenariat avec l'INPI**, dès 2018, à déployer une stratégie de développement de la propriété intellectuelle sur le territoire régional. Près de 170 entreprises ont ainsi directement été soutenues (diagnostics, conseils, formation...).

Pour autant, les TPE, les PME et les startups sont encore trop peu nombreuses à exploiter les outils et à s'engager dans une stratégie durable de protection de leurs innovations. La loi Pacte a réaffirmé la nécessité de dynamiser l'innovation et a introduit de nouveaux outils. Le rôle central de l'INPI a été reconfirmé à cette occasion.

Face à ce constat, la priorité de développer la protection de la propriété intellectuelle, tant dans les laboratoires publics que dans les entreprises régionales demeure. Le partenariat avec l'INPI sera reconduit au travers de son contrat d'objectifs et de performances signé avec l'Etat et dont les actions seront intensifiées en région.

Exemples de modalités d'intervention

Financement de l'innovation

- Compléter et renforcer les dispositifs existants de financement de l'innovation sur les phases d'amorçage (R&D, détection, incubation, maturation), d'accélération, de croissance et d'industrialisation (Accélérateur, partenariat avec BpiFrance...)
- Mobiliser les grands fonds d'investissements privés, fonds sectoriels
- Renforcer les outils régionaux de partage du risque
- Initier et développer une place financière regroupant les acteurs du financement et des métiers du chiffre

Accompagnement et développement de l'innovation

- Compléter et renforcer l'accompagnement sur les premières étapes et les phases d'accélération, croissance et industrialisation
- Développer des partenariats entre acteurs de la recherche et les entreprises pour mieux cibler les financements européens
- Faciliter les collaborations entre donneurs d'ordre et startups/PME innovantes, notamment au travers de la plateforme régionale SudPlace
- Favoriser les challenges d'innovation et la commande publique d'innovation
- Amplifier les dispositifs pour les entreprises à haut-potential (futures ETI)

Accompagnement des projets de démonstrateurs

- Renforcer les démonstrateurs et expérimentations en lien avec les Métropoles, les pôles de compétitivité et les territoires
- Soutenir la structuration de l'écosystème et la recherche de financement des preuves de concept/démonstrateurs

Protection de la propriété intellectuelle :

- Poursuivre le partenariat avec l'INPI (formation des chercheurs, accompagnement des entreprises, sensibilisation à la protection des innovations...)
- Mettre en place un observatoire avec l'INPI et les acteurs de l'écosystème régional d'innovation.

IV - Accélérer la transformation numérique des entreprises

L'aménagement et le développement des territoires, la compétitivité des entreprises sont profondément impactés par les processus de numérisation qui traversent la société, avec en toile de fond la nécessaire prise en compte des impacts environnementaux et énergétiques des solutions numériques. Dès 2018, la Stratégie commune d'aménagement numérique a pointé ces éléments. L'intensification de l'utilisation du numérique pendant la crise sanitaire de la Covid-19 (télésanté, éducation et enseignement supérieur, télétravail...) a accéléré la prise de conscience des décideurs publics et privés en la matière et éviter la fracture sociale.

C'est pourquoi le soutien au développement des services et des usages numériques est essentiel afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique et la compétitivité des entreprises.

IV.1 Disposer de réseaux de communications électroniques performants dans tous les territoires

La région dispose d'un socle d'infrastructures de communications électroniques performantes avec des perspectives de couverture en très haut débit à l'horizon 2025 de l'ensemble du territoire régional.

La région est également un hub télécoms de rang mondial, avec l'atterrage de nombreux câbles sous-marins, notamment à partir de Marseille qui atteint en 2022 le 7ème rang mondial avec 15 câbles connectés à 43 pays et 4,5 milliards d'utilisateurs potentiels. La cité phocéenne se positionne ainsi en porte de l'Europe vers l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie, avec en outre des perspectives de développement en directions de l'Amérique latine ainsi que l'Afrique de l'Ouest et du Sud.

Si les **datas centers** qui se déploient à proximité des lieux d'atterrissage de ces câbles génèrent d'importantes consommations énergétiques et sont peu créateurs d'emplois directs, leur déploiement revêt un caractère géostratégique pour l'avenir économique et l'attractivité du territoire régional.

L'impact économique du déploiement du très haut débit (THD), est en effet triplement positif :

- En matière d'emplois directs créés par la filière numérique ;
 - En matière de croissance avec la généralisation de l'accès au très haut débit pour les ménages (nouveaux usages, services ...) et le renforcement de la compétitivité des entreprises ;
- En matière de déploiement de solutions numériques dans les territoires, afin de développer des services optimisés et moins consommateurs de ressources, tout en contribuant à la structuration de marchés pour les entreprises.

IV.2 Favoriser et structurer les liens entre acteurs et territoires grâce au numérique

Un « smart territoire » impulse des projets mobilisant des solutions numériques afin d'optimiser les services délivrés aux usagers, tout en diminuant leur empreinte écologique et énergétique.

La Région accompagne des projets de « **smart territoires** » portés par des collectivités, qui permettent de déployer des solutions numériques économes de ressources, d'expérimenter des cas d'usage (par exemple dans des espaces de tourisme/montagne) dans divers domaines (e-santé, réseaux d'utilité publique de types eau – déchets – énergie, participation citoyenne, tourisme, risques, logistique, mobilité, économie de proximité, gestion de la relation aux usagers...), et, ce faisant, contribuent à la structuration de marchés pour les entreprises.

La Région est convaincue de l'importance des communautés d'usages, notamment pour accélérer la prise en compte des enjeux du développement durable dans le champ du numérique. Elle promeut ainsi la fédération des **tiers Lieux** qui délivrent des services, notamment numériques, dans de multiples contextes territoriaux. Les **Fabs Labs** et les espaces d'expérimentation et de prototypage complètent cette offre et participent du renforcement des capacités d'innovation dans les territoires.

IV.3 - Intensifier l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises

Les entreprises qui parviennent à tirer parti des solutions numériques sont plus innovantes et renforcent leur compétitivité, contribuant ainsi à dynamiser la création d'emplois et la croissance. Afin d'accélérer leur transformation numérique, la Région souhaite soutenir :

- La généralisation de démarches de sensibilisation des entreprises à la numérisation de leur activité, émanant de divers acteurs (grands groupes du numérique, acteurs publics, organismes consulaires, etc.).
- La massification de l'accompagnement des entreprises - diagnostic conseil, formation et prestation - pour mieux exploiter les solutions numériques et le processus de numérisation de l'économie (webmarketing, visibilité en ligne, cybersécurité, outils collaboratifs, innovation numérique, etc.) via le dispositif régional **Coach Digital et le futur eDIH**. Près de 400 entreprises bénéficient déjà ou ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du Coach Digital.
- L'achat de matériel ou la digitalisation de l'activité des très petites entreprises, en leur donnant accès à des aides à l'investissement, dans le cadre de la prochaine version du dispositif Coach Digital.
- La transformation des processus de production, par exemple via le Parcours Sud Industrie 4.0 et la **plateforme d'accélération vers l'industrie du futur** (PRACCIIS).
- **L'accompagnement des projets de transition numérique des acteurs du territoire**, notamment les PME, relevant de domaines stratégiques (intelligence artificielle et Big Data, cybersécurité, Internet des Objets, photonique...).

- Le renforcement de l'**offre de formations** afin que les entreprises puissent s'appuyer pour leur digitalisation sur des ressources disposant des compétences requises.

IV.4 - Sensibiliser au risque numérique et protéger face aux cybermenaces

A mesure que les entreprises digitalisent leur activité ou leurs modes de production, leur exposition au risque numérique augmente fortement. Ces dernières années, de nombreuses entreprises, quelles que soient leur taille, ont subi des attaques. Dès lors, leur protection contre les cybermenaces est une priorité absolue. La Région, en relation avec ses partenaires nationaux, Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et **Cybercampus** notamment, entend sensibiliser les entreprises et leurs offrir des solutions de protection.

Pour répondre à ces enjeux, la Région et ses partenaires mettront en œuvre dès 2022 un **centre régional d'urgence et d'alerte cyber** en lien avec l'Etat, afin d'offrir une réponse de premier niveau aux entreprises attaquées et de structurer une offre régionale de services sur la cybersécurité pour les entreprises.

Par ailleurs, la Région œuvre à l'émergence d'un cybercampus régional, en lien avec le cybercampus national, pour animer et structurer l'écosystème cyber sur l'ensemble du territoire régional. Face à la croissance exponentielle des cybermenaces, la cybersécurité est une priorité nationale et régionale. C'est également une opportunité pour la région, au croisement d'enjeux d'attractivité économique et de développement d'une filière technologique prometteuse sur notre territoire. Une action affirmée dans ce domaine et la collaboration de tous les acteurs de cet écosystème particulier permettra de renforcer nos filières d'excellence dans ce domaine.

Exemples de modalités d'intervention

Transition numérique des territoires

- Finaliser le déploiement du très haut débit d'ici 2025 sur les zones publiques (réseaux d'initiatives publique portés par des collectivités) comme privées (opérateurs investissant sur fonds propres)
- Appuyer la structuration et la fédération de communautés d'usages thématiques
- Poursuivre l'accompagnement des intercommunalités dans l'utilisation de solutions numériques innovantes via le dispositif « Parcours Sud Smart Territoires »

Transformation numérique des entreprises

- Massifier l'accompagnement à la digitalisation des entreprises
- Mettre en place un dispositif unique d'aide à la transformation numérique aussi bien en accompagnement qu'en investissement
- Développer une offre de formations adaptées aux besoins des entreprises pour la mise en œuvre de leur transition numérique

Protection contre les menaces cyber

- Structurer une offre régionale de services sur la cybersécurité et renforcer les filières d'excellence dans ce domaine
- Développer l'offre de formations sur le risque numérique
- Créer le Centre régional de réponses aux incidents cyber à destination des entreprises et des acteurs publics
- Travailler à la création d'un Campus Cyber régional avec les acteurs régionaux de l'écosystème

AXE 4 : Accélérer la croissance des entreprises : compétences, international, développement et transmission

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe en tête des régions en nombre d'unités légales et de créations d'entreprise pour 1 000 habitants (101 unités légales et 16,4 créations en région contre 75 et 12,7 en France). Elle connaît une dynamique de croissance des établissements privés plus favorable que la moyenne nationale. Cette croissance résulte notamment de l'attractivité et de la dynamique économique du territoire régional, notamment au niveau de ses métropoles.

Elle s'explique également par une structure sectorielle marquée par une industrie au poids limité mais qui jouit d'un positionnement favorable, notamment dans le secteur des énergies, de la construction aéronautique ou des composants électriques. Avec une place prépondérante dans l'économie régionale (15% des actifs), le secteur de la santé et de l'action sociale connaît également une progression de l'emploi en réponse aux besoins de santé et d'accompagnement des personnes âgées (l'emploi salarié progresse de +2.5% dans les activités de la santé humaine entre fin 2019 et fin 2020). Les fortes créations d'emplois dans les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'information-communication génèrent à elles seules les deux tiers des emplois supplémentaires de la région en 2019.⁴

Le nombre de ces créations d'entreprise explique que la région présente un nombre d'emplois par unité légale inférieur à la moyenne de la France métropolitaine : 3,7 en 2017 quand la moyenne française s'établit à 5,3. Le caractère très atomisé du tissu (84,8% des entreprises ont moins de 10 salariés), dû notamment au poids important de l'économie présentielle, en est la principale raison. La région se situe au 3^e niveau plus élevé de chômage en 2020 (9,1% ; FR : 8%). Près d'un jeune sur cinq n'est ni en emploi ni en études et le taux de pauvreté, qui s'établit à 17,3%, apparaît nettement supérieur au taux national.

Cette situation régionale s'inscrit dans un contexte plus global de transformation des métiers, sous l'effet des mutations, écologique, énergétique et numérique, et de tendances qui frappent tous les pans de l'économie : nouvelles attentes des générations Y et Z, modification du rapport au travail et des pratiques professionnelles exacerbées sous l'effet, notamment, de la crise due au Covid.

Partout en France, dans la majorité des secteurs, branches professionnelles et territoires, l'appariement entre offre et demande d'emplois ne se produit pas : les entreprises rencontrent des difficultés à recruter alors même que le niveau de chômage reste relativement élevé. Ces difficultés résonnent d'autant plus en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, compte tenu des taux d'emploi et d'activité plus bas et des taux de chômage et de pauvreté plus élevés que les moyennes nationales.

Dans ce contexte, la région fait face à deux défis majeurs pour augmenter son taux d'emploi : Comment élever le niveau de qualification de ses jeunes et de ses actifs pour répondre aux besoins en emplois et compétences de son économie et comment faire grandir son tissu de PME et d'ETI, véritables pourvoyeuses d'emplois.

⁴ Insee, Bilan économique 2019 Provence-Alpes-Côte d'Azur N°29, 2020, « Une économie régionale dynamique, avant la rupture »
2 Pôle emploi février 2022 statistiques étude et évaluations « les tensions sur le marché du travail en 2020 en région Provence Alpes Côte d'Azur »

I - Adapter les compétences aux transitions et aux besoins des entreprises

« 85 % des métiers de 2030 n'existent pas encore ». Au-delà de ce chiffre, le rapport de Dell et de l'Institut pour le futur, a mis en lumière l'importance et la rapidité de la transformation des métiers, sous l'effet principalement des transitions numériques, écologique et énergétique. Ces transformations touchent la totalité des secteurs économiques et des segments d'entreprise. Le plan France 2030, en fixant l'objectif de construire une France décarbonée et résiliente, entend accélérer ces transitions.

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », lancé par l'Etat en 2021, vise à répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir dans le cadre des investissements portés par France 2030.

Les compétences sont un enjeu majeur de compétitivité et de développement des entreprises régionales quel que soit le secteur d'activité. L'évolution des métiers et des compétences au sein de tous les secteurs économiques est une condition sine qua non à la transition écologique et énergétique, marqueur fort de l'action de la Région.

I.1 – Renforcer les coopérations entre les acteurs pour aligner l'offre de formation aux besoins des entreprises

Quel que soit l'échelon territorial couvert, les diagnostics emplois et formation révèlent généralement davantage une difficulté dans l'accès aux formations que dans la capacité de l'offre de formation à couvrir les besoins. En dépit des efforts engagés par les acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, etc.) et de la formation pour se rapprocher des entreprises, les dispositifs de formation disponibles pour les salariés et les dispositifs d'intermédiation dédiés aux candidats restent souvent méconnus.

Si les opérateurs et les institutions en appui des entreprises peuvent renforcer leur rôle d'information auprès des entreprises sur l'offre des acteurs locaux de l'emploi et de la formation, la mise en place, au niveau de bassins d'emplois, de démarches de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) territoriale, permet précisément la coopération entre acteurs de l'emploi et de la formation, entreprises employeurs et institutions.

Une **coopération renforcée des acteurs publics et privés** permettra de mieux partager le diagnostic des besoins en emploi et en compétences et de faire émerger des réponses au plus près des besoins des entreprises

Rendre les entreprises davantage actrices des formations est une des clés pour sécuriser les parcours professionnels des salariés et gagner en compétitivité. Le recours aux « actions de formation en situation de travail » (AFEST) sera renforcé pour permettre d'intégrer les apprentissages réalisés au fil de l'eau dans le cadre d'une formation professionnelle continue organisée et orientée sur les objectifs des entreprises et de leurs salariés, via les OIR 2.0 (feuille de route spécifique avec un axe emploi-formation). Les campus des métiers et des qualifications, les branches professionnelles, les opérateurs de compétences ainsi que les autres représentants du secteur économique y seront associés.

Le renforcement des coopérations entre les institutions, les opérateurs de l'emploi et de la formation et les entreprises doit viser également à fluidifier le marché de l'emploi. Trois leviers peuvent être actionnés : L'intensification des actions d'information, de formation, d'insertion, ciblées sur les publics éloignés de l'emploi, la recherche de compétences plus que de profils de candidats et une meilleure synchronisation, à travers les dispositifs de mise en relation et la démultiplication des formats de type job dating.

Le **fonds « sud compétences »**, nouveau dispositif régional créé en 2022, doit favoriser le rapprochement entre les besoins des employeurs et les compétences des candidats. Décliné en 6 volets, il permet d'apporter un soutien ponctuel de proximité aux entreprises connaissant des besoins aigus de recrutement clairement identifiés, d'élargir le champ de recrutement des demandeurs d'emploi par des méthodes de recrutement différentes, d'aider directement les entreprises pour l'accueil et la prise de poste de leur nouvelle recrue à la suite de formations préalables à l'embauche. La Région souhaite également renforcer le recours aux groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification conçus par les entreprises et pour les entreprises,

et renforcer les moyens d'accompagnement qu'ils déploient au service des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

Les OIR fourniront un cadre d'échanges pour l'intermédiation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation.

I.2 - Orienter les formations régionales vers les métiers en tension et les métiers de demain

En 2019, la région comptait 101 métiers en tension forte ou élevée⁵, particulièrement dans des domaines professionnels où les composantes techniques ou technologiques sont importantes, comme l'électricité – électronique, l'informatique et les télécommunications, la mécanique et le travail des métaux, la maintenance ou encore le BTP. Pour 29 de ces métiers, la tension s'explique par l'insuffisance de candidatures et l'inadéquation aux profils de formation requis. A l'instar de l'étude qui a produit ces données, l'analyse des besoins en emplois et compétences repose sur les travaux d'observation et de prospective, portés en région par le Carif-Oref, les opérateurs de compétences (OPCO) et les fédérations professionnelles. Cette mission est essentielle parce qu'elle éclaire les décisions des acteurs de l'emploi et de la formation et des branches professionnelles. La diffusion des travaux, auprès des institutions et opérateurs en capacité d'agir et la réactivité dans l'adaptation des programmes de formation seront à améliorer

Dans ce contexte, la Région et ses partenaires vont porter un **effort prioritaire sur l'évolution de l'offre de formation et de son adaptation permanente aux besoins**. En juin 2021, le nombre d'offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi pour l'économie verte en région représente 17% avec une évolution, sur un an, de 11.1% (versus 1.1% en globalité) dont 4% pour les métiers verts et 96% pour les métiers verdissants. L'évolution des **compétences et des métiers liés aux enjeux climatiques sera une priorité**, pleinement intégrée dans le cadre de la commande publique de formation professionnelle. Marqueur fort de l'action régionale, la lutte contre le changement climatique matérialisée par le Plan Climat 2 infusera la politique de formation de la Région. Cette priorité s'applique au **Fonds d'Innovation pour la formation**, qui soutient des actions innovantes en lien avec le développement des compétences. Enfin, la création d'un **Campus des métiers de l'environnement** amplifiera les actions et initiatives permettant de préparer les jeunes et les actifs aux métiers dont les secteurs de l'environnement ont besoin.

Exemples de modalités d'intervention

Coopération entre acteurs pour aligner l'offre de formation aux besoins des entreprises

- ➔ Mettre en œuvre une démarche de GEPP territoriale
- ➔ Développer des Plateformes d'intermédiation
- ➔ Favoriser les formations innovantes et adaptées (Fonds d'innovation pour la formation FIF, Fonds Sud Compétences, ARDAN...)
- ➔ Confirmer les évolutions de la commande publique de formation et de formations sanitaires et sociales, pour intégrer des modules « compétences climat » sur des filières prioritaires...
- ➔ Renforcer le rôle des entreprises dans le parcours des stagiaires de la formation professionnelle.

Formation sur les « métiers en tension »

- ➔ Mettre en œuvre un plan spécifique de professionnalisation des acteurs du tourisme
- ➔ Mobiliser le fonds d'innovation métiers de la silver économie et du sanitaire et social
- ➔ Mobiliser des entreprises, à travers notamment les branches professionnelles et les OPCO, pour faire la promotion de leurs métiers

⁵ Source : Les métiers en tension en Provence – Alpes – Côte d'Azur ; Carif Oref – juin 2021

II - Faciliter l'accès à l'emploi, à la mobilité et aux transitions professionnelles

La connaissance des métiers et la représentation que s'en font les jeunes et les actifs conditionnent l'accès aux formations et à l'emploi et sont à ce titre déterminantes.

Les actions visant à renforcer l'attractivité des secteurs et des métiers sont dès lors au cœur des politiques emploi & formation des branches professionnelles et des opérateurs de compétences auxquels elles sont rattachées.

En dépit des efforts des acteurs pour faire connaître les métiers associés aux emplois que proposent les entreprises, le constat s'impose, qu'un grand nombre de secteurs d'activité souffre d'un déficit à la fois d'attractivité et de visibilité de leurs métiers : l'industrie, l'agriculture, les services à la personne, la santé et l'action sociale, l'hôtellerie et la restauration ... La dernière enquête PISA menée auprès de jeunes de 15 ans, l'explique par le resserrement de leurs aspirations professionnelles : 10 métiers seulement forment le référentiel d'un jeune français, soit bien moins que la moyenne des pays de l'OCDE et que la valeur observée il y a 5 ans. Cela s'observe en particulier chez les jeunes issus de milieux socio-économiques plus défavorisés et chez ceux ayant obtenu de moins bons résultats aux tests PISA en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences.

De surcroît, suite à la modification du rapport au travail généré notamment par la crise Covid-19, des milliers d'emplois réputés pénibles ou insuffisamment rémunérés ne sont plus pourvus et des pans entiers d'actifs recherchent une nouvelle trajectoire professionnelle à même de leur permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée ; ce constat est plus aigu dans la restauration ou les activités de loisirs (casinos, ...) et de tourisme ou encore dans les métiers de la santé. L'enjeu réside aussi dans la mise en capacité des jeunes et des actifs à s'ouvrir à un plus large spectre de métiers et d'emplois associés. Dans cette perspective et afin de favoriser l'accès à l'emploi, la formation sur les compétences de base et compétences transverses est essentielle.

En parallèle, les entreprises, doivent renforcer leur capacité à attirer de nouveaux collaborateurs issus d'autres secteurs ou de métiers et à leur offrir les conditions de travail et de parcours professionnel adaptées.

II.1 - Former les jeunes et les actifs sur les compétences de base et les compétences transverses

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en France métropolitaine, 51% des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi, elles représentent 5% des personnes en emploi. Parmi les demandeurs d'emploi, 10% sont confrontés à l'illettrisme. Agir contre l'illettrisme, l'illectronisme et plus largement pour l'acquisition des compétences de base, offre aux jeunes et actifs les moyens d'être plus autonomes pour entrer en formation, trouver et conserver un emploi, réussir une évolution professionnelle et faire face aux situations du quotidien.

La Région va favoriser, à travers sa **commande publique de formation professionnelle**, la mise en place de solutions complémentaires visant un meilleur repérage et diagnostic des problématiques d'illettrisme et d'illectronisme et des troubles d'apprentissage « dys », en appui du travail des organismes de formation et des prescripteurs. Une attention particulière est apportée à ces situations à travers la professionnalisation d'un réseau de référents handicapés identifiés dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

Les **Ecoles de la deuxième chance** (E2C) continueront à bénéficier du soutien de la Région pour apporter aux jeunes adultes de moins de 25 ans un continuum entre l'orientation, la formation et l'emploi, notamment par une mise en application des savoirs de base lors de mises en situation professionnelle.

Pour être et rester employables, les actifs doivent actualiser et renouveler leurs compétences en continu et développer des aptitudes comportementales et cognitives pour s'adapter à des contextes variés, apprendre à apprendre, travailler au contact de cultures différentes et collaborer à distance : Ces compétences transverses, communes à la plupart des métiers, correspondent à seize situations de travail que France Stratégie et Pôle Emploi ont distinguées.

II.2- Renforcer l'attractivité et la visibilité des secteurs et des métiers en tension

Le manque de main d'œuvre disponible est un facteur majeur à l'origine d'un grand nombre des 101 métiers en forte tension en région. Les actions d'attractivité devront se concentrer sur ces derniers pour renforcer le vivier de jeunes et d'actifs susceptibles de correspondre aux profils demandés.

Un consensus émerge pour repenser la valorisation des secteurs et des métiers : mettre en avant des parcours, parler compétences, adopter les codes des jeunes, donner à voir le sens et les conditions d'exercice des métiers.

La mise en place d'actions d'attractivité au plus près des bassins d'emplois et de vie permet de mieux répondre encore aux enjeux des employeurs locaux et de toucher plus efficacement les publics cibles, jeunes et actifs.

Un effort particulier sera porté aux **actions d'orientation et d'information sur les métiers** liés à la protection de l'environnement, associés à des secteurs encore peu connus ainsi qu'aux métiers du soin et de l'aide aux personnes fragiles qui constituent un enjeu majeur pour le bien-être des citoyens de la Région. La création d'espaces d'échanges réguliers à l'échelle des départements afin que les professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi puissent réfléchir ensemble à des actions valorisation serait à privilégier.

Par ailleurs, certains métiers en tension souffrent également de l'absence de mixité. La déconstruction des représentations et stéréotypes notamment auprès des prescripteurs de la formation et de l'emploi s'avère indispensable. Les appels à projets « **rencontre ton métier** » et « **égalité professionnelle femme-homme** » s'inscrivent dans cette démarche.

Le plan de réduction des tensions de recrutement Région-Etat ciblera quelques filières prioritaires sur lesquelles l'accent sera mis pour aider les entreprises en tension de recrutement, mobiliser les publics plus largement et proposer des parcours qualifiants spécifiques.

II.3 - Amplifier les passerelles inter sectorielles et inter métiers pour les salariés et les demandeurs d'emploi

Sous l'effet combiné des transitions numérique, énergétique et écologique mais aussi des menaces concurrentielles qui pèsent sur certains marchés, l'économie régionale produit des emplois fragilisés qui créent des besoins de reconversion professionnelle. Le dispositif « Transitions collectives » (ou Transco), permet précisément aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et aux salariés d'être accompagnés pour engager, dans les meilleures conditions, une reconversion. En favorisant la mobilité professionnelle, en particulier intersectorielle, et les reconversions à l'échelle d'un territoire, il répond à la problématique des emplois fragilisés et réduit les tensions de recrutement. Ce dispositif marque la volonté des acteurs publics et des partenaires sociaux d'apporter une réponse territoriale aux difficultés d'appariement entre l'offre et la demande d'emplois et de compétences.

Les passerelles inter sectorielles et inter métiers sont mises en évidence à travers les travaux d'observation et d'analyse prospective produits par les OPCO ou le CARIF-OREF en région. La caractérisation des métiers au niveau d'un secteur, d'une branche professionnelle ou encore d'un territoire permet précisément de repérer les emplois porteurs et/ou en tension et les emplois fragilisés. L'identification des blocs de compétences communs entre les métiers correspondant à ces emplois permet de définir les passerelles inter sectorielles ou inter métiers et les besoins en formation et en accompagnement, des entreprises comme des actifs, pour les mettre en œuvre.

L'objectif est de raccrocher ces démarches avec les priorités de la région : au niveau des filières stratégiques structurées autour des opérations d'intérêt régional (OIR) d'une part, et d'autres filières-clés au regard des enjeux de souveraineté et au niveau de territoires marqués par de fortes tensions, d'autre part. La Région et ses partenaires devront s'assurer de la mise en action effective des décisions prises à l'issue des travaux à travers la mise en place d'un pilotage rigoureux.

II.4 - Accompagner les PME dans la montée en gamme et le renforcement de leur politique RH

Dans les PME de moins de 50 salariés, la fonction RH, est rarement tenue par un spécialiste. Or, les PME cumulent les problématiques de ressources humaines : moins attractives que les grandes entreprises, elles offrent des rémunérations plus limitées et des conditions de travail souvent moins favorables. Pour les aider à attirer de nouveaux salariés et les fidéliser, les PME ont besoin d'être accompagnées pour renforcer leur marque employeur, faire évoluer leurs pratiques managériales, offrir des parcours de formation. En se dotant d'une fonction RH structurée, les PME ont davantage la capacité d'anticiper et de qualifier leurs besoins en emplois et en compétences et d'activer les dispositifs adaptés pour former leurs salariés et nouveaux entrants et sécuriser leurs recrutements. L'accompagnement en plus grand nombre de PME dans la structuration de la fonction RH est prioritaire en ceci qu'il aura des effets sur leur croissance et sur l'emploi.

Par ailleurs, la **Responsabilité Sociétale des Entreprises** offre également un levier d'attractivité sur le marché de l'emploi aux PME. En contribuant à sa promotion et à son déploiement dans les PME, les institutions et opérateurs régionaux de l'appui aux entreprises agissent indirectement en faveur de l'emploi. L'engagement des entreprises dans des démarches RSE peut également être utile dans les secteurs en forte tension au niveau de l'emploi où la seule réponse formative est insuffisante. En effet, conjuguée à une démarche d'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à un appareil de formation répondant aux besoins des entreprises, la RSE doit permettre de réduire les tensions dans certaines filières.

Exemples de modalités d'intervention

- Soutenir des organismes formant aux compétences de base les jeunes et les actifs, en proximité, et faire évoluer la commande publique de formation professionnelle en ce sens
- Développer et animer un réseau des référents handicaps attentifs aux troubles de l'apprentissage
- Mettre en œuvre un volet détection de potentiels au titre du Fonds sud compétences
- Informer sur les projets structurants, les dynamiques sectorielles des territoires et les débouchés professionnels, notamment via le site *orientationregionsud.fr*
- Développer des actions adaptées pour favoriser la continuité formations-métiers : stratégies de sourcing adaptées aux territoires et des démarches de GEPP territoriale et branches, appels à projets « Rencontre ton métier », fonds sud compétences, Pass sud formation
- Mobiliser les établissements de formations sanitaires et sociales en matière de valorisation des métiers et des formations par des conventions d'objectifs et de moyens
- Valoriser les métiers du tourisme via le Comité régional de tourisme, en partenariat avec les branches professionnelles
- Surmonter les freins à la mobilité intersectorielle pour répondre à la problématique d'évolution différenciée des besoins sur un même bassin d'emploi
- Favoriser les groupements sur certaines fonctions supports et les dispositifs d'accompagnement à la pluriactivité

III - Soutenir les entreprises dans chaque phase de leur vie

Marqueur fort de l'action régionale dans le cadre du précédent Schéma, la structuration d'une politique globale d'accompagnement de l'entreprise dans tout son cycle de développement y compris dans sa phase d'internationalisation, a démontré son efficacité. L'offre de financement et d'accompagnement des entreprises s'est structurée et largement renforcée au cours de ces dernières années.

La **plateforme numérique** « entreprises.maregionsud.fr⁶ », le numéro vert, 0 805 805 145, fournit un point d'accès central et unique pour toutes les entreprises régionales. Elle rassemble l'offre globale de services de soutien et d'accompagnement proposés par la Région. Le dispositif « **Mon projet d'entreprise** », accessible via le portail, propose un parcours d'accompagnement de projets aux entrepreneurs à toutes les étapes du cycle de vie de leur projet, création, développement, rebond, reprise jusqu'à la transmission de l'entreprise. Le dispositif a permis d'accompagner, sur la période 2019-2021, 16 500 entrepreneurs et de déployer plus de 200 points d'accueil chez les 10 partenaires du dispositif, sur l'ensemble du territoire en mobilisant un budget sur ces trois années de 19,5 millions d'euros.

Le **FIER**, depuis sa création en décembre 2017, concrétise la compétence de la Région en matière de financement d'entreprise. Mobilisant jusqu'à ce jour plus de 330 millions d'euros en faveur des entreprises, Il regroupe 14 outils de financement sous une seule bannière afin d'améliorer la lisibilité du dispositif auprès des entreprises régionales. L'effet levier sur les financements de partenaires publics et privés avec notamment la forte mobilisation de fonds européens aux côtés des fonds régionaux permet au FIER d'être un outil puissant et créateur de synergies entre les sources de financements.

Aussi, face aux grands défis de relance, de résilience et de transitions énergétiques, environnementales et digitales de l'économie régionale, la Région et ses partenaires entendent poursuivre le soutien du tissu économique régional avec la même intensité d'effort et au travers de ces dispositifs, qui ont montré leur efficacité. La conviction a été réaffirmée qu'un accompagnement ciblé et à forte valeur ajoutée produit un fort effet de levier en complément du financement. Ces constats et principes guident les orientations du Schéma en matière de soutien des entreprises à chaque phase de leur vie et leur développement, y compris à l'international.

III.1 - Promouvoir l'entrepreneuriat notamment des femmes et des jeunes

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions les plus dynamiques en termes de création d'entreprise. Sur la seule année 2021, le nombre de créations s'élève à 104 068, soit 25 % de plus par rapport aux 83 274 de 2020, alors que l'évolution au niveau national est de 17 %. La Région a comptabilisé 3 411 défaillances d'entreprises en 2020 (-34,8 % par rapport à 2019) sur les 32 184 constatées au niveau national.

Dans ce contexte, l'objectif demeure de soutenir l'entrepreneuriat et de conforter la position favorable de la région en matière de création d'entreprise.

La Région poursuivra, en partenariat avec les établissements d'enseignement et de recherche régionaux, les initiatives de sensibilisation et d'information sur le statut d'étudiant entrepreneur ainsi que le dispositif « **Jeunes docteurs innovants** ».

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région, l'État et Bpifrance soutiennent conjointement le développement de l'entrepreneuriat féminin. Il constitue un levier pour l'autonomie économique des femmes ainsi que pour le développement, la croissance et l'innovation. Une convention d'application relative à la mise en œuvre d'un plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) est reconduite pour 2022-2023. L'appel à

⁶ <https://entreprises.maregionsud.fr>

projet « Promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » sur l'axe « soutien à la création d'entreprises par les femmes » permet à la fois d'initier de nouveaux projets et de les valoriser.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat et dynamiser la création d'entreprise, qu'elle soit généraliste ou technologique, la Région soutient par ailleurs la mise en œuvre de programmes de **sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat**, portés par les écoles d'ingénieurs, les universités et des associations spécialisées ainsi que les pôles « PEPITE » régionaux. Ces dispositifs inclusifs permettent de toucher tous les talents, du lycée au doctorat.

Les politiques menées par Bpifrance et l'Etat visent à valoriser le vivier de créateurs notamment chez les jeunes dans les QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville) et les ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) marqués par ailleurs par une concentration des difficultés économiques et sociales. Pôle emploi -France Travail- accompagne les demandeurs d'emploi à envisager la création d'entreprise, en amont des dispositifs régionaux. Enfin la Région encourage le développement de projet d'entrepreneuriat portés par des personnes en situations du handicap.

L'objectif est également de faire naître davantage de projets dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, facteur de transformation de l'économie et d'innovation sociale au plus près des territoires.

III.2 – Soutenir la création d'entreprise

Les résultats de la concertation du schéma traduisent la perception générale d'un environnement favorable à la création d'entreprise et d'une offre de financement et d'accompagnement qui présente une couverture satisfaisant des besoins. Le financement et l'accompagnement des start up à fort potentiel de croissance restent, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme dans la plupart des régions, le maillon à mieux couvrir. De façon plus précise, le besoin critique et insuffisamment couvert se situe sur le financement en fonds propres sur des tickets situés entre 50 et 150 k€ (entreprises innovantes ou non) et entre 2 et 5 M€ avant preuve du concept (POC).

En matière d'accompagnement, les **Prestations Technologiques Réseaux** (PTR) ainsi que les démarches permettant de bien calibrer et orienter le financement pourraient être renforcées : comprendre la motivation du porteur ou du chef d'entreprise, l'aider à prendre du recul sur sa stratégie de développement et sa politique RH, s'assurer de sa capacité à mobiliser des talents.

Pour favoriser le taux de survie des entreprises de la région, la poursuite du dispositif « **Mon projet d'entreprise** », avec la mobilisation du FSE+, prévoit sur la période 2022-2024 une augmentation significative du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement à la création d'entreprise et un renforcement du suivi post-crédation, en réponse à la fois à la demande et à la nécessité de sécuriser les premiers chiffres d'affaires. Il vise aussi à garantir une offre d'accompagnement variée et adaptée à tout type d'entreprise (microentreprise, TPE, entreprise industrielle, start-up, entreprise de l'ESS...)

Il apparaît également nécessaire de poursuivre et de valoriser l'appui à la création d'entreprise au plus près des territoires par une démarche de mise en réseau des acteurs qui favorise la lisibilité des dispositifs et maximise les possibilités de repérage, de financement, d'accompagnement et d'accès aux services délivrés (hébergement notamment) aux créateurs et aux jeunes entreprises. Un focus particulier est à faire pour favoriser **l'entrepreneuriat chez les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap**.

III.3 - Accompagner et financer la croissance des TPE/PME et leur structuration face aux transitions économiques

L'ambition régionale est de favoriser la création et le développement pérenne d'entreprises performantes, créatrices d'emplois et ancrées de manière durable dans les territoires de la région. Il s'agit de dynamiser la croissance des entreprises à tous les stades de leur vie et stimuler leurs investissements.

Les études montrent de façon convergente que la faiblesse des fonds propres des TPE et des plus petites des PME accroît leur fragilité. Le choc que la crise consécutive à la Covid 19 a créé, a freiné les capacités d'investissement et de recrutement des TPE et des PME au sens large. L'enjeu est double : Soutenir les TPE et

PME, au-delà des phases critiques de création et de développement, sur leurs paliers de croissance et dynamiser la capacité des PME à relancer leurs investissements, notamment productifs.

Les évolutions engagées sur la période 2022 – 2024 portent notamment sur une approche intégrée des enjeux écologiques et numériques. Grâce à des financements européens complémentaires et à un maillage fin de la totalité du territoire régional, davantage d'entrepreneurs bénéficieront des effets positifs de ces accompagnements.

Au-delà de l'intégration des enjeux de transitions écologiques et numériques dans les dispositifs d'accompagnement généralistes, des solutions dédiées sont à apporter aux entreprises. Elles seront intensifiées dans le cadre de dispositifs régionaux comme **CEDRE** et le **Coach digital**.

Des critères d'éco-conditionnalité visant à éviter ou à réduire les incidences négatives sur l'environnement seront aussi appliqués dans l'instruction des demandes d'aide.

Le **FIER** restera l'instrument majeur de financement des entreprises à tous les stades de leur vie. Il évoluera sur la base d'un état des lieux permettant d'identifier les principaux axes d'amélioration mais aussi les éventuels besoins des entreprises restant à couvrir. L'objectif sera double : adapter l'offre de financement au contexte économique de relance tout en répondant aux enjeux liés aux objectifs du Plan Climat « Gardons une COP d'avance » (conditionnalité, bonification et/ou aides dédiées).

III.4- Détecter et aider les PME fragiles dans leur stratégie de rebond ou de développement

La crise consécutive à la Covid-19 a accentué la situation de fragilité de certaines PME, notamment des sous-traitants fortement dépendants de marchés baissiers et/ou soumis à des contraintes d'approvisionnement comme l'automobile ou l'aéronautique. Dans la plupart des cas, la diversification de l'activité et/ou la conquête de nouveaux marchés ouvrent de nouvelles possibilités de développement.

Le renforcement du dispositif « **Mon projet d'entreprise** » a conduit à la structuration d'une véritable offre d'accompagnement qui permet aux entreprises de rebondir face aux difficultés conjoncturelles et conduire sur la période 2022-2024 à une augmentation du nombre de bénéficiaires sur l'accompagnement au rebond. L'offre d'accompagnement au développement est aussi renforcée.

Le **FIER** propose également plusieurs outils de financement permettant d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de rebond par l'investissement et en préservant notamment les emplois.

Sur la cible TPE, le soutien régional sera amplifié avec la création d'un prêt dédié en phase de développement et de rebond. La démarche initiée avec « **Zéro rideau fermé** » associera les territoires. Organismes consulaires, agences de développement, pôles et clusters, tous les organismes d'appui doivent unir leurs efforts pour repérer ces entreprises en situation de fragilité et faciliter leur accès à cet accompagnement spécifique et à d'autres dispositifs susceptibles de les en faire sortir.

Le sourcing et le financement de ces entreprises doivent être fait suffisamment en amont, en lien avec l'Etat, et par exemple au sein de la **Task force**, de manière à ce qu'elles ne soient pas considérées en difficulté (au sens de la réglementation européenne).

III.5 - Faciliter et sécuriser la transmission & reprise d'entreprise

28% des chefs d'entreprise du territoire régional ont 55 ans et plus, dans un contexte national où près d'une entreprise sur deux disparaît faute de repreneur. Ces chiffres donnent la mesure d'un enjeu qui touche à la fois la pérennité des entreprises concernées et des emplois associés.

Une première priorité consiste à croiser l'offre et la demande d'un marché difficile à capter, en activant deux leviers : **Accompagner les cédants** dans la préparation et le calibrage de la transmission de leur entreprise et sensibiliser les dirigeants de PME (potentiels cédants ou repreneurs) sur la croissance externe et ses effets bénéfiques.

Un certain nombre d'opérations de transmission et reprise achoppent pour des raisons de financement. Le besoin en financement sur des opérations situées entre 3 et 5 M€ doit être notamment mieux couvert car relativement délaissé par aujourd'hui par les banques et les opérateurs de M&A.

Enfin, la **phase d'intégration** des entreprises, source de nombreux échecs, doit être sécurisée par un accompagnement approprié.

Les évolutions engagées dans le dispositif « Mon Projet d'entreprise » prévoient une nette augmentation du nombre de bénéficiaires sur la transmission-reprise. Les fonds régionaux spécifiques et l'écosystème financier régional viendront également en appui à la transmission reprise d'entreprises.

Exemples de modalités d'intervention

Entreprenariat et création d'entreprise

Soutenir les réseaux d'accompagnement pour l'information et l'orientation à l'émergence d'entreprises

- Promouvoir et informer sur l'entrepreneuriat dans les établissements du secondaire et de l'enseignement supérieur, en déployant par exemple le dispositif Jeune Docteur Innovant
- Renforcer l'accompagnement et le financement sur la phase d'amorçage et sur la création d'entreprise à travers « Mon projet d'entreprise »
- Porter des approches spécifiques et partenariales sur l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap

Financement et accompagnement de la croissance, du rebond, de la transmission des entreprises

- Développer des outils permettant une mobilisation de fonds publics pour faire effet levier sur le financement privé et couvrir davantage les besoins de financement en phases de pré maturation, maturation et démonstration, en amorçage, de reprise / transmission, en complément notamment des outils de capital développement et/ou de financement de l'innovation actuels
- Contribuer à créer d'une place financière régionale
- Intégrer l'enjeu des transitions écologiques et numériques des entreprises dans les dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises
- Poursuivre le financement et l'accompagnement du développement et du rebond des entreprises
- Renforcer le partenariat entre structures publiques qui détectent et accompagnent les difficultés d'entreprise et coordination des réseaux d'accompagnement sur le rebond

IV - Aider les TPE et PME à grandir et à s'internationaliser

La région est marquée par une forte présence de TPE et PME : 99,5% des entreprises actives ont moins de 50 salariés, contre 99,2% en France métropolitaine⁷.

Si les orientations en matière de soutien des entreprises à chaque phase de leur vie agissent favorablement sur leur croissance, la Région et ses partenaires portent la volonté d'aider spécifiquement les TPE et les PME à grandir et à s'internationaliser. Ces TPE et PME assurent un maillage économique et social de leur territoire, à l'échelle d'un bassin de vie, dont elles développent la compétitivité et l'attractivité.

Alors que sur une période de 10 ans, les établissements régionaux des grandes entreprises ont perdu davantage d'emplois qu'elles n'en ont créés, les PME et TPE se sont développées et ont créé des emplois (+13.000 emplois et +12.200 emplois respectivement entre 2008 et 2017).⁸

L'enjeu est par conséquent double : créer de l'emploi et agir sur la vitalité des territoires de la région.

IV.1 - Favoriser l'émergence de PME au sein des TPE à potentiel de croissance

Les TPE se caractérisent par un effectif de moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total du bilan inférieur à 2 M€. La grande majorité des TPE sont des « micro-entreprises ». Elles comprennent des professionnels non-salariés tels que les artisans, les commerçants ou les professions libérales. Près de 93 % des sociétés créées en France sont des micro-entreprises.

Les TPE à potentiel de croissance sont, soit des jeunes entreprises qui connaissent une trajectoire de croissance, soit des entreprises installées de plus de 5 à 9 salariés qui possèdent les atouts pour augmenter leur chiffre d'affaires mais dont les investissements nécessaires, matériels ou immatériels, les exposent à un risque financier. On estime à plus de 12 000 le nombre d'entreprises en région comptant à 5 à 9 salariés et à 29% la part de ces entreprises dites 'entreprises de croissance' car ayant connu une forte croissance de leur chiffre d'affaires ou de leur effectif sur les 5 dernières années⁹.

Pour ces deux types d'entreprise, le recrutement de professionnels qualifiés est déterminant pour franchir le cap de la PME.

Les évolutions du dispositif « Mon projet d'entreprise » engagées sur la période 2022-2024 sont de nature à favoriser l'émergence de nouvelles PME issues du vivier des TPE : évolution quantitative du nombre d'entrepreneurs soutenus, notamment sur l'accompagnement au rebond, évolution qualitative avec une meilleure articulation entre les modules individuels et collectifs pour une offre plus à la carte pour répondre à diversité des besoins en accompagnement et financement ainsi qu'aux profils de dirigeant. Un suivi de ces entreprises à partir d'indicateurs pertinents permettraient de les repérer plus facilement et de les accompagner davantage dans leur croissance.

⁷ INSEE au 31/12/2018

⁸ Ibid

⁹ Source : outil PME + élaboré par Bpifrance et Katalyse, mise à jour de juin 2021

IV.2 - Repérer les PME de 150 à 250 salariés à « potentiel ETI »

Avec 1,2 ETI pour 1 000 entreprises contre 2,8 en France, la région se caractérise par un déficit sur ce segment majeur pour l'économie régionale et nationale : véritables locomotives d'écosystèmes locaux, elles les structurent par la création d'emplois indirects. Dans le cadre du schéma, la Région sera très attachée à renforcer le lien avec les ETI du territoire.

Les PME de 150 à 250 salariés, entreprises familiales possédant une position concurrentielle forte sur leurs marchés, forment l'antichambre des ETI. Situées dans les arrière-pays, en général faiblement connectées aux écosystèmes d'innovation, elles sont le plus souvent absentes des radars des grands dispositifs d'appui dont elles n'ont pas connaissance ou qu'elles ne pensent pas à solliciter.

Ces entreprises présentent un bon niveau de structuration et généralement une performance économique satisfaisante. Leur taille fait qu'elles opèrent sur un marché de niche ou auprès de donneurs d'ordre relativement fidèles. Il s'agira de détecter ces PME créatrices de richesse et d'emplois pour les territoires et les aider à identifier et exploiter leurs leviers de croissance.

On estime à 300 le nombre de PME régionales comptant 150 à 250 salariés. L'objectif est de faire les faire grandir pour que nombreuse soient devenues des ETI (plus de 250 salariés) à horizon 2026.

IV.3 - Appuyer davantage le développement international des entreprises notamment dans l'espace euroméditerranéen et africain ainsi que dans les pays limitrophes

Les deux années marquées par la crise Covid ont réduit les déplacements et limité les initiatives de soutien à l'internationalisation des entreprises régionales. Elles ont également profondément modifié les possibilités et modalités d'approvisionnement. Malgré ce, et après un réel recul en 2020, le montant global des exportations régionales a augmenté de 22 % entre 2020 et 2021 avec 25,9 Mds d'€ en 2021 contre 21,2 Mds d'€ en 2020. Dans ce nouveau contexte, sous le pilotage de la Région, l'ensemble des acteurs régionaux travaillant à l'international, réunis au sein de la **Team France Export Sud**, se sont accordés sur la nécessité de construire une stratégie économique internationale commune, plus offensive et structurée autour de trois grands objectifs :

- . Renforcer l'attractivité de la région à l'égard des investissements et son positionnement de destination touristique,
- . Mieux accompagner l'internationalisation des entreprises en priorisant des destinations à forte valeur ajoutée en lien avec nos filières stratégiques
- . Développer les partenariats institutionnels et économiques internationaux.

Dotée d'une gouvernance partenariale (Etat, région, Business France, CCIR, BPI conseillers du commerce extérieur), la Team France Export Sud a ainsi conforté ses outils opérationnels : sa **plateforme de solutions, ses programmes d'accompagnement et son accélérateur « Parcours Sud Export »**. Plus de 11 000 entreprises exportatrices sont dénombrées en région parmi lesquelles 5 000, identifiées pour leur potentiel export, sont suivies par la Team France Export Sud, 2600 ont été accompagnées sur des dispositifs déployés par la Région et ses partenaires, et 226 accélérées par le programme « Parcours Sud Export ».

Ces programmes d'accompagnement, sur mesure, au service des entreprises sur des destinations ciblées, permettent de soutenir la création de valeur dans cette phase d'internationalisation et de répondre à leurs besoins en matière de stratégie, de développement, de marketing et de conquête de nouveaux marchés. Ils se traduisent notamment par une présence, sous bannière régionale, sur des grands salons internationaux et l'organisation de missions économiques partenariales valorisant les produits et savoir-faire.

Pour assurer le pilotage, la coordination et l'animation de cet écosystème aux côtés de l'Etat, la Région s'appuie sur des partenaires clés : l'agence régionale risingSud, la CCIR (via CCI International), l'agence Business France et les Conseillers du commerce extérieur (CCEF), BPI France, les métropoles, les agences départementales de développement ainsi que les acteurs et opérateurs privés présents en région (pôles de compétitivité, IRCE, OSCI, etc.).

L'évolution du contexte international va conduire cette Team à devoir renouveler la dynamique de projets proposés aux entreprises exportatrices du territoire, renforcer l'efficacité des dispositifs publics d'accompagnement et en accroître la lisibilité.

En complément, le « **Pack sud relocalisation** » sera poursuivi pour accompagner les entreprises de façon agile dans leur recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en France ou à l'étranger et dans l'identification de qualification de nouveaux fournisseurs ou distributeurs et dans de chaîne de valeur et/ou logistiques.

Au-delà de la diplomatie économique, l'ambition est de **faire rayonner la région à l'international**, et de rapprocher le sud et le nord de la Méditerranée pour **faire de la région la porte d'entrée sur la Méditerranée**. « **Méditerranée du futur** », lancé en 2017, illustre cette ambition en permettant à la Région de se positionner comme acteur incontournable du partenariat nord-sud en Méditerranée.

Exemples de modalités d'intervention

Croissance des entreprises

- Développer et mettre en œuvre les différents volets du dispositif Mon projet d'entreprise.
- Articuler des aides en financement et en accompagnement de Bpifrance, de la Région et de l'ensemble des acteurs d'appui pour les rendre plus lisibles et favoriser leur accès.
- Mobiliser les outils du FIER sur le volet financier.
- Mettre en œuvre un programme spécifique, en complément ou au sein de l'Accélérateur Sud, comprenant le repérage des entreprises et l'identification des relais de croissance, la définition des actions et investissements à engager
- Installer et animer une communauté des entreprises à Haut Potentiel avec risingSud

Développement international

- Poursuivre l'action et le développement de la Team France Invest Sud, de la Team France Export Sud et du Parcours Sud Export
- Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnements individuels et collectifs sur des salons internationaux et missions économiques partenariales et sur les destinations stratégiques
- Favoriser la relocalisation d'entreprises via le dispositif "Pack sud relocalisation"
- Adopter des feuilles de route dédiées (développement économique à l'international, Afrique...)
- Renforcer la coopération économique avec les territoires partenaires de la Région

AXE 5 : Une Région plus simple, plus proche et plus lisible au service d'une croissance équilibrée des territoires

En complément du panorama de l'économie régionale présenté dans l'introduction générale, trois constats prégnants peuvent être soulignés en lien avec le soutien à l'économie des territoires :

- 57 % de la population de notre région réside dans les 3 métropoles du territoire, soit sur 16 % de la superficie régionale. Avec l'agglomération d'Avignon, cela représente 61% de la population régionale. Ces 3 métropoles créent 60% des emplois du territoire (64% avec Avignon). Le métropolisation du territoire s'inscrit donc comme une tendance forte et se traduit notamment par la concentration des populations, des emplois, des richesses et activités de création dans les grandes agglomérations.
- La région est globalement bien pourvue en services - même si certaines communes, plus enclavées dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes notamment, restent éloignées.
- Le métropolisation peut être considérée comme un vecteur de croissance, d'innovation et d'inscription dans la mondialisation. Elle soulève néanmoins des enjeux d'égalité territoriale. Les villes petites et moyennes, éloignées des métropoles, peuvent subir une baisse de l'attractivité et de la qualité de leurs centres. Elles sont confrontées à un faible accès aux services.

Néanmoins, la crise a renforcé et accéléré des phénomènes de périurbanisation, de « renaissance rurale » et d'attractivité des espaces de villégiature. Les villes petites et moyennes semblent répondre aux enjeux sociétaux, environnementaux, et réglementaires : un important potentiel foncier déjà artificialisé (friches industrielles et commerces vacants à réinvestir, zones d'activités obsolètes, logements vacants...), une alimentation de qualité issue de circuits courts par exemple.

L'économie résidentielle et touristique, piliers de la vie locale et du dynamisme des centres-villes, constitue une composante essentielle de l'économie de l'ensemble des territoires et la première source d'emplois (71,3% de l'emploi régional), d'autant plus important qu'elle génère des emplois non délocalisables. Garante d'une économie diversifiée, facteur d'attractivité et d'égalité des territoires, elle représente un véritable atout pour faire face aux crises et relever les défis liés à la transition démographique, environnementale, numérique, sociétale. La crise liée au COVID-19 a souligné la dépendance de l'économie régionale à ces secteurs et a ainsi démontré la nécessité de soutenir plus fortement l'économie résidentielle et touristique.

I. S'appuyer sur et soutenir les territoires

Les différents territoires qui composent la Région ont, pour la plupart, défini des stratégies de développement pour répondre à leurs enjeux en matière de développement économique. Leur compétence relève en grande partie des questions de foncier et d'immobilier d'entreprises, mais leur stratégie peut dépasser ce cadre, incluant les questions des filières, du guichet auprès des entreprises, de l'attractivité, etc.

Les actions des multiples acteurs du territoire font ainsi l'objet d'une coordination par différents biais : de la contractualisation en faveur des territoires (contrat "Nos territoires d'abord", les territoires d'industrie, des plans spécifiques tels que les contrats « stations de demain » et « espaces valléens » ou encore, autour des économies locales comme le plan montagne, le plan mer / littoral, le plan ruralité).

La Région confortera son rôle auprès des territoires, en se positionnant comme un **acteur de proximité et de confiance**. Plusieurs leviers pourront être actionnés dans ce but : **Une coopération différenciée au plus près des besoins, des dialogues territoriaux, le soutien des projets économiques, la mise à disposition de capacités d'observation et de connaissance des territoires.**

I.1 Permettre la coopération et les dialogues territoriaux selon une approche différenciée

La Région souhaite soutenir des approches adaptées aux spécificités des territoires, et aux secteurs économiques qui les caractérisent, dont l'implantation et le développement sont liés aux atouts géographiques et géophysiques de ces territoires. C'est le cas de l'économie maritime sur les territoires littoraux de la façade méditerranéenne et de l'économie de montagne dans les territoires des Alpes, et plus largement des territoires ruraux.

Le Massif des Alpes, deuxième massif de France, représente 65 % du territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est un espace économique marqué par les activités agricoles et agro-pastorales et le tourisme hivernal et estival. L'activité des stations de montagne constitue une force économique majeure dans l'économie touristique régionale. La Région poursuivra son soutien à l'économie de montagne, autour des dispositifs pluriannuels « Espaces valléens » et « Convention interrégionale du massif des Alpes » et le soutien à l'investissement en faveur de l'innovation énergétique et de la neutralité carbone des domaines skiabiles. Elle s'engage ainsi dans une nouvelle politique d'accompagnement des stations couvrant la période 2022-2027 au travers du dispositif innovant « **Contrat Stations 2030** ». La Région, à plus long terme, prépare la candidature des Alpes du Sud l'organisation des **Jeux Olympiques d'hiver 2034 ou 2038**. L'organisation d'un événement sportif international d'une telle ampleur constitue une opportunité exceptionnelle, unique, pour dynamiser l'attractivité de l'ensemble du territoire régional, accélérer le développement et l'aménagement des territoires alpins et les faire bénéficier de retombées économiques de forte ampleur.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est également une **région maritime et littorale**, ouverte sur la Méditerranée et le monde, riche d'une histoire maritime millénaire. La diversité de cet espace en fait sa singularité, avec des sites naturels remarquables, trois ports de commerce, plus de 147 ports de plaisance et de pêche et de nombreuses stations balnéaires. Espace de rencontre entre la terre et la mer, le littoral régional est un espace à forts enjeux pour l'aménagement du territoire et son développement économique.

Pour conduire cette politique, la Région s'appuiera sur les intercommunalités et les Métropoles, qui sont chefs de file sur leur territoire en matière d'aménagement de l'espace, de développement local et d'organisation des services publics de proximité. Leurs stratégies ont un impact direct ou indirect sur le développement économique, l'innovation et l'internationalisation. De tailles différentes, avec des profils urbains, ruraux, périurbains ou mixtes, elles disposent de ressources variables et sont confrontées à des enjeux et des problématiques diverses.

Cette diversité appelle à une **relation Région-EPCI différenciée s'appuyant sur des coopérations ajustées en fonction des besoins des territoires**. Elle implique également une organisation en réseaux, une plus grande coopération intercommunale et régionale pour se situer au meilleur échelon territorial de réflexion et d'action.

La coordination et l'animation des multiples acteurs de l'écosystème, territoires et partenaires (chambres consulaires, pôles et clusters...) permettra d'améliorer la remontée des besoins et des projets, de **fluidifier l'accompagnement des entreprises**.

Le **partage et la capitalisation des bonnes pratiques** et des observations participera également à l'amélioration des synergies entre territoires et projets.

A cet égard, l'agence régionale de développement risingSud a ouvert dès 2021 sa gouvernance aux collectivités territoriales ainsi qu'à d'autres acteurs de l'économie et de l'innovation.

La Région a également renforcé sa présence dans chaque département par une **Maison de Région (MREG)**, véritable acteur de terrain et de proximité au service des collectivités, entreprises, usagers, services déconcentrés de l'Etat, etc.

La Région s'engage à pérenniser les temps d'échanges avec ses partenaires, à l'image de la **Task Force, économie** afin de faciliter une **coopération et un dialogue renforcés de nature à favoriser la lisibilité de ses outils et dispositifs**. L'incontournable rendez-vous annuel du Congrès des Maires constitue une occasion essentielle en ce sens.

Le dialogue dans le cadre du dispositif « **Nos territoires d'abord** » constituera également un moment clef d'échange sur les ambitions et projets partagés en matière de développement économique.

La relation partenariale entre la Région et les EPCI, entre la Région et les opérateurs partenaires, s'organise à travers des **conventionnements** qui clarifieront et définiront l'articulation des rôles et des missions de chaque acteur.

I.2 - Soutenir les projets économiques des territoires en incluant un soutien en ingénierie

La réussite des projets des territoires, dans la mesure où ils s'inscrivent dans la stratégie régionale, contribue au projet économique régional. Or, pour se saisir de certains sujets émergents et/ou complexes mais primordiaux pour le développement local, tels que la requalification du foncier ou l'accès aux fonds européens, de nombreuses intercommunalités n'ont pas toutes les ressources et l'expertise et l'ingénierie nécessaires.

Afin de lever ce frein au développement économique du territoire, en lien avec sa stratégie de renforcement et d'accompagnement, la Région, en collaboration avec d'autres institutions nationales ou régionales, travaille sur la possibilité d'apporter un soutien en ingénierie et en accélération aux projets de territoires. Elle étudiera la création et la mise à disposition d'un plateau d'accélération des projets économiques locaux. Il proposera une offre de services en ingénierie afin d'**accompagner les territoires dans la mise en œuvre des politiques de développement économique**.

Les projets accélérés devront être structurants pour le développement local, intégrés dans une vision stratégique globale du développement économique et nécessairement alignés avec les ambitions et priorités régionales. Ils pourront être intégrés au sein des nouveaux contrats territoriaux « Nos territoires d'abord », avec l'appui des Maisons de Région.

I.3 - Mettre à disposition des capacités d'observation et de diagnostic (foncier, smart data...)

L'observation et la connaissance du (des) territoire(s) sont des enjeux forts pour l'anticipation, la réflexion, et la définition de l'action publique.

La Région est très active sur l'observation et porte une stratégie forte sur la connaissance du territoire. Elle a ainsi déployé le **portail Connaissance du territoire** (<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr>) qui propose des ressources (cartes, études et données) d'intérêt régional et s'articule avec les démarches de planification de la Région. L'objectif est à la fois de mettre en visibilité les travaux menés par la Région et ses partenaires, de permettre leur réutilisation et d'offrir des services à forte valeur ajoutée comme des outils de cartographie interactive.

De surcroît, la Région alimente et maintient un **observatoire foncier sur les zones d'activité économique** et l'**observatoire Data Sud** dans le cadre de sa démarche « Smart Région » (flux de mobilité, pollution...).

Ces observatoires sont des outils de connaissance et d'animation territoriale. Ils constituent des espaces virtuels propices à l'information mutuelle sur les stratégies, les problématiques, les projets, les retours d'expérience. Ils pourront être renforcés et devenir des véritables **lieux d'animation de la communauté régionale des collectivités territoriales**, par le partage de bonnes pratiques, l'identification de problématiques communes et de solutions transférables, la **capitalisation et les synergies entre collectivités pour une amélioration collective**.

La Région a défini une nouvelle stratégie de la connaissance au service des territoires structurée autour d'une **plateforme de services et d'outils** agrégeant l'ensemble des acteurs qui permettra de mettre à disposition des capacités d'observation économiques et de diagnostic territorial.

Exemples de modalités d'intervention

Soutien à l'économie des territoires

- Se coordonner avec les métropoles et les EPCI dans une logique de dialogue territorial et d'animation
- Renforcer le rôle des Maisons de Région
- Conventionner avec les EPCI et les chambres consulaires
- Partager les capacités d'observations et de diagnostic territoriaux
- Faire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur la capitale euroméditerranéenne avec l'organisation d'évènements tels que "Méditerranée du futur"

Soutenir l'économie de montagne et l'économie maritime

- Mise en œuvre des « Contrat Stations 2030 ».
- Préparation de la candidature de la Région à l'organisation des jeux olympiques d'hiver 2034 /2038
- Mettre en œuvre le Plan mer et littoral, en promouvant une gestion durable et partagée de la mer et du littoral
- Développer les filières maritimes, les pêches et les élevages marins au travers de l'innovation, la formation et la sécurité en mer

II - Soutenir l'économie résidentielle et de proximité

L'économie résidentielle est par nature liée à la consommation d'une population présente sur un territoire : habitants, salariés, touristes. Le déclin économique (ex : fermeture d'entreprises), démographique (ex : exode rural lié à la métropolisation) ou touristique (ex : confinement et fermeture des frontières liée à la COVID-19) a impacté son dynamisme, en réduisant le potentiel de consommation du territoire. La modification des pratiques de consommation (grands pôles commerciaux et achats en ligne) a également affecté cette économie. En cascade, les difficultés de l'économie résidentielle entraînent à leur tour une perte de services et de commerces sur le territoire, et génèrent une perte de leur attractivité.

Le développement local et le maintien des activités et des richesses sur les territoires résultent de l'économie de proximité, qui repose sur des circuits courts et de coopération. Elle est incarnée par de très petites entreprises (TPE) artisanales, le petit commerce à ancrage local et l'économie sociale et solidaire.

La sphère résidentielle (tourisme, commerce, construction, artisanat, services du transports, services à la personne) représente 71.3% de l'emploi en région et se compose d'un nombre d'unités légales majeur, 101 pour 1000 habitants, loin devant les autres régions. Avec 20 milliards d'euros de recettes touristiques annuelles, le tourisme représente 13% du PIB régional (2^e région française). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est également une région particulièrement tertiaisée avec une sur-représentation des entreprises sur les services (3^e région française avec 37,4%) et des actifs sur le commerce, le transport et les services marchands (en 2018, 49,5% ; FR : 47,3%). De même, le secteur de la construction tient une bonne place dans le tissu d'entreprises, avec 14,3%, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région française sur cet indicateur.

La prise en compte des spécificités, atouts, et difficultés structurelles locales est un impératif pour accompagner le développement local en tout point du territoire.

La Région s'engage à **mettre l'économie résidentielle, l'Economie Sociale et Solidaire, les spécificités locales au cœur de son action**, pour recréer un cercle vertueux, propice au développement économique et au maintien de la vie locale.

II.1 - Soutenir l'artisanat et le commerce pour la revitalisation des centres-villes

Avec le programme « **zéro rideau fermé** », la Région souhaite faire de la **redynamisation des territoires et des centres-villes** une priorité absolue au service des petites entreprises, artisans et commerçants tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique. L'ambition, en lien avec les territoires, est d'éviter une dégradation de l'attractivité et de la qualité des centres villes par le risque de nombreuses faillites, par suite de la crise Covid, induisant de nombreuses cellules commerciales vides ou reprises par des activités de services de mauvaises qualités qui ne pourraient être pérennisées dans la durée. L'objectif est d'aider les commerces en

danger, revitaliser les centres bourgs, permettre l'installation en centre-ville de nouveaux commerçants et artisans et d'accompagner la transmission des commerces de proximité.

L'enjeu est d'articuler de manière simple et lisible un objectif de soutien direct aux entreprises quel que soit leur stade de vie, leur implantation et la nature de leur besoin, et de répondre à l'enjeu territorial que constitue la redynamisation des centres-villes, dans une logique de **coordination des dispositifs et des interventions et de convergence des politiques d'aménagement et de développement économique**.

Pour cela, la Région va renforcer ses interventions d'aide aux petites entreprises à travers des dispositifs existants, tel que le parcours d'accompagnement « **Mon projet d'entreprise** », et déployer progressivement des nouvelles réponses concrètes pour les entreprises et les territoires : Accompagnement à l'implantation d'activités commerciales et artisanales en centres-villes, aide à l'investissement des commerces et artisans, et nouveau prêt pour les petites entreprises régionales en développement et en rebond.

Ce soutien aux commerces et services de proximité pourra s'articuler avec les actions conduites par la Région, dans le cadre de la politique contractuelle – « **Nos territoires d'abord** » - sur la requalification des centres –villes et centres-anciens. Il s'agit en effet d'améliorer le cadre de vie (habitat, équipements) et les conditions d'accès (traitement des espaces publics et mobilité), ces actions étant susceptibles de consolider la "demande" locale, nécessaire à l'activité de ces commerces et services de proximité.

Cet enjeu global nécessitera un travail étroit notamment avec l'ensemble des partenaires.

II.2 - Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'Économie Sociale et Solidaire est une composante importante de l'économie résidentielle. Environ 16 000 établissements employeurs de notre région en relèvent, soit près de 13 % de l'emploi privé et 7 % du PIB régional. C'est une façon d'entreprendre autrement, visant à concilier performance économique, principes démocratiques, performance sociale et performance environnementale.

L'Économie Sociale Solidaire réunit des profils d'entreprises très divers, allant de la petite association ou société coopérative à de grands groupes mutualistes représentant plusieurs centaines d'emplois, sur des secteurs eux aussi très variés (activités sportives, culture, banques/assurances, commerce, santé, éducation, sanitaire et social, habitat, agriculture, alimentation...). Dans notre région, près d'une entreprise sur cinq de plus de 50 salariés relève de l'économie sociale et solidaire.

L'Économie Sociale et Solidaire regorge de solutions innovantes qui peuvent répondre à un certain nombre de défis sociétaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Elle peut aussi inspirer l'ensemble de nos entreprises et contribuer à engager la transformation de l'économie, vouée à s'adapter aux grandes mutations en cours, tel qu'inscrit dans le Plan climat régional « Gardons une Cop d'avance », adopté en avril 2021.

Depuis 2016, la Région soutient l'Économie Sociale et Solidaire dans une approche inclusive, ouvrant progressivement les **aides économiques aux entreprises et par le financement des réseaux d'accompagnement** comme France active et l'Union régionale des SCOP. Cette démarche a été renforcée dans le cadre des aides d'urgence dans un contexte de crise sanitaire, avec notamment la contribution de la Région au fonds ESS'OR. La Région aide aussi massivement l'ESS à travers ses politiques sectorielles : insertion, culture, gestion des déchets, sanitaire et social... L'engagement régional global sur l'économie sociale et solidaire est estimé à plus de 16 M € par an.

La Région qui reconnaît l'Économie Sociale Solidaire comme un champ à part entière de l'économie régionale, souhaite **promouvoir les achats responsables et apporter un soutien renforcé aux entreprises de secteur**. Elle entend également renforcer et **rendre plus visible son soutien à l'économie sociale et solidaire et pleinement s'appuyer sur l'Économie Sociale Solidaire pour relancer l'économie et dessiner une région plus responsable et solidaire**.

La Région construit dans ce sens un **partenariat renforcé avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire** (CRESS), acteur incontournable et essentiel au développement de cette économie et souhaite animer, avec notamment l'État, la Banque des territoires, le réseau des acteurs de l'Économie Sociale Solidaire.

Exemples de modalités d'intervention

Démarche partenariale autour de « zéro rideau fermé »

- Développer l'accompagnement des TPE et des artisans et commerçants à travers des parcours d'accompagnement et de financement dédiés
- Accompagner l'implantation d'activité commerciale et artisanale dans les centres-villes

Soutien à l'Economie sociale et solidaire

- Formaliser un volet ESS dans les conventions de partenariat Région/EPCI de mise en œuvre du schéma
- Intégrer de manière renforcée des fonds à impacts et des financeurs publics et privés de l'ESS dans le Comité d'ingénierie financière des OIR
- Reconnaître et promouvoir le développement de l'ESS au sein de filière comme le tourisme, la silver économie, l'agro-alimentaire
- Développement des outils d'accompagnement et de financement d'entreprises de l'ESS
- Soutien à l'émergence et à l'accélération de projets ESS sur les territoires

III - Accompagner l'économie touristique vers un tourisme durable

L'industrie touristique en Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue une filière d'excellence, composante essentielle de l'économie de la région et facteur de rayonnement international ainsi que de développement durable pour ses habitants, ses territoires, son économie et ses emplois.

Le secteur représente 20 milliards d'euros de recettes touristiques annuelles sur le territoire régional, soit 13 % du PIB (2^e région française), 30 millions de séjours touristiques annuels dont près de 7 millions sont réalisés par des touristes internationaux pour 213 millions de nuitées.

Ce sont 25 000 entreprises TPE / PME, principalement dans l'hébergement, la restauration, le transport et les activités culturelles qui le composent, pour un volume de 143 000 emplois dont 120 000 emplois salariés, soit 7,5 % des emplois de la région et 9 % des emplois salariés.

Le tourisme est globalement très concurrentiel et les entreprises doivent en permanence s'adapter aux évolutions sociétales, environnementales et technologiques.

Le tourisme a, par ailleurs, été l'un des secteurs les plus impactés par la pandémie de COVID 19, au grès des confinements successifs et de l'évolution des protocoles sanitaires et s'annonce très touché par la guerre en Ukraine, en raison, surtout, de l'absence de fréquentation de certaines clientèles internationales et de son impact global sur l'énergie.

Ainsi, la Région entend accompagner l'économie touristique vers un **tourisme durable et raisonné** en apportant le soutien nécessaire à ses acteurs économiques. La Région dispose d'atouts touristiques incomparables, chaque territoire proposant des expériences différentes. La région, autour de ses **trois marques monde « Côte d'Azur », « Alpes » et « Provence », se distingue par un tourisme mer et montagne, possible au long des 4 saisons**. La Région entend profiter de la diversité de son territoire pour **permettre un développement touristique durable, différencié et spécifique selon les territoires**.

La Région s'engage, plus particulièrement, à porter les **trois enjeux des transitions numérique et environnementale et de la professionnalisation** en développant, notamment, les loisirs et l'offre à destination des clientèles nationale et de proximité, tout en conservant ses parts de marché à l'international.

III.1 - Poursuivre la structuration et l'animation des marques et des filières au service de l'attractivité et de l'excellence touristique

Depuis 2017, la région est forte de la notoriété de ses 3 marques monde qui forgent son identité et renouvellent l'attractivité des destinations Provence, Alpes et Côte d'Azur. Avec des gouvernances et des stratégies marketing partagées, ces destinations continueront à être portées et promues sur les marchés internationaux comme nationaux. Il s'agit, demain, de renforcer leur déploiement local, de faciliter leur utilisation et relais par les acteurs du tourisme. Leur attractivité se construit en lien avec celle des destinations infra régionales, sur le marché national comme européen.

Face aux aléas qui ont impacté le tourisme, il est crucial de poursuivre **une stratégie orientée client**, qui anticipe et respecte le parcours de celui-ci, dans toutes les composantes de son « voyage ». L'écosystème touristique digital favorisera ce parcours tout en permettant de valoriser et de préserver les richesses écologiques régionales et contribuera, ainsi in fine, à l'attractivité et à la qualité de la destination Sud.

La stratégie marketing de destination se double en région d'une **approche par les filières structurantes et significatives**, dont elle bénéficie : **tourisme de nature, art de vivre, tourisme patrimonial et culturel, tourisme d'affaires et de congrès, vélo et itinérance, croisière, nautisme**. Aussi, la Région poursuivra la **structuration, l'évolution et la qualification des contenus de ces filières touristiques** régionales. Une attention particulière sera portée au tourisme évènementiel qui devra être renouvelé et plus durable ainsi qu'à l'éco tourisme.

Enfin, l'OIR « Tourisme et Industries créatives », confirmée sur son périmètre au croisement de la culture, du tourisme et du numérique, verra sa **feuille de route actualisée** afin d'accompagner les projets structurants pour le tourisme, notamment autour des objectifs suivants : enrichir les expériences touristiques via le **numérique, développer un tourisme durable, de nouvelles offres touristiques, accueillir et créer des évènements à fort potentiel économique et renforcer et sécuriser les emplois**.

III.2 - Renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme par la valorisation des métiers et le développement des compétences

L'excellence touristique sera, avant tout, l'excellence des professionnels.

Aussi, la conjonction d'une concurrence touristique structurelle accrue, d'une conjoncture de crise sanitaire et économique et de guerre en Ukraine conduit, d'autant, la Région à **accompagner les professionnels du tourisme afin de faciliter leur montée en compétences, en partenariat avec les acteurs publics et privés** concernés et par des démarches collectives et cohérentes.

L'objectif est d'aider les hommes et les femmes qui s'engagent dans les métiers du tourisme à se doter d'une capacité de résilience, de rebond et de performance. Cette ambition nécessite de les soutenir face aux transitions sociales, technologiques et environnementales en cours et à l'évolution des attentes des clientèles.

La Région concourra, également, à **rendre plus attractifs et à valoriser les métiers, à diversifier et sécuriser les parcours professionnels** en présentant, notamment, une **offre de formation plus lisible et accessible**.

III.3 - Soutenir l'investissement et l'innovation pour des entreprises performantes

Les entreprises touristiques doivent pouvoir résister à des crises successives en développant leur capacité de résilience et d'adaptation, dans un contexte incertain et toujours en évolution.

Afin de garantir leur performance économique ainsi que leur développement responsable, la Région s'engage à **soutenir leurs investissements et l'innovation**.

Aussi, l'information et l'accès aux outils d'aide à l'investissement seront renforcés et facilités. Les dispositifs seront également améliorés et élargis, en particulier le **volet tourisme du Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER)**.

L'innovation dans les services s'avère, pareillement, nécessaire à l'adaptation des acteurs économiques aux évolutions de la consommation touristique et des nouvelles exigences de la clientèle. La Région l'accompagnera en termes de **marketing, y compris digital, de commercialisation, d'offres, de services ainsi que dans la gestion des flux touristiques**.

Sera, enfin, progressivement opérée l'évolution du système d'information touristique Apidae et de ses applications vers une **plateforme de data-management**.

III.4 - Permettre de nouvelles dynamiques territoriales pour une économie touristique innovante et résiliente

La Région favorisera la poursuite du maillage du territoire régional en destinations touristiques structurées et capables de répondre aux **enjeux du tourisme de demain**, afin de contribuer à l'attractivité et à la performance touristiques régionales.

Ces territoires touristiques devront pouvoir développer une trajectoire de durabilité, avec une **attention particulière portée aux sites les plus sensibles**. Cette démarche, centrée sur la clientèle en lien avec les socio professionnels, devra être accompagnée de la progression de la commercialisation digitale, en cohérence avec la déclinaison de la stratégie marketing régionale.

L'accompagnement de la Région permettra la construction de **nouvelles dynamiques territoriales partenariales**, autour de quelques objectifs majeurs : Sensibiliser les visiteurs au tourisme responsable et structurer l'offre ; mobiliser les données au profit de nouveaux services et de relations clients renouvelées ; favoriser la commercialisation des services et des prestations en ligne ; développer le tourisme de proximité et de loisirs, encourager la mobilité durable et une gestion des flux touristiques raisonnée.

Exemples de modalités d'intervention

Schéma régional de développement touristique et des loisirs 2023-2028

- ➔ Dans la perspective d'un tourisme durable, décliner les programmes opérationnels et les dispositifs d'accompagnement des acteurs du tourisme notamment ceux de l'éco tourisme
- ➔ Développer des partenariats stratégiques avec les acteurs clés (Comité régional de tourisme, branches professionnelles, Atout France, Ademe, Pôle Emploi, réseaux consulaires...)
- ➔ Intégrer des politiques contributives du tourisme (agriculture, mer, culture, patrimoine, montagne, parcs naturels régionaux, transports)

Déclinaison de la feuille de route et soutien aux projets structurants de l'Opération d'Intérêt Régional « Tourisme et Industries créatives ».

IV - Simplifier la « relation-entreprises »

La priorité de la Région durant les 6 dernières années a été d'abattre le mur qui s'était érigé entre la Région et les entreprises, pour devenir leur premier partenaire.

En effet, avec près de 400 opérateurs d'accompagnement et plusieurs centaines de dispositifs de financement mobilisables sur le territoire, le défi ne résidait pas tant dans la capacité à mettre en place de nouveaux outils, que dans la mise en mouvement des forces vives socioéconomiques et dans la **simplification des différents parcours existants, afin de gagner en lisibilité**. Au-delà de réponses purement techniques ou financières, il convenait d'apporter les clefs de compréhension et d'appropriation permettant à celles et ceux qui le souhaitent, d'exprimer au mieux leur potentiel d'entrepreneurs et d'innovateurs.

Ainsi la Région a lancé son « choc de simplification » grâce à trois outils phares qui facilitent la vie des chefs d'entreprises, premiers créateurs d'emplois, et répondent à leurs besoins :

- **Le dispositif « Mon projet d'entreprise »**
- **Le FIER**
- **Le Portail Entreprises.**

La Région s'engage ainsi, avec **son numéro vert**, à renforcer les démarches de simplification des dispositifs et des démarches, en veillant à conserver la lisibilité de ses aides, en renforçant la fluidité du parcours d'accompagnement entre les structures et dispositifs, mais également en facilitant l'accès aux dispositifs notamment par la mobilisation et la montée en compétences des relais de proximité.

IV.1 - Simplifier les modalités d'accès aux aides pour les entreprises

Le **portail Entreprises «*entreprises.maregionsud.fr*»** fournit un point d'accès central et unique pour toutes les entreprises à l'offre de services de soutien, de financement et d'accompagnement disponibles sur le territoire régional, et simplifie leurs démarches en matière d'Economie, Emploi, Formation, Insertion. Depuis sa création en 2016, le Portail Entreprises a accompagné plus de 50 000 entreprises et notamment près de 20 000 pendant les épisodes de confinement avec le « Guichet Unique entreprises COVID-19 » pour faire face à l'urgence.

Le portail repose sur **3 canaux de diffusion** :

- Numérique : via le site internet,
- Téléphonique : via le numéro vert, 0 805 805 145
- Physique : par l'intermédiaire des Maisons de la Région.

Il est structuré selon **3 niveaux d'intervention** :

- Premier niveau : information/orientation sur l'ensemble des financements publics et privés ;
- Deuxième niveau : conseil/expertise permettant de mieux cibler le projet et les acteurs du financement idoines ;
- Troisième niveau : accueil et accompagnement territorial (Maison de la Région, visite en entreprise) permettant une intermédiation avec les partenaires et les acteurs ainsi qu'un appui dans la constitution des dossiers.

Le portail représente un point de contact et d'accompagnement pour les usagers recherchant des informations sur l'accompagnement et le financement. Il simplifie ainsi l'accès à l'information pour toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

La **notoriété du portail sera renforcée, auprès des acteurs au contact des entreprises, et auprès des PME**. Il s'agit de créer le « **réflexe Région** » sur la dimension information-orientation. Le contact direct entre les bénéficiaires et l'accueil du portail doit être plus simple et plus lisible.

IV.2 - Renforcer la visibilité et l'accessibilité des aides régionales pour élargir le panel d'entreprises accompagnées

Les analyses montrent que les entreprises et territoires les plus éloignés des centres de décisions sont ceux qui bénéficient le moins des réseaux économiques et dispositifs existants, et mettent en évidence la nécessité pour la Région de faciliter l'accès aux dispositifs et réseaux existants.

Le **renforcement du maillage territorial favorisera l'accès des entreprises à l'ensemble des dispositifs**. Il pourra découler notamment, en collaboration avec les **Maisons de Région et les EPCI**, d'une meilleure mobilisation et de la **montée en compétences des relais de proximité** : opérateurs économiques (consulaires, plateformes d'initiatives locales et d'aides à la création d'entreprises, agences de développement...), territoires (Métropoles, Communautés d'agglomérations, Communautés de Communes), mais aussi certains **acteurs du secteur privé** (banques, comptable...).

La crise COVID a montré la capacité des acteurs à travailler de manière efficace, avec la Région, auprès des entreprises. La mobilisation des relais de proximité qui connaissent le terrain, les écosystèmes et leurs besoins, est un canal important pour **démultiplier et améliorer la qualité des accompagnements**, des entreprises (ou territoire).

Exemples de modalités d'intervention

Lisibilité des parcours

- ➔ Maintien et évolution du Portail « entreprises.maregionsud.fr »
- ➔ Renforcement de la communication autour de ce dispositif (portail internet, guichet unique, MREG) et mise à disposition du portail entreprise à d'autres acteurs (partenaires économiques, et notamment des EPCI)

Fluidité des parcours et accessibilité aux aides

- ➔ Renforcement des Maisons de Région (MREG) sur chaque département
- ➔ Informer, mobiliser et faire monter en compétences les relais de proximité, pour un rôle d'orientation amélioré
- ➔ Partage d'information montante et descendante entre les territoires (porte d'entrée et suivi des entreprises) et la Région (instruction et aides directes)

Gouvernance

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe a consacré le rôle de la Région comme chef de file du développement économique. L'efficacité de la politique de développement économique de la région est intimement liée à l'engagement et à la coopération des institutions et des acteurs économiques qui la mettent en œuvre. Aussi, le SRDEII 2022-2028 est l'occasion de repenser et d'approfondir les collaborations entre ces différents. Dans cette perspective, la Région entend se positionner clairement auprès de l'ensemble de ces acteurs comme stratège, pilote, ressource et opérateur.

I - Mieux structurer l'action collective en développant les conventionnements

I.1 Convention avec les Métropoles et les EPCI en matière économique

Un conventionnement avec les Etablissements publics de coopération intercommunale est envisagé, à la fois pour organiser les interventions croisées sur les aides financières aux entreprises et les interventions sur le foncier économique, mais aussi pour envisager une coopération accrue et territorialisée, au service des entreprises, par une **coordination du développement économique au plus près du terrain**.

Au travers de ces **conventions**, outre les obligations liées à loi NOTRe sur le financement des entreprises, l'enjeu est d'assurer : (i) de la convergence stratégique entre la Région et ses partenaires, (ii) de l'alignement opérationnel entre les différents dispositifs, (iii) de la coopération concrète entre les partenaires sur les différents axes du présent schéma qu'il s'agira de décliner.

Une version spécifique de ces conventions sera proposée aux Métropoles compte tenu de leurs compétences spécifiques en matière de développement économique. D'ores et déjà le présent schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation prend acte de la stratégie de développement de chacune des métropoles, permettant de **confirmer la parfaite articulation et cohérence des objectifs**.

Ces conventions sont de nature différente des contrats « Nos territoires d'abord » conclus entre la Région et les EPCI et qui traitent des thématiques plus larges que le champ économique et qui ont vocation à permettre le soutien financier régionale.

I.2 Conventionnement avec les chambres consulaires et la CRESS

La Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR), la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale (CMAR) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) sont des partenaires essentiels pour la Région.

Grâce à leur réseau respectif, ces chambres doivent contribuer à mettre en œuvre, au plus près du terrain, les politiques régionales telles que définies dans ce schéma, à porter à la connaissance de l'ensemble des entreprises les dispositifs régionaux, à conseiller et accompagner les entreprises et à identifier à faire remonter leurs besoins. Ces chambres doivent s'intégrer, par leurs actions spécifiques, à un réseau d'acteurs économiques au service des entreprises.

Les **conventions de partenariat avec ces chambres** seront renouvelées afin de prendre en compte les nouvelles orientations de ce schéma. Ces conventions visent à **aligner leur stratégie** avec celles définies par la Région

I.3 Action concertée avec les Départements : tourisme, aides agricoles, insertion

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les domaines et modalités d'intervention des départements. N'étant plus compétents en matière d'interventions économiques de droit commun, ils ne peuvent pas recevoir délégation de la Région en matière d'aides aux entreprises.

Les Départements poursuivent cependant leurs interventions dans nombre de domaines importants pour l'économie régionale. Ils conduisent des politiques de valorisation touristique des territoires en lien avec des politiques d'attractivité territoriale, de déploiement du très haut débit et des usages du numérique, d'aides en faveur des organisations de producteurs des filières agricoles et forestières, de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables...

Dans le respect des dispositions légales et dans le cadre du schéma, les **Départements sont les partenaires naturels de la Région, aux côtés des EPCI et du monde économique, pour définir et assurer le développement économique et de solidarité territoriale.**

I.4 Conventionnement avec les partenaires économiques

La Région fait le choix de s'appuyer très largement sur les réseaux d'entreprises, les pôles de compétitivité, les organisations patronales, les représentants des professions de services aux entreprises, les grands groupes et certains partenaires clés tels que Bpifrance ou la Banque des territoires pour conduire, mettre en œuvre et relayer l'action économique régionale dans une logique d'efficacité.

Afin d'aligner les stratégies et politiques de ces partenaires aux orientations du schéma, la Région souhaite que la mise en œuvre du schéma fasse l'objet de **conventions définissant les modalités de coopération.**

II. Partager et mutualiser l'information économique

II.1 Une démarche régionale d'intelligence économique

L'intelligence économique s'impose aujourd'hui comme un véritable levier d'appui au développement économique. Dans son **volet offensif**, fondé sur les capacités de recueil, de partage, d'analyse et d'exploitation d'informations, elle contribue à **assurer l'attractivité d'un territoire**. Dans son **volet défensif**, elle participe à la **sécurité économique d'un territoire et de ses acteurs**, au premier rang desquels les entreprises. Elle constitue, à ce titre, un élément **fédérateur de la gouvernance économique**, et il s'agira de décliner les actions suivantes :

- Instaurer un **dialogue opérationnel entre les services de l'Etat et la Région** : Ce dialogue destiné à favoriser des échanges réguliers d'informations s'appuie sur la capacité des acteurs à travailler de manière collective pour accéder à l'information stratégique, l'analyser, la partager et l'exploiter, pour détecter les signaux faibles et pour anticiper les enjeux et évolutions significatives impactant les politiques économiques.
- Développer une **culture commune pour sécuriser l'écosystème régional** : il s'agit de favoriser le développement et l'appropriation d'une culture commune d'intelligence économique territoriale auprès des acteurs en charge de la gouvernance économique et plus largement auprès de l'écosystème régional. L'objectif est de sécuriser les investissements et les décisions économiques, de protéger les entreprises lors de missions et délégations à l'international, mais également la recherche et l'innovation industrielle (public de chercheurs et doctorants) et d'éviter une exposition des acteurs à des prises de contrôle hostiles. Plusieurs outils seront mobilisés : sessions de formation et de sensibilisation en amont de missions et d'accueils de délégations étrangères ; séminaires et conférences à l'endroit des entrepreneurs, des chercheurs et des acteurs institutionnels ; diffusion d'outils pratiques ; démarche de label régional d'intelligence économique élargie à une cible plus étendue d'entreprises ;
- Développer des **pratiques d'influence** : dans un contexte de compétitivité des territoires de plus en plus prégnant, les pratiques d'influence constituent des outils au service de l'attractivité et du développement du territoire. Il s'agit dans ce cadre, de développer et partager une stratégie d'influence en lien avec la démarche d'attractivité permettant notamment :
 - . D'assurer la présence du territoire et de ses acteurs au sein des réseaux pertinents ;

- . De mettre en place un dispositif de connaissance et de veille collaborative sur des sujets d'intérêt majeur, au service de la valorisation du territoire ;
- . D'assurer un suivi et une mise en lumière des entreprises et candidats lauréats aux grands plans stratégiques nationaux tout en garantissant leur sécurisation ;
- . De créer un réseau d'ambassadeurs économiques du territoire en lien avec l'agence risingSud

II.2 Construire de façon partenariale un observatoire économique régional

De nombreux institutions en région, telles la Banque de France, la DREETS, la CCIR, la CRESS ou le CARIF-OREF, pour n'en citer que quelques-unes, produisent déjà régulièrement des analyses et des études généralistes ou thématiques. Une première brique de mutualisation existe dans le cadre de l'observatoire régional de la conjoncture.

Il s'agit d'aller plus loin, en **utilisant au mieux tous les capteurs d'informations économiques sur le territoire et mutualiser les données publiques disponibles**. Cet observatoire régional a vocation à proposer des études statistiques, des analyses stratégiques par filières et par segments stratégiques à l'échelle régionale ou thématiques sur différentes échelles territoriales. Il doit permettre de **développer des outils de veille et de prospective partagés entre un large ensemble d'acteurs contributeurs**.

III - Partager des outils concrets de mise en œuvre

III.1 Une coopération étroite avec les services de l'Etat en région

Il est important que l'Etat en région et la Région développent une stratégie d'influence commune auprès des ministères pour **maximiser les retombées de politiques nationales ou européennes en région**. La coopération avec les services de l'Etat est étroite. L'Etat et la Région se sont organisés collectivement pour que les filières et entreprises régionales bénéficient au mieux des grands programmes nationaux, notamment hier France Relance, demain France 2030 ou le Plan régional d'investissement dans les compétences.

Cette coopération repose sur des objectifs stratégiques partagés, dont la stratégie de soutien à d'innovation, la décarbonation de l'industrie, le recrutement sur les métiers en tension... la politique économique régionale étant alignée avec les attentes de France 2030. Elle est essentielle à la déclinaison des politiques nationales en adéquation avec l'écosystème régional. Cette coopération peut s'élargir à de nouveaux domaines stratégiques.

Les services de l'Etat et la Région s'engagent ainsi à assurer la diffusion des appels à projets aux réseaux territoriaux ainsi qu'aux entreprises, à participer en commun à l'identification et l'accompagnement des projets les plus prometteurs, à permettre la remontée des projets les plus pertinents, à porter en commun des propositions d'évolution des dispositifs au SGPI.

III.2 Des feuilles de routes thématiques partagées

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation définit les orientations stratégiques que les acteurs économiques régionaux, institutionnels ou privés, doivent suivre pour la période 2022-2028. La Région s'est donc assurée lors de son élaboration de la convergence et de l'alignement de ses différents partenaires.

En revanche, le schéma n'a pas vocation à être un plan d'actions détaillé. Ses modalités de révision s'avèrent trop lourdes pour permettre des adaptations régulières de la stratégie régionale. Le schéma doit donc être décliné.

Ces documents sont de trois ordres :

- . Les schémas ou contrats identifiés par la loi : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Schéma régional de développement touristique et des loisirs, Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle, Schéma régional des formations sanitaires et sociales...

- Des stratégies ou plan régionaux, adoptés par le Conseil régional : stratégie de décarbonation, stratégie montagne, stratégie régionale agricole, stratégie hydrogène,
- Des feuilles de routes thématiques : feuilles de route des opérations d'intérêt régional.

Ces schémas, stratégies, plans et feuilles de routes définiront les plans d'actions qui contribuent à la concrétisation des orientations du schéma.

La Région associera de manière étroite et systématique l'ensemble des acteurs économiques à la définition et à la mise en œuvre de ces stratégies. Au-delà des instances prévues par la réglementation, des instances de concertation pourront être constituées à l'échelle régionale de **manière souple et en fonction des besoins**, pour associer les acteurs économiques aux prises de décision et au suivi de l'action sur des thématiques précises.

III.3 Une coopération pour la détection, l'émergence et l'accompagnement des projets et des entreprises au sein des territoires

La Région souhaite développer son action économique au plus proche des entreprises. Il est donc important d'impliquer l'ensemble des acteurs économiques pour un **accompagnement coordonné des projets et des entreprises**. L'action économique doit donc être **conduite dans les territoires et avec les territoires**.

Les métropoles, les communautés d'agglomération ou de communes sont l'échelon local en contact direct avec les acteurs économiques de terrain. Elles assurent, au quotidien, au plus près des entreprises, des missions de veille, d'orientation, de conseil, d'accueil, d'accompagnement des porteurs de projet, au même titre que d'autres acteurs territoriaux, les chambres consulaires notamment. Il est donc essentiel d'établir, entre les EPCI et la Région, une continuité de l'information, de la prise en charge des projets et de définir des modalités de coordination efficaces.

La Région ambitionne de **créer les conditions d'un partenariat opérationnel**, d'une relation fluide, s'inscrivant dans une logique de réseau à l'échelle régionale, pour garantir la meilleure réponse aux attentes des entreprises.

Les **Maisons de la Région** ont un rôle important dans ce rapprochement, en assurant un maillage du territoire, en proximité. Elles pourront animer, au niveau départemental, des rencontres des développeurs économiques, autour d'une **coordination EPCI/consulaires/Région**, éventuellement ouverte aux interlocuteurs naturels des entreprises : experts comptables, banquiers, réseaux d'entreprises, notaires... Cette coordination est garante d'une homogénéité de discours, de réponses adaptées aux besoins des entreprises et d'un accompagnement partagé.

Il s'agit d'offrir aux entreprises et aux porteurs de projet, quelle que soit leur localisation sur le territoire régional, une même lisibilité sur les accompagnements possibles, une fluidité des réponses, une forte réactivité, un suivi de qualité, une efficacité et une simplicité des dispositifs mis en œuvre.

Ces éléments pourront être développés dans le cadre des conventions avec les Métropoles, les communautés d'agglomération et de communes ci-dessus décrites.

IV - Mettre en œuvre une gouvernance simplifiée de suivi

IV.1 Une conférence régionale du développement économique et de l'emploi

La principale instance de suivi du SRDEII sera la Conférence régionale du développement économique et de l'emploi, tenue une fois par an, à l'initiative de la Région. Cette conférence réunira tous les acteurs socioéconomiques concernés et les territoires, incluant les membres de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et associant le CESER. Elle offrira l'opportunité, en continuité du processus de concertation qui a présidé à l'élaboration de ce schéma, de **donner la parole à tous les acteurs**, qu'ils soient institutionnels, structures d'appui au développement, entrepreneurs.

Cette conférence sera l'occasion de **mesurer le niveau d'avancement des projets à travers un rapport annuel d'exécution et de proposer d'éventuelles adaptations ainsi que les thèmes de réflexion pour l'année à venir**.

IV.2 Réunir régulièrement une task-force économique régionale sous l'égide de la Région et de l'Etat

Le principal dispositif de coordination et d'animation de l'action économique, au niveau régional, sera constituée de la **task-force économique régionale**. Cette entité a été mise en œuvre durant la crise COVID. D'organisation souple, elle regroupe autour de la Région et de la Préfecture de Région, les principaux services (Direction Régionale des Entreprises, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Direction Régionale des Finances Publiques...), institutions (Banque de France, URSSAF, Banque Publique d'Investissement...) de l'Etat intervenant en matière économique, les réseaux et acteurs économiques. Elle associe, de façon non exhaustive, les principales collectivités territoriales ou leurs groupements, les réseaux consulaires, les principaux réseaux d'accompagnement des entreprises (experts comptables, banquiers, réseaux d'entreprises, notaires...), les représentants des organisations patronales et des fédérations professionnelles (MEDEF, l'UPE, la CPME, l'U2P...).

Ces réunions ont vocation à **mobiliser le monde économique et les institutions**, à rassembler, coordonner, motiver et faire passer les bonnes informations, de façon à proposer, en fonction de l'actualité, les accompagnements les plus adaptés aux besoins des entreprises. Elle doit également permettre d'identifier, de stimuler des projets ou acteurs émergents et les accompagner pour atteindre l'envergure et les ambitions attendues. Elle doit enfin permettre de faire un point régulier sur l'avancement des principales orientations du SRDEII.

Cette task-force pourrait être déclinée, en tant que de besoin, à l'échelle départementale.

IV.3 La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles a créé dans chaque région une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). La CTAP fait office de lieu de débat et d'information de ses membres quant à la mise en œuvre des orientations figurant dans le schéma.

La Région propose que **soit présenté, à la CTAP, une fois par an, le bilan de l'exécution du schéma**. La CTAP pourra ainsi voir ses membres échanger sur l'avancée dans la mise en œuvre de ses orientations (les réalisations, les projets envisagés, etc.) et les éventuelles adaptations des aides et engagements qui seraient rendus nécessaires par le contexte économique et/ou les mutations de l'appareil économique régional.

V – Evaluer le SRDEII

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation s'inscrit résolument dans une démarche de performance et de résultats. Aussi, la Région **met en place un dispositif de suivi et d'évaluation** visant à :

- Rendre compte des réalisations et des résultats obtenus ;
- Donner une information permettant le pilotage stratégique et opérationnel du schéma ;
- Comprendre si la mise en œuvre et la logique d'intervention sont efficaces ;
- Rendre compte aux différentes parties prenantes ;
- Apporter une information sur l'évolution et les tendances macro du contexte régional.

La Région mettra en place une **démarche de bilan annuel**, qui sera **présenté en Assemblée plénière, fondé sur les indicateurs** annexés au présent schéma et assise sur une démarche plus large d'évaluation des politiques publiques, dont le pilotage a été confié à l'Inspection générale.

Cette évaluation sera également présentée à la conférence régionale du développement économique et de l'emploi.



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une stratégie économique 100% climat positif, ça c'est le Sud !

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022 - 2028

*Faire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur la plus belle région
d'Europe et un modèle européen de développement économique
durable et résilient*

Annexes

ANNEXE 1 - Bilan de la concertation territoriale

1 – Cadre légal

Les obligations en matière de concertation préalable à l'élaboration et à l'adoption du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation sont définies aux articles L. 4251-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article L. 4251-14 précise notamment que « le projet de schéma est élaboré par la région en concertation avec les métropoles, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au sein de la conférence territoriale de l'action publique [...], avec les chambres consulaires et avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

Il est communiqué pour information aux régions limitrophes.

Le conseil régional peut consulter tout organisme ou personne en vue de l'élaboration du projet de schéma. [...] ».

L'article L. 4251-15 indique que « les orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation applicables sur le territoire d'une métropole [...], de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ou de la métropole de Lyon sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concerné et le conseil régional. »
».

Enfin, l'article L. 4251-16 précise que « le schéma régional et, le cas échéant, le document d'orientations stratégiques mentionné à l'article L. 4251-15 sont approuvés par arrêté du représentant de l'Etat dans la région. »

2 - Déroulé de la démarche de concertation pour l'élaboration du schéma

La Région, premier partenaire des entreprises régionales, forte des liens de confiance retissés avec le monde économique, a souhaité au-delà des strictes dispositions réglementaires, conduire une concertation élargie aux principaux acteurs économiques régionaux et aux entreprises. Elle a souhaité s'appuyer sur une dynamique collective pour construire une véritable stratégie économique partagée, fédérant l'écosystème et favorisant l'emploi et la croissance économique.

La Région a donc fait le choix d'une large consultation avec l'Etat, les collectivités territoriales, leurs groupements dont les trois métropoles, les chambres consulaires, les principaux acteurs économiques intervenant sur le territoire, des entreprises et leurs représentants et divers organismes

La démarche de concertation s'est structurée autour de plusieurs temps forts, entre septembre 2021 et février 2022, dans la perspective de recueillir et débattre avec les territoires et les entreprises des principaux enjeux du futur schéma.

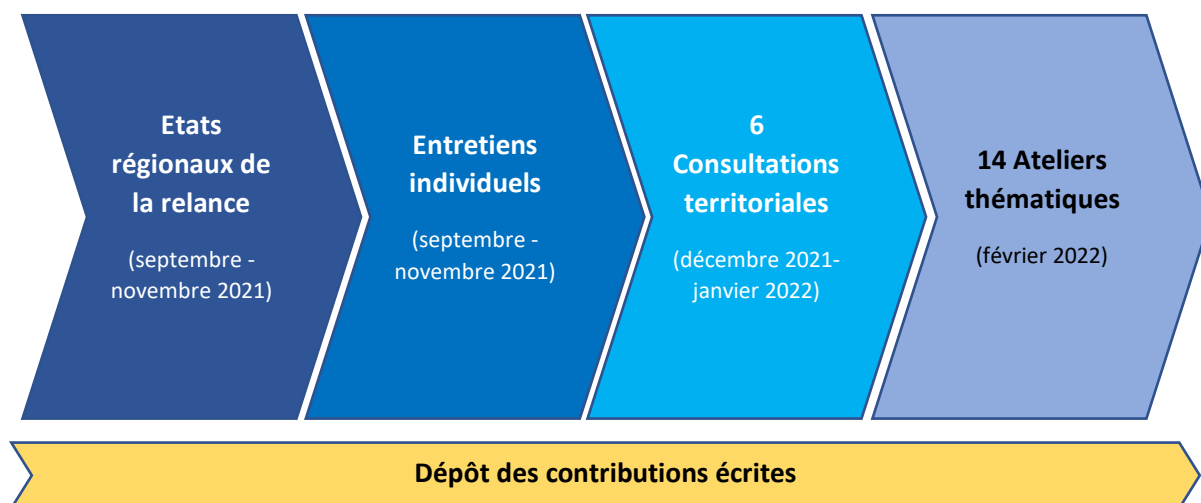
Plusieurs modalités ont été mises en œuvre pour recueillir les visions et les propositions : entretiens individuels et collectifs, contributions écrites, ateliers départementaux, ateliers thématiques. Des temps d'échanges spécifiques ont également été conduits avec les métropoles, par ailleurs associées à chacun de ces temps de consultation.

Le déroulement de la démarche de concertation pour l'élaboration du schéma a été le suivant :

La Région, par délibération n°21-371 du 23 juillet 2021 du Conseil régional relative à la relance économique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'organisation des Etats régionaux de la relance et à l'élaboration du prochain Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028, a lancé le processus d'élaboration.

Par un courrier en date du 26 juillet 2021, le Président a invité l'ensemble des partenaires de la Région à participer à la concertation ainsi lancée.

Le premier Comité de pilotage validant la démarche de concertation s'est tenu le 28 juillet 2021.



Les Etats régionaux de la relance

La réunion de lancement des Etats régionaux de la relance a eu lieu le 13 septembre 2021. Les deux premières commissions « Développement économique, Industrie, Export, Attractivité » d'une part, et « Artisanat - Commerce, Économie sociale et solidaire, Economie circulaire », d'autre part, se sont respectivement tenues les 23 et 28 septembre 2021.

D'autres commissions (Innovation et numérique, tourisme, enseignement supérieur et recherche...) se sont tenues sur la période.

La finalité de ces Etats régionaux de la relance était orientée sur des propositions d'actions ciblées et à court terme permettant ainsi d'initier la mise en œuvre du projet de mandature. Cependant, les commissions organisées sur les thématiques économiques ont produit des résultats qui ont été pris en compte dans la poursuite de la concertation sur le Schéma.

Réalisation d'entretiens individuels et collectifs

39 entretiens individuels ou collectifs ont été réalisés auprès des institutions et opérateurs importants, dont certains sont associés à la *task force* constituée par la Région pour apporter une réponse collective aux conséquences de la crise due à la propagation de la Covid-19. Lancée début septembre 2021, cette série d'entretiens a pris fin le 20 novembre 2021. Cette première consultation a permis de nourrir et de préciser la vision des enjeux de l'économie régionale, de recueillir des attentes spécifiques sur des priorités d'efforts à engager et des premières propositions.

Les structures suivantes ont été auditionnées :

EPCI

- **Métropole** Aix Marseille Provence
- Métropole Toulon Provence **Méditerranée**
- **Métropole** Nice Côte d'Azur
- Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
- Provence Alpes Agglomération
- Communauté de communes du Briançonnais
- Communauté d'agglomération de Gap Tallard Durance
- Dracénié Provence Verdon Agglomération

Agences de développement

- Agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes
- Vaucluse Provence Attractivité
- Agence de développement des Alpes de Haute-Provence
- Team Côte d'Azur
- Provence Promotion (Marseille)
- TVT Innovation

Organismes consulaires

- Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Chambre de commerce et d'industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Chambre régionale d'économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur

Emploi & formation

- Pôle Emploi – Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Entreprises & organismes pro

- Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (IUMM) Alpes-Méditerranée
- MEDEF Provence-Alpes-Côte d'Azur
- CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pôles & secteurs

- Pôle Optitec
- Pôle Safe
- EA Eco-Entreprises
- Pôle Capenergies
- Pôle Aqua-Valley
- Pôle Solutions communicantes sécurisées (SCS)
- Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Pôle Services à la personne en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Pôle Innov'Alliance
- CRITT Chimie formulation matériaux - Novachem
- Pôle Eurobiomed

Etat (services et opérateurs)

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Rectorat (IEN en charge des Campus des Métiers et des Qualifications)
- Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Banque des Territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Banque publique d'investissement – Bpifrance – Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Recherche & innovation

- Commissariat à l'énergie atomique (CEA) Cadarache

- CEA Tech
- SATT Sud-Est

Recueil de contributions écrites

Par un courrier en date du 26 juillet 2021, le Président de la Région a invité l'ensemble des institutions et opérateurs de la région à déposer une contribution écrite à l'élaboration du Schéma sur la plateforme mise en place à cet effet (<http://etatsrégionauxrelance.srdeii.maregionsud.jenparle.net>). Cette invitation a été relayée à l'occasion des entretiens de consultation et des ateliers départementaux. La plateforme est restée ouverte jusqu'au 28 février 2022.

Au total, 66 contributions ont été exploitées, rédigées par 60 institutions, opérateurs et entreprises (cf. liste ci-contre). Leur contenu a alimenté de façon équilibrée le développement des axes stratégiques retenus pour le Schéma.

Axes stratégiques	Nombre de contributions correspondantes
Transition environnementale au service de la croissance durable	24
Résilience, souveraineté et réindustrialisation	32
Innovation moteur du développement économique	26
Croissance durable des entreprises et adaptation des compétences au service de l'emploi	41
Soutien à l'économie des territoires	39

Liste des 60 contributeurs

18 collectivités et leurs agences

- Agglomération Provence Verte
- Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
- Communauté de Communes Büech Devoluy
- Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon
- Communauté de Communes Serre-Ponçon
- Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
- Communauté territoriale du Sud Luberon
- Commune de Ramatuelle
- Dracénie Provence Verdon Agglomération
- Département des Alpes de Haute-Provence
- Département du Vaucluse
- Mairie de Châteauneuf
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Métropole Toulon Provence Méditerranée
- Vaucluse Provence Attractivité
- Office de tourisme communautaire Menton Riviera et Merveilles
- Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur

7 acteurs de la recherche & de l'enseignement supérieur

- Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Tourisme
- International Hôtellerie Région
- Campus Georges Charpak Provence (Mines Saint-Etienne)

11 pôles, clusters, centres techniques, technopoles

- Pôle Optitec
- Pôle Safe
- EA Eco-Entreprises
- French Tech Grande Provence
- Incubateur Belle de Mai
- Incubateur inter-universitaire IMPULSE
- Pôle Aqua-Valley
- Pôle Capenergies
- Pôle de compétitivité Mer Méditerranée
- Pôle Solutions communicantes sécurisées (SCS)
- Pôle Services à la personne en Provence Alpes Côte d'Azur

7 organisations professionnelles et partenaires sociaux

- Association régionale des Industries Alimentaires ARIA Sud
- CGT Provence Alpes Côte d'Azur
- CPME Sud Provence Alpes Côte d'Azur
- Fédération Régionale du Bâtiment Provence Alpes Côte d'Azur
- Fédération régionale des groupements de défense sanitaire
- MEDEF Provence Alpes Côte d'Azur
- Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)

5 organismes consulaires

- CNRS
- Aix-Marseille Université
- INRAE
- Institut de Recherche pour le Développement
- SATT Sud-Est

5 entreprises

- Gomet Media
- Memoris
- Onhys
- Sanofi
- L'Incassable

3 opérateurs d'Etat, établissements publics

- Pôle Emploi
- Parc National des Écrins
- Éducation nationale

- Chambre régionale de commerce et d'industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Aix-Marseille Provence
- Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur
- Chambre de commerce et d'industrie Pays d'Arles

4 associations et réseaux

- Afilog
- Associations Egee Alpes Maritimes, gpa Alpes Maritimes
- Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)
- Imed

En amont des ateliers départementaux, un Comité de pilotage s'est réuni le 25 novembre 2021 pour arrêter, à la suite des premières étapes de la concertation, les principales orientations du schéma et définir les thématiques à aborder dans chacun des ateliers territoriaux.

Ateliers départementaux

Entre le 21 décembre 2021 et le 27 janvier 2022, six ateliers départementaux ont été organisés, rassemblant au total 393 participants, représentant d'opérateurs, d'institutions et d'entreprises agissant au niveau des territoires concernés.

Conformément aux réglementations gouvernementales en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire due à la Covid-19, les ateliers ont eu lieu à distance par l'outil de visioconférence. Trois séquences structuraient chacun des ateliers, présidé par un élu de la Région :

- Présentation du cadre d'élaboration du Schéma, des enjeux et attentes remontant de la concertation à date et des premières orientations préfigurant la future structuration du Schéma ;
- Hiérarchisation en plénière des enjeux spécifiques au département ;
- Travail en sous-groupe sur les réponses nouvelles possibles à apporter aux enjeux spécifiques au département sur 4 thématiques particulièrement critiques.

Des comptes-rendus ont été réalisés et adressés à l'ensemble des acteurs conviés ; ils sont consultables sur demande.

Département	Date	Nombre de participants	Thématiques d'atelier
Vaucluse	21 décembre 2021	58	<ul style="list-style-type: none"> - Foncier économique - Filières d'excellence - Agriculture - Emploi & formation
Hautes-Alpes	18 janvier 2022	67	<ul style="list-style-type: none"> - Foncier économique - Industrie et diversification - Tourisme et économie de montagne - Accès aux dispositifs
Alpes-Maritimes	19 janvier 2022	93	<ul style="list-style-type: none"> - Industrie - Economie de proximité et aménagement du territoire - Filières d'excellence du territoire

			- Evènementiel/Tourisme
Alpes-de-Haute-Provence	22 janvier 2022	82	- Relocalisation et diversification industrielle - Filières d'excellence - Désenclavement physique et numérique - Tourisme
Var	25 janvier 2022	85	- Filières d'excellence - Tourisme - Métiers en tension - Ruralité
Bouches-du-Rhône	27 janvier 2022	101	- Filières d'excellence - Décarbonation de l'industrie - Economie présentielle - Ouverture méditerranéenne

Ateliers thématiques

Entre le 27 janvier et le 3 février se sont tenus 14 ateliers thématiques. Ces ateliers ont rassemblé 295 participants et étaient composés des spécialistes des Directions de la Région, auxquels étaient associés des experts externes (représentants des collectivités territoriales, de l'industrie, de l'accompagnement des entreprises, de la recherche...) intervenant sur la thématique traitée. Un temps soigneusement préparé de 2h à 2h30 pour approfondir, hiérarchiser et articuler les propositions remontées au cours de la concertation sur les thématiques couvrant l'ensemble des domaines couverts par le Schéma.

Des comptes-rendus ont été adressés aux participants et sont consultables sur demande.

Les thématiques des ateliers ont été les suivantes :

Thématique de l'atelier	Date de l'atelier	Nombre de participants
Dispositifs d'accélération et de développement des PME	26 janvier 2022	21
Attractivité et marketing territorial	27 janvier 2022	23
Foncier et immobilier d'entreprise	27 janvier 2022	26
Formation & Compétences	28 janvier 2022	12
Accompagnement des entreprises dans la transition écologique	28 janvier 2022	25
Agriculture & Forêt	31 janvier 2022	21
Filières	1 ^{er} février 2022	34
Tourisme	1 ^{er} février 2022	29
Europe et fonds européens	2 février 2022	17
Soutien à l'économie résidentielle	2 février 2022	12
Industrialisation et résilience	2 février 2022	14
Innovation, recherche et transition numérique	3 février 2022	42
Transport et mobilités	3 février 2022	10
Relation de proximité avec les territoires	3 février 2022	9

A l'issue de cette phase de concertation, un Comité de pilotage a été organisé le 24 mars 2022 pour arrêter l'architecture du schéma régional.

Une réunion de présentation détaillée des orientations du schéma régional a été organisée le lundi 9 mai 2022, à laquelle ont été conviés l'ensemble des participants aux réunions précédentes.

3 - La concertation avec les métropoles

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte trois métropoles :

- Aix Marseille Provence
- Toulon Provence Méditerranée
- Nice Côte d'Azur

En application de l'article L4251-15 du Code général des collectivités territoriales, les orientations du SRDEII, applicables sur le territoire d'une métropole, doivent être élaborées conjointement entre la métropole et la Région. Possibilité est par ailleurs laissée à la métropole d'élaborer un document d'orientations stratégiques prenant en compte le schéma régional.

Aussi, les métropoles ont été étroitement associées à toutes les étapes de la concertation pour l'élaboration du SRDEII :

- Des entretiens ont été conduits avec les représentants des métropoles ;
- Les métropoles ont été invitées et ont participé aux ateliers territoriaux de leur département ;
- Les métropoles ont été invitées et ont participé aux ateliers thématiques.
- Des contributions écrites ont été déposées sur la plateforme par deux métropoles ;
- Plusieurs rendez-vous spécifiques ont été organisés avec chacune des métropoles, à la fois à un niveau politique et à un niveau technique.

Ces différents échanges ont permis de prendre connaissance des principales priorités des stratégies métropolitaines de développement économique. Ces rencontres ont également permis de prendre en compte les enjeux et orientations prioritaires que les métropoles souhaitaient qu'il soit tenu compte dans le futur schéma régional.

Les orientations générales du schéma régional ont été présentées à l'ensemble des participants de la concertation. Les métropoles étaient représentées à cette réunion.

Un courrier a été adressé aux métropoles le 3 mai 2022 pour leur demander formaliser leur accord sur les orientations du SRDEII.

3 - La conférence de l'économie sociale et solidaire

L'article L.4251-13 du Code général des collectivités territoriales précise que le schéma définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

Les thématiques relatives à l'économie sociale et solidaire sont bien évidemment traitées dans le schéma. La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire a été rencontrée à plusieurs reprises et associée à toutes les étapes de la concertation.

Cependant, la Région n'a pu s'appuyer sur la conférence régionale de l'économie sociale et solidaire. La réunion de cette conférence a été reportée à plusieurs reprises et n'a pu se tenir durant la période de la concertation. La Conférence régionale se tiendra *in fine* le 5 juillet 2022.

4 - L'avis du CESER

Le projet de schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation a été adressé au CESER pour avis le .

5 - La présentation en CTAP

Le projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a fait l'objet d'une présentation en Conférence territoriale de l'action publique, réunie le 7 juin 2022.

ANNEXE 2 - Indicateurs d'impact

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation s'inscrit résolument dans une démarche de performance et de résultats. Aussi, la Région souhaite mettre en place un dispositif de suivi des impacts des politiques économiques conduites collectivement par les acteurs économiques régionaux.

L'ambition de ce dispositif d'évaluation n'est pas de rendre directement compte des réalisations et des résultats obtenus mais de permettre, en apportant une information sur l'évolution et les tendances macro-économiques du contexte régional, de mesurer la trajectoire de l'économie régionale. Les indicateurs sont destinés à donner une information permettant le pilotage stratégique du schéma et de comprendre si la mise en œuvre et la logique d'intervention sont efficaces.

Les 21 indicateurs proposés doivent permettre de mesurer l'efficacité globale du schéma, au regard des objectifs affichés, avec une observation à court et moyen termes des changements du territoire régional et de ses composantes. La finalité étant de disposer d'une chaîne d'indicateurs directement corrélés aux orientations stratégiques pour chaque axe en privilégiant l'évaluation de l'impact des décisions et actions régionales.

La détermination des indicateurs répond donc aux impératifs suivants :

- Permettre de mesurer l'impact de l'action régionale sur l'économie régionale, ou du moins disposer d'une observation de l'évolution macro-économique de l'économie du territoire régional, au regard de chacune des grandes orientations du schéma ;
- S'appuyer principalement sur les données de la statistique publique garantissant un renseignement fiable de ces indicateurs tout au long de la période ;
- Proposer un système de suivi simple et facile à mettre en œuvre.

Il a été choisi prioriser des indicateurs d'incidence annuels en nombre restreint, les plus représentatifs possibles de chacune des actions. Ces indicateurs, pour certains, sont communs à des indicateurs suivis dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du Plan Climat 2, permettant ainsi de constater la convergence des objectifs des différents schémas.

Chaque indicateur proposé fait l'objet d'une présentation avec information de la source. La priorité est de pouvoir disposer d'organismes producteurs de données (INSEE, DGFIP, URSSAF, DARES, Douanes...) dont la fiabilité permet de garantir l'intégrité des données collectées, si possible sans production de données par les services.

La Région mettra en place une démarche de bilan annuel, qui sera présentée en Assemblée plénière, fondée sur les indicateurs annexés au présent schéma et assise sur une démarche plus large d'évaluation des politiques publiques, dont le pilotage a été confié à l'Inspection générale.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

Vers une croissance régionale 100% climat positif

Orientations stratégiques	Indicateurs d'impacts « proposés »	Présentation de l'indicateur	Sources impacts	Nature de la source	VO
Produire une énergie décarbonée	1.1 : Production d'énergie renouvelable	<p>La production renouvelable joue un rôle central pour la production d'énergie décarbonée et l'autonomie énergétique régionale, en l'absence de réacteur nucléaire. L'indicateur de la production d'énergie d'origine renouvelable à l'échelle régionale se rattache à l'orientation stratégique de production d'une énergie décarbonée.</p> <p>Il est directement en lien avec la stratégie nationale bas carbone qui a notamment défini des cibles d'émissions sur différents grands secteurs économiques au niveau national.</p>	<p>SRADDET voir aussi https://www.observatoire-climat-energie.fr/regions/provence-alpes-cote-dazur/production-denergies-renouvelables/</p>	<p>Producteur : Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Indicateur annuel Publié en février</p>	15,2 TWh en 2019
	1.2: Puissance installée par source d'énergie renouvelable	<p>La puissance installée des installations de production d'électricité utilisant des sources d'énergies renouvelables (EnR) se définit comme le cumul de la puissance active maximale injectée au point de livraison et de la puissance autoconsommée.</p> <p>Cet indicateur permet de bien mesurer les efforts engagés dans la transition énergétique en mesurant le dimensionnement du parc de production d'énergie d'origine renouvelable.</p> <p>Il a l'avantage de ne pas dépendre des conditions climatiques et donc d'assurer une mesure plus fiable des efforts engagés.</p>	<p>https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/parc-region-annuel-production-filiere/information/?disjunctive=region</p>	<p>Producteur : RTE Indicateur annuel Publié en février</p>	5 300 MW en 2021
Décarboner l'industrie et le transport, en s'appuyant sur nos filières innovantes	1.3 : Emissions de gaz à effets de serre par secteur d'activité (transport, industrie, déchets et énergie)	<p>L'indicateur mesure la contribution des divers secteurs d'activité aux émissions de gaz à effets de serre.</p> <p>Seules les émissions relatives aux deux grands secteurs transport, industrie, déchets et de l'énergie seront suivies.</p> <p>AtmoSud calcule, collecte et analyse les données des émissions de GES pour chaque commune ainsi que les données infra-communales (infrastructures de transports, grandes industries, occupation du sol), puis les compile à l'échelle régionale.</p> <p>Le suivi des émissions permet de s'assurer d'une baisse des émissions de CO2 du secteur industriel (conformément à la stratégie nationale Bas-Carbone -SNBC-) et des transports.</p>	<p>https://www.observatoire-climat-energie.fr/regions/provence-alpes-cote-dazur/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/industrie-dechets-energie/</p>	<p>Producteur : ATMOSud Base de données Consultation d'Inventaires Géolocalisés Air Climat Énergie (CIGALE) Fréquence : Annuelle</p>	30,3 MtCO2e

<p>Valoriser les ressources et soutenir les nouveaux modèles de développement économique</p>	<p>1.4 : Taux de valorisation des déchets non-dangereux non-inertes</p>	<p>Les déchets non-dangereux sont tous les déchets non définis comme dangereux par l'article R541-8 du Code de l'Environnement. Un déchet non dangereux non inerte est susceptible de subir une modification physique, chimique ou biologique importante, se décomposer, brûler, être biodégradable.</p> <p>Le présent indicateur mesure la quantité et la part de déchets non-dangereux et non inertes (DND-NI) valorisés (valorisation matière des déchets d'activités économiques (DAE-ND-NI) et des déchets ménagers et assimilés (DMA), des mâchefers et des métaux) en rapport avec l'ensemble des DND-NI collectés.</p> <p>Seule la valorisation matière est ici prise en compte.</p>	<p>Observatoire régional des déchets</p>	<p>Producteur : Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire (ORD&EC) Données d'exploitation, données GEREP Fréquence : Annuelle</p>	<p>55%</p>
<p>Réussir la transition écologique des entreprises</p>	<p>1.5 : Montant des investissements réalisés par les entreprises pour protéger l'environnement</p>	<p>L'indicateur mesure le montant investi par les entreprises dans la protection de l'environnement. Il s'agit d'une réponse à un questionnaire direct dans le cadre de l'enquête Antipol.</p> <p>Deux types d'investissements sont pris en compte, les investissements dits spécifiques, qui sont entièrement dédiés à la protection de l'environnement et sont distincts des équipements existants, et les investissements dits intégrés, qui sont des équipements procurant des performances environnementales supérieures au standard de marché. N'est alors pris en compte que le surcoût de dépenses engagées par le choix, lors du renouvellement d'un matériel de production, d'un équipement plus performant en matière environnemental qu'un autre sur le marché.</p>	<p>Insee, SSP, enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol). Enquête exhaustive pour les entreprises de plus de 250 salariés et échantillonnée pour les entreprises de moins de 250 salariés</p>	<p>Producteur : INSEE (enquête Antipol) Fréquence : annuelle pour les investissements, triennale pour les dépenses</p>	<p>130,8 M€ en 2019</p>

Vers une région industrielle souveraine plus résiliente face aux crises

Orientations stratégiques	Indicateurs d'impacts « proposés »	Présentation de l'indicateur	Sources impacts	Nature de la source	VO
Assurer la souveraineté sur les besoins essentiels	2.1 : Renforcement de l'autosuffisance de la région en matière agricole	<p>L'indicateur mesure le rapport entre les valeurs des importations et des produits de la région. Il indique ainsi pour chaque euro produit sur le territoire, combien est importé. A consommation donnée, plus l'indicateur sera faible, plus la région pourra être considérée comme autosuffisante.</p> <p>A noter qu'il s'agit d'un indicateur composite basé sur des mesures en valeur (qui prennent en compte les prix). Cette prise en compte des prix peut fausser l'indicateur. L'indicateur est calculé sur l'année 2019 afin de prévenir les difficultés liées à l'année COVID qui a eu de forts impacts sur les importations.</p>	<p>Agreste Comptes régionaux de l'Agriculture: https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Valeur-des-productions</p> <p>Douanes: https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/statistiques-regionales-et-departementales-du-commerce-exterieur/</p>	<p>Producteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Douanes pour la base de données sur les imports - Agreste - Comptes régionaux de l'Agriculture <p>Calculs des Services</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	Pour chaque euro produit en région pour la production de denrées agricoles, 0,28€ de produits agricoles sont importés en 2019
Réindustrialiser et consolider nos filières d'excellence	2.2: Evolution de l'emploi des filières industrielles	<p>L'indicateur de l'emploi salarié des secteurs industriels mesure le nombre de salariés dans les filières industrielles. Il est classiquement peu dynamique en comparaison de la valeur ajoutée, en raison des gains de productivité et de l'externalisation.</p>	<p>URSSAF : https://open.urssaf.fr/explore/dataset/nombre-etab-effectifs-salaries-et-masse-salariale-ess-france-x-na88/table/</p>	<p>Producteur : URSSAF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Base de données, - Publiée annuellement 	2 977 980 emplois salariés dans l'industrie en 2020
	2.3: Evolution de la valeur ajoutée de l'industrie	<p>L'indicateur de la valeur ajoutée industrielle régionale produit par l'INSEE présente l'avantage de reposer sur la valeur créée, qui capte mieux les dynamiques industrielles ou les gains de productivité, qui sont importants dans l'industrie.</p> <p>En raison de la forte sensibilité de la valeur ajoutée à la conjoncture, l'indicateur repose sur une moyenne triennale et sur une base 2014, afin de capter les évolutions en volume.</p>	<p>INSEE : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5020211</p>	<p>Valeur ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - INSEE - Donnée : valeurs ajoutées régionales par secteur en base 2014. <p>Fréquence : Annuelle</p>	VA industrielle de 16 214 M€ (moyenne triennale 2018-2020)

Réindustrialiser et consolider nos filières d'excellence	2.4 : Opération d'intérêt régional (OIR) : Mobilisation financière	L'indicateur mesure les montants de l'investissement financier public et privé pour le financement des projets en lien avec les 8 opérations d'intérêt régional. L'objectif est de mobiliser 2 Mds d'euros sur la durée du mandat.	Direction du Développement et du Financement des Entreprises	Production : Région Monitoring OIR pour la préparation des Comités des financeurs Fréquence : deux fois par an	161 M€ de perspectives d'investissements publics/privés sécurisés
	2.5 : Opération d'intérêt régional (OIR) : Création d'emploi	L'indicateur mesure le nombre d'emplois directs ou indirects que les projets soutenus dans le cadre des opérations d'intérêt régional doivent permettre de créer ou de pérenniser. L'objectif est de 80 000 emplois sur la durée du mandat.	Direction du Développement et du Financement des Entreprises	Production : Région Monitoring OIR pour la préparation des Comités des financeurs Fréquence : deux fois par an	8 327 perspectives d'emplois créés ou maintenus
Sécuriser l'approvisionnement de l'économie régionale	2.6: Part des importations en provenance de l'union européenne	L'indicateur de la part des importations (toutes importations y compris énergie) en provenance de l'Union Européenne dans l'ensemble des importations permet de donner une indication de l'exposition au risque sur les imports. La liste des pays "sûrs" peut être affinée, notamment en lien avec la volonté de travailler avec les pays euro-méditerranéens. Il est également possible d'exclure certains imports (comme les hydrocarbures).	https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/statistique-s-regionales-et-departementales-du-commerce-exterieur/	Producteur : Douanes, calcul des Services sur la base de données Données administratives mise à jour annuellement, dernière année complète 2019	39,9% des imports régionaux proviennent de l'Union européenne en 2021
Développer une politique d'attractivité dynamique pour doper l'économie régionale (OIR)	2.7A : Nombre de projets d'investissements internationaux en région 2.7B : Nombre d'emplois créés ou préservés	Les entreprises s'implantant sur le territoire est un bon indicateur de son attractivité et l'un des enjeux forts de cette attractivité, en permettant la création d'emploi et de valeur. En pratique, l'indicateur est double : le nombre de projets d'investissements internationaux en région et le nombre d'emplois créés ou préservés.	Business France / Rising Sud attractivité (en lien avec comité des financeurs OIR)	Producteur : Rising Sud Fréquence : Annuelle	77 projets d'investissements internationaux permettant de créer ou maintenir 1 850 emplois

Optimiser et adapter l'offre foncière et immobilière	2.8 : Superficie du foncier économique potentiellement disponible	<p>L'indicateur représente la superficie des unités foncières potentiellement disponibles dans les périmètres des zones d'activités économiques. Sur la base de l'envoi annuel des périmètres des ZAE, le CEREMA produit une couche géographique des unités foncières potentiellement disponibles à partir d'algorithmes élaborés par l'outil UrbanSIMUL.</p> <p>Le foncier disponible obtenu est théorique et doit être confronté à une vérification terrain. Cet indicateur dépend du droit à tirer de la Région à partir de l'outil UrbanSIMUL et donc du conventionnement de la Région avec le CEREMA.</p>	<p>Données sud foncier éco https://visu.sud-foncier-eco.fr/carte/analyser#layers=5d44ec29a6bc8747c90e74294a71373d,9f99827a7cf3dd766b6334dfddbffd3b</p>	<p>Producteur : Observatoire du foncier Fréquence : Annuelle</p>	Données à fournir par l'observatoire
--	--	--	---	--	--------------------------------------

Faire de Provence Alpes Côte d'Azur l'une des régions les plus innovantes d'Europe

Orientations stratégiques	Indicateurs d'impacts « proposés »	Présentation de l'indicateur	Sources impacts	Nature de la source	VO
Rapprocher les acteurs de la recherche et de l'innovation des entreprises	3.1 : Montant du financement européen reçu dans le cadre d'Horizon Europe par les universités, centres de recherche publics et les entreprises	Les financements européens portent très largement sur des projets collaboratifs. Ils représentent donc un indicateur intéressant de la capacité des acteurs privés et publics à travailler ensemble. Cet indicateur est disponible avec un faible délai (les données N-1 sont en principe disponibles).	https://webgate.ec.europa.eu/dashboard/sense/app/93297a69-09fd-4ef5-889f-b83c4e21d33e/sheet/a879124b-bfc3-493f-93a9-34f0e7fba124/state/analysis	CORIS : Données de suivi régulières d'H2020 et Horizon Europe, interface pour l'extraction des données, calculs des Services.	32 064 705€ en 2021
Favoriser la création d'entreprises innovantes	3.2 : Classement de la Région pour les investissements en capital risque	La création d'entreprises innovantes bénéficie d'un soutien important via des dispositifs comme les jeunes entreprises innovantes, ou les efforts d'incubations. Toutefois, l'un des enjeux majeurs pour la croissance de ces entreprises consiste à obtenir les fonds permettant de lancer l'entreprise et d'amorcer sa croissance puis d'assurer son premier développement (capital risque).	https://www.ey.com/fr_fr/fast-growing-companies/frenchtech-bilan-annuel-des-investissements-en-2021	Baromètre E&Y du capital risque	4ème région en 2021 (derrière l'île de France, l'AuRA, et l'Occitanie)

		L'indicateur retenu est celui du classement de la région dans les montants levés en matière de capital risque.			
Favoriser la création d'entreprises innovantes	3.3 : Nombre de Jeunes Entreprises Innovantes	Une jeune entreprise innovante est une entreprise de moins de 11 ans réalisant un investissement en R&D supérieur à 15% des charges fiscalement déductibles. Retenir le nombre de JEI (au sens fiscal) est intéressant, même s'il s'agit d'une valeur conservatoire des entreprises innovantes, toutes ne sollicitant pas le dispositif ou n'étant pas éligibles.	DGE https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/les-jeunes-entreprises-innovantes-repartition-regionale/	Producteur : DGE (en attente confirmation) Fréquence : Annuelle	En cours de récupération auprès de la DGFiP
Accompagner l'accélération des entreprises et l'industrialisation des innovations	3.4 : Part des entreprises Régionales innovantes	L'enquête CIS est une enquête européenne sur l'innovation. L'indicateur permet de mesurer l'ampleur des démarches d'innovations parmi les répondants, ce qui correspond bien à la finalité de l'orientation stratégique visée.	Enquête CIS (INSEE)	Producteur : INSEE (Enquête capacité à innover et stratégie (CIS)) Fréquence : Annuelle	37% en 2018
Accélérer la transformation numérique des organisations	3.5 : Part des entreprises des entreprises régionales investissant dans la transformation numérique	La première édition du baromètre France Num s'inscrit dans la continuité de l'étude BCG-EY réalisée en 2020 pour la DGE sur les besoins des TPE/PME et leurs pratiques numériques. Près de 2800 entreprises ont été interrogées en ligne et par téléphone dont plus de 700 avec 0 salarié. L'indicateur repose sur l'une des questions posées. La continuité dans le temps de l'enquête et le maintien de la question seront essentiels (et constituent de ce fait un point de fragilité de l'indicateur).	Enquête France Num	Producteur : Services ; données France Num (https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/barometre-france-num-2021-le-numerique-dans-les-tpe-pme-0-249-salaries) Fréquence : Annuelle	74%

Accélérer la croissance des entreprises : compétences, international, développement et transmission

Orientations stratégiques	Indicateurs d'impacts « proposés »	Présentation de l'indicateur	Sources impacts	Nature de la source	VO
<p>Adapter les compétences aux transitions et aux besoins des entreprises et l'employabilité des salariés</p>	<p>4.1: Réduction du nombre de métiers en forte tension</p>	<p>Il s'agit de mesurer dans quelle mesure les actions ont permis de réduire effectivement les tensions sur le marché de l'emploi. C'est un enjeu important dans le contexte actuel où le nombre de métiers en tension a fortement augmenté.</p> <p>L'indicateur retenu est l'évolution du nombre de métiers considérés en tension forte (niv 5/5). Il est intéressant car la résolution des tensions suppose une action à la fois sur la formation initiale, continue et sur les transitions professionnelles.</p> <p>Le niveau retenu est le plus fin (Familles Professionnelles -FAP 225-)</p>	<p>DARES, Portraits statistiques des métiers, carte des tensions https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-tensions-sur-le-marche-du-travail-en-2020</p>	<p>Producteur DARES : Indicateur composite créé à partir du croisement de nombreuses bases de données (statistiques sur le marché du travail, enquête besoin en main d'œuvre, enquête emploi en continu, recensement, etc.) Fréquence : Annuelle</p>	<p>32% des métiers en tension forte en 2020 (soit 534 métiers)</p>
<p>Faciliter l'accès à l'emploi et les mobilités et transitions professionnelles</p>	<p>4.2 : Projets de recrutement pour lesquels aucune difficulté n'est redoutée</p>	<p>La part des recrutements pour lesquels, aucune difficulté n'est redoutée repose sur l'opinion des acteurs exprimée dans le cadre de l'enquête emploi.</p> <p>Les données sont fournies par Pôle emploi dans le cadre d'une démarche open data.</p>	<p>Pôle emploi : https://www.pole-emploi.org/opendata/enquete-besoins-en-main-doeuvre.html?type=article</p>	<p>Producteur : Pôle Emploi (enquête sur les besoins en main d'œuvre) Fréquence : annuelle</p>	<p>41% en 2022</p>
<p>Soutenir les entreprises dans chaque phase de leur vie</p>	<p>4.3 Augmentation de la taille moyenne des établissements (nombre de salarié / établissement)</p>	<p>L'indicateur sur la taille moyenne des établissements traduit la capacité de la région à faire grandir les entreprises, enjeu important pour les créations d'emploi et la résilience du tissu économique.</p> <p>Il présente l'avantage de traduire une donnée structurelle, peu sujette aux changements de conjoncture.</p>	<p>URSSAF</p>	<p>Producteur : URSSAF Fréquence : Annuelle</p>	<p>8,1 salariés par établissement en 2020</p>

Aider les TPE et PME à grandir et à s'internationaliser	4.4 Montant des exportations régionales	Le montant des exportations régionales permet de mesurer la force de la région à l'export et donc, la capacité des entreprises à exporter.	https://www.douane.gouv.fr/la-douane/opendata?f%5B0%5D=categorie_opendata_facet%3A458&recherche_opendata=&op=&page=1	Producteur : Douanes Fréquence : Annuelle	17 900 M€ en 2021
---	--	--	---	--	-------------------

Une région plus simple, plus proche et plus lisible au service d'une croissance équilibrée des territoires

Orientations stratégiques	Indicateurs d'impacts « proposés »	Présentation de l'indicateur	Sources impacts	Nature de la source	VO
S'appuyer et soutenir les territoires	5.1 : Nombre de conventions passées dans le cadre du SRDEII avec les EPCI	Cet indicateur vise à suivre le développement d'une action coordonnée et articulée visant à accompagner le développement économique sur l'ensemble du territoire. Il s'apparente davantage à un indicateur de résultat qu'un indicateur d'impact.	Direction du Développement et du Financement des Entreprises	Producteur : Direction du Développement et du Financement des Entreprises Fréquence : Annuelle	0
Soutenir l'économie résidentielle et de proximité	5.2 : Evolution de l'emploi dans l'économie présentielle	L'indicateur retenu est celui de l'emploi salarié dans l'économie présentielle, disponible dans les fichiers de l'URSSAF. Cet indicateur est calculé à partir de la table détaillée des données URSSAF croisée avec la liste des code APE définissant l'économie présentielle pour l'INSEE.	https://open.urssaf.fr/explore/dataset/etablisements-et-effectifs-salaries-au-niveau-commune-x-ape-last/export/?refine.region=Provence-Alpes-C%C3%B4te+d%27Azur	Producteur : URSSAF Périodicité : Annuelle	787 000 emplois salariés
Accompagner l'économie touristique vers un tourisme durable	5.3: Nombre de professionnels du tourisme labellisés dans le domaine de l'environnement et du développement durable	L'excellence et l'exemplarité de l'offre et des services touristiques constituent deux facteurs majeurs d'attractivité et de performance des entreprises et des destinations. L'indicateur des établissements labellisés en matière d'environnement et de développement durable permet de suivre les progrès qui seront réalisés par les professionnels du tourisme concernés.	Direction de l'Attractivité du Rayonnement International et de l'Innovation	Producteur : Organismes gérants les différents labels Périodicité : Annuelle	1 870

Simplifier la relation entreprises	5.4 : Nombre d'entreprises accompagnées par le guichet unique	L'indicateur permet de mesurer le nombre de contacts du Portail des entreprise, guichet unique relevant du site entreprises.maregionsud.fr	Région : Données statistiques du Portail entreprises	Producteur : Région Périodicité : mensuelle	1 500
------------------------------------	--	--	--	--	-------

ANNEXE 3 - Se spécialiser, se concentrer : les Opérations d'Intérêt Régional, l'approche filières en région

1 - Les OIR, une politique filière fédératrice, pilotée par les résultats

Pour être en 2028 une référence européenne en matière d'innovation, d'industrie, une région attractive et créatrice d'emplois, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite pérenniser sa stratégie de spécialisation filières au travers des Opérations d'Intérêt Régional (OIR), avec le soutien des Pôles de compétitivité et clusters.

Cette approche, initiée en 2016 au travers du précédent Schéma, vise à concentrer les moyens pour le développement des filières stratégiques en s'appuyant notamment sur l'émergence, l'accompagnement et la concrétisation des projets structurant publics/privés accélérateurs de ces filières. Les filières régionales correspondent aux 8 OIR qui contribuent aux domaines de spécialisation et technologies clé définies dans la stratégie de spécialisation intelligence 2021-2027 à travers leur feuille de route et l'accompagnement des projets structurants. Sur la base de l'analyse des atouts comparatifs du territoire régional et de ses écosystèmes économique et d'innovation, 12 OIR ont été définies, rapidement ramenées à 8 par souci d'efficacité et de lisibilité. Les OIR « Energies de demain », « Industries du Futur », « Smart tech », « Thérapies innovantes », « Silver économie », « Economie de la mer », « Tourisme et industries créatives » et « Naturalité » se sont ainsi imposées au croisement d'objectifs d'investissements, d'attractivité et d'emploi.

Avec 650 projets analysés, 114 accompagnés et plus de 100 présentés devant les investisseurs publics et privés en Comité d'ingénierie financière (bilan de mandature, mars 2021), les OIR se sont imposées comme une usine à projets. Plus d'1,5 milliards d'euros de perspectives d'investissements publics et privés ont été recensés sur le milliard attendu, 569 implantations comptabilisées dont 430 investissements directs étrangers (IDE) et plus de 45 000 perspectives d'emplois dont près de 25 000 emplois directs déclarés.

Il s'agit désormais d'aller plus loin grâce à :

- **Des périmètres OIR actualisés et stabilisés autour d'un ensemble de segments stratégiques** : Ce positionnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se fonde sur les travaux menés ces six dernières années, les acquis de la première génération d'OIR, rebalayés à l'aune des crises survenues et des priorités régionales (Plan Climat, reconquête industrielle, ...), nationales (France 2030 notamment) et européennes et la concertation menée dans le cadre du présent SRDEII ;
- **Une démarche intégrée et une mobilisation de l'ensemble des leviers au service du développement des filières** : R&D et innovation, attractivité et international, ingénierie et financement des projets structurants, croissance des entreprises stratégiques, compétences-emploi-formation, infrastructures, foncier et immobilier d'entreprises ;
- **Des objectifs réhaussés à atteindre d'ici 2028** : mobiliser 2 milliards d'euros d'investissements publics-privés sur les filières et segments stratégiques des OIR ; attirer 500 IDE sur les OIR générant 2 milliards d'euros d'investissements exogènes ; créer ou pérenniser 80 000 emplois grâce à ces investissements.

Les OIR reposeront ainsi sur :

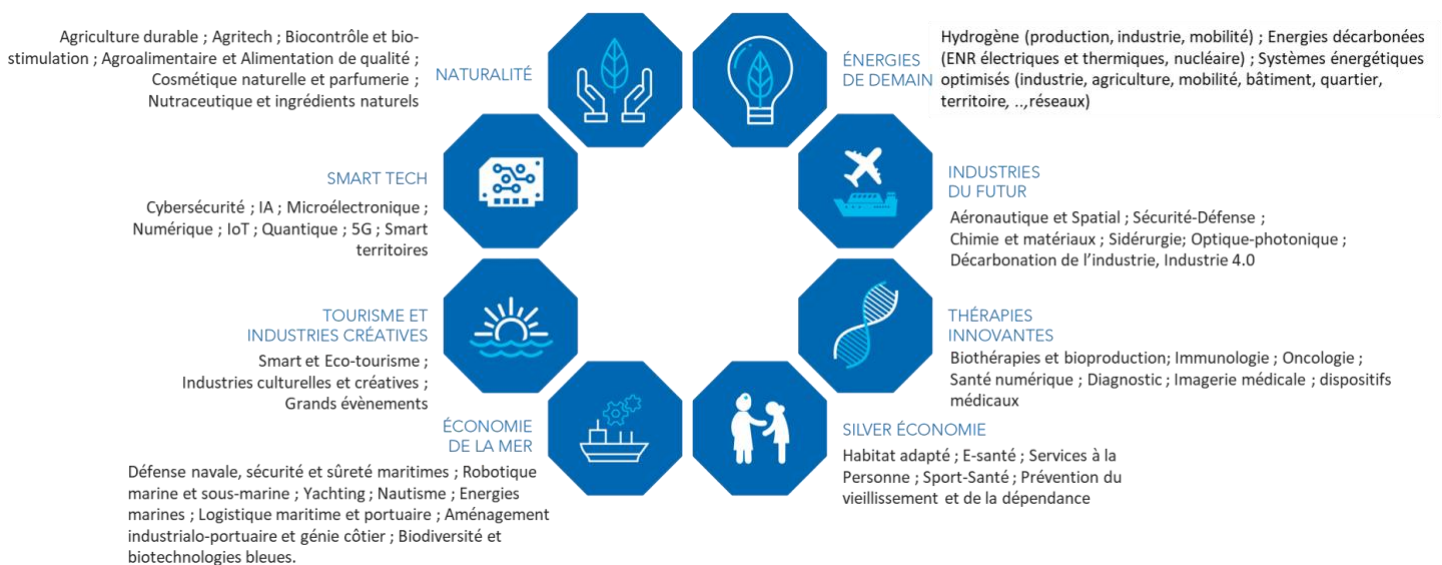
- **Une gouvernance public-privé**, pilotée par la co-présidence d'un élu régional et un acteur privé, une animation et une coordination des acteurs régionaux au travers d'une **feuille de route partagée** dans une logique de Comité stratégique de filière régionale. Cette feuille de route sera partenariale, évolutive, tout en dressant des priorités d'action et d'investissement d'ici 2028 qui seront adoptées par les élus régionaux ;
- **Un accompagnement en ingénierie des projets structurants**, locomotive des filières, au travers du « plateau des OIR » ;

- **Le déploiement d'un programme d'investissements public-privé au service des filières**, à l'interface avec les démarches nationales (France 2030) et européennes, notamment au travers des Comités d'ingénierie financière.

Une attention particulière sera portée aux technologies de rupture ou à fort impact pour les transitions (digitale, énergétique, écologique) au service de la compétitivité du tissu économique régional. L'innovation et le développement, la maîtrise et la diffusion de ces technologies seront soutenus. Les pépites régionales, détentrices d'une technologie, d'une production ou d'un savoir-faire différenciants et essentiels pour les chaînes de valeurs régionales, startups, PME innovantes ou encore ETI, seront appuyées et soutenues dans leur croissance. Les projets structurants, à fort impact pour les filières ou consolidant des écosystèmes territoriaux de référence, seront accompagnés et accélérés. Enfin les grandes infrastructures de transport, numériques ou énergétiques, les fonciers et sites stratégiques, seront accompagnés dans leur développement et leurs mutations.

Dans le cadre de cette stratégie de spécialisation, les 8 Pôles de compétitivité et les 4 clusters présents en région Sud ont un rôle majeur à jouer comme acteurs au service des politiques économiques régionales, d'animation et de structuration des filières stratégiques et de leurs transitions. Ils représentent environ 1 635 adhérents dont 1 126 entreprises (à novembre 2021). Relai de proximité, tiers de confiance, animateurs d'écosystèmes, experts de leur thématique, ils sont des acteurs clés de la transition industrielle dans les territoires. Ils contribueront de manière renforcée aux Opérations d'Intérêt Régional ainsi qu'à l'articulation avec le niveau national et européen.

Panorama des OIR et segments stratégiques en région Sud :



La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses écosystèmes économique et d'innovation sont en premier lieu positionnés sur des secteurs à dominante industrielle et productive au cœur des enjeux de souveraineté et de résilience européenne et nationale. L'industrie en région représente 17 milliards d'euros de PIB (soit 12% du PIB industriel national et 11 % du PIB régional total), près d'un tiers des emplois avec 426 000 emplois, dont 174 000 emplois directs et plus de 50% du chiffre d'affaires export de la région. Riche d'un tissu dense de TPE et PME (21 000 entreprises), l'industrie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une force en matière de R&D : les entreprises industrielles de la région ont ainsi déposé ou co-déposé 2 818 brevets, soit 63 % du total régional entre janvier 2010 et décembre 2020 (hors brevets universitaires). Très diversifiée, multi-filières, ce qui lui permet d'être plus résiliente, elle peut compter sur la présence de grands groupes : chimie (Total Énergie, Lyondell Basell, Arkema), microélectronique (ST Micro), sidérurgie (ArcelorMittal), aéronautique et spatial (Airbus Helicopters, Thalès). S'y ajoutent les acteurs de l'énergie et de l'économie de la mer (Naval Group), de l'agroalimentaire et de la naturalité (Arkopharma) et de la santé (Sanofi).

2 - Présentation des 8 Opérations d'intérêt régional

OIR Industries du futur :

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur forme le 2^{ème} pôle aéronautique et spatial français. Adossée à un important potentiel scientifique et technique de premier plan (59 laboratoires et centres de recherches représentant 4 000 chercheurs, deux centres spatiaux universitaires labélisés par le CNES à Marseille et Nice), et à deux aéroports internationaux (« Nice Côte d'Azur » et « Marseille Provence »), la filière est structurée autour de grands groupes leaders mondiaux (Airbus Helicopters, Thalès Aliena Space et Safran) et de TPE-PME industrielles. L'écosystème régional couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, tant sur la partie infrastructures (Satellites, optique, telecom) que sur les applications. Elle constitue également une référence en matière de sécurité-défense (2^e région de France en termes d'effectifs défense – 46 000 emplois), de sidérurgie et de chimie-matériaux : forte de 550 établissements et 20 000 salariés – auxquels il convient d'ajouter 220 établissements et 3 100 salariés pour la plasturgie et les composites, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^{ème} région de production chimique. Elle capitalise sur des sites de production uniques en France et le complexe pétrochimique de Fos-Berre-Lavera, 1^{er} pôle d'Europe du sud et du bassin méditerranéen. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est enfin positionnée sur l'optique photonique et se différencie sur 4 segments innovants : l'imagerie et les technologies 3D, l'optronique, les capteurs optiques avancés et les lasers optiques. Ces filières, segments et technologies sont regroupés au sein de l'OIR Industries du futur qui peut notamment capitaliser sur des hubs d'excellence - technocentre Henri-Fabre, plateforme d'accélération vers l'industrie du futur (PRACCIIS), PIICTO, plateforme d'innovation au service de la décarbonation de l'industrie, la structuration de la filière drones avec le centre régional de ressources drones (C2RD) à Pourrières, ou encore le projet Stratobus. Elles sont également appuyées par les Pôles Safe, Optitec et les clusters Novachim et Ea-éco-entreprises ainsi que le Campus des Métiers et Qualifications Industrie du futur.

OIR Smart tech :

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dans le top 3 des régions sur le « numérique » avec près de 2 200 établissements privés et plus de 70 000 emplois, portés par un tissu dense et international de startups, PME, ETI et grands groupes. Ainsi, des acteurs leaders se sont créés, développés, ou implantés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Orange, NXP, Schneider, STMicroelectronics, IBM, Infineon, etc.). Elle dispose de 4 territoires labélisés French Tech et la Technopole de Sophia Antipolis est une référence mondiale. La recherche y est également riche et reconnue. Le territoire bénéficie de la présence forte de l'INRIA. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se différencie par son excellence sur les segments de la filière microélectronique avec des acteurs de premier plan qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur et des applications fortes sur les *smart cities*, l'agriculture de précision, la santé, l'énergie (smart grids), l'industrie 4.0, le véhicule autonome, l'e-tourisme, la silver économie, etc. La région est aujourd'hui la 1^{ère} région de France en volume de production de composants électroniques. Elle est également positionnée sur les objets connectés, constitue un des leaders européens en matière d'intelligence artificielle notamment grâce à l'Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA) Côte d'Azur. Enfin, elle se positionne sur la cybersécurité pour laquelle la Région a décidé de se doter d'une feuille de route dédiée. La région souhaite également se positionner sur le quantique et la 5G industrielle.

L'ensemble de ces filières et technologies clés sont regroupées au sein de l'OIR Smart Tech et appuyées par le Pôle Solutions Communicantes Sécurisées.

OIR Energies de demain :

4^{ème} région en matière de production d'énergie électrique renouvelable, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un positionnement historique en matière d'hydraulique (2^{ème} région de France) et en pointe sur le photovoltaïque (3^{ème} région en puissance photovoltaïque installée raccordée au réseau) avec plusieurs PME basées en région (Tenergie, CVE, Voltalia) dans le top 10 des producteurs français. Bien que n'ayant pas de centrale de production sur son territoire, la région est le seul centre d'excellence nucléaire international

cumulant l'ensemble des segments de cette filière avec le projet ITER, plus grand projet scientifique du monde qui vise à développer le processus de fusion nucléaire, la fission avec l'écosystème de Tricastin, l'ingénierie avec les équipes EDF-DIPDE, la R&D avec le CEA Cadarache. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur figure dans le top 3 des régions propices au développement d'hydrogène bas carbone, compte tenu des besoins très importants pour la décarbonation du bassin de Fos-Marseille, avec notamment une démarche bassin H₂ en projet et en a fait une priorité politique en lien avec son Plan Climat. Enfin, elle se positionne fortement sur les systèmes énergétiques optimisés et peut notamment capitaliser sur la réussite du programme Flexgrid développé sur son territoire.

Ces filières sont regroupées au sein de l'OIR Energies de demain, avec l'appui du Pôle Capenergies.

OIR « Economie de la mer » :

Grande région maritime, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un positionnement d'excellence sur les industries navales : 1^{ère} base navale de défense française à Toulon (plus de 17 000 personnels civils et militaires), 1^{ère} région pour le yachting (maintenance et navigation), avec notamment les plateformes méga-yacht de Marseille et La Ciotat, 1^{ère} destination française pour la croisière et le nautisme, elle se positionne également sur la maintenance et la réparation navale, avec notamment la plus grande forme de radoub en Méditerranée, à Marseille. Elle accueille des acteurs industriels de renom, comme Naval Group. Elle est forte d'infrastructures et d'acteurs portuaires et logistiques de référence, avec notamment le Grand Port Maritime de Marseille, 1^{er} port de commerce français en tonnages de marchandises et CMA CGM et a enclenché une transition énergétique de ces activités, au travers par exemple du plan escales « Zéro fumée » ou encore de la constitution d'un hub GNL majeur en Méditerranée. Elle se positionne sur les activités sous-marines et grands fonds, avec notamment une forte filière drones et robots sous-marins, acteurs fédérés au sein du Club Sud Drones. Enfin, la région est en pointe sur les énergies marines, notamment l'Eolien Offshore Flottant (projet Provence Grand Large notamment) et plus largement sur les biotechnologies bleues (algues et micro-algues par exemple). Elle bénéficie d'un écosystème de recherche et innovation pluridisciplinaire au travers des Universités, de l'Ifremer Méditerranée, de l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM), Seatech ou encore l'Ecole Centrale Marseille. L'ensemble de ces segments sont adressés par l'OIR Economie de la mer et appuyés par le Pôle Mer Méditerranée ainsi que le cluster Riviera Yachting Network tandis que le campus des métiers et des qualifications Economie de la mer les soutient sur le volet formation.

OIR « Naturalité » :

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est spécialisée dans la production agricole à forte valeur ajoutée : 1^{ère} région productrice de fruits et légumes frais, de plantes à parfum aromatiques et médicinales, 1^{er} bassin horticole de France, 2^{ème} région viticole de France, seule région rizicole de métropole. Elle abrite les sièges de plusieurs interprofessions telles que « France Olive » ou « France Amande ». Elle possède la plus grande étendue d'espaces naturels non urbanisés des régions françaises, couvrant 75 % de son territoire, et bénéficie biodiversité exceptionnelle. Le développement des attentes pour une alimentation de qualité, de proximité et durable trouve un large écho sur le territoire régional où l'agriculture biologique (exploitations certifiées « agriculture bio » ou en conversion) représente près du quart de la surface agricole utile, la plaçant en tête des régions françaises. Enfin, le secteur de Grasse et la Provence jouissent d'une renommée internationale sur la dimension parfum et arôme ; la région pèse ainsi plus de 50% de la production nationale en la matière et abrite 90% des distilleries françaises pour la fabrication des huiles essentielles. La région est enfin la 2^{ème} région française pour la cosmétique avec des industriels de renom (L'Occitane, Expressions Parfumées, Mane, etc.). Le secteur de la nutraceutique y est en plein essor avec des acteurs emblématiques qui structurent ce secteur comme Naturex racheté par Givaudan, Robertet, Arkopharma. Elle accueille également diverses entreprises de la bio-stimulation et du bio-contrôle, des semenciers de renom international et un tissu industriel historique particulièrement diversifié dans l'agroalimentaire. Les acteurs régionaux, structurés au sein de l'OIR Naturalité, bénéficie également de l'appui du Pôle Innov'Alliance.

OIR « Thérapies innovantes » :

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une concentration d'excellences académiques, cliniques, de niveau international (2^{ème} pôle de recherche scientifique publique en matière de santé, 2^{ème} concentration de recherche scientifique en neurosciences, deuxième hub en France pour les essais cliniques), produisant une dynamique renouvelée dans les biotechnologies, le diagnostic, la santé numérique et les services intervenant tout au long de la chaîne de développement des produits de santé à des fins d'émergence de solutions pour les soins du futur. Elle s'articule notamment autour des sites d'excellence de Sophia Antipolis, 1^{ère} technopole européenne en matière d'innovation et de Marseille qui accueille également un bioparc, et du hub international en sciences de l'immunologie et de l'immunothérapies à Marseille. La région est également positionnée sur l'infectiologie. Elle compte 170 000 salariés dans la santé (publics & privés) dont 6 000 sur les thérapies innovantes, 39 000 étudiants en science et santé, de nombreux chercheurs-entrepreneurs, des plateformes de technologies mutualisées, et des entreprises mondialement reconnues en lien avec les marchés cibles : Innate Pharma, Biotech Dental, Ipsen, Neuroservice, Nuvisan Pharma, Provepharm Life Solutions, Sangamo Therapeutics, Sanofi, Sartorius, Veracyte EU Headquarters, Virbac, etc. Regroupés au sein de l'OIR Thérapies innovantes, ces acteurs de la *healthtech* sont appuyés par Eurobiomed, premier pôle santé en Europe du Sud.

Enfin, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est également riche de son économie présentielle, gage d'emplois non délocalisables répartis sur l'ensemble du territoire.

OIR « Tourisme et industries créatives » :

De même, l'industrie touristique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue une filière d'excellence, composante essentielle de son économie et de son rayonnement international. Avec 20 milliards d'euros de recettes touristiques annuelles, le tourisme représente 13% du PIB régional (2^{ème} région française) et 143 000 emplois, 30 millions de séjours touristiques annuels dont près de 7 millions sont réalisés par des touristes internationaux pour 213 millions de nuitées. Elle se place par ailleurs au 3^{ème} rang des régions françaises, en matière de tourisme d'affaires et de grands événements grâce à une vingtaine de centres des congrès. La culture constitue également un pilier de l'économie régionale et de son attractivité. La filière des industries créatives est une locomotive du développement régional (5% du CA national de la filière, 1,2% du PIB régional, près de 50 000 emplois directs en 2018 et de fortes retombées locales). Les Industries Culturelles et Créatives en région Sud sont notamment concentrées sur les filières créatives du vivant (spectacles, tournages, musique live, ...) et marquées par un fort dynamisme entrepreneurial et la présence d'acteurs de renommée mondiale. Terre de festivals, la région Sud se distingue par son rayonnement international avec notamment le Festival de Cannes 1^{er} marché du film du monde. Elle compte 20% des sites culturels français inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO dont le patrimoine antique des sites remarquables d'Arles et d'Orange. Terre de cinéma, la région est la 2^{ème} région après l'Ile-de-France pour l'accueil de tournages (un total de 6 730 jours de tournages pour 132 M€ de retombées économiques en 2018) et son offre de studios et plateaux de cinéma (un total de 15 559 m² sur 2 sites – Nice et Martigues - soit le quart des studios français). Enfin, c'est aussi la région qui accueillera le plus d'épreuves, hors Ile-de-France, lors des jeux olympiques 2024. Outre le soutien réaffirmé aux acteurs et structures culturelles et touristiques, ces filières sont appuyées par l'OIR Tourisme et industries créatives.

OIR « Silver Economie » :

Avec 28% de ses habitants âgés de 60 ans et plus, soit 3 points de plus que la moyenne nationale, 1,2 millions de retraités et des perspectives de vieillissement accrue de sa population, la silver économie est pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur un secteur stratégique. Au-delà des enjeux démographiques, sociaux et de santé, l'accompagnement de la silver économie constitue également des opportunités de marchés, de création de valeur et d'emplois non délocalisables (plus de 80 000 emplois aujourd'hui). Le territoire régional est ainsi le plus attractif de France pour les séniors et dispose d'un écosystème innovant en pointe sur la santé, la prévention et le traitement des pathologies liées au vieillissement. Il concentre un riche terreau de startups et de PME innovantes, de structures de l'Economie Sociale et Solidaire, sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la silver économie, notamment autour de l'adaptation de l'habitat, la prévention-santé et le bien-être et les

services à la personne. La filière est appuyée par l'OIR « Silver Economie », avec la contribution du cluster Pôle Services à la Personne et dispose d'un Campus des Métiers et des Qualifications Silver Economie – bien vieillir à domicile dédié.

ANNEXE 4 - Bassins d'emploi et secteurs impactés par la transition écologique

1 - Identification en région des secteurs et bassins d'emplois émetteurs de GES

Un pouvoir de réchauffement global plus élevé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France métropolitaine (INSEE)

Selon les données de l'observatoire régional pour la qualité de l'air (AtmoSud) les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent environ 10% du total national, une part plus élevée que son poids dans la population nationale totale (7,6%). L'industrie et le transport routier en constituent les principales sources (respectivement 31% et 29%), suivis par la production d'énergie (23%)¹⁰.

Rapporté au nombre d'habitants, l'indicateur du pouvoir de réchauffement global (PRG) qui tient compte de l'ensemble de l'effet de chaque GES sur le réchauffement global s'élève ainsi à 7,4 tonnes équivalent (teq) CO₂ par habitant, un chiffre supérieur de 7% à celui de la France métropolitaine – le PRG est intégré aux 17 objectifs du développement durable adoptés par l'Organisation des Nations unies¹¹. Il atteint même 12,2 teq CO₂ dans le département des Bouches-du-Rhône, l'un des trois départements français qui, avec les départements du Nord et du Pas de Calais, pourrait être entièrement éligible au Fonds de transition juste (FTJ).

Des émissions de GES concentrées sectoriellement et spatialement sur le territoire

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par un tissu industriel fortement émetteur de GES. Les émissions industrielles atteignent 3,7 teq CO₂ par habitant, un niveau très largement supérieur à celui enregistré en France métropolitaine (1,7 teq).

La présence d'activités industrielles fortement émettrices de GES (industrie chimique, cokéfaction et raffinage, métallurgie) explique en grande partie cette mauvaise performance environnementale. Ces trois secteurs industriels, auxquels il faut ajouter celui de la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (ciment ...) reconnu également comme très polluant, représentent en effet 78% des émissions de CO₂ dans l'industrie au niveau national. Ils ont été, à ce titre, prioritairement ciblés par les financements du Fonds de transition juste.

Ces activités industrielles sont fortement concentrées dans le département des Bouches-du-Rhône qui accueillent les principaux bassins d'émissions (au sein du complexe industrialo-portuaire de Fos-Berre notamment) et donc les zones d'emplois qui comptabilisent le plus d'emplois dans les quatre secteurs industriels jugés les plus polluants (industrie chimique, cokéfaction et raffinage, métallurgie, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques). Ces 4 secteurs comptabilisent dans le département des Bouches-du-Rhône environ 11 500 emplois industriels directs sur les 23 800 que comptabilise au total ces secteurs en région en 2019. Ces emplois sont répartis sur 3 zones d'emplois spécifiques :

- La zone d'emploi de Martigues- Salon regroupant 26 communes et 7 889 emplois pour 14 millions de Teq CO₂ (4 secteurs industriels, 2018) ;
- La zone d'emploi d'Aix-en-Provence regroupant 61 communes et 1 209 emplois pour 1,6 millions de Teq CO₂ (4 secteurs industriels + centrale, 2018) ;
- Zone d'emploi Marseille regroupant 33 communes, 2 160 emplois pour 0,5 million de Teq CO₂ (4 secteurs industriels, 2018)¹².

¹⁰ Source : AtmoSud

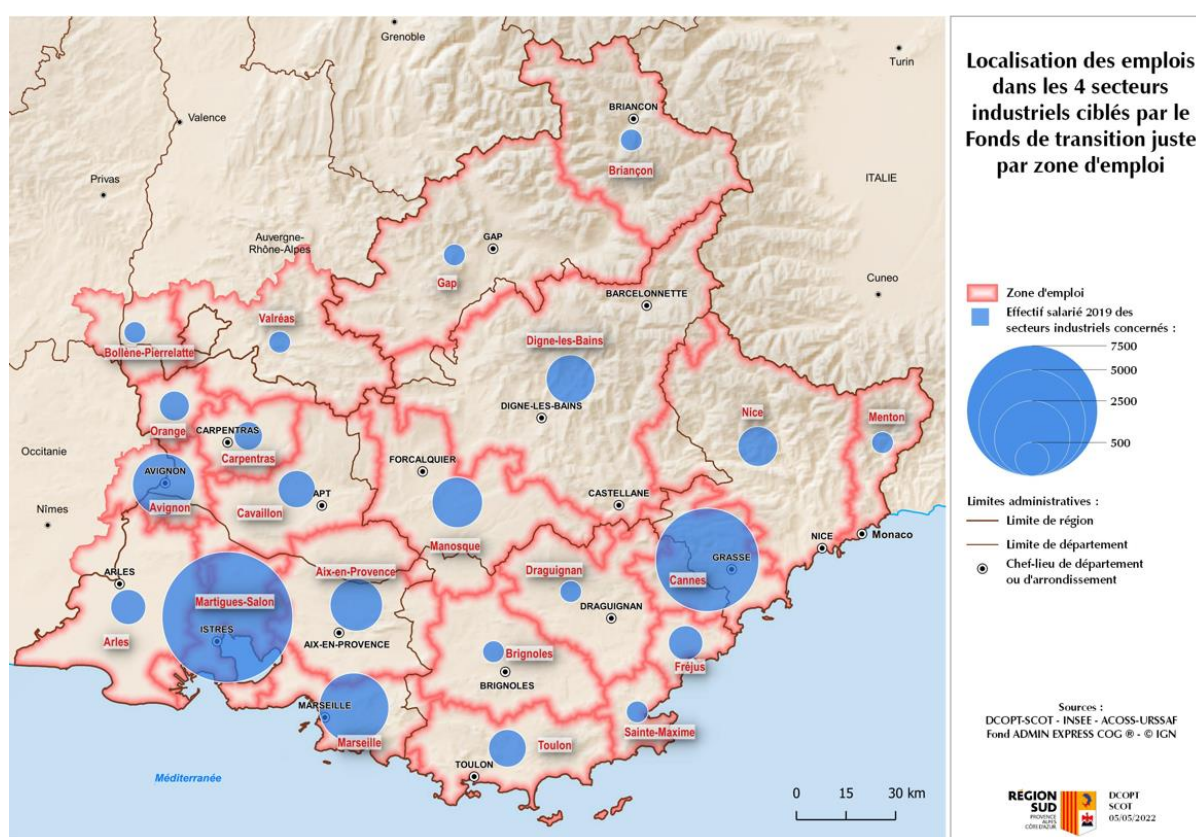
¹¹ Source : INSEE 2022, à partir de l'inventaire national des émissions (CITEPA).

¹² Source : DREETS

Les Bouches-du-Rhône représentent en conséquence les deux tiers des émissions régionales totales. Sur le pourtour de l'étang de Berre, qui concentre les emplois industriels du département, les seules communes de Fos-sur-Mer, Martigues, Châteauneuf-les-Martigues et Berre-l'Étang concentrent les quatre cinquièmes des émissions industrielles régionales. En accueillant quatre, des treize établissements industriels de France métropolitaine qui émettent plus d'un million de tonnes de CO₂ en 2019, le site de Fos-sur-Mer représente, à lui seul, plus de la moitié des émissions industrielles régionales¹³.

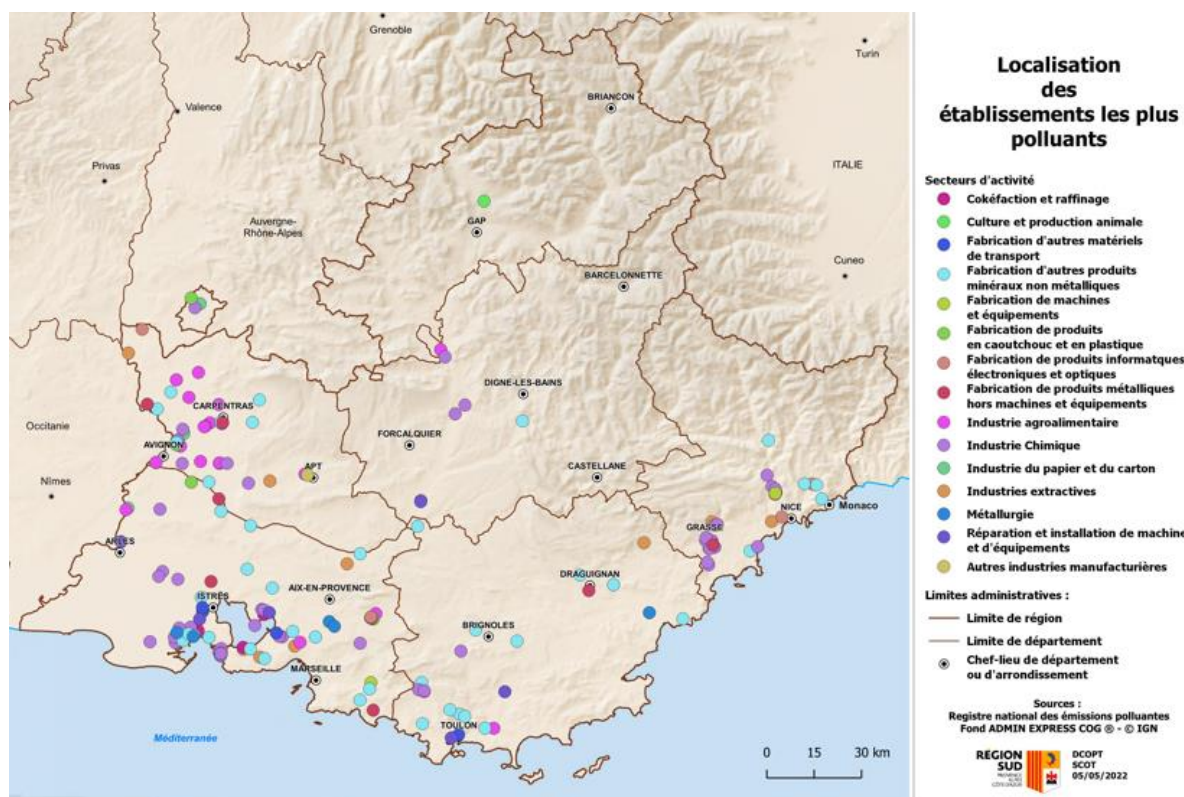
Contrairement à la métallurgie ou au raffinage, l'industrie chimique et le secteur de la fabrication d'autres minéraux non métalliques recouvrent des activités industrielles moins concentrées sur le territoire régional. Elles sont donc réparties sur un plus grand nombre de bassins d'emplois (figure 2). C'est le cas d'autres activités industrielles polluantes (industrie agroalimentaire, fabrication de matières plastiques, de matériaux métalliques) qui rassemblent en région un grand nombre d'établissements identifiés dans le registre national des émissions polluantes (figure 3).

Figure 2-Localisation des emplois dans les 4 secteurs industriels ciblés par le FTJ (cokéfaction-raffinage, industrie chimique, métallurgie, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques)



¹³ INSEE 2022, à partir du Registre national des émissions polluantes.

Figure 3-Localisation des établissements polluants en Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors énergie)



Champ : Etablissements qui émettent plus de 10 000 tonnes de CO2 par an.

Source : Registre national des émissions polluantes, traitement DCOPT.

2 - Eléments sur actions et moyens pour appuyer la reconversion des demandeurs d'emploi vers les métiers verts et verdissants

La transition écologique peut faire émerger de nouveaux marchés ; elle peut également être susceptible de modifier radicalement les modèles économiques de nombreuses filières, telles que l'industrie, les activités de service, le bâtiment ou l'agriculture. Elle requiert et requerra plus encore des compétences spécifiques.

L'emploi et la formation ne peuvent donc être considérés comme de simples conséquences ou variables d'ajustement de transition écologique dès lors qu'ils en conditionnent la réussite. Il s'avère nécessaire de les envisager comme partie intégrante des stratégies de développement conduites par les autorités publiques et les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, l'enrichissement en compétences et en qualifications des actifs et des transitions professionnelles de ceux touchés par les évolutions des secteurs économiques.

L'absence de mise en œuvre de solutions d'adaptation en continu des compétences fait porter un risque fort d'obsolescence des savoirs et savoirs faire de nombreux demandeurs d'emploi, ou limite leurs possibilités de reconversion ou de transition vers des métiers émergents.

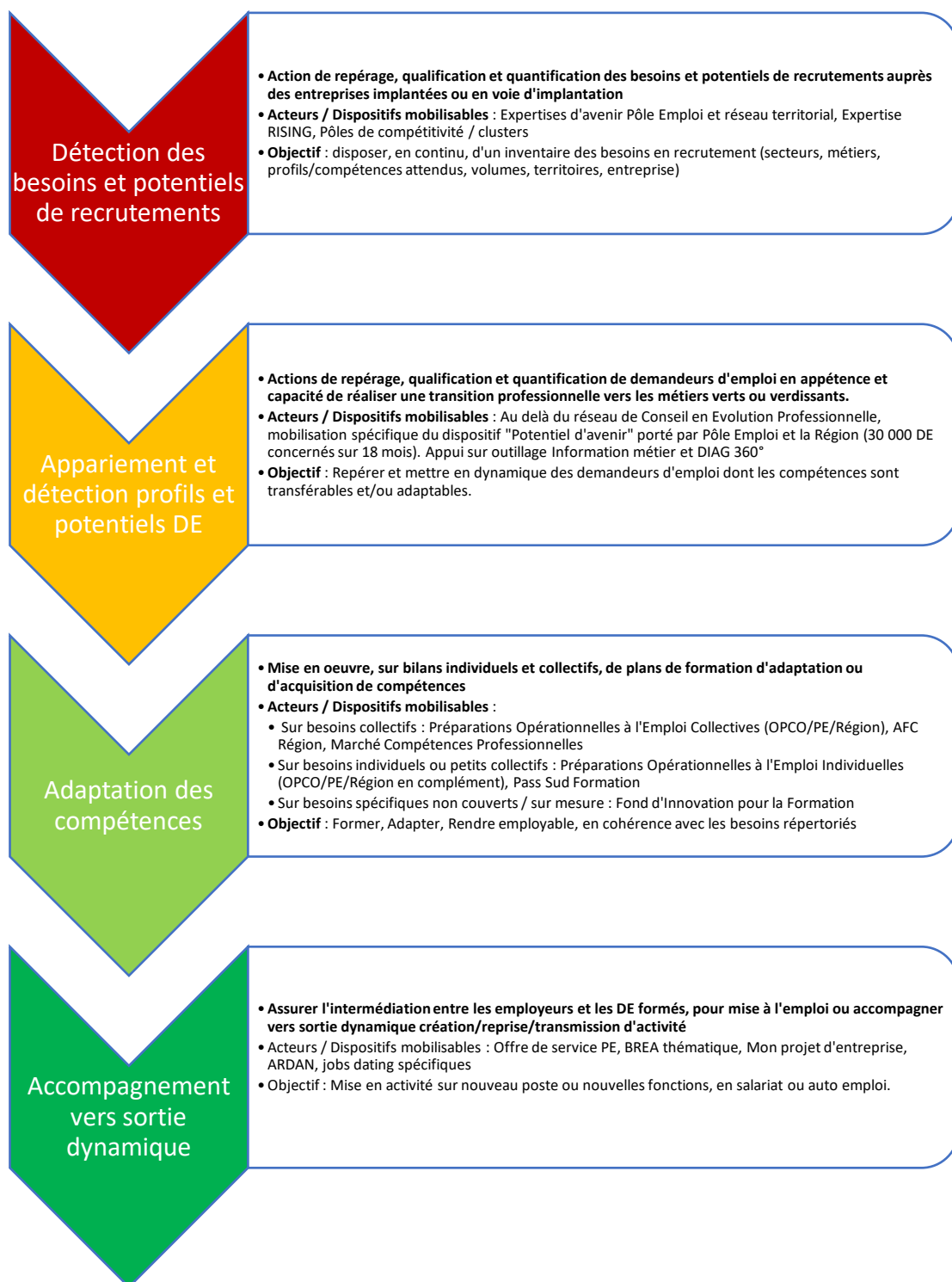
Pour réussir l'adaptation des compétences et des formations, la mobilisation doit s'opérer sur l'ensemble des niveaux d'actions à disposition des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Elle doit permettre d'assurer une stratégie cohérente et dynamique d'analyse, de diffusion des connaissances et d'appropriation des outils par l'ensemble des acteurs.

Au cours des dernières années, la Région s'est dotée de nombreux moyens d'actions, en propre ou partenariaux, permettant un chainage de solutions cohérentes et efficaces en réponse à ces besoins.

Une expérimentation de cette mobilisation d'outils et d'acteurs au service de cet enjeu peut être mise en œuvre sur le périmètre suivant :

- Approche sectorielle prioritaire : BTP, Industrie, Agriculture/Agro-alimentaire, Gestion de l'eau, Gestion des déchets, Prévention des risques
- Approche territoriale prioritaire : 3 à 4 Territoires d'industrie
- Approche métier prioritaire : Métiers verdissants dont les tensions sont plus structurelles.

Sur cette base, les différentes étapes d'une action visant la reconversion des demandeurs d'emploi vers les métiers verts et verdissants peuvent s'établir ainsi :



ANNEXE 5 - Panorama de l'économie régionale



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une stratégie économique 100% climat positif, ça c'est le Sud !

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022 - 2028

Diagnostic économique du territoire régional

Sommaire

I. PANORAMA ECONOMIQUE REGIONAL	103
1.1. DYNAMIQUES REGIONALES	103
1.2. STRUCTURATION ET EQUILIBRES INFRAREGIONAUX : DES DEPARTEMENTAUX HETEROGENES	109
1.3. LA REGION DANS SON ENVIRONNEMENT	114
II. LES FILIERES ET DOMAINES DE SPECIALISATION REGIONALE	115
2.1. SANTE ET SILVER ECONOMIE	115
2.2. NATURALITE	116
2.3. ECONOMIE BLEUE	117
2.4. TOURISME, CULTURE, SPORT	119
2.5. AEROSPATIAL, SECURITE-DEFENSE	120
2.6. TRANSITION ENERGETIQUE	121
2.7. TRANSITION ECOLOGIQUE	122
2.8. TECHNOLOGIES INTELLIGENTES, COMMUNICANTES ET SECURISEES	124
2.9. CHIMIE VERTE ET MATERIAUX AVANCES	125
2.10. OPTIQUE-PHOTONIQUE	127
III. ETAT DES LIEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES	129
3.1. CREATION / ENTREPRENEURIAT	130
3.2. CROISSANCE / PERENNISATION	133
3.3. EMPLOIS – FORMATION	139
3.4. INNOVATION	144
3.5. INTERNATIONALISATION	147
3.6. RELANCE / RECONQUETE / RESILIENCE	149
IV. LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDES TRANSITIONS	153
4.1. TRANSITION ECOLOGIQUE	153
4.2. TRANSITION DIGITALE	156
4.3. TRANSITION SOCIETALE	159
4.4. TRANSITION INDUSTRIELLE	161
V. UNE ACTION ECONOMIQUE CONCERTEE ET PARTAGEE	164
5.1. STRATEGIE DES TERRITOIRES INFRAREGIONAUX	164
5.2. MODALITES PARTENARIALES	165
CONCLUSION	168

I. Panorama économique régional

Sur le plan démographique la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région de taille moyenne caractérisée par une répartition de ses habitants inégale. En Europe, elle se situe, parmi les régions les plus densément peuplées. Avec une estimation à hauteur de 5 098 000 habitants au 1 janvier 2021, elle représente 7,6 % de la population française et arrive en 7^{ème} position.

Forte de métropoles dynamiques concentrant 50% de la population, elle est la 2^e région la plus métropolisée de France, 96% de la population vit dans une aire d'attraction des villes, taux le plus élevé des régions de province

Une Région économique leader

- 3^e région la plus riche – PIB régional 152 Md€ (7,1 % du PIB français)
- 2^e région française la plus contributrice à la hausse globale de la création d'entreprise en 2021
- 1^e région maritime française avec le Grand Port Marseille-Fos
- 1^e région française d'accueil du tourisme d'affaire avec 34 millions de visiteurs/an
- 1^e base navale de défense française avec Toulon
- Seule Région française labellisée Région Européenne Entreprenante (en 2021)

Une Région à la pointe de l'innovation

- 10 pôles de compétitivités, une stratégie de spécialisation et d'excellence avec les 8 Opérations d'Intérêt Régional
- 4 écosystèmes labellisés French Tech : Aix-Marseille, Côte d'Azur, Avignon-Provence, Toulon
- Dans le Top 4 des régions pour les dépôts de Brevets en 2020
- Près de 9 000 chercheurs publics rattachés aux 4 grands universités et organismes de recherche
- Le plus important parc scientifique et technique d'Europe : Sophia Antipolis (+ 1400 entreprises, 70 nationalités)

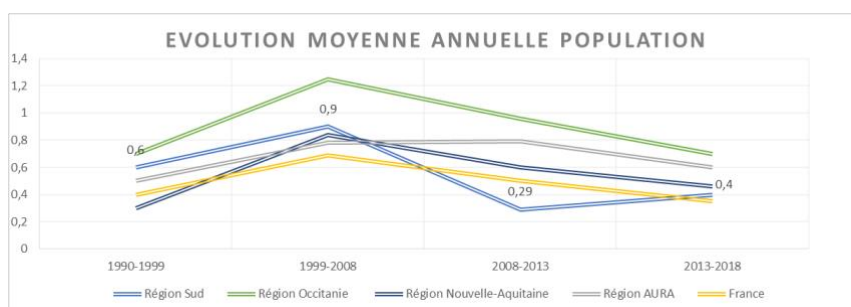
Une Région engagée pour l'économie durable

- 1^{ère} Région européenne en matière de ressources énergétiques
- 14,5% des emplois régionaux dans l'économie verte
- Le 1^{er} incubateur dédié à la transition écologique, ENCOPLEX GREEN Sud, implanté en région

1.1. Dynamiques régionales

1.1.1. Une démographie qui pourrait fragiliser l'économie

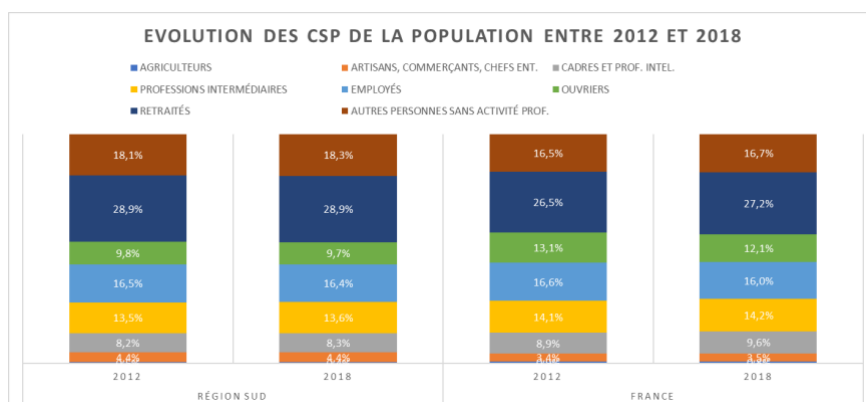
Dans les années 90, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur était très attractive et présentait une croissance démographique supérieure à la moyenne française, et parmi les plus fortes de France, qui s'expliquait par un solde migratoire élevé (+0,7% / an ;



FR : 0,3%). Une cassure s'est opérée à partir des années 2000, avec un solde migratoire nul provoquant un fort ralentissement de la croissance démographique régionale, reposant alors uniquement sur le solde naturel.

Sur cette même période, **la population régionale a vieilli** : les plus de 65 ans représentaient 19,1% de la population en 2007, contre 22,7% en 2018 (FR : 19,3%). La région devenait alors la troisième région française en part d'habitants de plus de 65 ans, derrière la Nouvelle-Aquitaine et la Corse. Consécutivement, la région présente une part plus faible de jeunes (<25 ans) et d'actifs (26-64 ans).

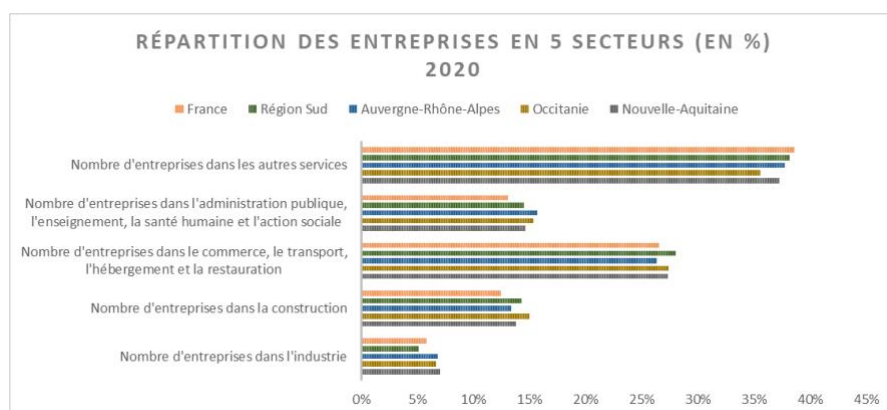
Ce vieillissement se retrouve dans la sur-représentation de la catégorie socio-professionnelle des retraités (28,9% contre 27,2%). Autre signe d'alerte : **une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures** par rapport à la moyenne française (8,3% contre 9,6%) : Même si cette catégorie croît, **son rythme de niveau équivalent au niveau français ne permet pas d'effectuer un rattrapage**. Pourtant, la région présente un pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur équivalent à la moyenne nationale (31% contre 30,8% en 2018).



1.1.2. Un tissu dense d'entreprises et un taux de création d'entreprises élevé, qui ne se traduisent pas dans les chiffres de l'emploi

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par **un bon dynamisme économique** : elle est la 3^e région française en nombre d'unités légales en 2020 (soit 10,3% des unités légales en France) et en nombre de créations d'entreprises en 2021 (soit 10,4% des créations d'entreprises en France). **Rapporté au nombre d'habitants, la région fait figure de championne** avec 109 unités légales et 20,5 créations d'entreprises pour 1.000 habitants (FR : respectivement 80 et 14,9).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des plus tertiairisées : elle présente une **sur-représentation des entreprises dans les services** (3^{ème} région française avec 38,1% en 2020) et des actifs sur le commerce, le transport et les services marchands (en 2020, 28% ; FR : 26,5%).



D'ailleurs, l'essentiel de la richesse est créé par les services tertiaires marchands (région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 54,5%, Occitanie : 50,9% ; Auvergne Rhône-Alpes : 52,5% ; Nouvelle Aquitaine : 48,9%).

A l'inverse, la **région est peu industrielle, les entreprises et les actifs y sont sous-représentés** (respectivement 5,1% et 8,7% ; FR : 5,8% et 12, 8%). Elle présente ainsi **le deuxième poids le plus bas en termes d'industrie**, derrière l'Île-de-France. Historiquement moins marqué en région, le tissu industriel dispose néanmoins de nombreux atouts : un positionnement diversifié, multi-filières ; des secteurs forts dynamiques tels que la production et la distribution d'eau et d'électricité, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie chimique, des emplois industriels qualifiés et une faible dépendance des établissements aux multinationales étrangères.

Enfin, **le secteur de la construction tient une bonne place dans le tissu d'entreprises** : avec 14,3%, la région est la 3^e région française sur cet indicateur.

1.1.3. L'emploi constitue une fragilité mais s'inscrit dans une dynamique favorable

L'emploi créé sur le territoire reste relativement faible comparativement au bon dynamisme économique : avec 1 916 45 emplois en 2018 (INSEE), la région représentait 7,2% de l'emploi au lieu de travail français (contre 7,6% de la population), soit la 7^{ème} région française. L'emploi mesuré ici couvre l'ensemble des emplois créés sur le territoire régional : Emplois publics et privés, emplois salariés et non-salariés.

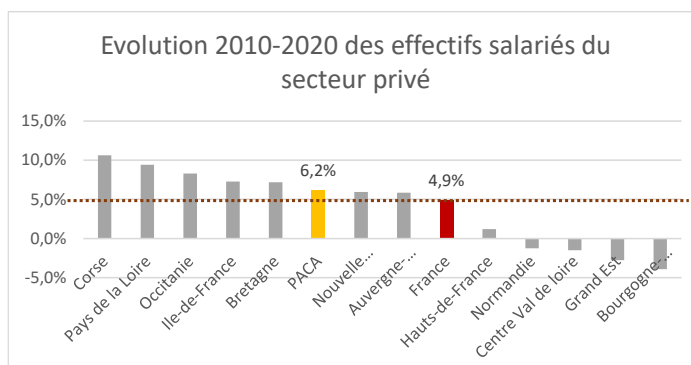
L'emploi présentiel a un poids particulièrement élevé, 71,3%, compte tenu de l'importance des secteurs des services, du tourisme, et de la construction. « **Terre de tourisme culturel** », la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte la **plus forte densité d'emploi culturel**, hors Ile-de-France en raison de sa forte attractivité touristique.

La répartition des emplois au lieu de travail montre que **l'économie régionale est déficitaire sur la création d'emplois « cadres et professions intellectuelles supérieures »** (16,9% en 2018 ; FR : 18,5%). L'évolution positive de cette catégorie socio-professionnelle (+9%) n'a pas été suffisamment élevée pour effectuer un rattrapage. Les emplois « employés » et « artisans, commerçants et chefs d'entreprises » sont, quant à eux, sur-représentés en région.

L'analyse des chiffres de l'emploi salarié privé (URSSAF) permet de mieux comprendre la dynamique de création d'emplois par les entreprises privées installées en région. En 2020 la région comptabilisait 1 299 585 emplois salariés privés (7,2% des emplois salariés en France ; 7^{ème} région française).

Sur ces dix dernières années, la région connaît une dynamique de croissance de l'emploi salarié plus favorable que d'autres régions et que la moyenne nationale.

Cette croissance est liée à l'attractivité et la dynamique des métropoles notamment celles d'Aix-Marseille-Provence, Nice, et Toulon, à proximité desquelles six emplois sur dix se trouvaient en 2016¹⁴.



Elle s'explique également par une structure sectorielle favorable de la région : un poids de l'industrie plus faible que dans d'autre région mais qui jouit d'un positionnement plus favorable, notamment dans le secteur des énergies, de la construction aéronautique ou des composants électriques ce qui a permis une moindre perte d'emplois que dans d'autres régions depuis la crise de 2008¹⁵. Les fortes créations d'emplois dans les secteurs de l'hébergement-restauration et l'information-communication, génèrent à elles seules les deux tiers des emplois supplémentaires de la région en 2019¹⁶.

Alors que les établissements des grandes entreprises perdent davantage d'emplois qu'elles n'en créent, les établissements de types PME et les microentreprises se développent globalement par croissance interne, et créent le plus d'emplois (+13.000 emplois et +12.200 emplois respectivement entre 2008 et 2017)¹⁷.

¹⁴ Insee Analyses, Provence-Alpes-Côte-D'azur N°73, septembre 2019, « Une hausse de l'emploi plus marquée à proximité des métropoles ».

¹⁵ Partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et agences d'urbanisme, « Les déterminants territoriaux du développement économique », avril 2021

¹⁶ Insee, Bilan économique 2019 Provence-Alpes-Côte D'Azur N°29, 2020, « Une économie régionale dynamique, avant la rupture »

¹⁷ Ibid.

Malgré cette bonne dynamique, **la région Provence-Alpes-Côte d'Azur souffre d'un déficit d'emplois créés** par les établissements employeurs du secteur privé : la **moyenne régionale est de 7,9 emplois salariés du secteur privé par établissements employeur du secteur privé**, quand la moyenne des régions comparatives est plus élevée (Occitanie : 8,47 ; Auvergne Rhône-Alpes : 9,62 ; Nouvelle Aquitaine : 8,74). Cela se traduit par un taux de **chômage annuel moyen élevé, 9,1%** en 2020 au sens de l'INSEE (FR : 8% ; Auvergne Rhône-Alpes : 7% ; Nouvelle Aquitaine : 7,4%) qui constitue un **point de fragilité structurel** et rend plus aigüe encore la question de l'accompagnement au développement des entreprises régionales.

Néanmoins, en 1 an (T3 2020 / T3 2021), le nombre de demandeurs d'emploi (A, B, C) inscrits à Pôle emploi a diminué de 4% contre 3,6% en France. **Tous les départements de la région ont vu le nombre de demandeurs d'emploi diminuer**, de -2,2% pour les Bouches du Rhône à -6,7% pour le Var.

L'**emploi salarié** privé est de 1 441 900 emplois (T2 2021) et l'emploi salarié total est de 1 903 500 emplois (T2 2021), soit +1,7% en un trimestre et +4,7% en 1 an ce qui est **très supérieur à la tendance nationale** (respectivement +1,1% et + 3,4%). En 1 an (T2 2020 / T2 2021), outre l'intérim qui est un marqueur de reprise (+32,7%), les secteurs en forte croissance d'emplois sont l'agriculture (+8,1%), le tertiaire marchand (+6,7%), la construction (+5,2%), le tertiaire non marchand (+2,3%) et l'industrie (1,5%).

D'ailleurs, selon la dernière enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) menée par Pôle emploi entre octobre et décembre 2021, les intentions d'embauches des employeurs en région pour 2022 représentent plus de 291 000 emplois potentiels et **le niveau d'intentions d'embauche le plus important depuis 20 ans**. « Le nombre de projets de recrutement des employeurs augmente nettement entre 2021 et 2022 (+13,6%), au-dessus de la tendance en France (+11,9%) ». La région se situe toujours au 4^e rang au niveau des régions en nombre d'intentions (9,6%).

Les secteurs de l'industrie (+2 270 intentions ; soit +31%), de la construction (+5 850 projets ; soit +31%), du commerce (+7 030 intentions ; soit +23%) et de l'industrie agroalimentaire (IAA) et de l'agriculture (+2 650 projets ; soit +9%) présentent les hausses les plus importantes du nombre de projets de recrutement sur un an. Les services, qui concentrent près des deux tiers des intentions d'embauche, progressent de +10% (+17 130 projets).

Enfin, les difficultés de recrutement anticipées par les employeurs évoluent fortement à la hausse pour atteindre une proportion de 59%. Les difficultés exprimées restent plus importantes au sein des structures de 5 à 19 salariés. Enfin, la part des projets saisonniers est de 39%, un des taux les plus bas depuis 20 ans. Ce constat permet de souligner l'importance des besoins en main d'œuvre non saisonniers en 2022.

1.1.4. La dynamique d'innovation

En 2021, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est **considérée comme une région « Strong innovator »** par le tableau de bord européen de l'innovation régional (RIS)¹⁸.

Placée au 4^{ème} rang niveau national pour son nombre de chercheurs et ses dépenses de recherche et développement, la Région s'est fixée comme ambition de **devenir l'une des régions les plus innovantes d'Europe en s'appuyant** sur une stratégie de spécialisation intelligente visant à créer un écosystème favorable à l'innovation et au rapprochement recherche et entreprises.

Elle dispose d'un écosystème de recherche dense et performant soutenu par un réseau dynamique d'acteurs en lien avec la valorisation et le transfert technologique : SATT, incubateurs, pépinières d'entreprises et technopoles, pôles de compétitivité.

¹⁸ https://interactivetool.eu/RIS/RIS_2.html#b

L'innovation participe ainsi à soutenir activement la croissance dans des domaines stratégiques caractérisés par des marchés et des segments à fort potentiel. Les dynamiques d'innovation sont facilitées par l'organisation des acteurs fédérés au sein des Opérations d'intérêt régional qui couvrent chacun des filières stratégiques.

1.1.5. Des grands équipements facteurs d'attractivité

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est connectée au reste du monde grâce à une **intermodalité d'envergure**. Elle est dotée de 9 aéroports, dont 4 aéroports internationaux (Nice-Côte d'Azur, Marseille-Provence, Toulon-Hyères, Avignon). L'entrée maritime est également importante, grâce à ses ports, notamment le Grand Port de Marseille, mais également les ports de Toulon, Nice, etc. Le transport ferroviaire peut se schématiser en 2 axes : Nîmes/Nice, en passant par Marseille, et Toulon et Paris/Nice, via Avignon et Marseille. La ligne LGV Paris-Marseille est un vrai atout d'attractivité et des discussions sont en cours pour prolonger la ligne vers l'est jusqu'à Nice, à l'horizon 2040. Le transport routier régional permet de relier par autoroute les principales grandes villes (Nice, Marseille, Toulon, Avignon) et de rentrer dans la région depuis l'Italie, Nîmes, Grenoble et Paris.

Concernant les **infrastructures digitales, la région est classée 3^e sur le podium des régions** accueillant la 5G avec 1.947 antennes (chiffre selon l'ARCEP). Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes sont les régions les plus fournies avec respectivement 875 et 522 antennes. A l'inverse, les Hautes-Alpes en comptent 26 et les Alpes-de-Haute-Provence 31. Selon le baromètre fibre de Zone ADSL, la région connaît un taux de couverture fibre dont 20% pour les Hautes-Alpes et 24% pour les Alpes-de-Haute-Provence contre 69% pour les Bouches-du-Rhône et 71% pour les Alpes-Maritimes. Au final, 61% des logements fibrés ont actuellement accès aux quatre opérateurs, situant la région au 12^e rang du classement des régions.

Environ **1.400 zones d'activités structurent le territoire**, très hétérogènes par leur taille, leur qualité, et leur vocation. Certaines zones économiques, stratégiques et structurantes pour le territoire, offrent une visibilité et un pouvoir d'attractivité national voir international : la technopole de Sophia-Antipolis sur les activités de R&D, l'Opération d'Intérêt National (OIN) Eco-Vallée de Nice Côte d'Azur qui vise plusieurs ambitions (centre tertiaire, activités liées à l'environnement), l'Opération d'Intérêt National (OIN) Euro méditerranée à Marseille orientée tertiaire, la Zone industrielle de Fos-sur-Mer, l'agro parc d'Avignon sur les questions agroalimentaires, des plateformes logistiques le long des axes et notamment dans l'espace rhodanien ...

Pour attirer notamment des talents sur le territoire, l'éco système de recherche est un véritable atout : **4 universités** dont 2 pluridisciplinaires labélisées IDEX (Aix-Marseille université et Université Côte d'Azur) et 2 universités de proximité plus thématiques (Avignon université et Université de Toulon,) et des **organismes de recherche de référence** dans des domaines très variés (CNRS sur tous les principaux campus scientifiques), INRAE (Avignon et Sophia Antipolis), INSERM (Marseille et Nice), CEA (Cadarache), INRIA (Sophia Antipolis), IFREMER (La Seyne sur mer)... Ce potentiel a déjà permis à la région d'attirer des projets d'envergure comme le projet **ITER** avec l'un des projets les plus ambitieux au monde dans le domaine de l'énergie (Saint Paul-Lez-Durance) ; **3IA** un des quatre instituts nationaux interdisciplinaires d'intelligence artificielle, ou encore l'expérimentation des smartgrids dans le cadre du projet Flexgrid composé de 11 régions et dirigé par la Région. Les laboratoires régionaux sont reconnus nationalement (labels d'excellence décernés par l'Etat) voire mondialement (exemple du Centre d'immunologie de Marseille Luminy, la Cité des sciences...).



Synthèse des chiffres clés régionaux et comparaison régionale et nationale

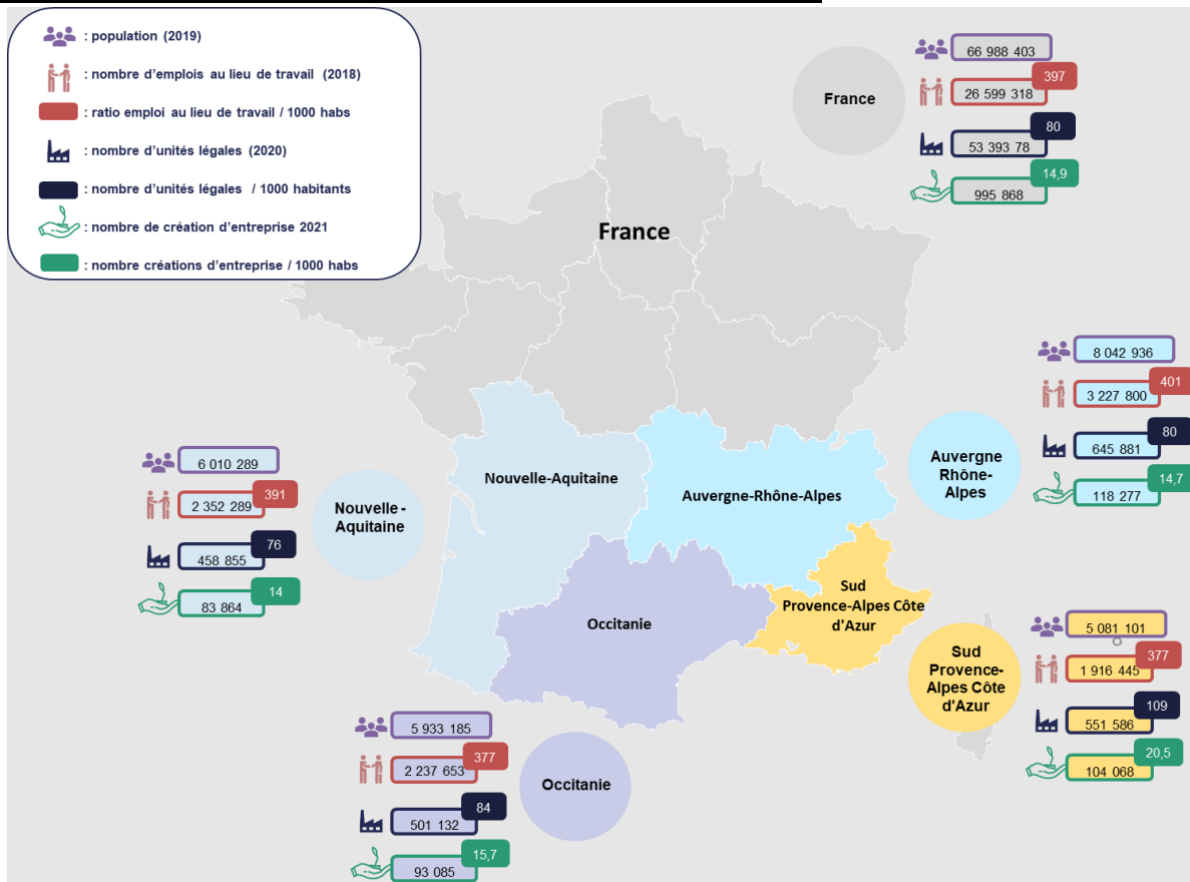


Figure 1 - Chiffres clés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Comparaison régionale et nationale

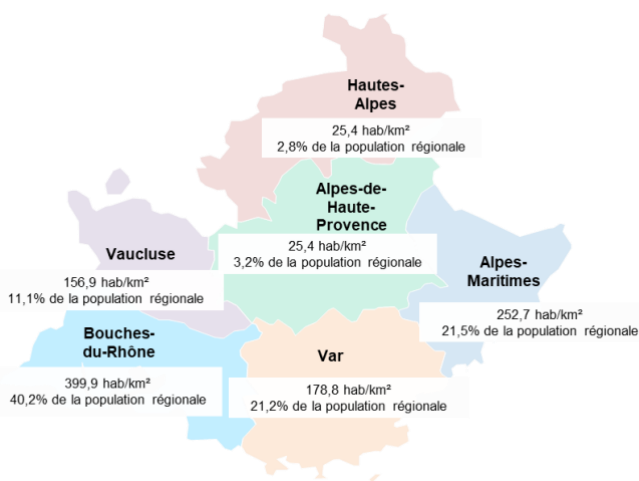
1.2. Structuration et équilibres infrarégionaux : des départementaux hétérogènes

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire contrasté, tant en termes de géographie (littoral, montagne, vallée...), d'espace de vie (métropoles, villes moyennes, campagne), ou encore de trajectoire démographique et économique. Plus encore que la plupart des autres régions, la région se caractérise par l'extrême diversité des territoires qui la composent :

- **Alpes-de-Haute-Provence (04)**, sans centralité métropolitaine, un maillage peu dense autour de 2 centres urbains de niveau régional (Digne, Manosque).
- **Hautes-Alpes (05)**, sans centralité métropolitaine, un maillage peu dense autour de 2 centres urbains de niveau régional (Gap, Briançon).
- **Alpes-Maritimes (06)**, organisé autour d'une centralité métropolitaine, Nice, un maillage dense de centres urbains de niveau régional, pour beaucoup concentrés sur le littoral, un territoire entre terre et mer, très contraint géographiquement.
- **Bouches-du-Rhône (13)**, composé de deux centralités métropolitaines Aix-en-Provence et Marseille, et maillé de nombreux centres urbains de niveau régional (Aubagne, La Ciotat, Vitrolles, Marignane, Martigues, Istres, Salon, Pertuis ...), positionnement géographique « Porte d'entrée méditerranéenne ».
- **Var (83)**, organisé autour de la centralité métropolitaine de Toulon et également 3 centres urbains de niveau régional (Fréjus/Saint-Raphaël, Hyères, Draguignan, Brignoles), un territoire contrasté entre le littoral (industrie et fonctions tertiaires et supérieures) et le moyen et haut-var (ruralité, enclavement...).
- **Vaucluse (84)**, organisé autour de la centralité d'Avignon et de 4 centres urbains de niveau régional (Cavaillon, Carpentras, Orange et Apt), positionnement géographique au cœur du Grand Delta, à la croisée de deux axes européens majeurs et de trois régions.

1.2.1. Démographie : une trajectoire commune, des rythmes contrastés

La région est marquée par de fortes disparités démographiques, en termes de dynamiques et de structure de population. 60% de la population se concentre dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes qui affichent des densités de population 16 et 10 fois plus importantes que les Alpes-de-Haute-Provence, département le moins densément peuplé de la région. Le 13 et le 84 sont les départements les plus jeunes avec 26,9% et 28,5% de moins de 25 ans (région : 27,6%) et seulement 20,3% et 22% de plus de 65 ans (région : 22,8%). A l'inverse, les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes, le Var et les Alpes-Maritimes sont des territoires vieillissants (respectivement 26%, 24,3%, 25,8%, 24,4%, région : 22,8%). Cette structure de la population pèse sur le modèle économique et sociale de ces départements.



Les 6 départements affichent des croissances démographiques similaires entre 2013 et 2019, exception faite du Var qui tire la croissance démographique régionale à +0,8% (région : 0,4%). Ce sont les départements les plus ruraux, le Var, les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes qui connaissent une belle attractivité migratoire

contrairement aux départements urbains qui affichent un solde des entrées/sorties nul voire négatif. Il est à constater la tendance inverse concernant le solde naturel avec une exception pour les Alpes-Maritimes, à seulement +0,04% (région : +0,2%).

Les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes sont marqués comparativement par un fort taux d'agriculteurs (1,5% et 1,6% des CSP, région : 0,4%). Le département des Bouches du Rhône affiche le plus fort taux régional de cadres et professions intellectuelles (9,8%) ce qui s'explique par sa position de centralité régionale qui regroupe les fonctions supérieures des entreprises et administrations. Le département est toutefois marqué par de fortes disparités sociales. Les Alpes-Maritimes se placent juste derrière les Bouches du Rhône en termes de CSP+ mais sont marquées par un fort taux de retraités. Le Vaucluse est quant à lui davantage marqué par un fort taux d'ouvriers (12,6% des CSP) et des indicateurs de richesse en berne.

Les 6 départements suivent une trajectoire commune de vieillissement, de tertiarisation, d'élévation des CSP et à l'inverse de diminution des catégories ouvriers et agriculteurs.

1.2.2. Des profils économiques marqués

Le tissu d'entreprises suit globalement la répartition de la population, mis à part **les Alpes-Maritimes qui s'avère particulièrement dynamique en nombre d'unités légales rapporté à la population** (137 pour 1.000 habitants ; région : 109). Le 05 et 83 affichent des taux en ligne avec la moyenne régionale (111 et 105), les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence sont un peu en deçà de la moyenne régionale (99, 98, 96).

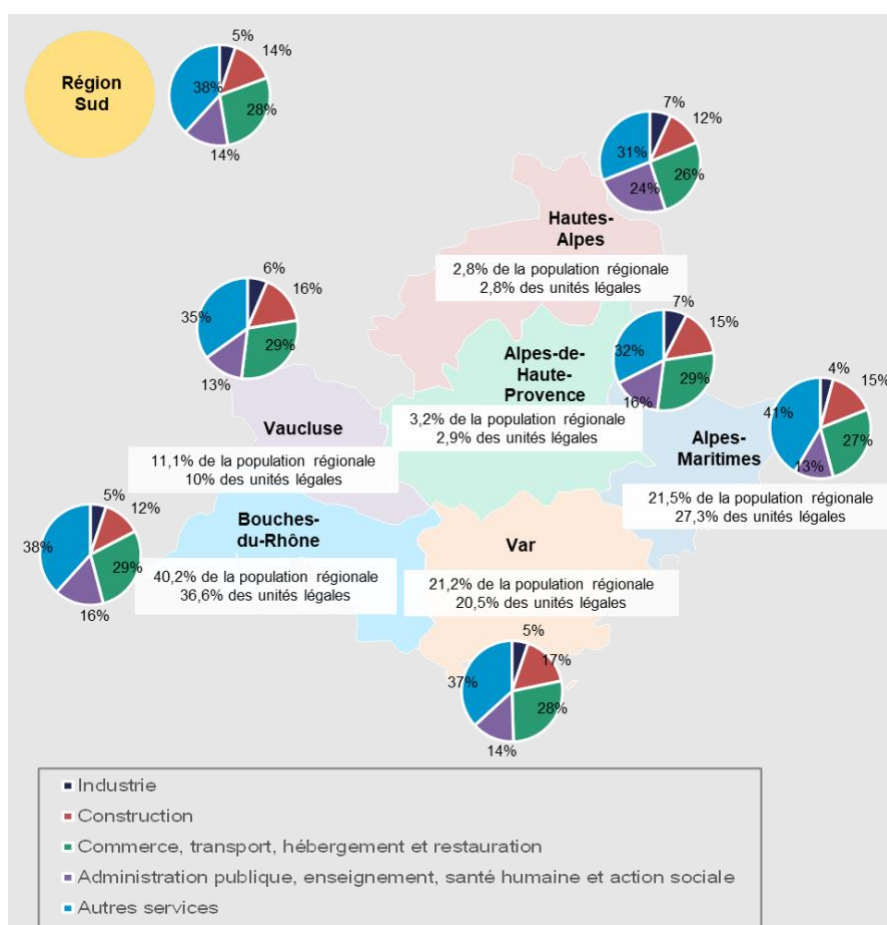


Figure 2 - Le tissu d'entreprises en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par département

En termes de secteurs économiques, **les départements des Alpes de Hautes Provence et des Hautes - Alpes sont caractérisés par un poids relativement plus important de l'industrie**. Ils accueillent 3 labels Territoire d'Industrie

(Vallée de la Durance, Gap-Tallard-Buëch et haute Vallée de la Durance) et des filières fortes : chimie-pharmacie, senteurs-saveurs (cosmétique et agro-alimentaire) énergies pour les Alpes de Haute-Provence et aéronautique, énergie, microélectronique, agroalimentaire pour les Hautes-Alpes. Ces 2 départements sont également **particulièrement marqués par l'agriculture et le tourisme hivernal et estival** (15% et 20% de l'emploi) : la diversification des activités économiques touristiques et l'accompagnement du développement économique des stations sont les deux piliers de la stratégie Montagne régionale. Néanmoins le tourisme dans les Alpes de Haute-Provence repose aussi sur la dimension thermalisme. La sphère présentielle, très présente, témoigne de l'importance des services publics et parapublics dans les économies des espaces plus ruraux.

Le département des Alpes Maritimes est particulièrement dynamique sur la construction (15,6%) et les services (40,1% ; région : 37,4%). Il est également **marqué par le tourisme balnéaire. Les activités à hautes valeur ajoutée sont très présentes sur le territoire**, avec des polarités fortes autour de Nice, Sophia-Antipolis et Grasse et des filières reconnues comme le numérique, la santé/ silver économie et l'IA. Entre mer et montagne, le département est très contraint géographiquement et subit des **contraintes d'aménagement peu propices au développement d'activités très consommatrices de foncier, comme la logistique et certaines industries.** Il est à noter toutefois 2 Territoires d'industries : Carros et Pays de Grasse – Sophia – Cannes.

Le département des Bouches du Rhône bénéficie d'un positionnement géographique particulièrement attractif pour l'industrie et la logistique, notamment autour du GPMM et de son hinterland. Il concentre 76.000 emplois industriels, la moitié des emplois industriels en région autour de grands sites industriels (Fos-Sur-Mer, Marignane, Rousset, Toulon...) et grands établissements industriels (Arcelor Mittal, ST Microelectronics, Airbus Hélicoptère, Grand Port de Marseille, Naval Group...). Presque toute les filières stratégiques régionales se retrouvent sur le territoire : Pétrochimie, Nucléaire, Microélectronique, Aéronautique, Santé, numérique, Industries Créatives et Culturelles, ... Soulignons également **le poids particulièrement important du secteur administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale** (15,9% de son tissu d'entreprises, mais également 52% du secteur régional), **tiré par l'effet capitale régionale** et un secteur fort autour du tourisme-croisière avec 27 000 emplois.

Le département du Var est un territoire marqué par la forte présence de l'armée (Air, Mer, terre). Cette présence se traduit sur les filières fortes du territoire, reposant sur un socle de compétences communes : Secteur maritime ; Sports mécanique et mobilité(s) (inclus drones) ; Cybersécurité et numérique. Le territoire est peu industriel à l'échelle du département (7,3% des postes) mais il est à noter une forte **concentration de l'industrie autour de la rade de Toulon**, labellisé territoire d'industrie, en lien notamment avec la filière navale. Le Var est également marqué par une **agriculture développée**, autour de deux filières majeures, vin (4 AOC) et fleurs, mais aussi figue, liège, miel, truffe. Le tourisme est un pilier du développement du territoire : le Var est en effet le **1^{er} département touristique de France** avec 32.000 emplois (9%).

Enfin, le **département du Vaucluse présente un poids relativement plus important de l'industrie** (6,4%) avec le Territoire d'Industrie Avignon – Cavaillon – Sorgues, notamment de l'agroalimentaire qui représente 1/3 des emplois régionaux dans le secteur. Son **positionnement géographique au cœur du Grand Delta en fait un territoire d'interface** à l'intersection de deux axes européens majeurs (l'arc méditerranéen et la vallée du Rhône) et de trois régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie). Il constitue l'hinterland naturel du port de Marseille : cet espace est donc **particulièrement attractif pour des activités de commerce de gros, de logistique, ou à forte intensité logistique.**

L'emploi créé sur le territoire suit les concentrations observées sur la répartition de la population : avec plus de 800 000 emplois en 2018, le département des Bouches-du-Rhône représentait 42,3% de l'emploi au lieu de travail régional, les Alpes-Maritimes 21,4%, le Var 19%, le Vaucluse 11,2%, les Alpes-de-Haute-Provence 3,1% et les Hautes-Alpes 3%.

Néanmoins, et comme en région, **le nombre d'emplois moyen par unité légale est relativement faible sur l'ensemble des 6 départements** et présente des disparités entre deux groupes : les Bouches-du-Rhône qui présentent un ratio plus élevé que la moyenne régionale (9,59, région : 7,93), suivies de près par le Vaucluse et

les Alpes-Maritimes, le Var, le Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes présentent des ratios particulièrement faibles (respectivement 6,49 ; 6,38 ; 5,9).

Enfin, en matière de création d'entreprises, on peut également distinguer trois groupes distincts : **les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône particulièrement dynamiques** (respectivement 24 et 21 créations d'entreprises pour 1.000 habitants ; FR : 14,9), **suivis par le Var et le Vaucluse** (respectivement 19 et 17 créations d'entreprises pour 1.000 habitants), et enfin **les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes qui affichent néanmoins des taux alignés aux performances françaises** (15 pour les deux départements).

1.2.3. Synthèse des chiffres clés infrarégionaux

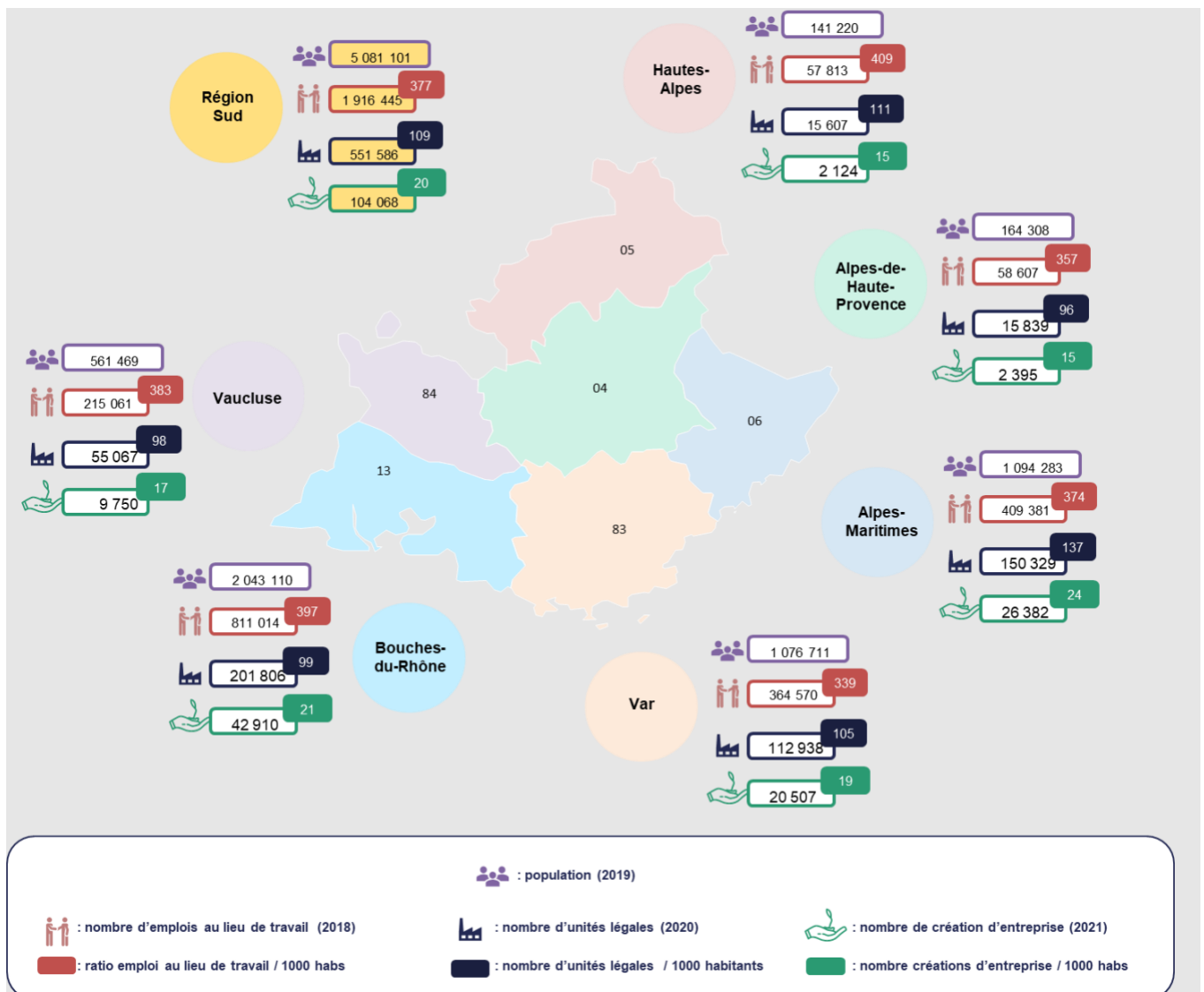


Figure 3 - Chiffres clés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Dynamiques départementales

1.3. La région dans son environnement

La région s'inscrit dans des rapports interrégionaux très forts, que ce soit par la nature de la géographie qu'elle partage avec ses voisins, ou les flux journaliers de personnes entre différentes aires urbaines. En effet, géographiquement, la région partage le territoire stratégique qu'est le Grand Delta du Rhône avec l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Or ¼ des marchandises passant par la France empreinte la vallée du Rhône. C'est le principal corridor reliant Europe du Sud et du Nord et un nœud logistique (générant 1,6 millions d'emplois) que doivent se partager les 3 régions. La conséquence directe est que 3 systèmes urbains se partagent le delta (Montpellier-Nîmes ; Avignon-Montélimar ; Aix-Marseille-Toulon), avec en conséquence des flux journaliers de personnes massifs entre régions. Les flux relatifs aux déplacements domicile-travail montrent des liens importants avec 24 aires urbaines d'Occitanie. Pour les migrations résidentielles, il est observé de forts échanges avec 67 aires urbaines de la région Auvergne-Rhône et avec la totalité des aires urbaines corses. De nombreux centres de décision des établissements régionaux se situent en Auvergne-Rhône-Alpes et particulièrement dans le Grand Lyon.

Dans l'ensemble européen, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dans une situation « d'entre d'eux », entre une Europe aisée (niveau élevé du PIB/habitant, du revenu disponible, du taux d'emploi, etc.) et une Europe composée des régions les moins développées qui concentrent l'essentiel des fonds européens de la politique « régionale ». À la suite du Brexit, la dorsale économique européenne se réoriente vers le Danemark et la Suède en passant par la Suisse. Cet ensemble constitue la zone la plus compétitive et la plus innovante d'Europe. La région n'en fait pas partie et appartient au premier cercle de sa périphérie constituée des régions datant de l'Europe des 15 (de 1995 à 2004), le second cercle étant constitué par les régions moins développées des pays de l'Europe de l'Est qui ont rejoint l'Union entre 2004 et 2013. Toutefois, sa position à la croisée des Alpes et de la Méditerranée, et son caractère transfrontalier avec l'Espagne, l'Italie et l'enclave de Monaco, en font un territoire pleinement inscrit dans la dynamique européenne : elle participe à des programmes européens de coopération transfrontalière comme Alcotra et Marittimo, et internationale comme ITER (35 pays).

La région fait partie des leaders de « l'arc méditerranéen » grâce à sa richesse, ses métropoles et la haute valeur ajoutée de ses services et de ses technologies. Elle doit rivaliser avec le Latium et la Catalogne qui accueillent 2 capitales européennes, Rome et Barcelone. La région entretient des relations de coopération fortes avec les rives de la méditerranée et des partenariats durables ont été conclus avec les gouvernements locaux des grands pays de la Méditerranée : Tanger-Tétouan-Al Hoceïma au Maroc, des Gouvernorats d'Alger et d'Oran en Algérie, des Gouvernorats de Tunis et Kasserine en Tunisie, du Gouvernorat d'Alexandrie en Egypte et d'Hébron dans les territoires palestiniens, de la Ville d'Haïfa en Israël, des associations de municipalités de Jezzine et de Tyr au Liban. **La Région souhaite ainsi se positionner au cœur de la politique de coopération française en Méditerranée** au travers du développement de la diplomatie territoriale, de la mobilisation de ses compétences et de celles de l'ensemble de l'écosystème régional : collectivités locales, associations, établissements publics, universités, entreprises, etc. La Région s'est beaucoup investie dans l'organisation de manifestations de dimension européenne et méditerranéenne. Au-delà de « Méditerranée du futur », il peut notamment être cités deux événements majeurs qui placent Marseille et la Région au cœur de la coopération euro-méditerranéenne et internationale : le Sommet des Deux Rives et le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN.

II. Les filières et domaines de spécialisation régionale



Les filières régionales correspondent aux 8 OIR qui contribuent aux domaines de spécialisation et technologies clé définies dans la stratégie de spécialisation intelligence 2021-2027 à travers leur feuille de route - dont le levier innovation intégré à chacune d'entre elles- et l'accompagnement des projets structurants.

2.1. Santé et Silver économie

La filière Santé et Silver économie est composée de plusieurs segments d'activité : les thérapies innovantes et la pharmaceutique, les dispositifs médicaux, la e-santé, les biotechnologies et les établissements de santé. C'est une des principales filières en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec **8 700 établissements privés et près de 98 000 emplois salariés privés en 2019**. Elle connaît également **une croissance relativement forte avec +2% d'établissements et +16% d'emplois entre 2007 et 2018**.¹⁹

La filière Santé et Silver économie est portée par un écosystème dense d'acteurs : startups, PME (Intervascular, Soluscope, Eurosilicone, Legrand, Orange Healthcare, etc.), ETI et Grands Groupes (Virbac, Ipsen, Arkopharma, etc.), établissements de santé (CHU, etc.), acteurs universitaires et de recherche (ARS, CARSAT, CIU Santé, CSTB, AP-HM, Centre d'immunologie de Marseille Luminy, etc.), centres d'expertises (Delvalle, Institut Silvermed, Living Lab Paillon 2020, etc.), pôles de compétitivité et clusters notamment (Eurobiomed, SCS, Safe, Terrali), formation (IFPS, etc.), acteurs du financement (fonds SISA, FEI, NovESS, etc.).

Les acteurs de la filière sont répartis autour des grands pôles économiques régionaux. Aix-Marseille est reconnue pour son expertise en immunologie et cancérologie autour du cluster Marseille Immunopôle et de la

¹⁹ Source : Données Acoiss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

Technopôle Grand Luminy. Nice et Sophia-Antipolis sont reconnues pour leur expertise en biotech, e-santé et silver économie. Toulon compte également plusieurs acteurs de la filière notamment dans la Silver économie.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède des atouts différenciants sur 4 segments innovants et porteurs d'emplois pour les années à venir : les thérapies innovantes avancées, avec de nombreux acteurs mondialement reconnus et projets structurants autour d'une OIR dédiée rassemblant 3 030 salariés en 2015²⁰, **l'imagerie médicale, les dispositifs médicaux et la santé numérique**. Ce dernier segment est en pleine croissance, notamment porté par la silver économie et l'IA, deux atouts régionaux. En 2030, les plus de 75 ans représenteront 14,5 % de la population en région²¹ et la qualité de vie continue à attirer de nombreux retraités venant d'autres régions. Par ailleurs, les développements de l'IA en région notamment autour du 3IA Côte d'Azur sont particulièrement prometteurs. Cela devrait permettre à la région d'intensifier son leadership sur la filière Santé et Silver économie dans les prochaines années, fer de lance pour la relance de l'économie régionale et une plus grande souveraineté économique

Les priorités et forces régionales résonnent ainsi avec les grands enjeux nationaux, énoncés par le ministère de la Santé, et européens, via le programme Horizon Europe de la Commission Européenne : **la prévention tout au long de la vie, l'accompagnement du vieillissement de la population, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, la transformation numérique des soins et l'innovation dans l'industrie médicale**. D'autres enjeux forts sont apparus avec la crise du COVID-19, notamment l'impérative nécessité de **réduire le temps de développement et de mise sur le marché de nouveaux traitements, de développer des solutions qui exigent moins de personnels soignants et qui garantissent la préservation de leur propre santé, et la question de la souveraineté sanitaire, technologique et industrielle des Etats et des territoires**.

Pour répondre à ces enjeux, la Région souhaite confirmer son leadership dans sa capacité de R&D et d'innovation d'usage en santé (ex : 2^e Plan cancer doté de 40M€ jusqu'en 2027), développer l'usage de la e-santé, soutenir les infrastructures de pointe et usines 4.0 en santé, soutenir les investissements en formation et relancer la médecine de proximité dans les déserts médicaux. **La filière est également soutenue par deux OIR : thérapies innovantes et Silver économie**.

2.2. Naturalité

La filière Naturalité regroupe les activités de productions animales et végétales, l'ensemble des activités de transformation et le commerce en gros de ces produits, ainsi que les activités dédiées à la conception et à la formulation de parfums et produits cosmétiques.

C'est une filière structurante et essentielle en région. **Les activités agricoles et pastorales contribuent fortement à la vitalité des territoires, notamment sur l'espace alpin, à la qualité de l'art de vivre et à l'identité régionale, facteur d'attractivité touristique et de développement économique de la région**.

La région est spécialisée dans la production agricole à forte valeur ajoutée : 1^{ère} région productrice de fruits et légumes frais, de plantes à parfum, d'olives, 1^{er} bassin horticole de France, 4^{ème} région productrice de vins AOP et 1^{ère} pour la production de vin rosé, seule région rizicole de métropole. La dualité de la géographie régionale délimite des agricultures très différentes : Une agriculture extensive, d'élevage principalement ovin dans les territoires de montagne, des exploitations agricoles plus intensives dans les plaines et sur le littoral.

Le segment agroalimentaire est majoritairement composé de PME adossées à des leaders nationaux et internationaux implantés sur le territoire. La région se démarque par son poids relatif important dans les activités

²⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3709739>

²¹ Délibération, annexes du Contrat d'avenir 2021-2027, Rapport du président du conseil régional, 120 p. sur 128 en commun avec "Délibération annexes"

liées au cacao, chocolat, confiserie, sucre, thé et café (Confiserie du Roy René, Berlingots Clavel, Puychoc, etc.), aux boissons (Orangina-Schweppes, Distillerie Girard, etc.), à la transformation et conservation des fruits et légumes (Continental Food, Charles et Alice, Jean Martin, etc.) et aux plats préparés et condiments (Mc Cormick, Cepasco-Spigol, Lesieur, Raynal et Roquelaure, etc.).

Les établissements sont principalement situés dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse, quelques-uns également autour de Nice. Le secteur de Grasse et la Provence jouissent d'une renommée internationale sur la dimension parfum et arôme. La région est également 2^{ème} pour la cosmétique avec le pôle de compétitivité Terralia et des acteurs de recherche et industriels de renom (L'Occitane, Expressions Parfumées, Mane, etc.)

Au total, la région compte plus de 700 établissements privés en 2019, en légère baisse depuis 2007, -1%, et près de 14 000 emplois salariés privés en 2019, en croissance de 9% entre 2007 et 2019²².

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une **spécialisation sur 3 segments** forts : **durabilité des ressources et productions végétales, procédés éco-performants et industrie du futur, qualité des produits**. Ces segments sont portés par les tendances environnementales, sociétales et de transition numérique. Leurs marchés sous-jacents sont en pleine croissance et ouvrent des opportunités de développement majeures pour les entreprises régionales qui pourront s'appuyer sur des fournisseurs régionaux de procédés ou de technologies innovantes (biotech, IoT, IA, etc.).

Les priorités et forces régionales sont alignées avec les grands enjeux sociétaux et environnementaux : la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, l'utilisation raisonnée et durable de ressources naturelles de qualité pour l'agriculture et la cosmétique, l'amélioration de la résilience de l'agriculture face aux changements climatiques, la transformation numérique des exploitations et industries agroalimentaires, le développement des écoemballages et la disparition des exploitations agricoles.

La région fait également face à un enjeu spécifique : l'étalement urbain, qui conduit à la raréfaction du foncier et menace la pérennité des exploitations agricoles. D'autres enjeux ont été renforcés avec la crise du COVID-19, notamment **le rôle stratégique de l'agriculture et sa capacité à assurer l'approvisionnement alimentaire de la population et l'importance des circuits courts.**

Pour répondre à ces enjeux, la Région souhaite encourager l'innovation et l'évolution des pratiques, investir dans la modernisation des outils de production et de transformation agroalimentaire, soutenir les projets de territoire (250M€), favoriser les démarches de partenariats et de mutualisation, dynamiser la contractualisation entre amont et aval, encourager le développement des circuits courts (3,8M€ par an), favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles entreprises, s'assurer de la prise en compte des questions liées aux ressources humaines dans l'ensemble des écosystèmes, réduire le gaspillage et valoriser les sous-produits et déchets pour développer de nouveaux usages et marchés dans une logique de bio-économie et d'économie circulaire. **Un OIR dédié, Naturalité, soutient également le développement de projets structurants sur cette filière.**

2.3. Economie bleue

La filière Economie Bleue désigne les secteurs d'activité de l'aquaculture et la pêche, l'exploration et l'exploitation offshore (minérale, gazière, pétrolière), le transport maritime, la construction et la réparation navale. C'est un des moteurs principaux de développement de la région avec **300 établissements privés et plus de 10 000 emplois en 2019, chiffres stables depuis 2007²³**. L'Insee chiffrait en 2013 la filière liée à la mer à **25 000 emplois maritimes directs** soit 14% de l'emploi maritime en France métropolitaine). La région est

²² Source : Données Acoiss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

²³ Source : Données Acoiss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

seulement devancée par les régions Bretagne (33 000) et Normandie (26 000). 80 % de ces emplois sont concentrés dans les seuls domaines du transport maritime et de la construction et réparation navale. Ces 25 000 emplois maritimes (dont 1 350 non-salariés) représentent 1,2 % de l'emploi total en région, une proportion deux fois plus importante qu'en moyenne en métropole²⁴.

La filière est portée par un écosystème dense d'acteurs : Startups, PME, ETI et Grands groupes (Naval Group, ECA robotics, Alseamar, Marineteck, Subseateck, Seaowl (ex Sofresud), iXblue, MB 92, Monaco Marine et IMS Shipyard, Chantier naval de Marseille), ainsi que par des acteurs universitaires et de recherche (Sealab Innovation Center), des centres d'expertise (technopôle de la mer à Toulon), des pôles de compétitivité et clusters (Club Sud Drones, Riviera Yachting Network, Pôle Mer), la formation (l'école SeaTech, l'INSEIT), etc.

Les acteurs de la filière sont répartis autour d'infrastructures portuaires de renommée internationale avec le port de Marseille-Fos, premier port français, le port Vauban d'Antibes, premier port de plaisance d'Europe et le port de Toulon, premier port militaire d'Europe et de méditerranée. En particulier, les zones d'emploi de Marseille - Aubagne et Toulon concentrent les deux tiers des emplois et de la richesse dégagée par cette filière en région. L'industrie maritime, portuaire et logistique est animée par le Pôle Mer Méditerranée qui fédère un important écosystème sur toute la façade méditerranéenne française (450 adhérents dont 70% en région et 450 projets d'innovation labellisés) tandis que le marché du yachting, spécificité du territoire, bénéficie de l'action d'un cluster régional, Riviera Yachting Network, qui regroupe plus de 110 entreprises de cette filière, tous métiers confondus.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède **des atouts différenciants sur 3 segments de spécialisation : Port du futur, Industrie navale et nautique et Ressources marines**. Parmi les thématiques de prédilection régionales : le maintien en condition opérationnelle des navires et des sous-marins de défense ; la maintenance et le « refit » des méga-yachts ; la maintenance et la réparation navale lourde (grands navires à passagers tels que ferries, navires de croisières, spécialisés offshore ...) ; le navire du futur : conception et réalisation de systèmes critiques embarqués dédiés à « l'intelligence » du navire (automatisation du pilotage, de la consommation, cybersécurité, communication & le pilotage à distance, jumeau numérique...) ; la robotique marine et sous-marine (engins de surface et sous-marins, propulsés, dérivants, capteurs et sous-systèmes embarqués) ; les solutions dédiées à un port du futur, « smart » et « green » : sécurisation des installations portuaires, gestion optimisée et digitalisée des flux de marchandises, réduction des impacts environnementaux (connexion électrique à quai, « hub » pour le soutage en gaz naturel liquéfié). L'intégralité des ports de la région doit devenir « green » d'ici 2030³.

Les priorités régionales sont alignées aux feuilles de routes nationales et européennes. La Commission Européenne a renforcé les financements attribués au secteur de l'économie bleue, et a lancé le 4 février 2020 le Fond « BlueInvest » doté de 75M€. Dans le cadre du Green Deal, un volet « green port » avec un appel à projets a été lancé en septembre 2020. L'Etat français a également réaffirmé son soutien à la filière au travers du Comité stratégique de Filière Industries de la Mer, dont le contrat de filière signé fin 2018 cible deux enjeux majeurs : transition écologique et emplois – compétences – formation.

Toutefois, la crise du COVID-19 a entraîné un fort ralentissement du transport maritime des biens et des personnes vers et au départ de l'Europe, même si la région (et la France) s'en sort mieux que le reste du monde. Cela a eu pour effet de stopper les commandes de nouveaux navires. La marine militaire et la pêche ont aussi été affectées par la crise et les confinements.

Pour répondre à ces enjeux, la Région soutient le développement de la filière Economie bleue à travers le plan Mer : développer la chaîne de valeur de l'éolien offshore, assurer la transition des ports « smart ports et green ports », développer les biotechnologies et protéger l'environnement marin et prévenir les risques environnementaux grâce à la reconstruction côtière. **La filière est également soutenue par un OIR dédié : l'OIR**

²⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2862316#titre-bloc-6>

Economie de la Mer, et peut également bénéficier de projets accélérés dans les OIR Energies de Demain, Industries du Futur et Smart Tech.

2.4. Tourisme, Culture, Sport

La filière Tourisme, Culture et Sport concerne les activités touristiques, la culture, l'évènementiel et le sport, 4 activités interconnectées très importantes pour la région. **La filière représente près de 5 500 établissements privés et 47 000 emplois salariés privés en 2019²⁵. Ces chiffres sont relativement stables pour le nombre d'établissements sur la période 2007-2019, mais en recul de -6% pour le nombre d'emplois. L'Insee chiffrait en 2013 l'économie du tourisme à 118 000 emplois touristiques en moyenne sur l'année, soit 6,2 % de l'ensemble de l'emploi régional. La valeur ajoutée des établissements de tourisme compte pour 4,6 % de l'ensemble de la richesse dégagée dans la région²⁶.**

Le poids de l'emploi ou de la richesse dégagée touristiques dans l'économie régionale place la région au deuxième rang des régions de France métropolitaine. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 1^{ère} région de France en termes de densité de l'emploi culturel, la 2^{ème} région audiovisuelle de France et pour l'accueil du tournage de films (30 ha de studios), la 2^{ème} en termes d'activité des maisons d'édition, et la 3^{ème} en nombre d'entreprises culturelles²⁷. Elle compte 750 festivals, plus de 600 lieux de diffusion (dont 93 labellisés) et un très grand nombre de sites patrimoniaux. La filière est portée par un certain nombre d'évènements culturels de renommée internationale (Festival de Cannes et d'Avignon, Chorégies d'Orange, Festival international d'art lyrique d'Aix-en Provence ou encore le Carnaval de Nice). Les universités et écoles en région proposent de nombreuses offres de formation dans ce secteur (Cannes sur le cinéma, Villa créative Avignon Université, l'ISM d'AMU, Nice sur les métiers de l'artisanat liés au spectacle, ...).

Les acteurs du tourisme sont fédérés au sein du Comité Régional du Tourisme. Le tourisme est très important en région, et sur l'ensemble des espaces, que ce soit les territoires littoraux sur le volet balnéaire, ou les territoires alpins sur le volet montagne et les nombreuses stations de ski alpin et ski de fond. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue particulièrement dans les secteurs de l'œnotourisme, de la gastronomie, de l'art de vivre et du tourisme de montagne. **Au 3^e rang des régions françaises, la région capte 7% des retombées financières nationales du tourisme d'affaires**, forte d'une vingtaine de centres des congrès, dont les plus importants à Nice, Cannes et Marseille.

Concernant le sport, la région est reconnue pour de nombreux évènements organisés sur le territoire, à l'image du circuit du Castellet qui accueille depuis 2018 le Grand Prix de France de F1, des étapes du e-Trophée Andros dans l'espace alpin (Isola, Serre-Chevalier), des évènements de cyclisme tel que le Paris-Nice ou des étapes du tour de France. C'est la région qui accueillera le plus d'épreuves, hors Ile-de-France, lors des jeux olympiques 2024.

Du fait de cette identité culturelle et touristique affirmée, la Région subit aussi de plein fouet la crise COVID-19. Les pertes de chiffres d'affaires dans les secteurs de la musique (- 74%), du théâtre (- 69%), de la danse, du cirque et des arts de la rue (- 68%), du patrimoine (- 65%) et des musées (- 64%) sont considérables. Le tourisme aussi est affecté, que ce soit l'hôtellerie (-70,7%) ou les stations de ski qui ont vu leur fréquentation à plafonner à 25% pendant l'hiver 2020-2021.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se spécialise sur **3 segments différenciants : culture, smart et éco-tourisme, sport et évènementiel**. En pleine évolution, la filière tend à se rapprocher de plus en plus des activités culturelles et des industries créatives et numériques pour développer de nouvelles expériences client («

²⁵ Source : Données Acooss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

²⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3578127>

²⁷ Source : <https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/la-region-reaffirme-son-engagement-pour-la-vie-culturelle>

Experience industry »), et pourra bénéficier pour ce faire du large écosystème numérique du territoire. D'autres priorités régionales portent sur le développement de parcs naturels propices au smart et écotourisme (+ 50 % d'établissements labellisés), notamment dans les stations de montagne ; l'accélération de la numérisation de l'information touristique sur les territoires (office du tourisme du futur) ; le développement et la gestion de grands événements sportifs, et notamment sur le e-sport (à l'instar du désormais e-Trophée Andros) et le sport pour tous ; et la gestion raisonnée et sécurisée des flux lors des événements, en particulier des grands sites nationaux et régionaux.

La pandémie de COVID-19 a profondément modifié le monde de la culture et du sport et les flux touristiques, tout comme la vision et la gestion de ces activités. Les questions de l'amélioration de l'accès aux sites (physique et virtuel) à travers des approches innovantes et les technologies émergentes (notamment la digitalisation), celles relatives au développement de nouvelles approches pour un tourisme durable, accessible et inclusif, étaient des tendances de fond qui se sont accélérées.

Pour répondre à ces enjeux, la Région soutient le développement de la filière au travers du **plan Tourisme (18 Mrds €)** qui prévoit le développement de sites touristiques d'ampleur mondiale, régionale et locale en favorisant l'expérience client et la gestion des flux (contre le trafic excessif) dans le temps et l'espace ; la modernisation de l'offre d'hébergement, des services et des infrastructures ; de favoriser la montée en gamme de l'offre touristique par l'intégration de solutions et services innovants, et par la consolidation des démarches qualité pour tendre vers l'excellence (labels nationaux) ; et enfin de faciliter l'investissement et l'innovation sur certaines filières touristiques (tourisme d'affaires et de congrès, plages, croisière, vélo routes voie verte). **La filière est également soutenue par un OIR dédié : l'OIR Tourisme et industries créatives.**

2.5. Aérospatial, sécurité-défense

La filière Aérospatial, Sécurité-Défense désigne les secteurs d'activité dédiés à la production d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, des équipements périphériques pour les usages civils ou militaires, ainsi que les activités dédiées à la défense qui en découlent (aérienne, terrestre et navale). Elle intègre également les activités liées à la gestion des risques, à la sûreté et à la sécurité globale. **C'est une filière industrielle et technologique historique de la région avec plus de 20 000 emplois salariés dans près de 600 établissements privés en 2019. Ces chiffres sont en forte croissance avec +19% du nombre d'établissements et +28% du nombre d'emplois entre 2007 et 2019²⁸.**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur forme le deuxième pôle aéronautique français. Adossée à un important potentiel scientifique et technique de premier plan (59 laboratoires et centres de recherches représentant 4.000 chercheurs, deux centres spatiaux universitaires labellisés par le CNES à Marseille et Nice), et à deux aéroports internationaux (« Nice Côte d'Azur » classé 3^{ème} et « Marseille Provence » classé 6^{ème} au niveau national), la filière est structurée autour de grands groupes leaders mondiaux (Airbus Helicopters, Thalès Aliena Space et Safran) et de TPE-PME industrielles. L'écosystème régional couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, tant sur la partie infrastructures (Satellites, optique, Telecom) que sur les applications (Digital/télécom, Sécurité, Gestion des Risques, Maritime, Energie, Santé, ressources naturelles, smart city). L'excellence dans le Digital avec l'institut 3IA Côte d'Azur est un atout supplémentaire au développement de la filière.

Plusieurs bases militaires en région portent des projets d'ouverture vers le privé (plateformes, formation, partenariats de recherche...), comme la base aérienne de Salon-en-Provence qui porte un centre d'expertise sur les drones. L'écosystème autour des drones est particulièrement dynamique en région, et offre des perspectives tant civiles que militaires.

²⁸ Source : Données Acooss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

L'écosystème est fédéré et coanimé par les pôles de compétitivité SAFE (avec l'ONERA et le GIFAS qui en sont membres), Mer Méditerranée et SCS ainsi que par les clusters EDEN, EXCELL'AIR et l'association Toulon Var Technologies.

La Région se développe sur de grands enjeux transversaux pour la filière française : Les solutions de transport du futur (avec les hélicoptères et avions électriques) en réponse à de nouveaux usages et aux normes environnementales ; les systèmes autonomes connectés et cyber sécurisés (tels que les drones et la Mobilité Aérienne Urbaine, pour lesquels la région est un des leaders en termes d'innovation) ; l'industrie 4.0 avec la maintenance prédictive et l'adoption d'outils industriels numériques innovants et les nouveaux matériaux réduisant l'impact écologique. Sur le marché « socle » des lanceurs, la région, forte de la présence de deux grands groupes leaders Thalès Alenia Space et Airbus Defence Space, occupe une place stratégique pour la filière européenne.

L'aérospatial est une filière stratégique régionale, française et européenne qui connaît une profonde mutation. Les enjeux de la transition écologique avec la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, vont imposer des modifications profondes dans la conception et l'architecture des futurs produits. Ces nouveaux paradigmes, en rupture, requièrent de nouvelles compétences, des investissements lourds en recherche et développement dans la gestion de l'énergie à bord, l'efficacité de la propulsion et l'allègement des structures que les acteurs de la filière doivent maîtriser. **L'introduction de technologies numériques**, notamment dans le domaine de la maintenance prédictive et la maîtrise des données d'utilisation, sont indissociables et présentent des opportunités de développement intéressantes. La filière aéronautique et défense souffre énormément de la paralysie de l'activité économique mondiale provoquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, les constructeurs ont annoncé la réduction de la cadence de production de plus d'un tiers. Airbus, Thalès, Safran, Dassault aviation ont tous les 4 suspendu le versement de leurs dividendes pour l'exercice 2019 afin de sauver 3 Mrds € et amortir l'effet de la pandémie

Pour répondre à ces enjeux, la Région soutient le développement de la filière avec plusieurs objectifs stratégiques. Le plan aéronautique (15 Mrds €) soutient par exemple le développement de solutions de transport du futur propres et intelligentes, l'exploitation des technologies spatiales et des données satellitaires, le renforcement de la sécurité civile et environnementale, et le soutien à la modernisation industrielle. L'ambition régionale sur la filière aérospatial sécurité-défense est de construire une offre industrielle européenne nouvelle et compétitive, capable de gagner des parts de marché en France et à l'international et de créer des emplois nouveaux. **La filière est également soutenue par un OIR : l'OIR Industries du Futur**, plus large que la filière.

2.6. Transition énergétique

La transition énergétique touche les secteurs d'activité de la production d'énergie décarbonée et de son stockage, de sa gestion intelligente, et de son utilisation efficace et raisonnée notamment au sein des secteurs les plus énergivores, comme les bâtiments, l'industrie et le transport-mobilité. **Filière très transversale à de nombreux secteurs économiques, elle recouvrerait près de 1 800 établissements privés et 27 000 emplois salariés privés en 2019, en augmentation de 6% depuis 2007²⁹.**

La filière est portée par **un écosystème d'acteurs reconnus sur des sujets de pointe. La région est par exemple précurseur sur les smart grids**, avec des projets régionaux structurants comme Flexgrid impliquant des partenaires publics et privés des écosystèmes de l'énergie et du numérique. Le projet a permis le développement de plus de 20 cas d'usages à travers la région, notamment sur les questions de smart city, smart mountain, smart industry, smart Enr. De nouveaux cas d'usage sur la question des ports et des aéroports sont en cours de réflexion.

²⁹ Source : Données Acooss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

La vallée de l'énergie est un territoire investit sur le projet ITER autour du site du CEA de Cadarache.

La région est également très impliquée sur les nouvelles thématiques de l'hydrogène et de l'éolien offshore, avec des projets structurants répartis sur l'ensemble du territoire. Par exemple, le projet MassHylia à l'Ouest des Bouches-du-Rhône vise à développer le plus grand site de production d'hydrogène renouvelable de France, utilisant les technologies électrolyse et solaire. Le projet « Provence Grand Large », première ferme pilote en Méditerranée, est composé de 3 éoliennes de 8 MW reposant sur des flotteurs au large de Fos-sur-Mer, et devrait être opérationnel fin 2022.

La Région a également été très active dans la plateforme S3 réunissant les régions européennes travaillant sur la thématique de l'énergie et le partenariat S3 European Hydrogen Valley.

Enfin, la région **cible la mise en application de ces nouvelles technologies sur les secteurs les plus énergivores, et notamment sur l'industrie et la mobilité.** Par exemple, le projet Hynovar permet le développement d'un écosystème de mobilité décarbonée maritime (navette à hydrogène de transport de passagers) et terrestre (bus à hydrogène) dans le Var. Sur ce volet, la transition énergétique s'appuiera également largement sur le volet numérique, pour effectuer une double transition.

Ainsi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est **spécialisée sur 4 segments innovants et porteurs d'emplois** pour les années à venir : **l'énergie décarbonée** (production et stockage; inclus : éolien offshore, hydrogène, solaire, biomasse et biocarburants, valorisation énergétique de déchets non valorisables, traitement et valorisation de l'énergie décarbonée, fusion nucléaire et solutions de stockage) ; **les systèmes énergétiques optimisés** (inclus smart grids et infrastructures connectées) ; **la décarbonation de l'industrie** (inclus captage du CO2, utilisation industrielle du CO2, efficacité énergétique des procédés industriels) ; et **transport décarboné et connecté** (inclus mobilités douces, véhicules propres, logistique décarbonée).

La filière est animée par des pôles de compétitivité (Capenergies, avec le soutien d'autres pôles comme SCS, PMM, Safe...), des initiatives sectorielles (club Smart Mobilité, smart véhicule Alpes-Maritimes) et bénéficie d'un écosystème numérique et TIC fort sur la région, et autour de la technopole de Sophia-Antipolis. **Une douzaine de sites de tests et de démonstration** sont répartis sur le territoire pour accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation, par exemple, la Cité des Energies à Cadarache avec le CEA, l'Institut IMREDD au cœur de l'EcoVallée de Nice, ou le site d'essais en mer MISTRAL au large de Fos sur Mer. En outre, **1 500 chercheurs du secteur public et 43 laboratoires de recherche** travaillent sur la filière.

Les priorités régionales font écho aux grands enjeux européens : l'« European Green Deal » adopté pour la période 2021-2027 pose la feuille de route européenne en matière d'énergie et de climat et cible notamment les domaines de l'énergie propre (priorité à l'efficacité énergétique et à l'écoconception, aux réseaux intelligents et aux sources d'énergie renouvelables notamment à l'éolien en mer), l'industrie durable et la mobilité durable (transition numérique, multimodalité, carburants substituables et travail sur la réduction de la pollution dans les ports).

Pour répondre à ces enjeux, la Région soutient l'accélération de projets structurants pour la région à travers son **OIR énergies de demain et Industrie du Futur**. Le plan climat, le plan hydrogène et la stratégie de décarbonation sont également des stratégies clés pour cette filière. La Région souhaite ainsi multiplier par 5 sa production d'énergie renouvelable.

2.7. Transition écologique

La chaîne de valeur de la filière transition écologique couvre toutes les activités liées à la gestion et la protection des ressources naturelles, l'optimisation des consommations et l'ensemble des procédés et des services innovants permettant de limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement. **Elle concernerait 500**

établissements privés en 2019, en augmentation de 18% depuis 2007, et plus de 10 000 emplois salariés en 2019, également en augmentation avec +7% depuis 2007³⁰.

La transition écologique est d'abord un choix politique de la Région, en lien avec sa volonté d'être un territoire moteur des accords de Paris (Plan Climat 1 et 2). Autour de cet enjeu le marché s'organise et se spécialise. **C'est donc une filière émergente, en structuration** mais qui s'avère stratégique pour la Région qui souhaite se placer en fer de lance du nouveau modèle de développement durable.

Les enjeux de développement de la filière transition écologique sont portés en région par des pôles de compétitivité (CapEnergies, SAFE, SCS, France Water Team, Optitec) et des clusters spécialisés (EA Eco Entreprises, Novachim), et d'autres acteurs de l'innovation autour d'un large portefeuille de projets et d'expérimentations. L'innovation s'appuie sur le potentiel scientifique pluridisciplinaire des nombreux acteurs académiques et de la recherche. Elle est tirée par l'expertise numérique fortement présente sur le territoire. Ainsi, **la convergence entre transition écologique et numérique différencie la région.**

Le développement durable, appuyé par une intégration accélérée du numérique, est au cœur de la plupart des dynamiques d'innovation et figure dans d'autres domaines. Pour autant le domaine repose sur une chaîne de valeur transversale et sur **3 segments de spécialisation** intrinsèques qu'il a vocation à accélérer : **l'économie circulaire et l'éco-conception** (inclus dépollution et réhabilitation des friches, collecte, traitement et valorisation des déchets, fabrication de matière premières recyclées, circuits courts et consommation collaborative); **l'eau** (inclus gestion de l'eau, prévention des risques, solutions de traitement de l'eau); et **l'adaptation au changement et risques climatiques** (inclus surveillance environnementale, solutions d'atténuation des effets du changement climatique, adaptation aux contraintes climatiques, et restauration écologique).

En effet, la région est un **territoire de référence dans la surveillance environnementale et de gestion des risques** : la gestion des risques, naturels et industriels est au cœur de la feuille de route d'innovation du pôle SAFE, et l'IMREDD a déployé sur Nice Côte d'Azur un système de surveillance environnementale. De mini centrales biomasses ont également été développées sur le territoire pour la gestion des déchets verts, en lien avec la filière agriculture. Le recyclage s'est traduit par la création de filières de traitement et de valorisation, notamment autour des déchets du BTP. De l'énergie décarbonée (batteries, éoliennes etc..). La forêt, qui couvre 50% du territoire, et un formidable moteur pour développer des solutions naturelles de décarbonation.

La transition écologique est un enjeu majeur du Green deal européen. La Commission européenne a ainsi présenté l'écologie comme l'un de ses chantiers prioritaires avec des objectifs ambitieux. Proposé en décembre 2019, le Pacte vert pour l'Europe (Green Deal), financé à hauteur de 1 000 milliards d'euros sur 10 ans, vise à faire du continent européen le premier à atteindre la neutralité carbone en 2050. La crise COVID-19 a fait craindre la mise entre parenthèses des préoccupations et feuilles de routes sur la transition écologique, face aux urgences économiques et sociales. A travers de son Plan de relance européen, la Commission Européenne a confirmé que la mise en œuvre du Pacte vert reste au cœur de l'action européenne, en dédiant un quart des budgets alloués pour la transition bas carbone. Au niveau national, les plans de relance ont également fait de la transition écologique un des piliers de la reconquête.

Pour répondre à ces enjeux, la Région soutient l'accélération de la transition écologique avec plusieurs objectifs stratégiques définis notamment dans sa RIS3, et en lien avec le Plan Climat de la Région « Une COP d'avance » : sécuriser l'accès aux ressources, soutenir le développement de la filière eau, soutenir la transition industrielle et encourager l'économie circulaire, et protéger, préserver et gérer les ressources et les matières premières. A ce jour **aucune OIR n'est dédiée à cette nouvelle filière, mais la thématique étant transversale, les projets peuvent être accélérés à travers des OIR existantes.** En outre, l'action 47 du Plan Climat a inscrit le soutien de projets structurants favorables au développement durable pour les filières économiques régionales dans le cadre des Opérations d'Intérêt Régional. D'ores-et-déjà, des projets ont été accélérés sur ces thématiques depuis 2018.

³⁰ Source : Données Acooss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

2.8. Technologies intelligentes, communicantes et sécurisées

La technologie clé technologies intelligentes, communicantes et sécurisées fait notamment référence à la micro-électronique, aux solutions communicantes sécurisées et à l'internet des objets. La région est **la deuxième région « numérique » française après l'Île de France. La filière compte près de 2 200 établissements privés et près de 30 000 emplois salariés en 2019. Ces deux indicateurs sont en forte croissance : +57% de croissance pour les établissements et +67% pour les emplois entre 2007 et 2019³¹.**

Les développements autour de cette technologie clé sont portés par un tissu dense et international de startups, PME, ETI et grands groupes. Ainsi, des acteurs leaders se sont créés, développés, ou implantés dans la région : Orange, Naval group, NXP, Schneider, STMicroelectronics, IBM, Infineon, etc.). Les **pôles de compétitivité SCS et Optitec** animent l'écosystème technologique, en coopération avec des pôles sur les applicatifs marchés (Safe, PMM, Eurobiomed...). **4 territoires sont labélisés par la French Tech**, et la **Technopole de Sophia Antipolis** est une référence territoriale mondiale. La recherche y est également riche et reconnue, et le territoire bénéficie de la présence forte de l'INRIA.

La filière microélectronique est extrêmement bien implantée en région avec des acteurs de premier plan tels que STMicroelectronics, NXP, Infineon, Microchip Technology, ARM, Cadence, Synopsys, Kalray, IBS etc. Ces acteurs couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur. La filière est considérée comme un socle industriel et technologique incontournable de la révolution numérique.

Sur l'intelligence artificielle, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur jouit d'une reconnaissance internationale, à l'image de l'accueil d'un des quatre 3IA français labélisé sur le territoire de Nice-Sophie-Antipolis, porté notamment par l'INRIA, et la région est active dans le partenariat européen IA relatif à la S3.

Le secteur des télécoms est également historique sur la région, avec la présence d'acteurs de premier plan tel qu'Orange, Eurecom, ou encore du cluster azuréen Telecom Valley qui anime l'écosystème aux côtés du pôle régional SCS. La cité phocéenne Marseille est d'ailleurs un hub où convergent les lignes de fibre optique intercontinentales. Un secteur qui est au cœur de la transition numérique, en perpétuelle transformation du fait des **nouvelles technologies et solutions de communication** (5G, Lifi, NFC...), des nouveaux modèles de consommation (service), de l'accélération du volume de données (Big data) et des questions de stockage (cloud, data center...) et d'analyse associées (IA, puissance de calcul), du sujet de la confiance numérique, etc.

Les acteurs actifs autour des technologies intelligentes, communicantes et sécurisées sont majoritairement implantés sur les espaces azuréens et provençaux, autour des grands pôles économiques régionaux. L'espace azuréen accueille les projets et démonstrateurs CIITI, INRIA TECH, MUE et City & Tram. L'espace provençal accueille de nombreux acteurs à Port St Louis, Gardanne, Aix et Marseille, et accueille l'IoT Center, le NEC et le campus Jaguar Network. Toulon se positionne aujourd'hui comme centre d'excellence sur la cybersécurité. L'espace alpin accueille l'école du numérique à Gap, et un écosystème technologique autour du CEA. L'espace provençal possède un écosystème french Tech autour d'Avignon.

Ainsi, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se spécialise sur **4 segments différenciants** :

- . **La micro-électronique** avec des applications fortes sur les smart cities, l'agriculture de précision, la santé, l'énergie (smart grids), l'industrie 4.0, le véhicule autonome, l'e-tourisme, l'e-sport, la silver économie, le smartport.
- . **Les objets connectés** au service de la gestion des infrastructures urbaines afin de répondre aux défis de la ville intelligente mais également au service de la transition écologique et énergétique avec la

³¹ Source : Données Acoss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

prédiction des risques naturels, les mesures environnementales ou encore la gestion de la production, consommation et récupération énergétique.

- . **L'intelligence artificielle** ancre son caractère innovant sur des secteurs d'avenir comme la mobilité intelligente (véhicules autonomes), la santé numérique (l'imagerie médicale, télémédecine...) et l'agriculture de demain, et permet à la Région la création de chaînes de valeurs nouvelles au niveau régional.
- . **La sécurité numérique**, dont l'importance est cruciale dans les secteurs de l'énergie, de la santé (notamment avec le développement et le déploiement des dispositifs médicaux), de la défense et des transports et aussi plus transversalement pour les domaines liés à l'industrie 4.0 et aux données des territoires.

Les priorités et forces régionales résonnent ainsi avec les grands enjeux nationaux et européens. L'intelligence artificielle est considérée comme un enjeu de souveraineté européenne. La France s'est engagée avec 16 Etats européens à renforcer l'électronique européenne, notamment dans les systèmes embarqués : 20% du budget de relance (145 Mrd€) seront dédiés à la création d'un écosystème européen des puces électroniques. La confiance numérique est au cœur de multiples directives et règlements : RGPD, directive ePrivacy, certification Sécuritaire des Objets... L'impact environnemental et énergétique des solutions numériques est également un sujet fort des prochaines années.

Pour répondre à ces enjeux, la Région souhaite confirmer son leadership dans l'accélération de la transition numérique des entreprises ; assurer l'adéquation entre les infrastructures et les besoins des acteurs locaux ; développer la stratégie d'intelligence artificielle et de cybersécurité ; développer durablement la filière du numérique. La filière est également soutenue par **l'OIR Smartech, et pourra bénéficier des soutiens apportés par l'OIR Industries du Futur**. Enfin, et dans le cadre du Programme Digital Européen, un guichet unique de la transition digitale des entreprises « European Digital Innovation Hub » est en cours de structuration sur la Région.

2.9. Chimie verte et matériaux avancés

La technologie clé Chimie verte et matériaux avancés recouvre un large éventail d'activités : Plasturgie, composites, peintures, pétrochimie, etc. Elle représente un enjeu économique de poids pour la région avec **500 établissements privés en 2019, en augmentation de 18% depuis 2007, et 10 000 emplois privés en 2019, en augmentation de 7% depuis 2007**³². Elle a également un rôle majeur puisqu'elle irrigue de nombreuses filières stratégiques (Aéronautique, Naval, Santé, Naturalité) et permet de renforcer la compétitivité et la souveraineté économique de ces filières dans la région.

La Chimie est un secteur industriel historique de la Région né d'un héritage industrialo-portuaire unique. Pour faire face à des enjeux majeurs - un marché domestique en restructuration et avec un taux de croissance faible, une concurrence internationale exacerbée (Chine, Etats-Unis), une énergie carbonée de moins en moins compétitive, l'exigence de la société pour des procédés et produits toujours plus durables et sûrs – la filière se réinvente autour de la chimie verte. La chimie verte s'applique à la transformation et la valorisation des déchets, l'optimisation des procédés industriels ou la fabrication d'intrants naturels dans la production végétale. Elle vise en particulier la chimie biosourcée, l'éco-efficience des procédés et l'économie circulaire.

La chimie est étroitement liée à la filière des matériaux. Les matériaux actifs et avancés sont essentiels à soutenir une industrie régionale de pointe et compétitive dans les domaines de la santé pour la fabrication de dispositifs médicaux, de l'aérospatial, du spatial. Ils permettent de plus de favoriser des transports économes en énergie. Les biomatériaux, et la valorisation des plastiques font également partie des axes importants.

³² Source : Données Acoss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

L'écosystème régional Chimie verte et matériaux avancés est particulièrement riche en centre de recherche (CNRS, INRAE, Institut de Chimie de Nice, MAPIEM, Armines, ISM2, LCE, MADIREL, etc.), en plateformes technologiques (CRITT Novachim, PIICTO, Team Henri Fabre, Cité des Energies, CEMEF...), et en formation d'enseignement supérieur (Université Nice-Côte d'Azur, Aix Marseille Université...). Novachim anime également la filière régionale. Des entreprises régionales portent des projets emblématiques vecteurs d'image et d'innovation pour le territoire. Sanofi a par exemple investi plus de 60 millions dans une Unité de Lancement de Petits Volumes (ULPV) sur son site de Sisteron pour créer un nouveau centre d'Accélération des Lancements et d'Innovation destiné à anticiper le lancement des nouveaux principes actifs pharmaceutiques. La Mesta Chimie Fine localisée à Gillette a mis au point une technologie lui permettant de gagner de nouveaux marchés auprès de grands donneurs d'ordres internationaux, sensibilisés à la réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités. La PMI de Grasse Ecoat travaille sur les peintures écologiques.

La position géographique stratégique entre la Vallée de la Chimie au sud de Lyon et le bassin Méditerranéen est un atout fort pour le développement de la filière dans la région.

La région possède ainsi 3 raffineries et le seul site français de production d'oxyde d'éthylène est implanté à Lavéra. Elle dispose également de l'un des principaux terminaux méthanier avec Fos-FOSMAX LNG (80 Ha - capacité de stockage de 330 000 m³ de GNL et de regazéification de 8,25 milliards de m³/an soit 1/6 de la consommation française). Un réseau de pipe-lines relie la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au Nord et au Sud de l'Europe (pétrole brut).

Le territoire industriel de l'étang de Berre présente l'atout considérable de **concentrer l'ensemble de la chaîne de valeur de la pétrochimie** sur un espace permettant de constituer un maillage, de taille critique, d'entreprises qui se positionnent dans la concurrence mondiale. **La région de Grasse est mondialement reconnue pour son savoir-faire sur le parfum et l'arôme.**

La région se spécialise sur **3 segments différenciants** :

- . **Les biocarburants**, en lien avec la filière transition énergétique et transport ;
- . **La chimie verte** qui vise à optimiser et à valoriser des bioressources (microalgues par exemple, mais aussi déchets et économie circulaire), et à développer des procédés biotechnologiques industriels et des bio produits pour des applications en matière d'énergie, de santé, de nutrition et cosmétique ;
- . **Les matériaux actifs, avancés et nanomatériaux** (conception et production) en soutien aux enjeux de compétitivité et de transition es filières industrielles régionales (aéronautique, naval, transport, dispositifs médicaux...).

Les priorités et forces régionales sont alignées aux grands enjeux nationaux et européens. La Commission Européenne a souligné l'importance de la chimie pour l'économie européenne. Elle souligne aussi l'enjeu de décarbonisation massive du secteur. La chimie permet de répondre à plusieurs grands défis de la transition écologique : concevoir des matériaux et des moyens de transport durables et développer l'utilisation de ressources renouvelables. Elle contribue à une consommation responsable en tant qu'acteur clé de l'économie circulaire. La transition technologique de la chimie traditionnelle vers une chimie verte s'inscrit dans la démarche globale de préservation de l'environnement au travers du plan climat régional, du schéma biomasse et du green deal européen.

La Région soutient le développement de la technologie Chimie verte et matériaux avancés grâce à plusieurs stratégies transversales, tel que le Plan Climat, la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire, la stratégie « Zéro déchet plastique en décharge à l'horizon 2030 ». La Région soutient également les démarches d'écologie industrielles. Les objectifs stratégiques sont de progresser sur le registre de la transition énergétique, de la transition écologique ou encore sur la mise en place de l'économie circulaire ; et d'intervenir en faveur de

la compétitivité des filières industrielles régionales. **L’OIR « Industries du Futur » intervient ainsi en soutien sur cette technologie clé.**

2.10. Optique-Photonique

La technologie clé optique-photonique recouvre de nombreux domaines d’applications tels que l’astronomie, le spatial, la défense, les sciences de la vie, la microélectronique et télécoms, les procédés industriels, le naval avec notamment les sous-marins, la santé, l’environnement et l’énergétique... Plus globalement, l’optique-photonique est essentielle aux technologies liées à l’industrie 4.0. **La région est 3^{ème} de France derrière l’Île de France et l’Auvergne-Rhône-Alpes, elle regroupe près de 150 établissements privés en 2019, en augmentation de 4% depuis 2007 et 1 300 emplois salariés en 2019³³. Le chiffre d’affaires de 2018 est évalué à 3 Mrds€.**

La filière Optique-Photonique est animée en région par le pôle de compétitivité Optitec, qui regroupe 200 adhérents dont plus de 130 entreprises. Optitec cible dans sa feuille de route deux applications prioritaires correspondant à des marchés matures : **la Sécurité/ Défense et l’Industrie 4.0**. Ces domaines posent les problématiques de création d’images par des capteurs et le traitement de l’image par des systèmes embarqués et sont hautement stratégiques. Ainsi, la Team Henri Fabre travaille aux côtés du pôle Optitec sur la question des capteurs optiques ou des lasers, et une plateforme numérique dédiée au traitement d’image en s’appuyant sur les structures existantes dédiées au calcul numérique est en cours de réflexion.

Deux autres domaines clés d’applications concernent

- . **La santé**, avec une forte dynamique régionale sur l’imagerie médicale (bio-plasmonique, nanofabrication par laser, laser femtoseconde et ophtalmologie, développements pour l’imagerie X) ;
- . **L’énergie** : les dynamiques régionales portent sur l’analyse des matériaux (laser femtoseconde) ou l’utilisation de lasers dans le domaine photovoltaïque et la création de nanostructure.

L’écosystème technologique est soutenu par la présence de grands donneurs d’ordre des marchés applicatifs (Airbus Helicopters, Dassault Aviation, Thales Alenia Space, Naval Group), et par la présence de **STMicroelectronics**. 80 start-ups ont été créées depuis 10 ans avec un taux de survie de 85 % à 5 ans au sein de l’Hôtel d’entreprises Technoptic à Marseille.

L’écosystème technologique s’appuie également sur **un socle important d’instituts de recherche** (CEA, CNRS, INRIA, ONERA...), **sur un réseau de plateformes technologiques de pointe** (Plateforme Européenne en Optique Adaptative, Centre Spatial AIT/AIV, Centre de polissage POLARIS, Plateforme de Micro Usinage par laser femtoseconde...), et d’établissements d’enseignement supérieurs (Université Nice Côte d’Azur, Université Aix-Marseille, Central, ...).

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur se différencie sur 4 segments innovants et porteurs d’emplois :

- . **L’imagerie et les technologies 3D** qui sont une compétence historique de la région, notamment au sein de la technopole de Sophia-Antipolis ;
- . **L’optronique** qui associe l’optique et l’électronique, notamment par l’utilisation de capteurs optiques, de systèmes de traitement d’images, de systèmes d’affichage ou de mémorisation ;
- . **Les capteurs optiques avancés** qui sont au centre de nombreuses applications marchés pour l’industrie 4.0, la santé, et la défense associant les technologies des lasers optiques ;

³³ Source : Données Acooss, établissements privés et effectifs salariés du secteur privé

Les lasers optiques.

La photonique a été retenue et confirmée par l'Union Européenne comme l'une des 6 technologies-clés (KET) car elle apporte un potentiel considérable d'innovation et de différenciation dans tous ses domaines applicatifs. La Commission européenne souligne le rôle bénéfique de la photonique pour atteindre les objectifs de l'European Green Deal et la souveraineté industrielle de l'Europe. Elle soutient différentes initiatives pour promouvoir le développement des technologies liées à la filière optique-photonique à travers le programme H2020 et les Photonics Innovation Hubs pour la diffusion des technologies photoniques.

Pour répondre à ces enjeux, la Région souhaite soutenir les fertilisations croisées entre l'optique-photonique et l'ensemble des domaines de la sécurité, de la défense et de l'industrie ; développer en région la fabrication de composants photoniques ; renforcer le savoir-faire régional sur les capteurs intelligents et leur déploiement ; accentuer les coopérations et les transferts de connaissance au niveau européen autour de la candidature Photonics Innovation Hubs. La Région participe au partenariat S3 « European Photonics Alliance » de la plateforme Modernisation Industrielle. Elle en est l'une des régions leaders, grâce notamment au rôle du Pole Optitec. **Les OIR Industries du Futur et Smart tech soutiennent également la technologie.**

III. Etat des lieux de l'accompagnement des entreprises

Depuis 2017, la Région s'est fixée comme objectif et vision à 20 ans de gagner la bataille de l'emploi à travers un soutien adapté et continu à l'entrepreneuriat et au développement des 551 586 entreprises de la région, dont 96% de TPE-PME qui représentent le premier levier pour la création d'emplois. Ces entreprises font traditionnellement face à de nombreux défis tels que la transmission, le financement de l'amorçage et de la croissance, l'internationalisation, la nécessité d'innover ou encore de s'adapter à la transition numérique, sociale et écologique et l'ensemble des besoins en lien avec les ressources humaines (attraction des talents, rétention et formation). Ces défis ont davantage été accentués par la crise de la COVID-19 et nécessitent plus que jamais la mise en place d'outils cohérents et adaptés.

Le SRDEII 2017-2021 proposait un cadre cohérent et favorable au développement des entreprises du territoire régional avec pour objectif de bâtir une chaîne de valeur territoriale pour assurer un développement économique équilibré. 300 actions ont été engagées lors du bilan dressé en 2021, dont 97,4% déjà complétées ou en cours de réalisation. Ces actions sont structurées autour de **7 engagements clés** :

1. Développer l'attractivité du territoire
2. Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises
3. Faciliter l'accès aux services et aux aides régionales
4. Le Small Business Act : accroître l'accès à la commande publique aux TPE/PME
5. Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques et de la R&D
6. Adapter et renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises
7. Les Opérations d'Intérêt Régional au service de la stratégie de spécialisation et de concentration

Si l'ensemble des 7 engagements du schéma concourent à la réalisation de l'objectif de gagner la bataille de l'emploi, ce sont les engagements n°2 et n°3 qui ont tout particulièrement défini le cadre, les objectifs et les modalités d'intervention en matière d'accompagnement et de financement des entreprises.

Plusieurs dispositifs phares ont été mis en place par la Région afin d'opérationnaliser ces engagements et répondre de manière rapide et concrète à la crise de la COVID-19. Parmi ces dispositifs, **le portail « entreprises.maregionsud.fr³⁴ »** fournit un point d'accès central et unique pour toutes les entreprises régionales. Il rassemble l'offre globale de services de soutien et d'accompagnement proposés par la Région. Au sein de cette offre, le « Guichet Unique entreprises COVID-19 » concentre les différents dispositifs d'urgence mobilisés par la Région pour soutenir des entreprises impactées par la crise.

Le dispositif « Mon projet d'entreprise » est également accessible via le portail et propose un parcours d'accompagnement de projets aux entrepreneurs à toutes les étapes du cycle de vie de leur projet depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise. Une dizaine d'opérateurs soutiennent ce dispositif dont l'Association pour le Développement de l'Initiative Economique (ADIE), les Boutiques de Gestion d'Entreprise (BGE), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), France Active, Initiative Sud, l'Institut Régional des Chefs d'Entreprises, le Réseau Entreprendre, l'Union régionale des couveuses et l'Union régionale des SCOP. Le dispositif a permis d'accompagner 6500 entreprises et de déployer plus de 200 points d'accueil sur l'ensemble du territoire grâce aux 6,5 millions d'euros investis annuellement par la Région et à l'articulation du dispositif avec les outils de financement du Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER)³⁵.

³⁴ <https://entreprises.maregionsud.fr>

³⁵ SRDEII, Bilan à 3 ans, Engagement 2

Le **FIER** matérialise la compétence de la Région en matière de financement d'entreprise. Il regroupe 14 outils de financement sous une seule bannière, afin d'améliorer la lisibilité auprès des entreprises régionales. La mobilisation d'un volume conséquent de fonds européens aux côtés des fonds régionaux permet également au FIER d'être un outil puissant et générateur de synergies entre les sources de financements. Les outils de financement sont organisés autour de trois catégories : les outils généralistes, les outils d'innovation et les outils de proximité. A travers ces outils, le FIER priorise les entreprises et les projets répondant aux enjeux de la transition écologique et permet de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises régionales. Au terme de l'année 2020, 11 522 entreprises ont été financées grâce aux outils du FIER avec une capacité financière de 270 millions d'€³⁶.

Le Portail des Entreprises et le FIER constituent des marqueurs forts de la politique régionale sur le volet endogène du développement économique.

3.1. Création / entrepreneuriat

Comme décrit dans la section 1, la création d'entreprises est particulièrement dynamique en région : **3^e région française en nombre de créations d'entreprises en 2021** (104 068 créations en 2021, soit 10,4% des créations d'entreprises en France), et **1^{ère} région française en nombre de créations pour 1.000 habitants** (Région : 20,5 ; FR : 14,9).

Plus de 40% des créations d'entreprises sont concentrées sur le département des Bouches-du-Rhône (42 910), suivi par les Alpes-Maritimes (26 382, soit 25,4% des créations régionales), le Var (19,7%), le Vaucluse (9,4%), les Alpes-de-Haute-Provence (2,3%) et les Hautes-Alpes (2%). Les 6 départements sont assez dynamiques puisqu'aucun n'affiche de ratio inférieur à la moyenne nationale.

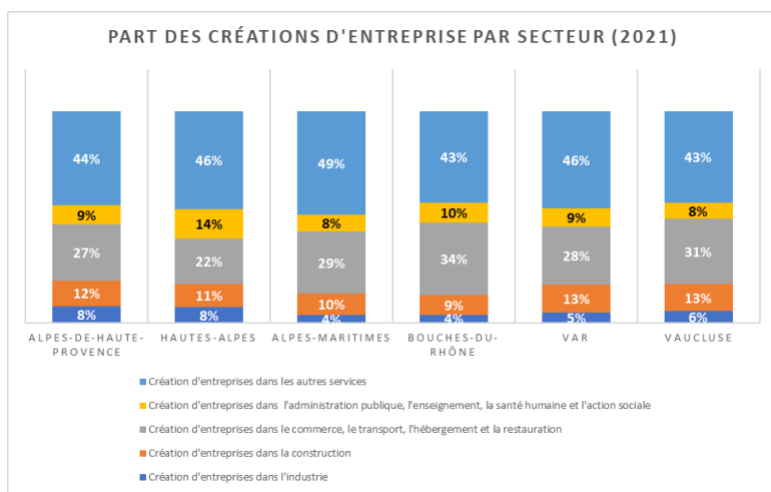


Figure 4 - Part des créations d'entreprises en 2021 par secteur en Provence Alpes Côte d'Azur - Source : Données INSEE, traitement G.A.C. Group

D'un point de vue sectoriel, le secteur « des autres services » arrive en tête en 2021 avec une part moyenne de 45% de la création d'entreprises en région. Le « commerce, le transport, l'hébergement et la restauration » fournit la deuxième part la plus élevée de créations d'entreprises en région en 2021, soit 28%. Puis le secteur de la construction qui enregistre une part de 11% dans la création d'entreprises. **Le classement sectoriel global et les poids relatifs sont globalement similaires dans les 6 départements.**

Nous observons quelques spécificités néanmoins : les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes avec un faible poids du secteur « commerce de

gros et de détail, transports, hébergement et restauration », et un fort poids du secteur « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale », et un poids comparé relativement fort sur l'industrie.

La Région a connu un recul du nombre de défaillances d'entreprises avec taux de -25,1% de fin septembre 2020³⁷. L'année 2019 avait également connu une forte baisse des défaillances d'entreprises, très prononcée notamment dans les secteurs de la construction (-54%), de l'industrie (-51%), du commerce et de la réparation mobile (-50%), de l'information et de la communication (-49%), de l'enseignement, santé humaine et l'action

³⁶ SRDEII, Bilan à 3 ans, Engagement 3

³⁷ SRDEII, Bilan à trois ans, page 87

sociale (-46%) et des services aux ménages et du soutien aux entreprises (-41%). Les plus faibles baisses étaient observées dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (- 15%) et celui de l'agriculture, sylviculture et pêche (-15%).

Comme au niveau national et dans les autres régions françaises, la création d'entreprise en région connaît une tendance générale à la hausse depuis 2007, marquée par une accélération des créations depuis 2017, tous statuts confondus, en lien notamment avec une conjoncture économique et des conditions de crédit très favorables, mais aussi avec des réformes réglementaires en faveur de la création d'entreprise et l'introduction des statut « auto-entrepreneur » et « étudiant entrepreneur ».

L'année 2020 a néanmoins été marquée par deux périodes contradictoires liées à l'arrivée de la crise de la COVID-19 et aux confinements successifs. Une étude effectuée par l'observatoire de la création de Bpifrance indique que toutes les régions ont vu la création d'entreprise baisser entre mars 2019 et mai 2020, puis connu une reprise à partir de juin 2020³⁸. Dans le même temps, le nombre des défaillances d'entreprises a continué de baisser avec un taux de -25,1% en région sur un an, au 30 septembre 2020. Ce chiffre est largement imputable à la mise en place d'aides d'urgence par l'Etat et la Région et à la fermeture des tribunaux de commerces. La hausse attendue en 2021, ne s'est pas concrétisée compte tenu des aides et dispositifs permettant de surmonter les difficultés ; elle est désormais attendue pour 2022, d'autant que les remboursements des PGE, la guerre en Ukraine et la hausse des prix des matières premières pourraient avoir un effet domino.

Le dynamisme entrepreneurial régional est donc un réel atout pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui mise sur **la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes**, et sur **un accompagnement renforcé des acteurs de la création et de l'entrepreneuriat** pour stimuler la création d'emplois sur le territoire et enrayer le nombre de défaillances d'entreprises au cours des premières années de leur existence.

Cette ambition s'est concrétisée par la **mise en place de plus de 20 dispositifs** portés en grande partie par la Région et la dizaine d'opérateurs soutenant les aides du FIER.

Les aides financières prennent majoritairement la forme de prêts (inclus micro-crédits), et de garanties.

Dispositifs	Cible	Subventions/ Aides	Prêts (inclus micro-crédits)	Garanties	Avances remboursables	Prise de participation au capital
Outil généraliste FIER/ Région Sud Investissement	Généraliste		X			X
Outil généraliste FIER/ Région Sud Garantie (Région co-financé par le FEDER)	Généraliste			X		
Outil de proximité FIER/ Région Sud petites entreprises - Fonds TTPE	TPE		X			
Outil de proximité FIER/ Région Sud petites entreprises - Réseau Initiative	Tout projet de création / développement (TPE)		X			
Outil de proximité FIER/Région Sud Entreprendre Autrement – PARGEST	Projet de création (ou reprise des salariés) sous format SCOOP		X	X		
Outil de proximité FIER/ Région Sud Entreprendre autrement – France Active	Projet de création « engagés »		X	X		
Outil de proximité FIER/ Région Sud Entreprendre autrement – ADIE	Projet de création / tous les publics		X			
Réseau entreprendre	Projet de création		X			

³⁸Bpifrance, Observatoire de la création d'entreprise, Evolution de la création d'entreprise en France sur une longue période : Janvier 2000 – Avril 2021

La Région agit également sur l'offre d'accompagnement et d'ingénierie, par la subvention d'opérateurs économiques :

Opérateurs impliqués	Cible	Descriptif
Plateformes d'Initiatives Locales	Entreprise en création ou en croissance	Accompagnement au démarrage et au développement de l'entreprise
ADIE	Projet de création / tous les publics	Accompagnement au démarrage et au développement de l'entreprise
Boutique de Gestion	Projet de création / Tous les publics	Accompagnement de l'idée au projet au lancement de l'activité et formation entrepreneur
Union Régionale des Couveuses d'entreprises	Projet de création / Tous les publics	Possibilité aux créateurs d'entreprise de tester leur marché avant le lancement de leur activité (SIRET) et fournit un accompagnement juridique, administratif et comptable sur un période de 1 à 3 ans
Réseau entreprendre	Projet de création ou de reprise/ entrepreneurs innovants et startups	Accompagne au démarrage, à la reprise et au développement de l'entreprise
Association 60 000 rebonds Sud	Entrepreneurs en situation fragile dû à la crise COVID-19 et désireux de rebondir sur une nouvelle activité	Accompagnement grâce à un réseau de coachs, bénévoles professionnels et de parrains-marraines chefs d'entreprises
Chambre de Commerce et d'Industrie	Entreprises de commerce, service ou d'industrie / création, reprise et transmission d'entreprises	Accompagnement et conseil à chaque étape. Approche expert secteur
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Entreprises artisanales / création, reprise et transmission d'entreprises	Accompagnement et conseil à chaque étape. Approche expert métier
Institut régional des chefs d'entreprise	Projet de création ou de reprise/ entrepreneurs innovants et startups	Accompagnement à chaque étape de projet ambitieux et porteur de création d'emploi et de travail en intelligence collective avec d'autres entrepreneurs/ experts/ consultants
PEPITE	Projet de création / Tous les publics	Accompagnement et accélération early stage de cinq mois destinés aux détenteurs du statut Etudiant - Entrepreneur
Réseau Régional d'innovation - les 3 incubateurs Impulse, Belle de Mai, et Provence Alpes Côte d'Azur-Est ; les structures territoriales Grand Luminy, Toulon Var technologies Marseille innovation et le CEEI Nice Côte d'Azur	Startups	Répondre aux besoins des startups, dans les Domaines du financement, du marketing, de la stratégie et de la gestion, sur des secteurs très variés

En lien avec l'objectif du SRDEII de promouvoir l'entrepreneuriat, des formations, des activités de sensibilisation, de promotion et d'éducation à l'esprit d'entreprise et au développement de la fibre entrepreneuriale ont été engagées, à travers des appels à projet et/ou de la subvention d'initiatives portées par des opérateurs économiques.

Initiatives	Cible	Descriptif
Plan Esprit d'entreprendre	Jeunes au sein des université	Sensibilisation à la culture d'entreprise et développement de l'esprit d'entreprise au sein d'universités pour stimuler la fibre entrepreneuriale chez les jeunes à travers plusieurs objectifs et dispositif (PEPITE, appels à projets)

Initiative PEPITE	Jeunes au sein des universités	Sensibilisation à la culture d'entreprise et développement de l'esprit d'entreprise par la création de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert de technologie et l'entrepreneuriat
Région Sud, appel à projet « Esprit d'entreprendre »	Projets de développement des PEPITE	Mobilisation des établissements d'enseignement supérieur à travers leur PEPITE pour accroître le nombre d'étudiants sensibilisés et initiés à l'entrepreneuriat
Région Sud, appel à projet « Soutien à l'entrepreneuriat étudiant »	Etablissements d'enseignement supérieur/ associations spécialisées dans la création d'entreprises	Soutien à l'entrepreneuriat étudiant et à la création de startups innovantes
Accélérateur citoyen	Jeunes au sein des lycées	Sensibilisation et éducation à l'esprit d'entreprise auprès des jeunes élèves (lycées)

La Région soutient également les entrepreneurs dans leur stratégie de recrutement, grâce à la Banque Régionale de l'Emploi et l'Apprentissage : partenariat entre la Région et Pôle Emploi pour accompagner les chefs d'entreprise, quel que soit le stade de développement de l'entreprise, dans ses démarches de recrutement afin que toutes les offres d'emploi de la Région soient pourvues et que le processus de recrutement des apprentis soit facilité.

Ainsi, les actions menées par la Région jusqu'ici portent majoritairement sur des dispositifs de financement, d'accompagnement / conseil, et de promotion / sensibilisation. En matière de financement, des dispositifs spécifiques sur la création agissent en parallèle de dispositifs généralistes qui sont ouverts aux entrepreneurs (ex : FIER / généraliste). En matière d'accompagnement, il s'agit uniquement de dispositifs spécifiques sur la création ou la reprise-transmission. Sur la sensibilisation – promotion, une grande majorité des dispositifs est à destination des jeunes.

Certains dispositifs ont été mis en place sur des sujets particuliers, notamment en échos aux transitions et aux enjeux du Plan Climat (SCOOP, transition écologique, RSE, engagement...). Un très grand nombre de dispositifs a été créé au moment de la crise sanitaire, venue affecter l'organisation des interventions régionales, et forçant parfois à mobiliser certains fonds au profit des fonds d'urgence mis en place pour pallier les difficultés des entrepreneurs engendrées par la crise et les différents confinements. Un enjeu important pour la Région réside dans sa capacité à organiser la complémentarité des interventions proposées : conserver de nouveaux dispositifs sur la relance ou les transitions qui ont fait leur preuve, et les intégrer dans une cartographie globale cohérente.

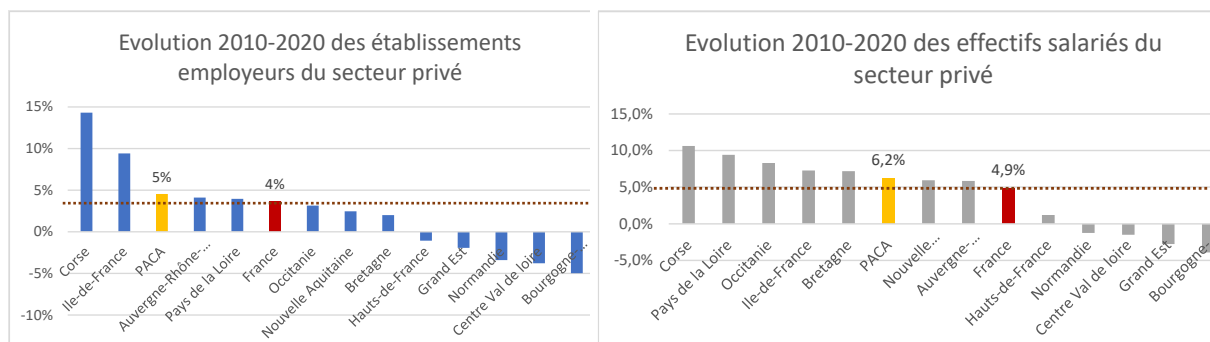
Enfin, la région n'intervient que partiellement sur les questions des incubateurs, pépinières, accélérateurs, tiers-lieux..., et il n'y a pas de dispositif spécifique sur des filières stratégiques régionales particulières, ou sur des territoires particuliers.

3.2. Croissance / pérennisation

La cible des accompagnements sur la croissance et la pérennisation des entreprises sont principalement les établissements employeurs du secteur privé. Nous nous intéressons donc aux performances uniquement de ces dernières dans cette section (Source : ACOSS-URSAAF).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste la 3^e région française en nombre d'établissements employeurs du secteur privé (163 834 établissements en 2020) et 7^{ème} région française en effectif salariés du secteur privé (1 299 585 salariés en 2020).

Sur ces dix dernières années, la région connaît une dynamique de croissance des établissements privés employeurs et de l'emploi salarié plus favorable que d'autres régions et que la moyenne nationale.



Cette croissance est liée à l'attractivité et la dynamique des métropoles notamment comme celles d'Aix-Marseille-Provence, Nice, et Toulon, à proximité desquelles six emplois sur dix se trouvaient en 2016³⁹.

Cette croissance s'explique également par une structure sectorielle favorable de la Région représentée par un poids de l'industrie plus faible que dans d'autres régions mais qui jouit d'un positionnement plus favorable, notamment dans le secteur des énergies, de la construction aéronautique ou des composants électrique ce qui a permis à la Région de connaître moins de pertes d'emplois que dans d'autres régions depuis la crise de 2008⁴⁰. Les fortes créations d'emplois dans les secteurs de l'hébergement-restauration et l'information-communication, génèrent à elles seules les deux tiers des emplois supplémentaires de la région en 2019⁴¹.

Alors que les établissements des grandes entreprises perdent davantage d'emploi qu'elles n'en créent, les établissements de types PME et les microentreprises se développent globalement par croissance interne, et créent le plus d'emplois (+13.000 emplois et +12.200 emplois respectivement entre 2008 et 2017)⁴².

Malgré cette bonne dynamique, la région souffre d'un déficit d'emplois créés par les établissements employeurs du secteur privé avec une moyenne de 7,9 salariés par établissements privés employeurs en 2020 (FR : 9,9). Ainsi, **un enjeu fort pour la région reste la croissance des entreprises régionales**, pour permettre d'augmenter ce ratio.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé une offre de financements et d'accompagnement large à destination de tous les chefs d'entreprises des TPE/PME qui souhaitent développer leur entreprise, la faire rebondir ou encore l'accélérer à travers le dispositif « mon projet d'entreprise ».

3.2.1. Aides financières

Les outils généralistes du FIER offrent une large gamme d'outils financier, couvrant l'ensemble des modalités d'aides financières : subventions, avances remboursables, prêts, garanties, et prise de participation. Ils sont destinés à toutes les entreprises, PME, ETI et grand groupes et destinées à répondre à plusieurs enjeux, notamment le soutien des entreprises à fort potentiel d'emploi et d'investissement, celles rencontrant des difficultés conjoncturelles.

Par exemple, le dispositif "Région Sud Investissement Compartiment prêt" a notamment permis de financer 207 entreprises depuis 2017 et de maintenir 789 emplois, et le "Compartiment capital-risque" a financé 91 entreprises en fonds propres et quasi-fonds propres ce qui a permis de sécuriser 1229 emplois. 33% de ces

³⁹ Insee Analyses, Provence-Alpes-Côte-D'azur N°73, septembre 2019, « Une hausse de l'emploi plus marquée à proximité des métropoles ».

⁴⁰ Partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et agences d'urbanisme, « Les déterminants territoriaux du développement économique », avril 2021

⁴¹ Insee, Bilan économique 2019 Provence-Alpes-Côte D'Azur N°29, 2020, « Une économie régionale dynamique, avant la rupture »

⁴² Ibid.

financements concernent les smart techs et 22% les énergies de demain. Le financement des entreprises de proximité qui a débuté fin 2018 a permis d'aider 154 entreprises.

Dispositifs	Cible	Subventions/ Aides	Prêts (inclus micro-crédits)	Garanties	Avances remboursables	Prise de participation au capital
Outil généraliste FIER/ Région Sud Attractivité	Généraliste (Toutes PME, tout secteur, tout stade de vie)	X			X	
Outil généraliste FIER/ Région Sud Défensif	Généraliste	X			X	
Outil généraliste FIER/ Région Sud Garantie (Région co-financé par le FEDER)	Généraliste			X		
Outil généraliste FIER/ Région Sud Investissement (Région, co-financé par le FEDER)	Généraliste		X			X

Les outils proximité du FIER cibles des profils ou accompagnements spécifiques. La Région a ainsi élaboré des dispositifs pour encourager l'adoption et le développement de pratiques de RSE ou de pratiques appuyant la transition écologique, numérique et sociale au travers des dispositifs PARGEST, CEDRE (Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable de l'Entreprise) et France Active. Ces dispositifs prennent la forme de subventions, prêts et garanties.

Une attention particulière est également donnée par la Région aux TTPE, et aux artisans et commerçants à travers des subventions pour les très petites entreprises et des prêts participatifs. Par exemple, le budget de 2,1 millions d'€ mobilisé par la Région en 2017 a permis à 2 624 entreprises de bénéficier d'un soutien à travers le parcours artisanat commerce.

Dispositifs	Cible	Subventions/ Aides	Prêts (inclus micro-crédits)	Garanties	Avances remboursables	Prise de participation au capital
Outil de proximité FIER/Région Sud Entreprendre Autrement – PARGEST	Coopérative souhaitant se développer ou se structurer		X	X		
Outil de proximité FIER/ Région Sud Entreprendre autrement – France Active	Entrepreneurs « engagés »		X	X		
Outil de proximité FIER/ Région Sud Entreprendre autrement – CEDRE	Entreprise en développement et créatrices d'emplois qui s'engagent dans une démarche RSE	X				
Outil de proximité FIER/ Région Sud petites entreprises – Artisanat commerce	Très petites entreprises souhaitant se développer/ structurer	X				
Outil de proximité FIER/ Région Sud petites entreprises Fonds TTPE	Très très petites entreprises principalement artisanales et commerciales		X			
Outil de proximité FIER/ Région Sud petites entreprises – Réseau Initiative	Entreprises en croissance		X			
Réseau entreprendre	Développement des entreprises		X			

3.2.2. Accompagnement/ Ingénierie :

La Région agit également sur l'offre d'accompagnement et d'ingénierie, en propre ou par la subvention d'opérateurs économiques. L'offre d'accompagnement va principalement porter sur un projet de

développement, sur la la transition numérique, écologique et sociale, sur le volet RH, ou sur l'aide à accéder aux programmes et fonds européens. Des dispositifs spécifiques demeurent sur la cible artisanat commerce.

Par exemple, sur l'accompagnement aux transitions, **le dispositif My coach digital, les Suds Labs, le programme 1000 ambassadeurs numériques, les journées de la transition écologique et de l'économie circulaire, ou encore la plateforme régionale de l'économie circulaire** ont été mis en place.

Sur le volet RH, le dispositif ARDAN « Un projet, un stagiaire, un emploi » a connu des résultats prometteurs avec plus de 250 entreprises qui ont pu conquérir un nouveau marché, lancer un nouveau produit ou structurer leur activité grâce à ce dispositif.

Pour assurer une meilleur captation des fonds européens par les entreprises régionales, la Région a misé sur le portail unique d'accès aux financements européens⁴³ pour les entreprises régionales et sur une plateforme numérique sur la recherche de financement. Un dispositif d'accompagnement au montage de projets européen qui fournit principalement une assistance à l'écriture de candidatures est également mis à disposition des entreprises. Les actions de la Chambre de Commerce et d'industrie régionale en lien avec le réseau EEN ont permis d'assister les entreprises dans leur recherche de partenaires, organisation de conventions d'affaires, recherche de financement et suivi de projets. En 2019, 169 accompagnements ont été réalisés et 109 accompagnements supplémentaires ont été engagés depuis début 2020. Les pôles de compétitivité et les clusters sont également partenaires ou chefs de file de projets européens et entretiennent des relations étroites avec d'autres clusters européens et le réseau « European Enterprises Network », notamment pour des actions de lobbying.

En 2019 la Région a introduit un nouveau dispositif « **Coach artisanat commerce** » qui a permis d'accompagner 2100 bénéficiaires en 2020.

Enfin, **l'Accélérateur Sud** représente également un dispositif puissant pour l'accélération des entreprises à haut potentiel, soit un dispositif spécifique pour la création d'ETI. Il a permis la création de 637 emplois et l'augmentation de 41% des achats réalisés par les entreprises qui en ont bénéficiées. 226 entreprises accueillies au sein du Parcours Sud Export depuis 2018, pour un montant total de 3,9 M€ d'aides directes accordées (au 31 décembre 2021). L'Accélérateur Sud a vu son mandant renouvelé en 2019 au titre d'un partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'EPIC Bpifrance, Bpifrance Participation et risingSud, également opérateur du dispositif. La promotion 2019-2021 compte ainsi 14 entreprises.

Opérateurs impliqués	Cible	Descriptif
Région - « Mon projet d'entreprise »	Toutes entreprises	Développement de posture et compétences, accompagnement au stade de la transformation de l'idée en projet formalisé
Réseau Initiative	Tout projet de développement (TPE)	Accompagnement aux entreprises en développement
Réseau entreprendre	Projet de développement	Accompagnement au démarrage, à la reprise et au développement de l'entreprise
Accélérateur Sud	Toutes entreprises	Permet aux entreprises d'augmenter leurs performances et créer de l'emploi en région et accompagne les entreprises en leur proposant un parcours d'accélération de 24 mois, un diagnostic stratégique 360°, et deux parcours collectifs (financement haut et bas de bilan, entrée en bourse, croissance externe, internationalisation...).
CMAR - Coach artisanat commerce	Projet artisanat/ commerce (TPE)	Co-financement de diagnostics et d'accompagnement thématiques portés par la CMAR à travers le dispositif « Coach artisanat commerce »

⁴³ <https://europe.maregionsud.fr/leurope-sengage-en-provence-alpes-cote-dazur-accueil/>

Opérateurs impliqués	Cible	Descriptif
Ademe / BPI / CCI / CMA - Les premiers pas de mon entreprise dans la transition écologique	Toutes entreprises	Diagnostic de flux pour réduire les consommations d’Energie, Matière, Eau et production de Déchets
Région / CRESS – CEDRE	Toutes TPE/PME ciblant un projet de RSE/ transition écologique	Accompagnement à l’élaboration d’un diagnostic et d’un plan de RSE et/ ou transition écologique. Animation collective et parrainage pendant 3 ans
Région - « Coach digital »	TPE	Dispositif de chèque conseil numérique pour de 2 jours d’expertise ciblée
Région - Réseau Sud LABS	TPE/PME	Lieux d’innovation et médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d’Azur
Région – Facebook « Programme 100 ambassadeurs numériques »	TPE/PME	Quatre journées de formation incluant la réalisation de diagnostics numériques. Accès à une plateforme « cercles numériques » et outils dédiés.
Pôle emploi - ARDAN « un projet, un emploi, un stagiaire »	TPE/ PME ayant un projet de développement d’activité nouvelle	Aide pour accompagner des petites entreprises dans leur projet de développement d’activités nouvelles, via l’accueil d’un stagiaire (demandeur d’emploi/ jeune diplômé) pendant 6 mois dont 14 jours de formation au pilotage de projet
Région - « My Coach RH »	TPE/PME	Accompagnement et conseils aux entreprises désireuse de recruter de nouveaux salariés
Banque Régionale de l’Emploi et l’Apprentissage	Chefs de TPE/PME Demandeurs d’emploi / étudiants	Partenariat entre la Région et Pôle Emploi pour accompagner les chefs d’entreprise dans leurs démarches de recrutement pour que toutes les offres d’emploi soient pourvues et pour faciliter le processus de recrutement des apprentis
CCI/ Réseau EEN/ risingSud	Toutes entreprises/ projets européens	Accompagnement au montage de projets européens avec assistance à l’écriture de candidatures
Région	Pôles de compétitivité/ risingSud/ CCI	Taskforce européenne : pilotage et suivi des activités d’accompagnement aux fonds européens

3.2.3. Autres activités

Enfin, la Région soutient tout un panel d'autres activités : formation, éducation, sensibilisation, promotion, et appels à projets ou subventions d'initiatives portées par des opérateurs économiques :

Initiatives	Cible	Descriptif
« Journées de la transition écologique et de l'économie circulaire »	Toutes entreprises	Evènement de deux jours organisés en décembre 2019 dont une journée complète dédiée aux entreprises
La Plateforme régionale de l'économie circulaire	Toutes entreprises engagées dans l'économie circulaire	Mise en relation pour émergence de projets.
Portail innovant Sud Marchés Publics	Toutes entreprises	Plateforme facilitant l'accès des entreprises à la commande publique
« Schéma régional de promotion de l'achat responsable »	Région/ Départements Achat	Permet de faire évoluer les indicateurs de suivi de ce schéma afin de le mettre en cohérence avec le Plan Climat qui constitue la feuille de route de l'exécutif
Région/ ADEME - Appel à projets Transition Economique et Ecologique des Entreprises (T3E)	Toutes entreprises	Soutient des projets structurants permettant aux entreprises de déployer une nouvelle relation à leur marché reposant sur les principes de l'économie de la fonctionnalité, économie collaborative et de l'approvisionnement durable
Région/ ADEME - Appel à Projets FILIDECHET	Toutes entreprises et entreprises du BTP	Favorise l'écoconception, le recyclage et le réemploi des déchets d'activités économiques et du BTP
Région/ ADEME - Cadre d'intervention Ecologie Industrielle et Territoriale	Toutes entreprises	Soutient des projets d'animation territoriale qui visent à susciter et conforter entre entreprises des synergies de substitutions ou des dynamiques de mutualisation

Ainsi, les dispositifs mis en place par la Région sont variés, et correspondent à trois grandes ambitions : la consolidation des entreprises pérennes dans tous les secteurs ; l'accompagnement et le soutien pour mettre en œuvre la transition écologique, numérique et sociale des entreprises ; la mise en place de dispositifs spécifiques sur certaines cibles, comme l'artisanat-commerce, le TTPE et les ETI.

Sur la première ambition, l'offre en matière d'aide financière est variée. Néanmoins, les autres canaux semblent ne pas être suffisamment exploités. Par exemple, les actions sur la commande publique, qui est un levier de développement des entreprises du territoire, ne paraissent pas suffisamment ambitieuses aujourd'hui.

Sur la seconde ambition, la Région accompagne les entreprises par des aides financières, de l'ingénierie/conseil, et de la sensibilisation. Ainsi, un nombre important de dispositifs a été créé. Si les dispositifs concernant le digital sont bien identifiés sur le portail entreprises régional, ceux concernant la RSE ou la transition écologique se retrouvent noyés et difficilement identifiables, malgré la mise en place d'un parcours sur la transition écologique autour de 3 étapes. Une page dédiée permettrait d'améliorer la lisibilité de ces soutiens. La question de la massification et de la diffusion large de ces nouvelles pratiques pourra être un facteur clé de réussite pour la Région. En outre, sur les transitions, convaincre est déjà accompagner. Ainsi, les actions de sensibilisation pourront être un axe important de l'action régionale.

Sur la dernière ambition, un effort spécifique a été fait pour les TTPE et les entreprises de l'artisanat-commerce, et plus récemment du tourisme. Un accélérateur qui vise à développer des ETI régionales a également été mis en place. Outre la mise en œuvre des OIR, accélérateur pour les projets structurants sur les filières stratégiques,

Parcours Sud Industries sur la cible industrielle, des dispositifs ciblés et sur-mesure pour certains secteurs et territoires mériteraient d'être développés.

3.3. Emplois – Formation

Digitalisation des organisations et des process, mondialisation, montée en puissance de la concurrence, accélération des innovations, nouvelles attentes des générations Y et Z notamment le monde du travail évolue rapidement et nécessite une grande réactivité et agilité de la part des entreprises et des actifs, dont les activités et les compétences attendues évoluent rapidement. La formation est le principal levier pour résister à l'obsolescence des compétences et favoriser l'employabilité et les parcours des salariés.

Outil de programmation de la politique régionale en matière de formation, le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) s'articule avec le SRADETT, la SRE (stratégie régionale pour l'emploi) et bien sûr le SRDEII, qui en 2015 portait l'engagement (n°6) d'adapter et renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises » et contribuer à la bataille de l'emploi, au cœur alors de l'ambition régionale. L'enjeu prioritaire sous-jacent à la politique régionale est l'accès facilité à l'emploi des jeunes générations : répondre aux besoins de renouvellement de main d'œuvre, notamment du fait d'une pyramide des âges défavorable, orienter les jeunes vers l'emploi, perfectionner la formation initiale, encourager l'apprentissage et la formation continue de manière à répondre aux besoins des entreprises. L'objectif fixé par le CPRDFOP était d'améliorer le taux d'emploi de 67.7% en région (contre 69.5% en France et 69% en Europe) ainsi que le niveau d'éducation de la population en réduisant à moins de 10% le décrochage scolaire et en portant à 40% la proportion des 30-34 diplômés de l'enseignement supérieur. En juin 2020, plus des deux tiers des 82 actions du CPRDFOP ont été réalisées et le taux de retour à l'emploi après une formation a augmenté de 7% entre 2015 et 2019 (de 55% à 61%).

L'apprentissage, une dynamique et un acquis, en dépit de la perte de compétence de la Région

L'objectif inscrit dans le SRDEII de passer de 27 500 apprentis en 2015 à 50 000 en 2021 témoignait d'un fort volontarisme. L'effort a été consacré à diversifier les certifications vers des titres professionnels et à associer l'enseignement supérieur au développement de l'apprentissage et d'améliorer son image, à travers notamment la promotion de parcours incarnés. Aides et accompagnements ont été accordées aux CFA et aux entreprises afin d'enrayer la chute continue du nombre d'apprentis depuis 2007. Le nombre d'apprentis a grimpé à 35 000 en 2019, au moment de la perte de compétence de la Région, et a poursuivi sa dynamique en 2020 avec environ 38 000 apprentis.

La contribution de la Région se concentre désormais, à hauteur des dotations de l'Etat, au financement des CFA lorsque les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient. Au total, en 2020 la Région est intervenue à hauteur de plus de 7,2 M€ pour soutenir des projets de CFA en zone sensible ou accueillant des publics spécifiques (27 CFA) et l'acquisition de matériel pédagogique et contribuer à la qualité des enseignements dispensés en apprentissage (60 projets d'investissement).

Une nouvelle articulation de l'action régionale en matière de formation : De la commande publique massive et structurante à des dispositifs souples soutenant l'innovation individuelle et collective

Un effort considérable a été engagé pour rendre la commande publique plus agile, déléguée pour partie à Pôle Emploi dans le cadre d'un partenariat renforcé.

Le fonds d'innovation pour la formation professionnelle a été mis en place en 2018 pour soutenir et tester les solutions de formation de demain et/ou répondant à des besoins peu ou pas satisfaits sur le territoire. Il est décliné régulièrement en appels à projets sectoriels qui permettent de mettre en lumière des filières stratégiques.

Autre volet de l'action régionale en matière de formation mis en place récemment (2020), le Pass Sud Formation est une aide individuelle à l'achat de formation hors commande publique répondant à des besoins spécifiques d'acteurs économiques (métiers en tension, peu attractifs, émergents ou filières stratégiques).

Avec le Fonds Sud compétences, la Région se dote dès juin 2022, de moyens pour mettre en œuvre des réponses innovantes, efficaces et agiles, à la hauteur des enjeux pour nos concitoyens et nos entreprises.

Le premier volet du Fonds Sud compétences est le Fonds d'innovation pour la formation. Il permettra d'apporter un soutien ponctuel de proximité aux entreprises connaissant des besoins aigus de recrutement clairement identifiés, en cofinçant la construction d'une réponse très précise et sur mesure, pour quelques personnes à former.

Le second volet du Fonds Sud compétences, déploie une nouvelle offre de service « Sud compétences - Potentiels d'avenir » mise en œuvre par Pôle emploi pour apporter une réponse aux difficultés de recrutement par une méthode innovante inspirée de la méthode de recrutement par simulation.

Le troisième volet « Sud compétences – Renfort » permet de financer la formation préalable à l'embauche des demandeurs d'emploi de longue durée en vue de leur recrutement sur des contrats de trois à moins de six mois.

Le quatrième volet a pour objectif d'encourager les entreprises à recourir aux formations préalables à l'embauche pour recruter, sur des contrats pérennes, des demandeurs d'emploi de longue durée.

Enfin, les deux derniers volets seront déclinés en collaboration avec les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification de la Région d'une part, et le Conservatoire national des arts et métiers d'autre part, afin de compléter dès le second semestre l'éventail de solutions proposé par le Fonds Sud compétences.

L'orientation, une nouvelle compétence et des premières réalisations désormais installées

La Loi du 5 septembre 2018 a élargi les compétences des Régions en matière d'orientation et d'information pour « mieux ancrer l'information dans le contexte local, en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux ».

Véritable GPS de l'orientation, le site internet **www.orientation-regionsud.fr**, pilier désormais de cette nouvelle compétence, donne aux 242 000 collégiens, 181 000 lycéens, 35 000 apprentis et 170 000 étudiants et leurs familles l'accès aux métiers, filières porteuses d'emploi, perspectives développement économique et besoins des entreprises du territoire et à l'offre de formation. Avec 25 000 utilisateurs par mois, le site semble avoir atteint son public.

Autre initiative singulière, il est possible depuis la rentrée 2021 pour des jeunes de rencontrer des professionnels grâce à au site internet **www.echangeravecunpro.fr** et ainsi de mieux se connecter au monde professionnel en leur offrant une représentation incarnée du métier convoité. Par la signature de la convention avec le MEDEF, l'organisation patronale s'est engagée à diffuser et relayer les informations utiles sur les filières et métiers, solliciter les branches professionnelles, participer à la présentation des métiers lors de manifestation régionale et plus globalement à coopérer sur plusieurs axes, profitant de son lien privilégié avec les entreprises.

Une plateforme téléphonique a été mise en place dans une démarche de conseil de premier niveau concernant les nouveaux publics viés par le transfert de compétence.

Un appel à projets appelé « Information métiers » a retenu 13 dossiers pour favoriser la découverte des métiers en tensions, émergents, à image négative et en lien avec les filières stratégiques afin de mettre en place des mesures innovantes non encore existantes.

La Région participe également aux Olympiades des métiers pour valoriser l'excellence des jeunes générations dans tous les métiers et leur permettre d'accéder aux finales nationales voir internationales et de faire ainsi rayonner l'image de la région.

Des applications plus sectorielles

La stratégie régionale en matière de formation et d'accès à l'emploi s'organise également autour de certaines filières. Une des priorités régionales est de favoriser l'emploi, le renouvellement des générations en agriculture et le renforcement des compétences dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Pour cela, la Région est engagée par une Convention cadre de réussite concernant l'enseignement et la formation professionnelle agricole. Elle soutient également l'installation des agriculteurs dans le cadre du programme Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture (AITA).

Pour répondre aux besoins en emplois et compétences spécifiques, la Région a également défini un Schéma régional des formations sanitaires et du travail social dans lequel elle définit l'offre de formations de cette filière. L'objectif est d'adapter l'appareil de formation aux activités de demain et à l'évolution des métiers, accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et la modernisation des instituts. Pour cela, il s'agit d'adapter les quotas et capacités de formation aux besoins en emplois à court et moyen terme et de favoriser la réussite en alternance. Ce schéma permet également la prise en compte de certains parcours individuels, de mieux informer, orienter et faciliter l'accès aux formations, le tout dans une démarche tournée vers l'adaptation à l'innovation et l'expérimentation. Les aides régionales prévues permettent d'améliorer les conditions d'étude et de manière générale de garantir un appareil de formation de qualité.

Les objectifs de la Région visent également à valoriser des filières stratégiques et innovantes. Tel est le cas notamment de la création d'une association « Campus d'excellence - Industrie du futur Sud », campus aéronautique s'appuyant sur les programmes d'investissement d'avenir II (plateformes emploi, RH et formation) et III (territoires d'innovation pédagogique). La Région s'engage également à soutenir le projet « CMQ Industrie du futur PIA III microélectronique ».

Des dispositifs récents mis en place en réponse à la crise économique et sanitaire

Concernant les délibérations en lien avec la crise sanitaire, la Région a mis en place un plan de reconquête pour l'emploi et la formation des jeunes avec 4 axes et 15 actions. Le but est d'aider tous les jeunes de profils et parcours différents. Ce plan a pour objectif de permettre aux entreprises de recruter des jeunes, d'orienter tous les jeunes en ne laissant personne au bord du chemin, de les accompagner avec les partenaires de l'emploi et de les former dans tous les niveaux de formation. Par exemple « un parrain, un emploi », depuis sa création en 2018 a permis l'accompagnement de plus de 1 000 jeunes diplômés de moins de 26 ans avec un taux d'accès à l'emploi de plus de 78% à l'issue de la période de parrainage. De même, la création d'un **Fonds de soutien des centres de formation d'apprentis** permet à la Région de contribuer au financement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient. Elle peut également accompagner les centres de formation d'apprentis en matière de dépenses d'investissement (7 698 100 euros ont été affectés pour le fonctionnement par la Région).

De la même manière, le **développement des écoles de la 2^{ème} chance** permettant de lutter contre le décrochage scolaire est encouragé par l'exécutif régional pour couvrir depuis 2021 tout le territoire (1 école par département permettant d'ouvrir plus de 2 000 places) et 4 nouvelles ouvertures d'antennes envisagée en 2022). La Région finance la rémunération de l'ensemble des stagiaires de ces écoles. Depuis 2017, le budget alloué aux écoles s'élève à 4,6 millions d'euros.

La récente crise sanitaire et la situation économique ont demandé des efforts d'adaptation de tous les acteurs de la région. Les organismes de formation continue liés par contrat avec la Région se trouvant dans l'incapacité de respecter tout ou partie de leurs engagements bénéficieront de souplesse et le cas échéant d'indemnisations.

Dans son plan de relance, la Région s'entend avec l'Etat en vue d'une mobilisation conjointe pour l'investissement dans les compétences avec pour objectif de former tous les jeunes, quel que soit le niveau de formation. 6 687 parcours supplémentaires vers les filières, secteurs et métiers d'avenir à destination des jeunes peu ou pas qualifiés (niveau bac) seront proposées par le biais de la mobilisation par la Région des Missions Locales et de Pôle Emploi en ciblant les domaines stratégiques de la santé, l'écologie, le numérique, les activités industrielles et technologiques.

Les actions mises en place par la Région

Dispositifs et aides financières :

Dispositif	Cible	Descriptif
Pass Sud Formation	Demandeurs d'emploi résidents du territoire régional	Achat individuel de formations qui ne seraient pas comprises dans les catalogues de la commande régionale si elles permettent de répondre à des besoins d'acteurs économiques (métiers en tension, peu attractifs, émergents ou filières stratégiques). Budget : 3,55 M€ en 2020 permettant le financement de la formation à hauteur de 13 000 €/an.
Fonds d'innovation pour la formation professionnelle	Projets de formation innovants	Financement des projets de formation innovants sur l'ensemble du territoire régional et soutien aux projets élaborés par les campus dans le cadre du PIA national. Budget : 13 M€ en 2020.
Soutien aux structures porteuses d'ateliers chantiers d'insertion	Structures porteuses d'ateliers chantiers d'insertion	Evolution du cadre du dispositif pour renforcer son efficacité de la prise en charge vers un retour à l'emploi durable. Budget : 2,4 M€ en 2020 (64 structures).
Participation au fonctionnement des CFA	CFA	Budget : 286,8 M€ depuis 2016.
Financement de l'investissement dans les CFA	CFA	Budget 32,7 M€ depuis 2016.
Amélioration des conditions de vie des apprentis	Structures mises en place par les CFA	Budget : 8,5 M€ depuis 2016.
Aides aux employeurs d'apprentis	Entreprises	Budget : supérieur à 60 M€ de 2016 à 2018.
Aides aux premiers équipements des apprentis	CFA	Budget : 5,8 M€ depuis 2016.
Aides mobilité européenne des apprentis	CFA	Budget : près d'1,3 M€ depuis 2016.
Aides des CFA « fragilisés »	CFA	Soutiens de CFA situés en zone sensible ou accueillant des publics spécifiques. Budget : 3,8 M€ en 2020.
Soutien de projets d'investissement pour l'acquisition de matériel pédagogique	CFA	Budget : 3,4 M€.

Conseil et accompagnement :

Opérateurs impliqués	Cible	Descriptif
Plateforme téléphonique	Nouveaux publics visés par le transfert de compétences	Conseil de premier niveau pour répondre aux nouveaux publics visés par le transfert de compétences.
Programme AITA	Agriculteurs, repreneurs	Accompagnement à l'installation et à la Transmission en Agriculture permettant de favoriser l'emploi, le renouvellement des générations et le renforcement des compétences dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Conseil à l'installation, suivi, incitation à la transmission et communication.

Initiatives de sensibilisation, d'aide à l'orientation et de formation :

Initiatives	Cible	Descriptif
Commande publique de formation professionnelle répondant aux besoins des filières stratégiques et des OIR définis dans le SRDEII	Formations autour des 9 filières stratégiques	Répondre aux besoins entreprises au sein des filières stratégiques
Convention de coopération renforcée avec Pole Emploi	Toutes les formations	Développement de l'économie, de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle pour une durée de 3 ans. Renforcement de la complémentarité de l'offre entre les marchés filières stratégiques et les actions de formations collectives de Pole emploi.
Campus des métiers et des qualifications	Campus regroupés autour d'un secteur d'activité spécifique	Réseau d'établissements secondaire et supérieur et de partenaires regroupés autour d'un secteur spécifique proposant des formations initiales et continues en lien avec les besoins du territoire (9 campus actuellement). Budget : 7 M€ (3,6 M en fonctionnement et 3,4 M€ en investissement).
Conventions de partenariat avec les départements	Bénéficiaires du revenu de solidarité active	Amélioration de l'accès aux formations des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active.
Ecoles de la deuxième chance	Jeunes de 16 à 25 ans menacés d'exclusion	Développement de la création d'Ecoles de la deuxième chance dans tous les départements, dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Budget : 4,6 M€ depuis 2017.
Programme « Un parrain, un emploi » et dispositifs « Jeunes en entreprise », « Jeunes en stage » et « Jobs étudiants »	Jeunes en stage, recherchant un « job » étudiant ou un premier emploi	Mobilisation des moyens et ressources disponibles pour permettre aux jeunes de trouver une formation et un emploi.
Site internet www.orientation-regionsud.fr	Jeunes recherchant une formation (collégiens, lycéens, apprentis...)	Centralisation des informations sur les métiers, formations et dispositifs disponibles pour faciliter la création d'un projet professionnel.
Plateforme www.echangeravecunpro.fr	Jeunes 16 à 29 ans collégiens, lycéens, apprentis ou autres	Organisation d'échanges avec des professionnels présélectionnés sur la réalité des métiers.
Appel à projet « Information métiers »	13 dossiers sélectionnés (la Cité des métiers, Alter Egau, 100 000 Entrepreneurs)	Encouragement de la découverte des métiers en tension, émergents, à image négative, en lien avec les filières stratégiques en faisant émerger des actions innovantes et pédagogiques nouvelles. Budget : 158 k€ pour 13 dossiers en 2020.
Olympiades des métiers	Jeunes de moins de 23 ans présentant la pratique de leur métier	Promotion des métiers pour convaincre de leur contribution essentielle au succès économique du territoire et à l'accomplissement personnel des individus

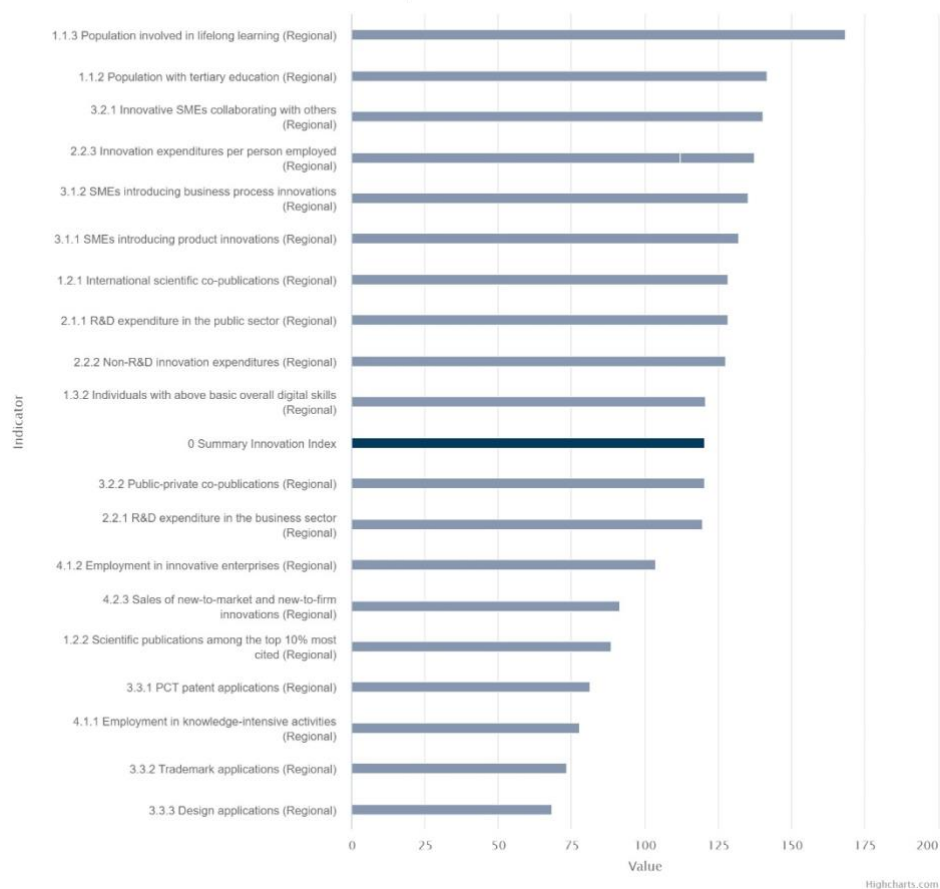
3.4. Innovation

En 2021, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est **considérée comme une région « Strong innovator »** par le tableau de bord européen de l'innovation régional (RIS)⁴⁴.

C'est en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de co-publications scientifiques, d'innovations marketing et organisationnelles et de dépenses en recherche et développement du secteur public que la région démontre une meilleure performance par rapport à la moyenne européenne. Cependant, elle s'avère moins performante lorsqu'il s'agit de l'emploi dans les secteurs high-tech et de la protection des marques et designs. Le tableau de bord souligne également la dynamique positive de la région avec **une progression de ses performances sur l'innovation de + 3,4% sur la période 2014-2021**.

FRL – Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source: European Innovation Scoreboard 2021



Placée au 4^{ème} rang niveau national pour son nombre de chercheurs et ses dépenses de recherche et développement, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est fixée comme ambition de **devenir l'une des régions les plus innovantes d'Europe**. Depuis la dernière période de programmation 2014-2020, l'élaboration de « stratégies de spécialisation intelligente » (S3) constitue une condition préalable et favorisante à la captation du fonds européens de développement régional (FEDER). Grâce à sa première stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020, la Région a pu investir massivement pour renforcer ses avantages compétitifs, soutenir l'émergence de chaînes de valeur et stimuler la croissance et la création d'entreprises dans les domaines identifiés comme prioritaires pour le territoire. La stratégie de spécialisation intelligente 2014-2020 a été actualisée en 2017, en adéquation de l'engagement 5 du SRDEII visant à créer un écosystème favorable à l'innovation et au rapprochement recherche et entreprises.

En outre, le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) fournit une feuille de route pour le soutien à l'innovation en région et s'organise autour de trois objectifs : le soutien à l'innovation et la compétitivité par la formation et la recherche, le développement de l'excellence, le rayonnement et l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur de recherche et la réussite des étudiants. Il sera renouvelé en fin d'année 2022.

⁴⁴ https://interactivetool.eu/RIS/RIS_2.html#b

L'innovation en région est accompagnée par un réseau régional d'acteurs composé de huit pôles de compétitivité performants (Safe, SCS, PMM-TVT, Innov'Alliance, Capénergie, Optitec, Eurobiomed et France Water Team), d'incubateurs labellisés (« Impulse », « Belle de mai », et « PACA-est »), de structures de transfert (CRITT, SATT...), d'accélérateurs et de pépinières couvrant l'ensemble du territoire.

Un soutien renforcé et le financement à l'innovation sous toutes ses formes constitue un enjeu majeur pour relever les défis de demain, accompagner les transitions environnementale, numérique, industrielle, réduire le temps de la mise sur le marché et soutenir la création de valeur et d'emplois sur le territoire. Une animation stratégique, opérationnelle et renouvelée de l'écosystème régional de l'innovation, associant l'ensemble des acteurs concernés, contribuera à cet enjeu majeur.

3.4.1. Aides financières :

Dans le cadre du FIER, la Région a fait le choix fort de définir une catégorie spécifique d'outils pour l'innovation au sein du FIER innovation. Trois outils ont été créés. Deux sont des outils conjoints avec l'Etat : le PSPC Région qui finance la recherche collaborative par subvention à travers le Fonds Unique Interministériel (FUI), les PIA 3 et PIA 4 régionalisés constitués de 3 volets, dont le volet Projet d'Innovation constitue la seule aide directe aux entreprises. Enfin, la Région a créé son propre fond d'amorçage régional, qui a déjà permis la création de 5 243 emplois et le maintien de 6301 emplois.

La Région abonde également d'autres appels à projets et programmes nationaux et européens, à l'image du PIIEC (composants électroniques).

Dispositifs	Cible	Subventions/ Aides	Prêts (inclus micro-crédits)	Garanties	Avances remboursables	Prise de participation au capital
Outil d'innovation FIER/ Région Sud Innovation – PSC Régions	Entreprises innovantes/ Académiques/ projets de recherche collaborative	X				
Outil d'innovation FIER/ Région Sud Innovation/ Etat/Bpifrance – Projet d'Innovation	PME innovantes pour des études de faisabilité	X				
Outil d'innovation FIER/ Région Sud Innovation/ Bpifrance – Projet d'Innovation	PME innovantes pour les phases de développement industriel				X	
Outil d'innovation FIER/ Region Sud Innovation Fonds d'amorçage	Petites entreprises développant une innovation disruptive					X
Le 3^{ème} Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3),	PMEs en phase de faisabilité ou d'industrialisation	X				
Plan Nanotechnologies 2022 (PIIEC)	Projets collaboratifs de recherche et développement	X				

3.4.2. Accompagnement/ Ingénierie

La Région soutient l'innovation en s'appuyant sur des acteurs spécialisés dont les missions sont le soutien à l'innovation. Notamment elle finance 8 structures intégrées au réseau régional d'innovation et agissant plutôt sur l'émergence et l'accompagnement au démarrage des innovations : les 3 incubateurs Impulse, Belle de Mai, et Provence Alpes Côte d'Azur-Est ; les structures territoriales Toulon Var technologies, Marseille innovation et

le CEEI Nice Côte d'Azur, le CRIIT agro-alimentaire d'Avignon et Grand Luminy. Et également les pôles de compétitivité, les clusters, le CEA Tech, l'INRIA tech, la Cité de l'innovation, INPI, etc.

Au travers du PIA 3 puis du PIA 4 – volet l'accompagnement et la transformation des filières la Région finance des plateformes et moyens mutualisés, ainsi que des démarches collectives de performance industrielle (industrie du futur).

Opérateurs impliqués	Cible	Descriptif
Réseau Régional d'innovation – 8 structures financées	Startups	Répondre aux besoins des startups, dans les domaines du financement, du marketing, de la stratégie et de la gestion, sur des secteurs très variés
Partenariat Région -Institut National de la propriété Industrielle	Entreprises et chercheurs	Actions de formation, de soutien et de valorisation de la propriété intellectuelle pour les entreprises et les chercheurs
X-Tech – CEA tech, Inria tech,	Académiques/ Industriels	Soutenir de nouveaux modèles de transfert de technologies
Cité de l'innovation et des savoirs d'Aix Marseille	Toute entreprises innovantes	Panel de services aux entreprises mis à disposition par un ensemble d'acteurs de l'accompagnement des entreprises innovantes (pôles de compétitivité, accélérateurs, incubateurs, Réseau Entreprendre...)

3.4.3. Autres activités

Enfin la Région agit sous de nombreuses et diverses formes, en finançant des défis, en activant la commande publique, en facilitant la mise en place de chaires d'excellence, la mise en place de laboratoires communs. Par exemple, le territoire régional compte une quinzaine de laboratoires communs dont 5 labellisés « Labcom ANR », la majorité impliquant des groupes tels que Thalès, PSA et STMicroelectronics

Des prix d'excellence étudiant et le dispositif « Emploi Jeunes Doctorants » ont également été mobilisés pour contribuer au rapprochement entreprises-laboratoire et favoriser l'insertion professionnelles des doctorants. En 2020, 27 entreprises privées ont été associées aux projets de recherche financés.

Enfin, des dispositifs spécifiques ciblent le développement de l'intelligence artificielle, en lien avec la feuille de route stratégique développée.

Initiatives	Cible	Descriptif
Prix d'excellence étudiant	Etudiants	Octroi de prix d'excellence à des étudiants particulièrement méritants
Programme "Open Emploi"	Toutes entreprises	Expérimentation de cas d'usage, à enrichir l'offre de services en direction des entreprises, à aider celles-ci à exprimer leurs besoins de compétences et améliorer l'employabilité des salariés
Challenge Smart Port / GPMM, CCIMP, AMU	Startups innovantes	Défis portant sur l'amélioration du passage à quai des remorques et des conteneurs, -La délivrance aux voyageurs d'une information en temps réel, -La protection contre les cyberattaques -L'amélioration de la performance énergétique du port.

Les actions de soutien à l'innovation, d'une grande diversité, ont plusieurs clés d'entrées : le soutien aux projets d'innovation, notamment par des aides directes et par des subventions de structures d'accompagnement ; le rapprochement de la recherche et des entreprises, par des actions sur le transfert de technologie, sur la

recherche collaborative, sur les doctorants ; l'innovation ouverte, à travers le soutien à des défis ou le levier commande publique.

Si la Région montre un engagement fort sur l'innovation, la diversité des modes d'actions, des structures impliqués, des cibles bénéficiaires, rend peu lisible l'action régionale sur le sujet. Il n'existe pas non plus de page dédiée à l'innovation sur le site régional des entreprises et le réseau régional d'innovation est peu visible.

Enfin, certaines de ces actions ont été retardées ou lancées tardivement, l'évaluation de leur efficacité étant par conséquent pas encore établie.

3.5. Internationalisation

En 2018, le volume d'exportation régional avait retrouvé le même niveau qu'en 2012, soit 23,5 milliards d'euros alors que ce chiffre était de 21,7 milliards d'euros en 2017. Les entreprises régionales exportent en majorité **en Italie, en Espagne, en Allemagne et aux Etats-Unis**⁴⁵. Les résultats de la 4^{ème} édition de l'enquête export réalisée en 2018 dans le cadre de la Team Sud Export démontraient **le besoin de prospecter de nouveaux marchés**. Dans le même temps, ces résultats indiquaient également que plus de la moitié des entreprises exportatrices de la région n'avaient pas ciblé de marché.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée à **62% de profils d'exportateurs réguliers et 36% d'exportateurs occasionnels contre seulement 2% d'exportateurs débutants**. Les exportateurs réguliers travaillent principalement sur les marchés européens et sont surtout intéressés par les exportations en Chine et aux Etats-Unis. Ils sont essentiellement présents dans les filières agroalimentaires, de l'industrie et des services à l'industrie. Les exportateurs occasionnels travaillent quant à eux principalement dans la construction et les travaux publics et exportent principalement sur les marchés de proximité (Italie, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni). Les exportateurs débutants sont davantage présents dans la filière agroalimentaire et exportent essentiellement en Europe. 10% des entreprises exportatrices proviennent des filières des Technologies de l'Information et de la Communication et 9% de la filière logistique – transport.

Les perspectives d'exportation en 2018 portaient sur une augmentation des exportations dans les filières des TIC et de la santé et des biotechnologies, un maintien des exportations dans la filière Industrie et services à l'industrie, et une diminution des exportations chez les exportateurs occasionnels. En termes de besoins, les actions et services souhaités par les entreprises exportatrices de la région comprenaient l'accompagnement dans la prospection de nouveaux marchés, le financement des démarches à l'international, l'information sur les pays et marchés, la maîtrise des contraintes juridiques et réglementaire et la définition d'une stratégie.

Le réseau d'acteurs soutenant les entreprises exportatrices en région s'organise traditionnellement autour de Business France, Bpifrance, CCI International Provence-Alpes-Côte d'Azur, les banques et consultants, le réseau EEN.

Afin de répondre aux besoins des entreprises et de les préparer aux mieux en vue de leurs perspectives d'exportation, la Région a engagé au titre de l'Engagement 2 du SRDEII (2017) et de sa feuille de route prévisionnelle de développement économique régional à l'international 2019-2020 adoptée en 2018, des actions ciblées visant à renforcer l'attractivité de la région à l'égard des investissements et son positionnement de destination touristique, l'accompagnement à l'internationalisation des entreprises, et le développement de partenariats institutionnels et économiques internationaux.

Cette stratégie s'organise autour de **six dispositifs opérationnels au service des entreprises** : la participation aux événements internationaux, l'organisation de missions économiques, l'accueil de grands événements

⁴⁵ <http://www.paca.cci.fr/info-actu-regionale--notre-region-en-chiffres--quels-changements-d-une-annee-sur-l-autre--7991.php>

internationaux, les prestations d'intelligence économiques et la mobilisation de la Team Sud Export avec le parcours Team France Export Région Sud et de risingSud.

3.5.1. Accompagnement/ Ingénierie :

Tout d'abord le Team France Export Région Sud a mis en œuvre deux programmes principaux. D'une part, le programme « Parcours Sud Export » a permis d'accompagner et coacher 500 entreprises par an issues des grandes filières régionales. Le parcours permet de délivrer une offre de services sur mesure aux entreprises souhaitant se structurer et se développer à l'international. Depuis le lancement de ce programme en décembre 2018, 226 entreprises ont bénéficié d'une accélération Team Sud Export. D'autre part, la plateforme numérique Team France Export élaborée par Business France a vu le jour en juin 2019 et constitue le point d'accès unique au programme d'actions régional et national à l'international.

Opérateurs impliqués	Cible	Descriptif
Parcours Team France Export Région Sud (action engagée par le niveau national)	Toutes entreprises	Accompagnement permettant de délivrer une offre de services « sur mesure » aux entreprises souhaitant se structurer et se développer à l'international
Accélérateur Sud	Toutes entreprises	Permet aux entreprises d'augmenter leurs performances et créer de l'emploi en région et accompagne les entreprises en leur proposant un parcours d'accélération de 24 mois, un diagnostic stratégique 360°, et deux parcours collectifs (financement haut et bas de bilan, entrée en bourse, croissance externe, internationalisation...).
Actions menées par risingSud	Toutes entreprises	Partenariats, programmes types bootcamps, matchmaking, modèle d'accompagnement (EXPAND, PROGRESS)
Autres actions menées par la Région	Toutes entreprises	Rencontres pour les entreprises à l'export, groupes de travail, renforcement de l'offre de prospection numérique, renforcement du dispositif V.I.E., etc.

3.5.2. Autres activités :

Une deuxième catégorie d'actions importantes pour soutenir l'export et l'internationalisation sont les missions économiques à l'étranger et la présence dans les grands salons et événements internationaux. En 2018 et 2019, plus de 350 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement à l'occasion de missions à l'étranger ou d'une présence sur un salon international, contre seulement 140 en 2017. En 2020, plus de 360 accompagnements d'entreprises ont été réalisés à l'export sur des salons, missions ou dans le cadre de la Team Sud Export et ce, malgré le contexte lié à la crise de la COVID-19. Au total 534 entreprises accompagnées entre 2016 et 2021. En outre, la Région a redéfini la gouvernance de cette activité en faisant évoluer en 2018 les missions de risingSud. En effet, les missions de risingSud ont été regroupées sur 5 grands domaines dont l'attraction d'investissements étrangers, le marketing territorial et l'internationalisation des entreprises.

Initiatives	Cible	Descriptif
Plateforme numérique Team France Export Région Sud	Toutes entreprises	Point d'accès privilégié à de l'information générale, à l'offre d'accompagnement, publique et privée, au programme d'actions régional et national à l'international
Missions économiques à l'étranger et présence dans les grands salons et événements internationaux	Toutes entreprises	Présence sur des salons internationaux, organisation de missions économiques à l'étranger, accueil de grands événement internationaux.

3.5.3. Aides financières :

Par ailleurs, un dispositif FIER est également mobilisable pour les entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire : les subventions et les avances remboursables accordées par Région Sud Attractivité. En revanche, les

nombre d'entreprises ayant bénéficiées de ces dispositifs ne sont pas connues à ce jour. En ce qui concerne, le soutien financier à l'exportation, aucun outil de financement spécifique n'a été mis en place dans le cadre du FIER.

Dispositifs	Cible	Subventions/ Aides	Prêts (inclus micro-crédits)	Garanties	Avances remboursables	Prise de participation au capital
Outil généraliste FIER/ Région Sud Attractivité	Implantation d'entreprises, PME, ETI, Grands groupes	X			X	

Si la crise sanitaire a eu des conséquences importantes dans tous les aspects du développement économique des entreprises, l'internationalisation des entreprises régionales est probablement la dimension qui a le plus été impactée par la crise. Du fait de la dépendance des actions définies au besoin de se déplacer et voyager, un nombre important d'actions ont été impossibles à réaliser.

Dans ce contexte, la Région a travaillé à la structuration et à l'organisation du collectif avec l'Agence rising Sud et les autres partenaires/agences. La crise COVID-19 ayant mis à l'arrêt beaucoup d'actions sur ce volet, la Région redouble d'efforts pour poursuivre et consolider le travail engagé sur l'internationalisation, notamment en termes de participation aux salons internationaux, d'organisation de missions économiques sur les destinations cibles arrêtées, de mise en place d'un « *aftercare* » des entreprises stratégiques et d'accueil de grands événements internationaux.

3.6. Relance / reconquête / résilience

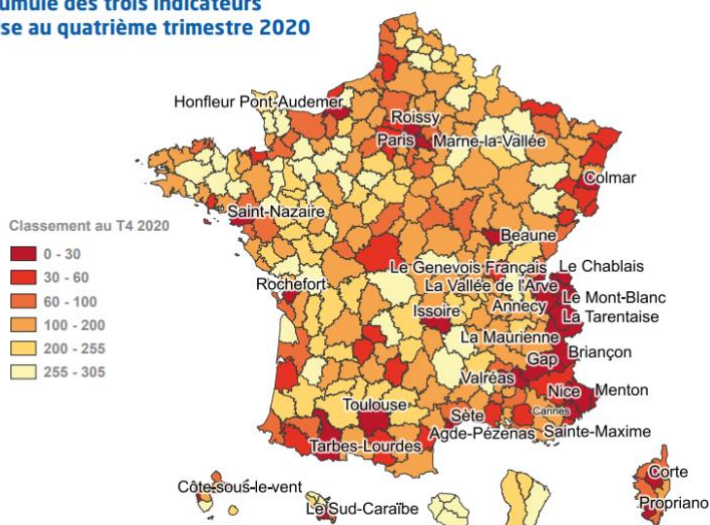
La pandémie mondiale de la COVID-19 a déclenché une crise sanitaire et économique d'une ampleur et d'une brutalité sans précédent et qui a provoqué l'ébranlement massif de l'économie française sur l'ensemble du territoire national, mais à des degrés variables en régions. L'année 2020 fut en effet une année noire pour toutes les régions, mais la situation économique s'est le plus détériorée dans les régions de l'Est de la France.

Une étude réalisée par France Stratégie⁴⁶ analyse l'impact territorial de ce choc économique sur l'emploi, et démontre que **les zones touristiques et zones industrielles de la Côte d'Azur, des Alpes** et de la Corse **figurent parmi les plus fortement affectées**. Cette étude se fonde sur trois indicateurs complémentaires : l'exposition à la perte de valeur ajoutée liée à la composition sectorielle de l'emploi, le taux de recours apparents à l'activité partielle et la variation de l'emploi salarié privé. Le croisement de ces trois indicateurs montre que les conséquences de la crise sont plus fortes dans l'est et le sud de la France où se concentrent des zones touristiques et certaines zones industrielles.

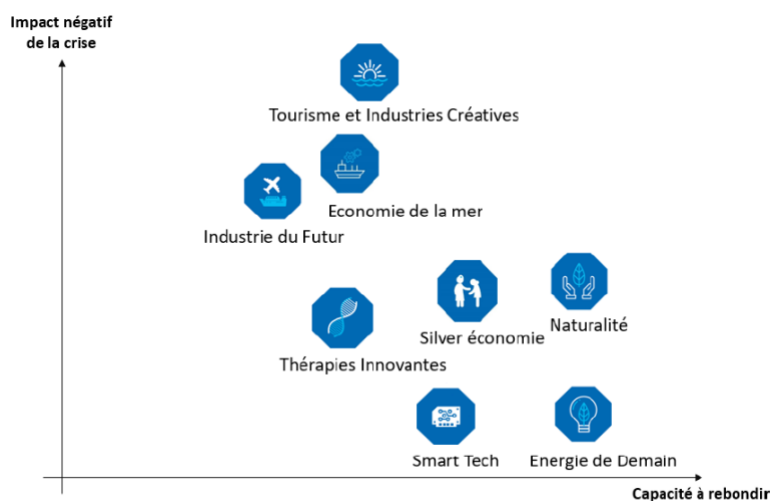
⁴⁶ France Stratégie, Note d'analyse N°100 – L'emploi en 2020 : Géographie d'une crise, avril 2021

En région, les stations de sport d’hiver fermées depuis un an ont privé les zones d’emploi de l’espace alpin – notamment les stations de ski - de leur dynamique saisonnière tandis que leurs industries ont souffert des fortes baisses d’activité, notamment lors du premier confinement. Par ailleurs, la crise a particulièrement impacté le tourisme de luxe, même lorsque les hôtels et les restaurants étaient maintenus ouverts durant la période estivale, les déplacements entre pays ayant été fortement limités.

Carte 8 – Score cumulé des trois indicateurs d’impact de la crise au quatrième trimestre 2020



La métropole de Nice apparaît donc comme la zone d’emploi la plus touchée parmi les trente territoires les plus touchés pour le score cumulé des trois indicateurs, suivi par Toulouse, Paris et Marseille. Les Bouches-du-Rhône sont également très concernées par la baisse d’activité, du fait de leur spécialisation dans certains secteurs très ralentis de l’industrie (cokéfaction, raffinage par exemple).



Côte d’Azur.

En termes d’impact sur les filières régionales, le graphique ci-contre illustre la capacité de rebond des filières au regard de l’impact négatif de la crise.

Dans ce contexte, la Région s’est mobilisée à travers le plan national d’urgence, de relance et de solidarité à hauteur de 1,4 milliard d’euros dont 1,2 milliard était destiné à engager massivement des investissements, notamment dans les lycées, les transports, la recherche et la santé, et la qualité de vie en Provence-Alpes

Aides financières :

Plus de 750 millions d’€ ont été injectés dans l’économie régionale et plus de 400 000 aides ont été versées aux entreprises à travers de nombreux dispositifs et fonds d’urgence. La majorité des dispositifs prennent la forme de subventions ou de prêts.

A la fin de l’année 2020

- . 481 632 aides ont été attribuées à 180 825 entreprises à travers le Fonds national de solidarité,
- . Un peu plus de 29.358 millions d’€ ont été mobilisés par le Fonds « Covid Résistance » et ont permis de financer 4 059 entreprises,
- . Le dispositif Région Sud Défensif a aidé 43 entreprises pour un montant de 12,98 millions d’€,

- . Région Sud Garantie a accordé 12,85 millions d'€ en garantie à 47 entreprises, et à fin avril 2022, 239 prêts accordés pour un montant de 81 268K€,
- . Le fonds ESS'OR avec plus de 790K€ mobilisés,
- . Et 2 millions d'€ du budget « mon projet d'entreprise » ont été réaffectés à la gestion de la crise et permis d'aider 1700 entreprises,
- . A fin 2021 c'est 723 prêts rebonds qui ont été accordés pour un montant de 66 514K€,
- . Des aides aux loyers de novembre 2020 et d'avril 2021 ont permis de soutenir 7653 entreprises pour un montant de plus de 3.8M€ .

Le **dispositif REACTION** a permis aux commerçants et artisans de s'adapter aux modalités de ventes à distance – et renforcer l'offre digitale - à travers des subventions d'investissement d'un montant de 2 000 € et maximum 5 000 € aux entreprises éligibles, c'est plus de 3.7M€ qui ont permis de soutenir 927 entreprises au total.

Par ailleurs, quatre mesures importantes destinées à épauler les professionnels du tourisme dans la phase de reprise de leur activité ont été mises en place à travers le plan de relance de l'économie touristique régionale. Ces mesures consistaient en une campagne massive de promotion des destinations aux niveaux régional et national cofinancé à hauteur de 1,3 millions d'euros par la Région, la mise en place du chèque vacances « au secours du tourisme » qui a mobilisé 4 millions d'euros par la Région et 2,4 millions d'euros par les départements, un accompagnement des fédérations professionnelles à travers des webinaires et initiatives de communications spécifiques pour les préparer au mieux à la reprise, et une dotation exceptionnelle de 300 000 € au fonds d'innovation pour proposer un outil de financement réactif aux entreprises innovantes du secteur touristiques visant à soutenir et accélérer leur digitalisation.

A noter que certaines des grandes transitions (voir section 4) auront également des impacts durables sur la viabilité de certaines activités économiques dans des territoires de plus en plus fragilisés, par exemple le tourisme et sports d'hiver, et sur les déterminants économiques, par exemple la mobilité et le télétravail, et son impact sur les centres villes.

Au final, le plan régional de reconquête adopté le 9 octobre 2020 mobilise 1 milliard d'euros de la Région et s'articule autour de 5 grands objectifs :

- . Renforcer la capacité d'investissement et d'innovation des entreprises et ainsi relancer la croissance ;
- . Faire en sorte que les entreprises régionales soient moins sensibles et plus réactive aux transitions environnementale, industrielle et numérique ;
- . Engager la reconquête industrielle sur le territoire régional ;
- . Doper l'activité des TPE/PME et promouvoir leur savoir-faire local ;
- . Renforcer l'attractivité de la région et mieux accompagner les entreprises à conquérir de nouveaux marchés à l'international.

Dispositifs	Cible	Subventions/ Aides	Prêts (inclus micro-crédits)	Garanties	Avances remboursables	Prise de participation au capital
Aide exceptionnelle pour les loyers d'avril 2021	Toutes entreprises	x				
Chèque réouverture	Toutes entreprises	x				

Dispositifs	Cible	Subventions/ Aides	Prêts (inclus micro-crédits)	Garanties	Avances remboursables	Prise de participation au capital
« Bol d'air » soignants	Personnels hospitalier/ soignants	X				
Prêt Rebond Bpifrance	PME		X			
Fonds ESS'OR entre la Région et la Banque des Territoire	Entreprises du secteur social et solidaire		X			
Fonds INVESTour régional	TPE/PME du tourisme en phase de relance et développement		X			
Région Sud Garantie (Région co-financé par le FEDER)	PME			X		

Accompagnement/ Ingénierie :

Opérateurs impliqués	Cible	Descriptif
Association 60 000 Rebonds	Entrepreneurs en situation fragile	Réseau d'acteurs regroupant des coaches, bénévoles professionnels et des parrains-marraines chefs d'entreprises pour faire rebondir les entreprises en situation précaire du fait de la crise sanitaire

Autres activités :

Outre les dispositifs financiers, la Région a pleinement participé à la réponse d'urgence en agissant sur deux volets : **la facilitation de l'accès aux aides**, par un travail de vulgarisation, lisibilité, simplification et orientation des entreprises pour accéder aux différents guichets (guichet unique COVID-19) ; et **la coordination avec les autres opérateurs économiques, notamment les EPCI**, par la mise en place d'une Task Force de l'économie, source de partage d'informations et d'expérience. Ainsi, la région a pleinement joué son rôle de chef de file lors de cette crise, pour une action économique concertée et partagée entre les acteurs.

IV. La mise en œuvre des grandes transitions

Des transformations majeures sont à l'œuvre, telles que le changement climatique et la transition énergétique, la révolution numérique, l'affirmation d'une économie servicielle, ou encore les changements de structure démographique, l'évolution permanente des modes de vie. De nouvelles organisations et pratiques économiques, politiques et sociales se mettent en place pour faire face à ces tendances majeures et durables. Prises ensemble, ces transitions auront un impact structurant sur l'économie de la région et doivent à l'évidence être prises en compte dans les travaux de renouvellement du SRDEII.

De surcroît, la pandémie COVID-19, la plus grave crise des dernières décennies avec des conséquences économiques et sociales graves et durables, a ébranlé de manière brutale les socles sur lesquels se sont construites nos sociétés. Des réponses d'urgence ont été développées pendant la crise (plan de relance, de reconquête, nouvelles façons de collaborer entre les collectivités et les acteurs économiques...), de nouvelles priorités s'affirment (résilience des chaînes d'approvisionnement, souveraineté économique, accès à la santé...), et d'autres se renforcent (transformation numérique, transition écologique, importance du local, productions agricoles et consommation en circuits court...).

S'engager dans ces grandes transitions est indispensable **pour les territoires comme pour les filières et les entreprises**, et constitue un facteur d'innovation, de compétitivité, d'attractivité et de développement et pour certaines filières de survie économique.

4.1. Transition écologique

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur porte une position forte et volontariste sur la transition écologique, à travers notamment son Plan Climat (moteur des accords sur le climat une Cop d'avance), son plan de décarbonation de l'industrie et son plan hydrogène. La Région veut faire de l'environnement un levier de développement économique et s'est notamment engagée, dans son 2^{ème} plan climat, à consacrer 50% des financements du volet économie à ces sujets

La transition écologique (inclus énergétique) de l'économie passe par une transition à trois niveaux : la transition des territoires, qui apportent les infrastructures nécessaires, et les marchés en lien avec la commande publique ; la transition des filières, qui repensent leurs modèles économiques, technologies, chaînes de valeur... ; et la transition des entreprises, qui intègrent la dimension environnementale dans leur stratégie individuelle.

Par exemple, considérons le cas du développement de la mobilité décarbonée : le territoire apporte les infrastructures de recharge ou d'expérimentation, et les commandes de marchés liées au transport ; la filière « transport-mobilité » développe des technologies innovantes autour du moteur à hydrogène et repense son modèle économique autour de la mobilité partagée et de l'intermodalité ; enfin les entreprises individuelles encouragent les pratiques décarbonées pour leur logistique ou pour les déplacements domicile-travail de leurs salariés. Ce modèle vertueux d'actions cohérentes à trois niveaux peut être dupliqué sur de nombreux domaines : construction, agriculture, déchets, énergie, etc.

Entrée territoire

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des plus consommatrices d'énergie en France, et présente un déficit de la balance commerciale énergétique de plus de 13 milliards d'euros⁴⁷. Néanmoins, sa situation géographique et climatique en fait un territoire propice au développement des énergies renouvelables : 29,5% de la production d'électricité en région était d'origine renouvelable en 2017 (FR : 21,9%), dont 75,6% d'origine

⁴⁷ Source : SRADDET

hydraulique. Ces chiffres laissent présager une forte marge de progression sur le développement de la biomasse (8,2% seulement pour un territoire pourtant très boisé), du solaire photovoltaïque ou encore des énergies marines sur le littoral. Des projets structurants et à fort potentiel économique sont à l'œuvre, comme l'électrification des quais des ports de Toulon, Marseille et Nice, ou le développement d'une ferme pilote sur l'éolien flottant à Fos-sur-Mer. D'autres alternatives sont explorées : l'hydrogène, le biogaz, la méthanisation, le solaire thermique, la thalasso-thermie, la géothermie, et le réseau de chaleur.

La valorisation des déchets est un pilier phare de l'économie circulaire. En région, **la valorisation des déchets ménagers a progressé de 8% entre 2018 et 2020, mais reste toujours en-deçà de la moyenne nationale.** Si 70% des déchets non dangereux inertes (notamment issus des chantiers du BTP) sont valorisés, moins de 60 % des déchets dangereux sont orientés vers des filières adaptées à leur dangerosité. Cela s'explique par la faiblesse du **maillage d'installations de gestion des déchets** sur certains territoires, et le manque de débouchés pour la valorisation des matériaux triés dans la région (métaux, plastiques, biomasse, bois...). Ainsi en 2018, **un appel à projets ProValoTri** dédié aux installations de gestion des déchets des professionnels et du BTP est créé pour répondre aux besoins spécifiques de ces secteurs : 8 projets ont été retenus sur ce premier AP, reconduit en 2020 (en cours d'instruction) et 2021 (à venir). **Des réseaux régionaux se mettent en place pour créer du lien entre acteurs publics et privés et favoriser les initiatives dans les territoires** (ex : le réseau anti-gaspillage alimentaire régional REGAL'im). **La Plateforme régionale de l'économie circulaire (PRECI)** a en outre été créée en avril 2019. Elle rassemble environ 150 parties prenantes économiques, et elle permet d'enrichir les politiques publiques et de faire émerger de nouveaux projets répondant aux besoins du territoire. L'animation de la plateforme repose sur une dizaine de groupes de travail qui couvrent un large champ des enjeux de l'économie circulaire et a permis le déploiement concret de projets d'économie circulaire.

Entrée filière

Les filières BTP, industrie et transport sont particulièrement émettrices en gaz à effet de serre, et doivent repenser leurs modèles de développement. La filière du transport se décarbone en proposant de nouvelles alternatives de propulsion, des infrastructures de recharges adaptées, l'allègement des véhicules, ou encore l'émergence de nouvelles filières de recyclage (ex : batteries). Le BTP pourra axer sa transition sur l'utilisation d'éco-matériaux et sur la valorisation de ses déchets. D'autres filières sont à travailler comme source d'opportunités et d'innovations : les filières d'énergies renouvelables avec le développement de l'hydrogène vert, de l'éolien flottant, du biogaz. La valorisation des déchets de l'agriculture et/ou de la filière bois-énergie est une source de développement de la filière biomasse. Ces dernières ont également l'avantage de favoriser les circuits courts de production et de distribution. Enfin, l'écotourisme est reconnu par l'exécutif régional comme un levier permettant de promouvoir un autre type de tourisme, alternatif au tourisme de masse fortement concentré sur la zone littorale et la haute saison estivale. **Les enjeux de transition écologique diffèrent selon les filières, et doivent donc se travailler par filière. Les filières du BTP, du transport, de l'énergie, de l'agriculture et du tourisme présentent de formidables opportunités autour de la transition écologique.**

Ainsi, **l'action 47 du Plan Climat a inscrit le soutien de projets structurants favorables au développement durable pour les filières économiques régionales dans le cadre des Opérations d'Intérêt Régional.** De nombreux projets ont ainsi été accélérés sur ces thématiques depuis 2018. Par exemple, l'OIR « Energies de Demain » a soutenu l'accélération du projet MassHylia, qui vise à développer le plus grand site de production d'hydrogène renouvelable de France, utilisant les technologies électrolyse et solaire. Porté par Engie et Total, ce site permettra une réduction de 15 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an. Mais également d'autres projets sur le développement de l'hydrogène, priorité forte confortée par l'adoption du Plan Régional Hydrogène en région (Hynomed, Hygreen...) ou sur les réseaux intelligents (Flexgrid...). L'OIR Naturalité a travaillé sur l'accélération de projets sur l'agriculture raisonnée et les circuits courts, comme sur la filière amande : la Région soutient la filière en favorisant l'extension du verger d'amandiers, en contribuant à augmenter les rendements via le transfert de techniques de productions, et en structurant la filière autour du Syndicat des producteurs d'amandes de Provence.

Les filières transitions énergétiques et transitions écologiques constituent deux nouvelles filières prioritaires de la stratégie de spécialisation régionale, avec comme segments prioritaires l'énergie décarbonée, les systèmes énergétiques optimisés, la décarbonation de l'industrie, le transport décarboné et connecté, l'eau, l'adaptation au changement et risques climatiques, et l'économie circulaire et l'éco-conception.

Sur le segment de l'économie circulaire, le Plan Climat cible 4 filières prioritaires :

- . **L'agro-alimentaire** (fertilisants naturels),
- . **Le bâtiment** (recyclage et réemploi des déchets de chantier),
- . **Les matériaux** (création de nouvelles filières de valorisation particulièrement métaux et terres rares),
- . **L'énergie** (valorisation des combustibles solides de récupération : CSR).

L'appel à projet Fil'déchets permet de soutenir des projets d'initiatives régionales innovantes ou expérimentales et reproductibles pour des filières régionales de gestion, valorisation et/ou recyclage des déchets. Les 7 éditions passées (2012-2019) de l'appel à projets ont permis de recevoir 268 candidatures, soutenir 145 projets et investir plus de 3 M€ (ADEME et Région).

Entrée entreprise.

Par son précédent SRDEII, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée à promouvoir et accompagner le déploiement des nouveaux modèles économiques autour de l'économie circulaire et de la responsabilité sociétale des entreprises. Cet engagement s'est vu renforcé ces deux dernières années par d'autres stratégies régionales, portées par le Plan Climat « Un Cop d'avance » et le Plan de décarbonation.

Réduire l'impact environnemental des entreprises est un enjeu de plus en plus prégnant pour les financeurs publics qui y consacrent des budgets d'aides croissants (3,7 M€ en 2020 pour l'ADEME contre 0,6 M€ en 2019, les prêts verts bonifiés de BPI France...) ⁴⁸. Moteur essentiel de la croissance verte, les entreprises sont fortement soutenues pour développer des projets et des innovations en lien avec la transition écologique. Elles ont bénéficié de 37 M€ d'aide de l'ADEME sur la période 2019-2020 soit environ les 2/3 des aides financières de l'Agence.

Concrètement, plusieurs dispositifs ont été mis en place en partenariat avec l'Etat et l'ADEME au sein du « **Parcours performant et responsable** », restructuré en « **Parcours de la transition écologique des entreprises** » depuis 2020. Ce parcours autour de 3 étapes favorise le développement de l'économie circulaire, l'accompagnement de la transition écologique, la promotion de l'achat responsable et la responsabilité sociétale des entreprises, et notamment des TPE-PME. A ce jour, plus de 600 entreprises se sont engagées dans une des briques du parcours et 3000 entreprises sont déjà impactées. La Région souhaite accélérer ce programme en accompagnant 500 entreprises par an pour les prochaines années (action 101 du Plan Climat 2).

L'étape 1 du dispositif, « Mes premiers pas dans la transition écologique », permet d'accéder à une offre d'accompagnement auprès d'un opérateur local labellisé par la Région. L'étape 2 du dispositif, « La transition écologique levier de développement de mon entreprise » correspond au dispositif CEDRE, et offre 3 mois d'accompagnement préalable, la possibilité d'accéder sous conditions d'emplois à une subvention forfaitaire de 15 000 €, 30 000 € ou 45 000 € (soumise au régime des aides de minimis), et à un suivi individuel et collectif pendant 3 ans. Le **dispositif CEDRE** a permis d'accompagner 310 entreprises entre 2016 et 2019 et de mobiliser 3 715 000 € sur la même période. L'étape 3, « La transition écologique au cœur de la transformation de mon

⁴⁸ Bilans d'activité 2019 et 2020 de l'ADEME

entreprise » permet d'accéder à des offres d'incubation et d'accélération pour des projets d'économie circulaire, grâce au dispositif TRAJ'EC.

Outre l'accompagnement et le financement, la Région a organisé pour la première fois les « Journées de la transition écologique et de l'économie circulaire ». La première journée était particulièrement dédiée aux entreprises. Les 300 visiteurs ont pu participer aux conférences et ateliers et rencontrer les acteurs sur l'espace d'exposition.

Enfin elle souhaite agir de manière transversale et englobante, en se fixant comme objectif de dédier 50% des financements du volet économie à ces sujets (engagement du 2^{ème} Plan climat, et en proposant de fixer des critères climatiques applicables à l'ensemble des aides régionales.

4.2. Transition digitale

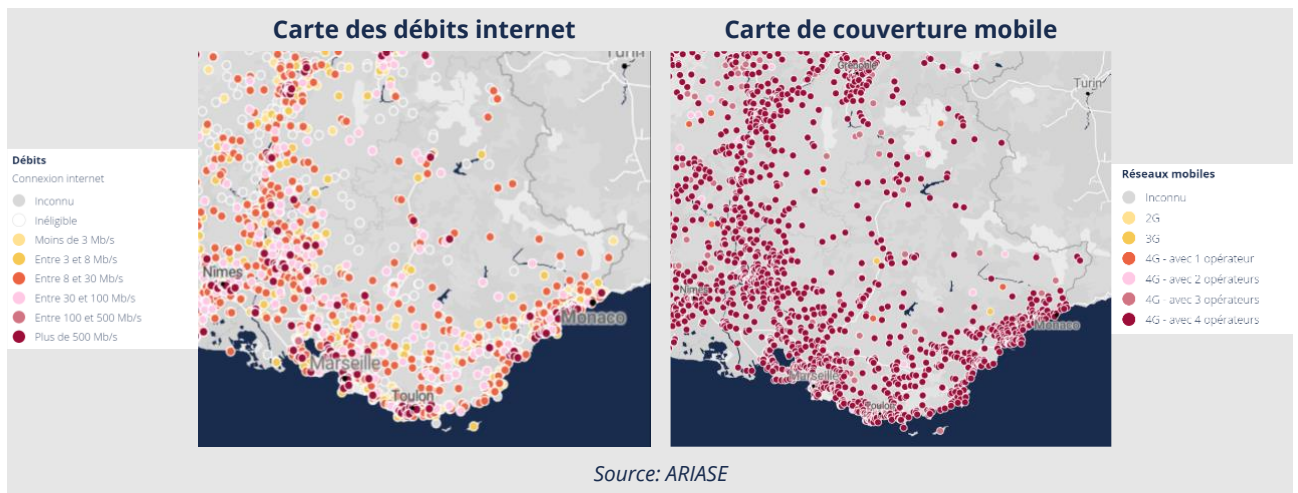
Entrée territoire

L'accès au numérique peut constituer un facteur aggravant en matière d'inégalité des territoires et une opportunité pour le désenclavement. **L'accès au très haut débit et le déploiement d'une offre de services numériques performants** est en effet susceptible de renforcer l'attractivité de territoires non-métropolisés et de concourir au maintien ou à l'installation d'activités économiques comme de population.

La Région a pour ambition d'être la première Smart Région d'Europe, et a ainsi élaboré sa Stratégie régionale Smart Région en 2016. Les axes 1 et 2 visent plus spécifiquement la transformation numérique du territoire, à travers deux leviers : celui de **l'aménagement numérique**, en accélérant le déploiement du Très Haut Débit, en déployant le WIFI gratuit (200 Villages, 100 gares et 100 sites touristiques), et en travaillant sur la résorption des zones blanches de téléphonie mobile ; et celui de **l'ouverture des données**, avec pour projet phare la création d'une plateforme régionale de données, permettant de créer de l'intelligence et des services innovants.

Sur l'aménagement numérique, une Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (SCANT) a ainsi été adoptée en 2018, venant renouvelée la SCANT établie en 2011. De 2016 à 2020, plus de 37 millions d'euros ont d'ailleurs été mobilisés par la Région pour soutenir le déploiement des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire. Les opérateurs ont réalisé d'importants investissements pour établir des réseaux de communications électroniques en zones denses. Les collectivités ont pu déployer des réseaux sur les territoires délaissés par l'initiative privée, en s'appuyant notamment sur le Syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur très haut débit. Des contrats de proximité intégrant un volet numérique ont été signés avec les départements (Hautes-Alpes, Var, Alpes Maritimes) et les métropoles (Nice Côte d'Azur).

Néanmoins, **l'état des lieux régional du déploiement des réseaux très haut débit fixes révèle une offre inégale selon les départements**. L'offre en très haut débit fixe couvre près de 40 % des locaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais seulement 20 % dans les Hautes-Alpes contre 54 % dans les Alpes-Maritimes. Pourtant, le développement numérique en zone de montagne constitue un outil de développement économique pour l'espace alpin. La Région a investi 13,6 millions d'euros depuis 2016 pour le déploiement de réseaux d'initiative publique et a soutenu le développement de 24 lieux d'innovation et de médiation numérique, labélisés « Sud Labs », sur des communes de la zone montagne. Néanmoins, il reste un effort important à fournir pour atteindre les objectifs fixés par la SCANT 2018 : le haut débit pour l'ensemble du territoire en 2020 (repoussé à l'horizon 2022/2023) et le très haut débit pour l'ensemble du territoire en 2025.



Notons également **l'initiative DataCenter Sud**, qui a permis la consolidation et la structuration à l'échelle régionale des moyens de calcul, de stockage et de réseau dédiés aux activités du numérique des acteurs académiques.

Sur l'ouverture des données, la **plateforme régionale DataSud** a été déployée sous maîtrise d'ouvrage régionale. Il s'agit d'une plateforme de données ouvertes, géographiques et intelligentes, mutualisée avec plus de 120 producteurs de données publics et privés, de toutes les strates territoriales, permettant l'accès à plus de 1.600 jeux de données.

L'objectif de la Région est de faire de DataSud une plateforme régionale de services numériques consommateurs de données, en y intégrant de nouvelles fonctionnalités susceptibles d'apporter une réponse opérationnelle aux nouveaux besoins des acteurs du numérique (smart territoires, entreprises, citoyens). Ainsi, plus de 30 services utilisateurs de données de DataSud ont été développés, parmi lesquels des applications dédiées à l'intermodalité, au patrimoine, à la culture, au tourisme sportif en milieu alpin ou encore à destination des personnes en situation de handicap. La plateforme a vu 10 000 utilisateurs montrer leur intérêt en quelques mois.

DataSud opère également des challenges et expérimente le prototypage de services innovants (en matière d'énergies, d'emploi, formation, etc.). Ainsi, 23 projets d'usage des données ouvertes et de DataSud ont été accompagnés par la Région : concours régional de data journalisme, éducation à l'environnement et à la qualité de l'air par les données, accompagnement à l'ouverture des collections des musées, de l'agenda culturel régional Culturo (ARCADE), hackathons dédiés aux données de la mer, de la santé, etc. Et des expérimentations de services innovants ont été conduites, notamment dans le domaine de l'énergie (Flexgrid Data), de l'emploi (convention Région/Bayes Impact/Association régionale des missions locales et contrat de R&D Open emploi)

Enfin, le réseau d'acteurs de la donnée est animé de façon permanente, notamment à travers d'évènements (Barcamp régional, DataWeek), et l'impulsion de partenariats ouverts avec Etalab, et les territoires.

Entrée filières

La transformation digitale impacte toutes les filières, mais de façon différenciée : que cela soit sur le niveau d'impact, ou sur les technologies les plus impactantes. La robotisation couplée à l'internet des objets et l'intelligence artificielle changent la manière de produire, que cela soit dans l'agriculture, ou dans l'industrie. La réalité virtuelle et la technologie jumeau numérique changent également la façon de concevoir, que cela soit pour l'industrie ou pour l'immobilier. La technologie blockchain impacte fortement le secteur de la finance. Le très haut débit, l'open data, la géolocalisation ou encore les réseaux sociaux et le chatbot bouleversent les pratiques du commerce. Le tourisme pourra également bénéficier des technologies réalités augmentée et chatbot...

Il apparaît donc opportun de travailler avec les filières les besoins en transformation digitale. Par exemple le Pôle Mer Méditerranée cherche à déployer les outils numériques pour soutenir le développement des Smart Ports. **Il est également important de faire le lien avec la filière numérique et les technologies de l'écosystème régional.** Le pôle SCS anime un réseau d'acteurs régionaux du numérique présents sur les principaux éléments de la chaîne de valeur, et plus particulièrement positionnés selon 4 axes technologiques : la microélectronique et l'électronique, la cybersécurité, l'Intelligence Artificielle et le big data, et l'Internet des Objets.

En parallèle, la Région pousse le développement de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle à travers des feuilles de route dédiées.

La feuille de route régionale 2020-2022 pour la cybersécurité entend notamment valoriser les atouts et savoir-faire de l'écosystème régional et développer l'attractivité du secteur ; accompagner l'écosystème économique et les entreprises avec la **structuration d'une offre de services régionale sur la cybersécurité** ; structurer et renforcer les filières régionales d'excellence dans ce domaine ; et **développer et promouvoir l'offre de formation régionale et renforcer le soutien à la recherche dans le cadre du futur campus cyber national et européen dédié à la sécurité et à la confiance numérique.** Dans le cadre du Plan de reconquête, les deux lauréats du Grand défi Cyber en région ont été financés pour un montant de 1,6 M€.

La Région s'est également engagée dans un programme d'action régional 2018-2020 sur l'expérimentation de l'intelligence artificielle, pour faire de l'IA un véritable moteur du développement économique de la Région. Parmi les priorités, la Région a engagé le **programme « Open emploi »**, en partenariat avec Pôle Emploi, l'APEC et les missions locales, à fluidifier le marché de l'emploi régional et accompagner les trajectoires d'évolution professionnelle constituent des éléments stratégiques grâce à l'IA. Le service s'appuie sur les données référencées par DATASUD dans le cadre du répertoire régional de données de l'emploi et de la formation (R2DDE). La Région souhaite également **stimuler et mettre en visibilité l'écosystème régional de l'IA**, avec pour objectif de favoriser l'émergence de services innovants et à forte valeur ajoutée, au service du dynamisme de la recherche et de l'entrepreneuriat régional. Il s'agit notamment de permettre des liens entre apporteurs de solutions, et les demandeurs, notamment les collectivités et grands donneurs d'ordre, pour développer des cas d'usage. La Région travaille également sur la mise en visibilité des formations proposées sur le territoire régional. La Région a également accompagné les deux candidatures régionales instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle (3IA), et le 3IA de Nice Sophia-Antipolis a ainsi pu être labellisé par l'Etat comme un des quatre 3IA français.

Les technologies intelligentes, communicantes et sécurisées ont été retenues comme une technologie clé au service des 7 filières de spécialisation

Enfin, un axe fort poussé en région est le lien entre transition numérique et transition écologique. Deux secteurs sont principalement visés par le Plan Climat : l'écotourisme (nouvel outil de pilotage des flux touristiques en lien avec les territoires) et le transport (gestion intelligente du trafic).

Entrée entreprises

La France occupe la 15^e place du classement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2019 de la Commission européenne, qui porte sur les 28 États membres de l'Union Européenne, loin derrière les pays les plus performants de l'Union Européenne. Les entreprises françaises adoptent moins vite les solutions digitales à leur disposition que les autres pays européens, et accusent un retard par rapport aux voisins européens sur l'utilisation d'outils digitaux dans l'entreprise pour améliorer la productivité.

Une enquête portée par les clusters et pôles régionaux a été lancée en 2020 sur la thématique de la transformation numérique auprès des filières régionales (la chimie, la mer, la santé, les énergies, l'aéronautique et sécurité et l'environnement). Plus de 300 entreprises ont répondu : 75% en moyenne se disent concernées par la digitalisation, 50% ont une démarche en cours, moins de 25% sont en phase de déploiement, ce qui montre l'intérêt, les attentes mais la faible adoption de solutions digitales. Les principaux freins remontés sont la

méconnaissance des apports du numérique, la confiance dans les solutions numériques, les risques liés au changement, et le coût de l'investissement et ROI.

En lien avec sa volonté « d'accompagner la digitalisation de l'économie et aider les entreprises à s'approprier les opportunités du numérique » au sein de l'engagement 2 du SRDEII, la Région a mis en place toute une série de dispositifs à destination de la transition digitale, et une rubrique « réussir la transition numérique de mon entreprise » a été développée sur le portail des entreprises.

Tout d'abord le **réseau Sud Labs** a permis de labelliser 140 lieux d'innovation et de médiation numérique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au plus près des entreprises. Le réseau régional des Sud Labs a ainsi permis d'accueillir sur la période 2017-2020 plus de 5.600 entreprises, 23.700 demandeurs d'emploi et 19.000 citoyens.

La Région a adopté en mars 2019 le « **chèque transition numérique** » qui permet aux dirigeants des TPE-PME de mobiliser du temps de consultants experts sur un large spectre de thématiques liées au numérique, par exemple de la conception de site web à la cybersécurité, en passant par l'organisation interne ou la gestion des données, etc. Un nouveau dispositif de chèque conseil numérique « **Coach Digital** » a été lancé en 2020 et prévoit de mettre à dispositions de l'expertise ciblée (2 jours d'intervention de consultants) à 250 entreprises de moins de 20 salariés. 283 entreprises ont déjà bénéficié d'une prestation de coaching à fin avril 2022 et 130 sont en phase d'instruction ou de diagnostic.

Le développement des compétences du numérique doit être également un axe clé de la transformation numérique : tant sur de la formation initiale, qu'en formation continue. **85 formations sont labélisées Grande Ecole du Numérique** sur le territoire, principalement sur les espaces azuréens, provençal et rhodanien. Sur l'espace alpin, quelques formations sont dispensées autour de Manosque.

Enfin, **la crise COVID-19 a accéléré les besoins en digitalisation, et a permis de convaincre de son rôle dans la compétitivité et la capacité de résilience des entreprises.** Dans le cadre du plan de reconquête, des stratégies de digitalisation ont été développées pour des secteurs ou cibles spécifiques, et notamment **l'économie touristique et l'artisanat, le commerce et les TPE**, qui ont bénéficié du cadre d'intervention REACTION (reprise des acteurs du tourisme par l'innovation et l'optimisation numérique). 927 entreprises ont été soutenues depuis la mise en place du plan REACTION pour un montant de plus d'3,7 M€.

Enfin, **les acteurs régionaux se positionnent sur la structuration d'un European Digital Innovation Hub (EDIH)**, initiative lancée par la Commission européenne visant la mise en place d'un guichet unique sur la transition digitale des entreprises et des collectivités. Porté par l'AMU, et co-porté par le Pôle SCS et NCA, l'EDIH Moove2Digital accompagne la transition digitale des filières régionales (environnement, chimie, énergie, aérospatial-défense-aéronautique, économie bleue, nutraceutique et cosmétique, santé) sur trois technologies principales : IoT, cybersécurité et IA.

4.3. Transition sociétale

Réduction des inégalités sociales

La crise sanitaire a accentué les inégalités sociales déjà bien présentes en région, avec notamment un taux de pauvreté de 17,3%, le plus élevé des régions du sud de la France hors Occitanie (17,2%). Globalement, les indicateurs évoqués dans le tableau ci-dessous sont plus défavorables que ceux des autres régions du sud et à la moyenne française.

Près de 365 000 foyers sont allocataires de la Prime d'activité (+1,4% entre mars et juin 2020) représentant en comptant les conjoints, enfants et autres personnes à charge près de 700 000 personnes vivant dans un foyer bénéficiaire, soit 1,9 personne par foyer en juin 2020. Le nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité

Active a également augmenté de 5,3% entre mars et juin 2020 (plus forte évolution trimestrielle observée en dix ans) avec 168 825 bénéficiaires au T2 2020.

Indicateurs de la fragilité sociale dans les régions du sud de la France en 2018

Source : Insee, Retraitement, 2018

Indicateurs de la fragilité sociale	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Taux de pauvreté (en %)	17,3	17,2	13,6	12,7	N/A
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé - 2017 (en %)	14,3	13,7	10,6	9,3	11,2
Part de la population de moins de 65 ans à bas revenus - 2019 (en %)	22,6	21,8	17,2	16,1	18,3
Difficulté de lecture des jeunes de 16-17 ans (en %)	10,8	10,1	11,4	9,5	10,4
Part des jeunes de 20-24 ans sortis des études non diplômés en 2017 (%)	19,1	17,2	15,5	15,6	17
Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC (en %)	45,9	47,7	46,9	45,2	47,1

Le Plan de relance fait face à un enjeu de taille : éviter la hausse des inégalités en France. La relance sera donc solidaire est axée sur la cohésion. De nombreuses mesures visent les jeunes (programme « un jeune, une solution », la revalorisation de la rémunération des stagiaires) et portent sur la création d'activité et à l'insertion. Le but est d'accompagner les profils vulnérables vers l'emploi, en particulier jeunes ou les personnes en situation de handicap. La sauvegarde de l'emploi est garantie par de déploiement de l'activité partielle de longue durée assorti d'un plan de formation.

Responsabilité société des entreprises

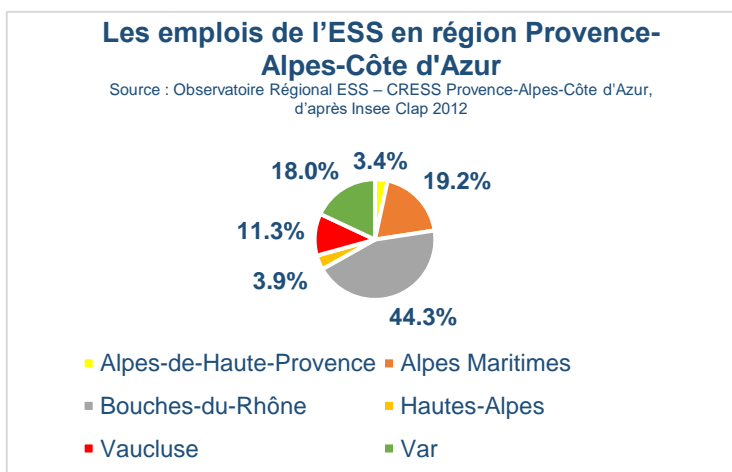
Si le terme est retenu dans le présent diagnostic, la transition sociétale est souvent associée à la transition écologique ou intégrée dans le concept plus large des transitions économiques. Elle renvoie à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), il y a peu réservée aux grands groupes et à quelques entreprises pionnières et aujourd'hui un sujet qui traverse toutes les tailles d'entreprise et les secteurs d'activité.

La Région est actrice de la promotion et du développement de pratiques plus éthiques dans le fonctionnement des entreprises régionales. La Région a adhéré à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et placé le thème de l'égalité professionnelle dans le Contrat de plan Etat Région. Dans ce cadre, un appel à projet est lancé chaque année en vue de la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour favoriser la mixité des métiers et soutenir des projets entrepreneuriaux.

Signé en janvier 2021, le contrat d'avenir Etat / Région 2021-2027 prévoit un volet égalité hommes - femmes. La réduction de moitié de l'écart de taux d'activité entre les femmes et les hommes entraînerait une augmentation du PIB d'environ 6% d'ici 2030. Les leviers d'action sont nombreux : sensibilisation et lutte contre les stéréotypes de genre et les représentations standardisées des rôles auxquels femmes et hommes sont assignés, promotion de la mixité des métiers, levée des obstacles à l'entrée en formation professionnelle (mobilité, garde enfant), amélioration de l'accès à des métiers en tension au sein des filières stratégiques et l'accompagnement dans des cursus favorisant l'entrepreneuriat des femmes.

Economie sociale et solidaire

Facteur de transformation de l'économie, l'économie sociale et solidaire (ESS) est de plus présente dans l'économie de proximité. En région, l'ESS représente 16 600 établissements, environ 10% de l'emploi (163 000 emplois salariés) et 6% du PIB régional. Parmi ces établissements, on compte 800 établissements de 50 salariés et plus, 3 300 de 10 à 49 personnes et 12 500 de microstructures de moins de 10 salariés. Les activités tertiaires sont très représentées, notamment les services aux personnes.



Une plateforme régionale de l'économie circulaire (PRECI) a été mise en place en 2019. Elle permet de dynamiser l'émergence des projets répondant aux besoins du territoire. Ce dispositif a permis le déploiement de projets concrets sur la création d'entreprise, le financement ainsi que la création d'un portail internet dédié.

La Région favorise le développement de l'ESS, l'accompagnement de la transition écologique, la promotion de l'achat responsable et la RSE au travers de plusieurs dispositifs. Le CEDRE précité s'inscrit dans le Parcours de la transition écologique des entreprises. Le soutien régional est effectué de manière directe sous forme de subventions et de manière indirecte grâce à un accompagnement individuel et collectif concernant les volets économiques et RSE.

Depuis 2018, le « Parcours performant et responsable », dispositif en faveur des TPE-PME, favorise le développement de l'économie circulaire, l'accompagnement de la transition écologique, la promotion de l'achat responsable et la responsabilité sociétale des entreprises. Des « Journées de la transition écologique et de l'économie circulaire » ont été organisées par la Région pour la première fois en décembre 2019, événementiel ouvert aux entreprises et au grand public pour échanger sur ces thématiques. Plus de 400 entreprises sont engagées dans le dispositif qui bénéficie indirectement à 3 000 entreprises.

Des outils d'intervention visant à accompagner les démarches des entreprises et des territoires dans leur passage à l'ESS ont été mis en place : l'appel à projets « Transition Economique et Ecologique des Entreprises » (T3E), l'appel à projets FILIDECHE et le cadre d'intervention Ecologie Industrielle et Territoriale.

4.4. Transition industrielle

La transition industrielle est à l'origine **l'application des grandes transitions (écologique, numérique, et dans une moindre mesure sociale) à l'industrie**. Cette transition est largement soutenue par la Commission Européenne, et en ligne avec le Pacte Vert. Il s'agit concrètement de soutenir la transition vers une économie bas carbone et une économie circulaire ; permettre le développement et la diffusion des innovations, technologies, pratiques, notamment sur le numérique et l'environnement ; et d'anticiper l'impact des bouleversements technologiques sur l'emploi.

La crise économique liée à la crise sanitaire a remis en évidence plusieurs points de fragilité de l'économie française comme celui de notre multi-dépendance aux autres puissances technologique, numérique et productive. Ainsi, **les questions de réindustrialisation et de sécurisation des chaînes d'approvisionnement, en lien avec la souveraineté économique de l'Europe, de la France et des territoires, sont devenues également centrales.**

Ainsi le **5 mai dernier 2021, la Commission européenne a publié la mise jour de sa nouvelle stratégie industrielle** : Certains ajustements ont été effectués pour tenir compte des enseignements de la crise. La stratégie s'organise autour de trois piliers. Le premier est **d'apporter un soutien tout particulier aux petites et moyennes entreprises (PME)** impactées par la crise économique et les obstacles rencontrés au sein du marché intérieur. La deuxième priorité est que **l'Europe devienne plus autonome dans des domaines clés et donc moins dépendante des chaînes d'approvisionnement**. Cet objectif, déjà prévu dans la précédente stratégie industrielle de 2020, mais a été renforcé par un travail approfondi autour de 5 200 produits importés par l'Europe, parmi lesquels 137 sont considérés comme critiques, et pour 34 d'entre eux, l'UE est particulièrement vulnérable. **La troisième priorité vise à accélérer la double transition industrielle de l'UE : Ecologique et numérique**. Pour cela, la Commission propose d'établir avec les industries et les parties prenantes des parcours de transition pour atteindre ces objectifs, d'établir des projets plurinationaux pour soutenir la reprise et que les entreprises développent mutuellement leurs capacités. Une attention toute particulière sera consacrée au secteur sidérurgique qui doit être plus propre et plus compétitif, et au secteur du tourisme.

La présence en région de plusieurs secteurs industriels stratégiques (aéronautique, industries de défense, chimie / pétrochimie et sidérurgie) constitue un atout distinctif qu'il convient de pérenniser et de développer.

Ainsi, les stratégies régionales Smart Région et RIS3 2021-2027 identifient toutes les deux l'industrie comme un potentiel à développer et à accompagner. Ainsi, la stratégie Smart Région réaffirme l'importance du concept de l'Usine du futur 4.0, comme une usine étendue et éco-efficace. La stratégie RIS3 2021-2027 a défini l'accompagnement des PME industrielles vers l'industrie 4.0 comme une action transversale aux filières de spécialisation. L'objectif est d'agir sur la compétitivité de petites unités industrielles par la modernisation de l'outil de production et l'amélioration des procédés, le passage vers une industrie collaborative et connectée, et l'intégration des enjeux de la transition écologique et énergétique dans les procédés industriels.

Le Plan Climat définit également 4 axes d'actions pour accompagner l'industrie dans sa transition écologique : accompagner des projets de R&D et d'innovation pour aider la mutation des filières et la décarbonation industrielle ; optimiser l'utilisation des sols déjà artificialisés et privilégier leur réutilisation (reconversion de friches industrielles) ; accompagner les industries pour qu'elles réduisent leur consommation d'énergie fossile par l'utilisation de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux procédés industriels ; et favoriser l'économie circulaire pour l'industrie, à travers notamment l'écologie industrielle et territoriale.

Des **appels à projet sur l'écologie industrielle** ont été lancés : une quinzaine de projets sont soutenus et intégrés à un réseau régional actif.

La Région a mis en place dans ce sens le dispositif **Parcours Sud Industrie**, qui doit financer 500 TPI et PMI régionales d'ici la fin de l'année 2022 dans leur transformation vers l'Industrie du Futur. Ce parcours s'adresse aux TPI ou PMI présentant une activité de fabrication ou de transformation. A ce stade 162 parcours sont finalisés. 90 entreprises ont perçu une subvention d'investissement régionale pour un montant cumulé de 10.1 M€ depuis juin 2020. Les actions de sourcing renforcées par l'agence risingSud, les opérateurs et partenaires ont permis de redonner une dynamique et on atteint en mars 2022 près de 400 entreprises.

Les acteurs régionaux se positionnent également sur la structuration de **deux outils structurants pour l'accompagnement à la transition industrielle** : l'**EDIH Moove2Digital** (cf. section transition digitale) qui en région vise largement les filières industrielles régionales, et la **Plateforme d'accélération Industrie du Futur** porté par Team Henri-Fabre, et déposé en janvier dans le cadre du PIA. La plateforme d'accélération réalisera des accompagnements sur toutes les briques de l'**Industrie du Futur** (contrôles avancés, matériaux et économie circulaire, robotique/cobotique, homme augmente, procédés de fabrication innovants, économie d'énergie), et Moove2Digita portera les briques numériques (l'IA & Big data, de la cyber sécurité et de l'IOT). La Région accompagne la structuration de dossiers de ces deux initiatives.

Enfin, **la reconquête industrielle figure parmi les 5 chantiers clés du plan de reconquête économique régional**. 5 dispositifs clés ont été activés : la création d'un Fonds de participation et de reconquête industrielle de près de

60 millions d'euros pour investir dans les nouvelles filières industrielles ; le doublement de l'effort consenti par l'Etat sur les appels à projets en faveur de l'industrie, l'accompagnement des industries régionales dans leurs investissements de décarbonation pour réduire de 10% les émissions de GES d'ici à 2021 (-75% à 2050) en mobilisant des outils européens, au 1^{er} rang desquels le fonds de transition juste ; le déploiement du « Pack Sud relocalisation » ; et le déploiement d'une offre d'implantation packagée pour une dizaine de sites fonciers clefs « prêts à l'emploi ».

V. Une action économique concertée et partagée

5.1. Stratégie des territoires infrarégionaux

Plusieurs cadres de référence ont été développés au niveau régional, qu'il s'agisse de structurer une action politique en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de soutien à l'innovation, de soutien sectoriel ou de soutien à la transition environnementales et énergétiques (voir annexe 3 - Principales stratégies et feuilles de route régionale en matière d'économie).

Ce fil conducteur guide l'action régionale mais oriente également les collectivités et métropoles pour définir, à leur échelon, des stratégies de développement pour répondre aux enjeux de leur territoire.

Typologie de territoire	Métropoles et principaux EPCI de la région	Principales orientations économiques
Espace provençal	Aix-Marseille Provence Méditerranée <u>Agenda du développement économique (2017)</u>	S'affirmer comme une métropole compétitive <ul style="list-style-type: none"> - 6 filières métropolitaines : santé, aéronautique-mécanique, maritime et logistique, industries numériques et créatives, énergie-environnement, tourisme et art de vivre - En résonance directe avec les 8 OIR
		Devenir une métropole attractive et ouverte au monde au cœur des échanges euro-méditerranéens <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement géostratégique sur l'axe méd-Afrique + sur l'arc méditerranéen à renforcer
		Se positionner comme une métropole facilitant la vie des entreprises <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un parcours résidentiel des entreprises complet
		Développer la métropole entrepreneuriale et innovante <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'écosystème d'innovation (AMU, infrastructures majeures, 3 technopoles, etc.)
		Construire une métropole de proximité proche de ses habitants <ul style="list-style-type: none"> - Soutien au commerce de proximité et à l'artisanat
		Bâtir une métropole partenariale <ul style="list-style-type: none"> - Avec ses 92 communes, avec les autres territoires du département, avec les autres agglomérations régionales et avec la Région
Espace azuréen	Toulon Métropole <u>Territoire d'avenir – Une métropole compétitive (2015)</u>	Une agglomération d'innovation et compétitive <ul style="list-style-type: none"> - 5 filières métropolitaines : sécurité et sûreté maritimes, défense, technologies marines et sous-marines, systèmes complexes ; santé et bien-être ; environnement et développement durable ; agriculture ; aquaculture et pêche - En résonance direct avec 7 OIR
		Une agglomération de projets, pour une métropole d'avenir <ul style="list-style-type: none"> - Toulon Grand projet Rade (Technopole de la Mer, équipements portuaires, réfection de la grande jetée, etc.) - ESR en pleine essor (projet Quartier de la connaissance et du numérique, etc.)
		S'implanter dans l'agglomération <ul style="list-style-type: none"> - Mieux organiser l'espace économique et améliorer la qualité des zones existantes
Espace azuréen	Métropole Nice Côte d'Azur <u>Schéma métropolitain de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (2017)</u>	Innovation et smart city, nouveaux moteurs des domaines d'excellence de la Métropole <ul style="list-style-type: none"> - Santé, tourisme d'affaires, écotechnologies, filière bleue, mobilité, audiovisuel - En résonance directe avec 6 OIR
		De grands projets au service de l'ambition économique <ul style="list-style-type: none"> - Nice Eco-vallée (Nice Méridia, Grand Arénas, le PEX, le MIN)
		De nouvelles dynamiques universitaires et entrepreneuriales prometteuses <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer les retombées de l'innovation partenariale (label IDEX, l'IMREDD, CEA tech) - Amplifier la dynamique entrepreneuriale (CEEI) - Compléter l'offre de formation (CFA, campus de l'apprentissage, etc.)
		Des stratégies d'attractivité et de coopérations territoriales renouvelées <ul style="list-style-type: none"> - Coopération franco-monégasque, franco-italienne, etc.

Espace rhodanien	Grand Avignon <u>Passion d'entreprendre (2019)</u>	Les enjeux du marketing territorial - Ambassadeurs de territoire, etc.
		Les filières stratégiques du développement économique - Alimentation et ingrédients naturel, aéronautique, industries culturelles et créatives - En résonance directe avec 4 OIR
		Le dynamisme entrepreneurial - Pépinière, La Couveuses, etc.
		Le cadre de vie avignonnais - L'art de vivre (patrimoine, etc.) - Le tourisme d'affaires

Ces cadres stratégiques ont été définis en lien avec le précédent SRDEII et les grandes ambitions régionales : les 8 OIR, les filières d'excellence RIS3, les grandes priorités en matière d'innovation, d'emploi, d'internationalisation, d'attractivité.

Le renouvellement de la gouvernance qui a accompagné la refonte des statuts de l'agence Rising Sud a aussi permis de renforcer le partenariat territorial, la cohérence des actions et l'efficacité des opérations de terrain et à rendre plus lisibles les actions d'accompagnement des entreprises (voir section 5.2).

En lien avec les nouvelles opportunités de développement, les grands enjeux environnementaux, énergétiques, sociétaux et sanitaires et les dernières feuilles de route adoptées par la Région, les territoires ont poursuivi leur réflexion et de nouveaux axes de travail sont apparus ou ont été renforcés, notamment autour :

- **De l'industrie** : avec la crise COVID-19, l'importance du soutien aux industries (innovation, requalification de ZAE, maîtrise du foncier, etc.) a été renforcé en cohérence avec le Plan de relance national et ses déclinaisons régionales. C'est d'ailleurs un des secteurs économiques qui a été le plus résilient en région contrairement au tourisme.
- **Des technologies émergentes** : les technologies clés ont le potentiel d'irriguer l'ensemble des filières économiques du territoire (santé, aéronautique, etc.). Plusieurs territoires ont mis en place des feuilles de route ou outils de financement pour soutenir des développements notamment dans l'IA,
- **De la transition écologique** : des réflexions plus transversales sont menées sur les sujets d'écologie industrielle, d'économie circulaire, de nouveaux modèles économiques, d'ESS, etc. en lien avec un objectif de développement économique équilibré sur le territoire régional,
- **De filières émergentes** : en lien avec les atouts des territoires (écosystème d'innovation, infrastructures, etc.), plusieurs territoires souhaitent se positionner et accompagner le développement de la filière hydrogène.

5.2. Modalités partenariales

Des cadres stratégiques nationaux orientent les actions régionales et définissent les modalités de partenariat entre l'Etat et les Régions. Afin de prendre en compte les spécificités de certains territoires, des conventions spécifiques par territoire peuvent être réalisées (CPER). Elles guident l'action des territoires et le financement d'opérations retenues.

La loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, définit une nouvelle répartition des compétences entre les communes, intercommunalités, Départements et Régions. Si certaines compétences sont exclusives ou partagées (culture...), d'autres nécessitent toujours le concours de plusieurs collectivités et un chef de file est désigné pour chaque champ de compétence. Dans ce cadre, les chefs de files sont :

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour :
 - . Aménagement et développement durable du territoire
 - . Protection de la biodiversité,
 - . Climat, qualité de l'air et énergie
 - . Intermodalité et complémentarité entre les modes de transports

- . Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
- . Jeunesse.
- Les Départements pour :
 - . Action sociale,
 - . Développement social et contribution à la résorption de la précarité énergétique,
 - . Autonomie des personnes,
 - . Solidarité des territoires.
- Les EPCI pour :
 - . Mobilité durable,
 - . Organisation des services publics de proximité,
 - . Aménagement de l'espace
 - . Développement local.

Pour accompagner la mise en œuvre des stratégies régionales, des conventions territoriales peuvent être réalisées entre la Région et les EPCI et autres collectivités territoriales. Ces conventions précisent les conditions d'application des stratégies concernées. Elles sont ainsi un outil supplémentaire de contractualisation qui permettra de mettre en œuvre de manière opérationnelle les stratégies régionales tout en prenant en compte les spécificités du territoire concerné.

Principaux dispositifs de conventionnement et contractualisation entre la Région et ses territoires	Modalité de partenariat	Priorités / périmètre d'intervention
Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 (Contrat d'avenir)	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat financier entre l'Etat, la Région et les Départements, les EPCI qui cofinancent des opérations retenues - Convention spécifique d'application par département - 1 volet métropolitain 	<ul style="list-style-type: none"> - Transition environnementale - Equilibre et solidarité des territoires - ESR, innovation et éducation - Santé - Tourisme, mer, littoral - Culture - Développement économique - Formation professionnelle et égalité homme-femme - Volet métropolitain : environnement et qualité de vie, attractivité et rayonnement européen et international
Contrats de proximité (2020)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 contrat par département - Partenariat d'action et financier entre la Région et les Départements 	<ul style="list-style-type: none"> - Solidarité territoriale - Adaptation au changement climatique et neutralité carbone - Soutien aux dynamiques territoriales
Contrats régionaux d'équilibre territorial (2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat financier entre la Région et différents territoires - 27 contrats conclus entre la Région et différents territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional - Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau - Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants. <p>= outil privilégié permettant de mettre en œuvre l'axe OP Energies renouvelables.</p>
Les conventions territoriales d'application du SRADET	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre du SRADET tout en prenant en compte les spécificités du territoire concerné - Outil de contractualisation entre la Région et un ou plusieurs EPCI, PETR ou collectivité à statut particulier, - En cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambitions du SRADET
Les conventions territoriales d'exercice concerté de la compétence	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et organiser les modalités de l'action commune des collectivités et EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et développement durable du territoire - Protection de la biodiversité, Climat, qualité de l'air et énergie

	<ul style="list-style-type: none"> - Outil de contractualisation entre la Région et les collectivités et EPCI - En cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - Intermodalité et complémentarité entre les modes de transports - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche - Jeunesse
--	--	--

Au-delà de ces principaux cadres de conventionnement et contractualisation entre la Région et les collectivités territoriales, d'autres modalités de collaboration existent.

Rising Sud, l'agence d'attractivité régionale, en est une illustration marquante : la Région a ouvert fin 2019 sa gouvernance à de nouveaux acteurs, afin de renforcer son rôle dans l'écosystème régional. EPCI et métropoles, universités, aéroports, établissements publics porteurs des opérations d'intérêt national, pôles de compétitivité ont été invités à rejoindre la gouvernance de l'agence

CONSEIL D'ADMINISTRATION		ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
COLLÈGES	MEMBRES	COLLÈGES	MEMBRES
COLLÈGE 1	Région, Etat, CCIR, Banque des territoires, Bpifrance	COLLÈGE 1	Région, Etat, CCIR, Banque des territoires, Bpifrance
COLLÈGE 2	3 Métropoles + CASA	COLLÈGE 2	3 Métropoles + CASA
		COLLÈGE 3	Départements, communautés d'agglomération, communautés de communes
		COLLÈGE 4	Entreprises
		COLLÈGE 5	Autres acteurs économiques: aéroports, ports, universités, agences de développement économique, pôles de compétitivité, CRT, SATT

Les partenariats entre l'agence régionale et les territoires sont ainsi renforcés sur ses 2 grandes missions :

- Accélérer les entreprises régionales
 - . Accélérer la croissance des entreprises
 - . Développer les entreprises à l'international
- Faire grandir les territoires
 - . Déployer les Opérations d'Intérêt Régional
 - . Investir en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pendant la crise COVID-19, un format de collaboration inédit a été mis en place pour répondre à une situation particulière. Une **Task Force régionale**, coordonnée par la Région et le préfet, a été créée afin de soutenir l'économie régionale pendant la crise. Une cellule régionale de veille économique a été mise en place rassemblant la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction Régionale des Finances Publiques et la Banque de France. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région, l'URSSAF, la Banque Publique d'Investissement participaient aussi à cette cellule régionale. Les chambres de commerce et de métiers et d'agriculture étaient la porte d'entrée des entreprises, centralisaient les questions et faisaient remonter l'information aux services de la Région et de l'Etat. Le Préfet entretenait également des contacts réguliers avec le patronat et certaines organisations syndicales mais aussi avec un certain nombre de filières de la pétrochimie, de l'aéronautique, du transport ou du BTP. C'est grâce à ce partenariat inédit entre l'Etat, la Région, les collectivités et autres agences du territoire que le Plan d'urgence et de solidarité, capable d'amortir le choc de cette crise, et le Plan de relance et d'investissement, pour rétablir l'économie régionale, ont été mis en place et pu financer les entreprises régionales.

Conclusion

L'analyse ci-dessous s'appuie sur les éléments de diagnostic développés dans le document avec la prise de recul nécessaire à l'identification des points saillants.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan favorable de la mise en œuvre du SRDEII sur la plupart des Engagements, avec des acquis majeurs : <ul style="list-style-type: none"> - Région en position de chef de file - OIR, matérialisation des choix de structuration et de renforcement des filières d'excellence - Dispositifs phares (FIER, portail d'entreprise, information sur les métiers, Région Sud Invest) inscrits dans le paysage - Dynamique favorable en matière d'apprentissage - Diversité des outils d'accompagnements financier des entreprises • Renforcement des liens de la Région avec les autres acteurs de développement économique et territoriaux (exemples : gouvernance Rising Sud, actions Task Force Covid) • Atouts économiques du territoire <ul style="list-style-type: none"> - Economie équilibrée – multi-filières - Le dynamisme entrepreneurial - Puissance de la recherche publique et privée, infrastructures de recherche de pointe : ITER, 3IA technopoles de renommée internationale, Cité des Sciences, plateformes d'innovation Henri Fabre, IMREDD Nice - Leadership en innovation - Positionnement et infrastructures géostratégiques : Port de Marseille, aéroports de Nice et de Marseille - Qualité de vie & capacité à attirer des talents 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage au-dessus de niveau national (9,1% contre 8%) • Déficit de création d'emplois par les entreprises régionales (une moyenne de 7,9 salariés par établissements privés employeurs en 2020 contre 9,9 en France) • Foncier économique rare et cher, frein à l'implantation • Nombre limité d'investissements directs (11^e région en termes d'IDE industriels)⁴⁹ • Diversité des territoires (alpin vs littoral, métropoles vs ruralité) facteur de complexité pour une politique publique homogène • Articulation et cohérence insuffisante des schémas et feuilles de route • OIR pas au même niveau de maturité et de structuration et avec un volet amont (recherche et innovation - S3 et SESRI) et aval (formation) insuffisamment marqués • Infrastructures de mobilité : retard LGV, interconnexions régionales • Action de la Région encore peu perçue auprès de certains publics (TPE-PME, jeunes)
OPPORTUNITES	MENACES

⁴⁹ Baromètre EY 2020 de l'attractivité industrielle de la France

<ul style="list-style-type: none"> • Espaces (territoires) de structuration définis dans le SRADET • Transitions économiques (énergétique, numérique et sociétale) • Technologies de rupture de type ARN Messenger • Plan Climat 2 structurant • Afrique = 1er marché en 2050 • Desserte numérique 5G, facteur d'attractivité et d'accélération de la transformation numérique des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence des autres régions • Fragilisation des centres-villes et des commerces • Incertitude sur les capacités de rebond post crise du tissu régional • Effets possibles d'une logique de concentration et de spécialisation sur des pans importants de l'économie régionale : BTP & construction par exemple • Poids des chaînes d'approvisionnement mondiales : souveraineté économique
--	--

Les 6 grands enjeux suivants ont été identifiés et partagés lors de la concertation territoriale menée auprès de l'ensemble des partenaires économique du territoire :

- . Inscrire le développement économique dans l'ambition portée par le Plan Climat 2 ;
- . Renforcer la souveraineté et la résilience économique du territoire ;
- . S'appuyer sur nos filières d'excellence pour construire l'économie de demain ;
- . Soutenir encore davantage l'industrie ;
- . Faire grandir et monter en gamme les PME pour renforcer leur résilience et créer de l'emploi ;
- . Renforcer et accompagner l'économie présente.

Ils ont participé à la définition des grandes orientations du schéma pour faire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la plus belle région d'Europe, un modèle de développement économique durable et résilient.